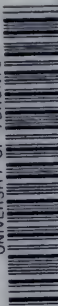
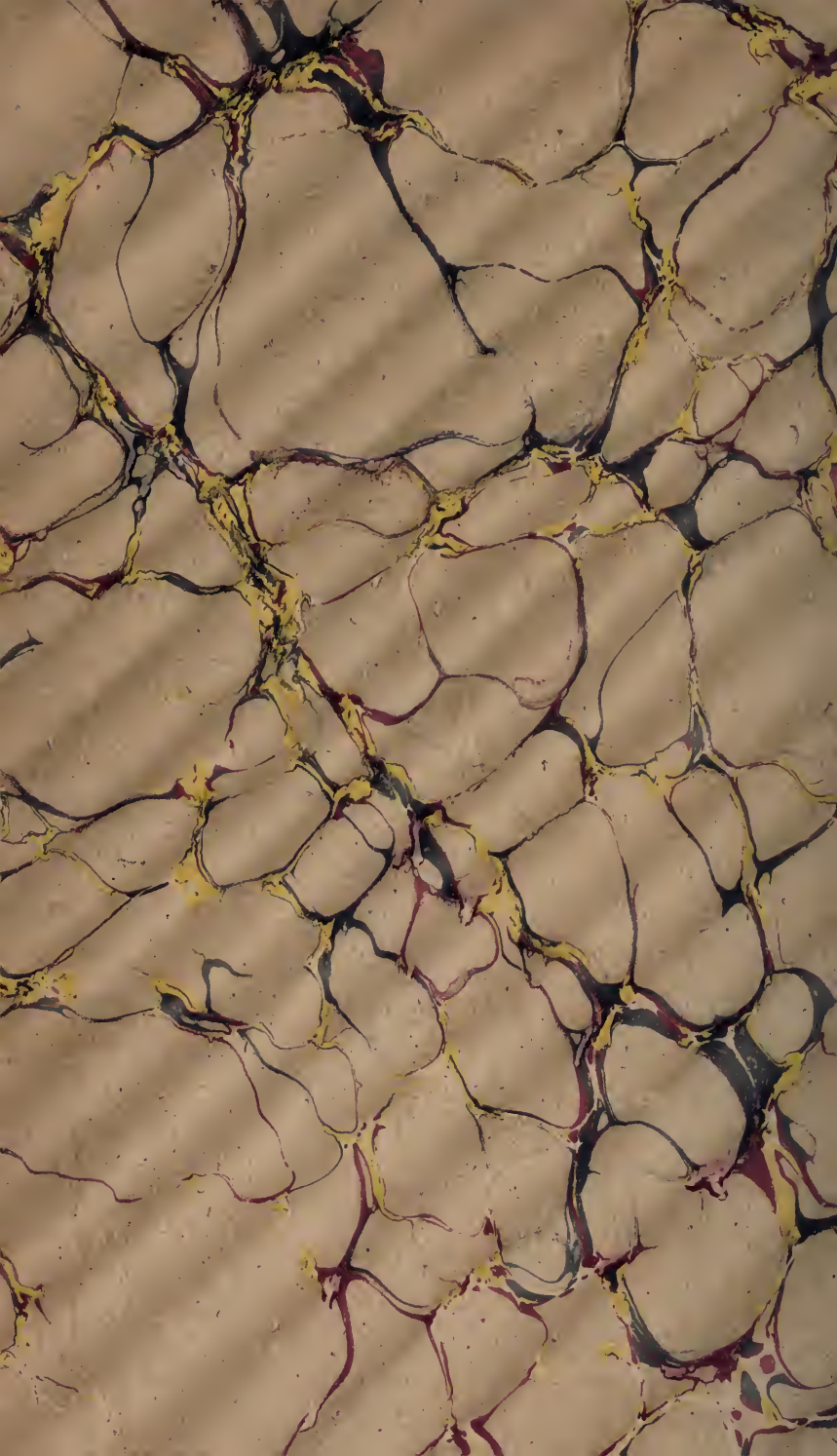
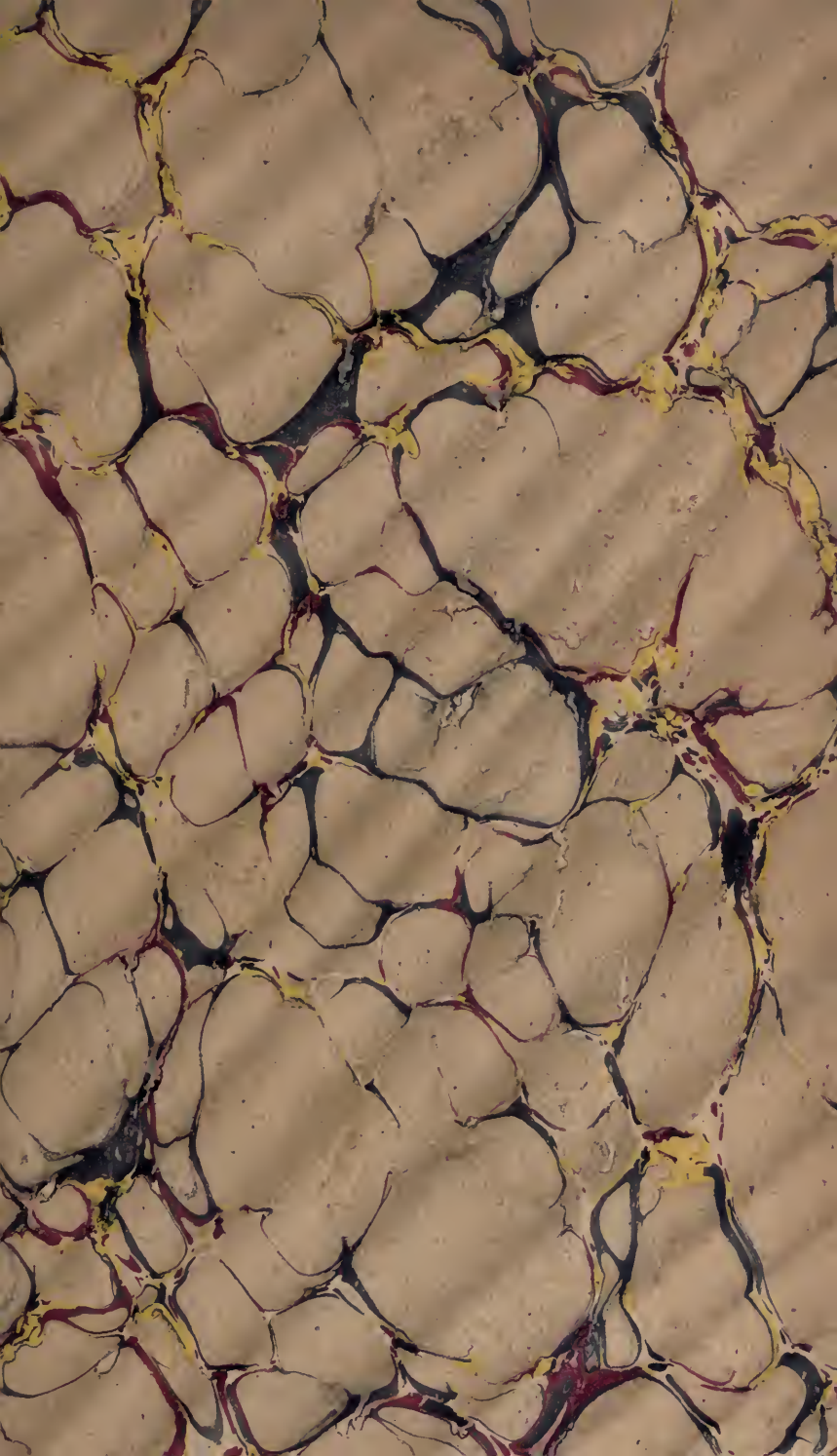


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01484418 7







LES

MILICES FRANÇAISES ET ANGLAISES

AU CANADA

DROITS DE REPRODUCTION ET DE TRADUCTION RÉSERVÉS

HC
T824m

LA VIE MILITAIRE A L'ÉTRANGER

LES

MILICES FRANÇAISES ET ANGLAISES

AU CANADA

1627-1900

—
—
par George Tricoche

God save the Queen, and Heaven bliss
The Maple Leaf fer ever
(Chant national canadien.)



638/2
28/2/05.

PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE

Éditeur militaire

10, Rue Danton, Boulevard Saint-Germain, 118

—
(MÊME MAISON A LIMOGES)

PRÉFACE

L'histoire et l'organisation des milices d'un pays quelconque offrent toujours un certain attrait à une époque, comme la nôtre, où il existe une tendance vers la réduction progressive de la durée du service militaire.

En ce qui concerne le Canada, cette question présente, en outre, l'intérêt inséparable de tout ce qui se rattache à cette Nouvelle-France, vers laquelle, encore aujourd'hui, se porte un courant d'émigration française. L'historique de ses milices est, en grande partie, celui des troupes de Frontenac, de Vaudreuil et de Montcalm.

Même depuis la paix de Paris, qui, en 1763, annexa définitivement le Canada à l'Angleterre, les forces militaires britanniques dans le nord de l'Amérique comprennent de nombreux régiments franco-canadiens, au sort desquels nul Français ne saurait être absolument indifférent.

Nous avons divisé cette étude en deux parties : l'historique de la milice et l'organisation actuelle des forces militaires du Dominion (1).

(1) Pour alléger le texte, nous nous bornerons à indiquer, à la fin de ce travail, les ouvrages et manuscrits que nous avons dû consulter. On ne trouvera en note que ceux sur lesquels il a semblé utile d'attirer l'attention du lecteur.



Milice canadienne (tenue d'hiver)
d'après une photographie de M. W. Gregory (London).

LES
MILICES FRANÇAISES ET ANGLAISES
AU CANADA

PREMIÈRE PARTIE

HISTORIQUE ABRÉGÉ DES MILICES DU CANADA

Au point de vue où nous nous plaçons, il y a évidemment, dans ce sujet, deux périodes distinctes : l'occupation française et l'occupation anglaise, séparées par le traité de Paris de 1763.

CHAPITRE PREMIER

LES MILICES SOUS L'OCCUPATION FRANÇAISE

SECTION PREMIÈRE

Origines.

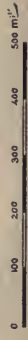
Milice de Port-Royal (1627). — Compagnie de la Très Sainte Vierge. — Première organisation des milices, par M. d'Ailleboust. — Les Soldats de la Sainte Famille. — Le régiment de Carignan-Salières; son arrivée au Canada (1665); établissement des libérés sur la frontière militaire (1665-1668). — Les capitaines de paroisse. — Deuxième organisation des milices par de Frontenac (1674). — Expédition de 1687 contre les Indiens.

Bien que le premier voyage de Jacques Cartier à la Nouvelle-France remonte à 1534, ce n'est guère que près d'un siècle plus tard, en 1627, qu'on voit mentionner une tentative d'organisation défensive de la co-



- PLAN I -

CANADA CENTRAL ET ORIENTAL



lonie. A cette époque, un arrêté requiert les habitants de la banlieue de Port-Royal de se tenir prêts à seconder les troupes régulières, le cas échéant (1).

L'ennemi auquel il fallait faire face alors, et contre lequel la milice était appelée à prendre les armes pour la première fois, était la puissante nation des Indiens iroquois. L'effectif de cette garde nationale devait être fort réduit, car, en 1649, le nombre total des colons ne s'élevait guère qu'à un millier de personnes des deux sexes.

De 1648 à 1651, les habitants des divers settlements ont à courir aux armes fréquemment. A un certain moment même, un *camp volante* (sic) fait la navette entre Trois-Rivières et Montréal, le long du Saint-Laurent.

Le laboureur, l'artisan avaient toujours leur mousquet à portée de la main. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir une confrérie religieuse elle-même se former en compagnie de milices, avec un effectif de 63 hommes, sous le nom de *la Très Sainte Vierge*.

Disons-le en passant, ces liens étroits qui existaient entre les soldats et les prêtres sont une des caractéristiques de l'occupation française du Canada. Non seulement les ministres du culte encourageaient les miliciens de leur parole, mais ils payaient d'exemple et se trouvaient parfois aux premiers rangs des combattants — pareils à cet aumônier irlandais que Kipling, le romancier militaire, nous dépeint si plaisamment dans *The Mutiny of the Mulvaney*.

Dans les dernières convulsions de la lutte contre l'Angleterre, nous verrons d'ailleurs figurer une compagnie d'élèves du séminaire de Québec.

C'est en 1651 que l'on se trouve en présence d'une

(1) Les troupes régulières dont il est question ici étaient vraisemblablement des compagnies de débarquement de la flotte.

organisation régulière des milices de la Nouvelle-France. M. d'Ailleboust, un officier de la couronne, forme les escouades mâles de Québec et de Trois-Rivières en escouades. Ceci fut étendu à Montréal en 1663. Les corps locaux, indépendants les uns des autres, portaient le nom de leur capitaine : par exemple, celui de Montréal s'appelait *les Montréalers d'Ailleboust*.

Des uniformes furent même adoptés dès ce moment par les compagnies. L'histoire nous rapporte que celui de Trois-Rivières était blanc ; celui de Québec, rouge ; celui des Montréalers consistait en une longue tunique bleue, avec toque de la même couleur.

Un des corps les plus remarquables de cette période est celui levé par le gouverneur Chomedey de Maisonneuve, un homme fort pieux, qui, à Montréal, en 1657, fit paraître une proclamation déclarant que, l'île étant dédiée à la Vierge Marie, des citoyens étaient invités à s'enrôler pour sa défense, à s'unir en escouades de sept personnes, chacune choisissant un caporal à la pluralité des voix. Vingt escouades furent ainsi formées avec un total de 140 hommes. L'ensemble reçut le nom de *Soldats de la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph*.

C'était là, selon toute apparence, un corps de *volontaires*, distincts de la milice sédentaire où le service était obligatoire.

Les incursions des Iroquois nécessitèrent la convocation générale de la milice de Montréal en 1664.

L'année suivante se passe un fait qui aura une influence considérable sur la colonisation : l'arrivée au Canada du régiment de *Carignan-Salières*. Bien que nous devions laisser de côté, en principe, l'historique des réguliers français et anglais dans la colonie, ce corps nous arrêtera quelques moments — on comprendra bientôt pourquoi. Le régiment avait été levé en Savoie, par

le prince de Carignan, un des ancêtres du roi d'Italie actuel. Passé au service de la France, on le voit figurer dans la guerre de la Fronde, au combat de la Porte-Saint-Antoine. Mais, un peu plus tard, son chef, incapable d'en supporter les frais d'entretien, l'offrit au roi de France qui en fit un corps royal. Après une campagne avec les Autrichiens contre les Turcs, le régiment fut réorganisé, son effectif porté de 1.000 à 1.200 hommes par l'adjonction de compagnies allemandes ; et on l'expédia au Canada, sous le commandement du colonel H. de Chapelas, sieur de Salières.

Les chroniques du temps sont pleines de détails qui montrent combien l'arrivée de ces 1.200 réguliers causa d'émoi dans la jeune colonie. On raconte, entre autres faits, que, la plupart des soldats étant hérétiques, le clergé local se mit en devoir de les convertir. Ses efforts ne paraissent pas avoir été couronnés de succès, car le nouvel aumônier, le père Le Mercier, ne réussit, à grand'peine, qu'à baptiser vingt de ces troupiers (1).

Quoi qu'il en soit, le régiment de Carignan-Salières, en tant que troupes régulières, ne fit dans la colonie qu'un court séjour. Quelques mois après son débarquement, il retournait en Europe, à l'exception de quatre compagnies laissées en garnison à Québec, et aussi — notons le fait — d'un grand nombre d'hommes qui avaient obtenu leur libération et s'étaient établis au Canada comme colons. La couronne avait, en effet, fait savoir au régiment qu'elle verrait avec plaisir les libérables rester dans ce pays, ceux qui s'y décideraient devant recevoir 100 livres et une concession.

Le Carignan-Salières, peu après son retour en France,

(1) Le premier fut un simple soldat qui avait avalé, avec sa ration de gruau, une poudre faite d'ossements pulvérisés de Jean de Brebœuf. Ce fut, dit-on, un cas foudroyant de conversion !

fut en partie licencié, et, entre 1665 et 1667, six compagnies de libérés furent réexpédiées au Canada, en qualité de colons militaires (1).

Il est fort probable que ceci fut décidé sur les instances du marquis de Tracy et de son actif collaborateur Talon, lequel avait imaginé d'appliquer dans la Nouvelle-France le système colonisateur des Romains. Ce système, évidemment, a des avantages sérieux ; on sait que Bugeaud le rêva pour l'Algérie ; aujourd'hui même, on voit une tendance analogue à Madagáscar (2).

Au Canada, il donna d'excellents résultats. Toutes les terres situées le long de la rivière de Richelieu, depuis son embouchure jusqu'à Chambly, ainsi qu'un grand nombre de lots sur le Saint-Laurent, furent donnés aux officiers libérés ; et ceux-ci, à leur tour, les divisèrent entre leurs hommes, ne retenant que ce qu'ils pouvaient exploiter eux-mêmes. Les concessionnaires, absolument comme cela a lieu maintenant dans l'Imérina et le Betsiléó, à Madagascar, formaient une sorte de milice soumise à toutes les réquisitions de l'autorité militaire (3).

En somme, c'était l'organisation féodale, avec les anciens officiers de Carignan-Salières comme seigneurs. Mais c'étaient là des seigneurs fort pauvres, à l'exception de MM. de Chambly et Sorel, et le gouvernement dut, pour beaucoup d'entre eux, ajouter une gratification pécuniaire aux concessions immobilières. Nombre de familles qui jouent aujourd'hui un rôle prépondérant

(1) Le reste devint le noyau du régiment de Lorraine, qui figura sur les contrôles avec une personnalité distincte jusqu'en 1794. (Susane, *L'Ancienne Infanterie française*, page 236) ; voir aussi *Mémoires au Roy pour servir d'instruction au sieur Talon*.)

(2) Arrêté du général commandant en chef du corps d'occupation ; Tananarive, 21 avril 1899.

(3) Cf. arrêté précité, art. 2.

au Canada descendent des colons du régiment de Carignan, et les noms de bien des villages actuels, Sorel, Chambly, Saint-Ours, Contrecoeur, Varennes, Verchères, etc., rappellent les « officiers-seigneurs » de la frontière militaire.

En 1666 a lieu une courte campagne contre les Iroquois. La milice sédentaire doit prendre les armes, en plein hiver. On voit apparaître dans ces opérations quelques compagnies de *volontaires* qui paraissent bien équipées (grande tunique bleu foncé, culotte, mocassins en peau de bœuf, « nippes » enveloppant les jambes, mitaines) (1). L'expédition de 1666, où figurèrent le gouverneur de Courcelles et Charles Le Moyne, à la tête de 70 Montréalers, ne fut pas précisément un succès. Mais elle eut l'avantage d'enseigner aux colons cette guerre d'escarmouches et cette tactique indienne dans lesquelles les milices canadiennes devaient, par la suite, exceller.

C'est en 1674 que nous trouvons une organisation rationnelle de ces milices, sous l'énergique impulsion de de Frontenac, un des héros de l'histoire de la Nouvelle-France. Dès 1672, le gouverneur avait sollicité de la couronne l'envoi de régiments réguliers (2). Mais Louis XIV était alors aux prises avec la Hollande, et l'on répondit à de Frontenac d'armer et de discipliner les colons.

Déjà, à cette époque, la nécessité d'une armée coloniale se faisait sentir!

Le gouverneur arrêta que, dans chaque *paroisse* ou *côte*, tous les hommes valides formeraient une compagnie de milices sous les ordres d'un capitaine choisi

(1) Cet habillement diffère fort peu de celui que portent actuellement les « voyageurs » et les « coureurs de bois ».

(2) Lettre du 2 novembre 1672.

parmi les résidents. Ces compagnies étaient embrigadées en temps de guerre seulement.

C'est de là que date l'institution des fameux *capitaines de paroisse*, qui, en principe, devaient se borner à tenir un contrôle des hommes susceptibles de servir et à les exercer. Disons tout de suite que ces exercices n'étaient que des séances de tir. Les attributions du capitaine de paroisse furent, plus tard, étendues. Il fut chargé aussi de faire exécuter par les habitants les corvées sur les chemins — corvées dont la quotité dépendait de la superficie du terrain possédé par le prestataire.

Dans ses fonctions d'agent voyer, le capitaine se trouvait directement sous les ordres de l'intendant. Après le seigneur et le curé, c'était le personnage le plus important de la paroisse.

L'organisation militaire de de Frontenac subsista jusqu'à la fin de l'occupation française ; à cette époque, le capitaine de paroisse devint une sorte de juge de paix.

En 1673, de Frontenac avait fait, avec 400 hommes de la milice, l'expédition de Cataragui, célèbre dans les annales de la colonie comme marche de résistance.

En 1684 commença, contre les Iroquois, une guerre d'escarmouches destinée à durer dix-sept ans. Cette fois, des renforts purent être envoyés de France. En novembre de cette année, on reçut trois compagnies d'infanterie de marine de 2 officiers et 43 hommes chacune. Il est à remarquer que les premières troupes régulières, qui relevaient du ministère de la marine, devaient finalement former, au Canada, un élément militaire spécial, un véritable corps colonial, imbu des idées, des aspirations locales, et qui fut toujours le favori des Canadiens, au détriment des régiments de terre. Cet antagonisme des deux services nous explique pourquoi, au-

jourd'hui encore, le nom de Montcalm est loin d'être aussi populaire parmi les Canadiens français que celui de de Vaudreuil, officier de mérite assurément, mais qui doit une grande partie de sa célébrité au fait qu'il était colonial et appartenait à la marine.

La levée en masse des Indiens, en 1687, obligea le gouverneur de Denonville à appeler sous les armes une portion de la milice des paroisses. A ce moment, on avait, en outre, sous la main environ 800 recrues expédiées de la mère-patrie en 35 compagnies. Trois de celles-ci avaient été laissées à dessein sans capitaine, parce qu'on voulait réserver des places pour les Canadiens.

L'expédition, qui quitta Montréal le 13 juin 1687, sous le commandement du général de Denonville, avec le père de M. de Vaudreuil comme chef d'état-major, comprenait, outre les réguliers de de Callières, une colonne de milices dont les chefs étaient Duguay, BERTIER, et surtout Le Moyne, lequel avait servi déjà dans la campagne de 1666.

Les relations du temps semblent montrer que les miliciens étaient embrigadés avec les réguliers.

SECTION II

Période de la « Petite guerre ». — Prépondérance de la milice dans les opérations.

Raids anglais et français sur la frontière canadienne (1690-1691). — Escarmouche de la Prairie (1691). — Expédition de 1696 contre les Indiens iroquois. — Premier siège de Port-Royal par les Anglais (1707). — Démonstration de de Frontenac en 1709. — Deuxième siège et prise de Port-Royal par les Anglais (1710). — Expédition anglaise contre Québec (1711). — État militaire du Canada à cette époque.

La période qui s'étend entre le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et la guerre de la Succession d'Autriche est assez communément appelée, au Canada, *la Petite guerre*, par allusion au caractère des opérations. Les détachements de troupes régulières envoyés, durant ces cinquante et une années, dans la colonie, ne pouvaient être, vu leurs faibles effectifs, que des auxiliaires en quelque sorte des milices, sans lesquelles il leur était impossible de rien entreprendre. Quant à ces miliciens, qui, comme on l'a dit justement, servaient un jour et étaient renvoyés le lendemain dans leurs foyers, on n'était pas en droit d'attendre d'eux autre chose qu'une grande vigueur physique, due à leur genre de vie, et une certaine aptitude à la guerre de brousse, tactique qu'ils avaient naturellement empruntée de leurs premiers ennemis, les Indiens.

On désigne souvent les milices de ce temps sous le nom de « Flank Companies » ; en somme, sauf les quelques réguliers, l'armée entière était alors composée de « flanqueurs ».

La raison pour laquelle cette espèce de troupes put prolonger si longtemps, telle qu'elle était, la lutte contre l'Angleterre, est que les forces qui lui furent oppo-

sées comprenaient une forte proportion de milices levées dans la New-England, alors colonie britannique. Ces corps américains, dont le nom officiel était *Provincials*, avaient, en général, peu d'efficacité. C'étaient, la plupart du temps, des pêcheurs, de petits fermiers sans expérience de la guerre de brousse et, le plus souvent, commandés par des officiers absolument incapables, qui devaient leur grade à des intrigues et à des influences locales. C'est là ce qui explique comment, malgré leur supériorité numérique, les armées anglaises furent si fréquemment tenues en échec par les « habitants », ou colons, du Canada.

Lorsque Dieskau et, plus tard, Montcalm amèneront dans la Nouvelle-France plusieurs régiments réguliers, la milice perdra de son importance, en même temps que les opérations prendront plus d'envergure. Une transformation analogue, par la force des choses, s'accomplira de l'autre côté de la frontière, et l'armée anglaise, en 1757, renfermera une grande majorité de régiments réguliers, recrutés soit en Angleterre, soit en Amérique.

Les opérations entre l'Angleterre et la France, au Canada, débutèrent par une série de raids, remarquables généralement par les difficultés de la marche et les atrocités commises par les Indiens alliés des deux partis. Parmi les milices canadiennes, convoquées en octobre 1690 pour défendre Québec menacé par une colonne venue de la Nouvelle-Angleterre, on cite la compagnie de Beauport, qui se distingua dans une escarmouche où son capitaine, le sieur Juchereau, fut blessé (1).

(1) Un descendant direct de cet officier, M. le lieutenant-colonel Duchesnay, occupe aujourd'hui une position élevée dans la milice franco-canadienne.

L'année suivante, la milice de Montréal dut fournir 180 hommes, qui, avec 120 Indiens amis, eurent à barrer la route au deuxième raid de Schuyler, arrivant par le lac Champlain. Le 10 août 1691, bien que la colonne, mal gardée, se fût laissé surprendre, la supériorité des Canadiens dans la guerre de brousse (*bush-fighting*) leur assura finalement la victoire. C'est le fait d'armes connu sous le nom un peu ambitieux de « bataille de la Prairie ». Les milices étaient sous les ordres du marquis de Valrenne.

Cinq ans plus tard, en 1696, c'est contre les Iroquois qu'il faut prendre les armes. Pour la première fois, on organise une colonne importante. Les réguliers marchent en tête (quatre bataillons avec de Collières). De Frontenac est avec le gros, qui compte quatre bataillons de milices sous de Ramezay. L'arrière-garde est formée de deux bataillons de réguliers. Il faut remarquer que cette appellation de « bataillon » ne signifie pas grand'chose au point de vue de l'effectif. Ainsi, tous ces bataillons de réguliers étaient loin d'équivaloir aux quatre de milices qui constituaient le gros.

Les expéditions de ce genre utilisaient le plus possible les cours d'eau si nombreux de la région. Aussi, la mobilisation, ou plutôt l'embauchage de « voyageurs » (bateliers), était-elle un facteur important. Cet état de choses subsista, en fait, jusqu'à la création des lignes ferrées du *Canadian Pacific* et du *Grand Trunk*. Nous verrons, en effet, le général Wolseley employer, en 1866, lors de la première rébellion des Métis du Nord-Ouest, à peu près les mêmes procédés de transport que ceux utilisés par de Frontenac au xvii^e siècle.

Pour en revenir à l'expédition de 1696, mentionnons qu'il n'y eut point de rencontre avec l'ennemi, celui-ci se retirant devant le nombre, et que, sur 2.200 hommes

d'effectif, on ne perdit que trois miliciens noyés par accident.

De leur côté, les colonies anglaises, et principalement le Massachusetts, méditaient la prise de Port-Royal, ville maritime de l'Acadie française, d'où partaient habituellement les corsaires qui ravageaient les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

En 1707, une expédition organisée par le Massachusetts et composée entièrement de provinciaux, — en d'autres termes de milices américaines, — mais commandée par des politiciens d'une incapacité notoire, fut lancée contre l'Acadie.

L'âme de la résistance, dans cette dépendance du Canada, était le gouverneur Daniel Auger de Subercane, à qui incombait la tâche ingrate de lever la milice de Port-Royal et de faire mettre en état un vieux fort à demi éboulé.

Il faut croire que les troupes du Massachusetts ne valaient pas grand'chose, car, sans coup férir, leur commandant March battit en retraite, le 11 juin, en déclarant que « la garnison, bien disciplinée, de l'ennemi, dans une forteresse redoutable, constitue une force qui est hors de proportion avec notre armée de recrues sans discipline..... » (1). Les autorités du Massachusetts, indignées de cet aveu de poltronnerie, forcèrent les troupes à marcher de nouveau contre Port-Royal. Cette fois-ci, il y eut un semblant d'assaut, aisément repoussé par de Subercane, qui ne perdit que trois hommes dans cette campagne d'opéra-comique (2).

(1) Conseil de guerre tenu le 11 juin 1707.

(2) Outre les quelques miliciens de la ville et des environs, la garnison disposait d'une petite frégate, *la Bisone*, dont il avait fallu compléter l'équipage avec 60 Canadiens. (*Québec Documents*, II, page 477.) C'est là une des rares occasions où les Canadiens prirent part à des opérations navales. On a essayé, depuis cette époque, à différentes re-

Les raids organisés par les colonies anglaises étant une source d'anxiété continuelle, on forma, en 1709, le projet de s'emparer de New-York. Mais cette belle résolution se traduit simplement par la réunion d'un corps expéditionnaire d'un effectif insuffisant pour rien entreprendre de sérieux :

Avant-garde : 50 éclaireurs (miliciens) (de Montigny); 250 Indiens; 100 miliciens (de Rouville); 100 réguliers (de Chassagne).

Gros : 500 miliciens (de Ramezay).

Arrière-garde : Une troupe indienne sous les ordres de Joucaire.

Cette colonne, commandée par de Vaudreuil, se borna à une démonstration.

La Nouvelle-Angleterre, dont le commerce continuait à être fortement inquiété par les corsaires venus de l'Acadie, entreprit, en 1710, une deuxième expédition contre Port-Royal. On eut soin de choisir un général énergique. Quatre vaisseaux de guerre et trente-six transports quittèrent Boston le 18 septembre et, pilotés par quatre déserteurs français, arrivèrent sans encombre devant la place. De Subercane, qui n'avait sous la main que 350 hommes, ne pouvait songer à une résistance sérieuse, dans un fort à demi démantelé et dépourvu de tout. Il capitula le 1^{er} octobre 1710, et l'Acadie fut dès lors perdue pour la France. Toutefois, il ne paraît pas que le moral de la garnison fût fort affecté par la défaite. Les chroniques du temps rapportent que les troupes de de Subercane sortirent de la place et défilèrent avec « leur gaieté nationale habituelle ».

On était alors au plus fort de la guerre de la Succession d'Espagne (1). L'Angleterre, résolue à porter un

prises, mais sans succès, de créer au Canada une milice navale analogue à celle qui existe dans certains ports des Etats-Unis.

(1) Le traité de Ryswick, qui termina la Ligue d'Augsbourg, en 1697, n'avait point, on s'en souvient, ramené une paix de longue durée, car les hostilités recommencèrent en 1701.

coup fatal aux possessions de son ennemie en Amérique, assembla à Boston une formidable expédition, avec des éléments empruntés partie à la Grande-Bretagne, partie aux colonies anglaises (juin - juillet 1711). Elle devait se diriger, par mer, droit sur Québec.

La Nouvelle-France, à ce moment, était mal préparée à résister à un corps d'armée presque entièrement régulier (1). Elle ne possédait elle-même, en fait de troupes de ligne, que 250 hommes de la marine, à Québec, et 500 matelots, plus deux petits détachements à Détroit et au fort de Cataraqui, inutilisables pour la défense de Québec. La population mâle en âge de porter les armes (entre 15 et 60 ans) et appartenant dès lors à la milice s'élevait à 2.200 hommes à Québec, 1.200 à Montréal et 400 à Trois-Rivières. En déduisant les postes avancés de l'Ouest et les troupes qu'il fallait laisser dans les settlements pour garder ceux-ci contre les Indiens, on n'avait, en somme, sous la main, que 3.350 hommes en armes — nous ne disons pas *soldats*.

On a peine à s'expliquer le lamentable abandon dans lequel la mère-patrie laissait alors le Canada.

Nous reconnaissons qu'en temps de guerre il était malaisé, par suite de la force des escadres anglaises, de secourir les colonies. Cela a été et sera encore longtemps un point délicat dans le système colonial français. Mais il semble qu'on eût pu jeter quelques régiments réguliers dans la Nouvelle-France aussitôt après la paix fortement boiteuse de Ryswick. Notons, toute-

(1) Le général anglais Hill, qui commandait les forces de terre, avait sous ses ordres sept régiments de ligne, dont plusieurs existent encore dans l'armée britannique; le régiment de *Kirke* (aujourd'hui *Q. R. West Surrey*, n° 2); *Hill* (Devonshire, n° 11); *Seymour* (Lancashire, n° 4); *Windresse* (Hampshire, 1^{er} bataillon, n° 3); *Disney* (Worcestershire, 2^e bataillon, n° 29). Les deux autres, *Kane* et *Clayton*, furent licenciés en 1713 et 1712.

fois, que l'expérience de cette époque douloureuse n'a pas été entièrement perdue ; car on a vu, dans des circonstances assez récentes, le gouvernement renforcer les garnisons de l'Algérie au plus léger froissement avec l'Angleterre.

L'envoi tardif de troupes de ligne au Canada fit que ces dernières se trouvèrent là en présence d'un élément — les corps locaux (marins et milices) — qui s'était habitué à agir par lui-même et avec lequel l'entente fut difficile, l'assimilation impossible.

Le Canada a été une des erreurs de la France, qui ne paraît à aucun moment de son histoire — excepté aujourd'hui — avoir compris que « ces quelques arpents de neige », comme disait dédaigneusement Voltaire, auraient dû être la base de tout son édifice colonial (1).

Les Anglais, eux, avaient saisi de bonne heure les avantages du Canada. L'importance en troupes régulières de l'expédition de 1711 est là pour l'attester ; et, si celle-ci, mal conduite, n'était venue se perdre contre les récifs d'eggs-Island, sur le Saint-Laurent, c'en eût été fait de Québec dès le début du XVIII^e siècle.

Le traité d'Utrecht, en 1713, mit fin aux hostilités entre la France et l'Angleterre.

(1) Lorsqu'on voit un personnage de l'autorité et de la compétence de M. Hanoteaux déclarer qu'après tout, ce que peuvent faire de mieux les Français qui désirent émigrer est de se rendre au Canada, colonie anglaise, on se demande, non sans anxiété, à quoi servent le sang répandu, les milliards dépensés dans des régions dont le climat, quoi qu'on fasse, n'attirera jamais la masse des colons français. Ces derniers, qui ne sont pas absolument dépourvus de sens commun, préfèrent en général Buenos-Ayres au Dahomey, et Québec à Madagascar.

SECTION III

**Guerre de la Succession d'Autriche et guerre de Sept ans.
— Prépondérance de l'armée régulière dans les opérations.****§ 1^{er}. — Du début des opérations à la deuxième capitulation de Louisbourg.**

Tentative de Duvivier pour reprendre Port-Royal. — Prise de Louisbourg par les milices de la Nouvelle-Angleterre (1745). — Prise de Grandpré par de Ramezay et ses miliciens canadiens (1747). — Désastre de l'expédition envoyée de France en 1747 pour reprendre Louisbourg. — Insuccès de la tentative anglaise contre Fort-Duchêne. — Bataille du 9 juillet 1755. Ses rapports avec la bataille de San-Juan-Hill devant Santiago de Cuba en 1898. — Condition de la milice canadienne au moment de la triple expédition anglo-américaine de 1755. — Bataille de Ticonderoga (8 septembre 1755). Inaction coupable de la milice canadienne. Causes du succès des milices provinciales américaines. — Prise du fort de Beauséjour par les Anglais. Défection des milices françaises locales (22 mai 1756). — Prise d'Oswego par Montcalm (14 août 1756). Rôle peu brillant des milices canadiennes dans cette opération. — L'esprit colonial au Canada. — Expédition entreprise par les leaders du parti colonial contre Fort-William-Henri. Son insuccès (1757). — Expédition régulière de Montcalm contre le même fort. Siège et capitulation de la place (1-19 août 1757). — Progrès de Montcalm entravé par la milice canadienne. — Deuxième siège de Louisbourg par Wolf et une armée régulière (4 juin-26 juillet). Seconde capitulation de Louisbourg.

Une longue période de paix signala la première partie du règne de Louis XV. Quand les affaires de la Succession d'Autriche firent éclater la guerre entre la France et l'Angleterre, les opérations s'engagèrent, dès 1744, entre les colonies des deux pays en Amérique.

Mentionnons seulement pour mémoire une expédition ridicule de Duvivier, « enseigne de vaisseau et capi-

taine ». C'est une des dernières où la milice joue une part prépondérante. Sans artillerie, avec 60 réguliers et 700 hommes de la milice, Duvivier se mit dans la tête de reprendre Port-Royal. Il se heurta aux troupes régulières anglaises du régiment de Phillips, et dut battre en retraite précipitamment.

En 1745, au lieu le premier fait d'armes vraiment important des campagnes canadiennes, la prise de Louisbourg.

Cette ville, sorte de sentinelle avancée de la Nouvelle-France, dans l'île du Cap-Breton, et par cela même position stratégique de premier ordre, avait une garnison de 600 réguliers auxquels, en prévision d'une attaque des Anglais, on avait joint, comme force de réserve, environ 1.300 miliciens qu'il avait fallu faire venir de divers points de la colonie, les ressources locales en hommes étant des plus restreintes. Il paraît certain que ces miliciens avaient été choisis parmi ceux qui comptaient déjà des campagnes.

La place, qui possédait 164 bouches à feu, plus une batterie de 32 canons lourds de 42 livres dans un îlot commandant l'entrée du port, passait pour très forte. Elle était sous les ordres de Duchambon.

Le siège de Louisbourg a ceci de particulier qu'il fut entrepris uniquement par les milices de la Nouvelle-Angleterre, sans le secours d'aucune troupe de ligne. Les historiens les plus indulgents pour la garde nationale américaine en sont encore à se demander à quoi il faut attribuer son succès dans cette opération. Ne pouvant entrer dans une discussion qui nous éloignerait de notre sujet, bornons-nous à constater que Louisbourg était loin, en fait, de pouvoir subir un siège en règle. Sa garnison, trop faible pour effectuer des sorties, n'avait même pas pu s'opposer au débarquement laborieux des

Américains (1). Les fortifications furent promptement bouleversées par les pièces puissantes de l'assiégeant. Sans aucun espoir d'être secouru par les garnisons du Canada ou par la mère-patrie, le général Duchambon, dont la position n'était pas sans analogie avec celle de Toral à Santiago, en 1898, capitula le 15 juin.

La prise de Louisbourg par les Anglais eut une influence certaine sur la guerre de la Succession d'Autriche. La France reconnut alors, trop tard, l'importance stratégique de la ville, et le désir d'en rentrer en possession explique les concessions consenties, d'autre part, par Louis XV dans le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

En 1746, tandis que la mère-patrie préparait une expédition importante pour reprendre Louisbourg, l'infatigable de Ramezay, avec environ 680 miliciens de Québec, Montréal et Trois-Rivières, avait quitté la province, au mois de mai, pour opérer une descente en Acadie, l'ancienne colonie française perdue depuis la prise de Port-Royal. La colonne de Ramezay, il faut le remarquer, resta en campagne jusqu'en juin 1747. Les miliciens avaient neuf mois de service actif quand ils eurent à se mesurer avec l'ennemi, en février 1747. L'affaire se borna à un combat d'avant-garde : Coulon de Villiers, après avoir fait, à la tête de 240 Canadiens, une marche remarquable de dix-sept jours par un froid intense, attaqua la garnison de Grandpré (2) (348 miliciens de la Nouvelle-Angleterre).

Les Anglais, qui n'avaient pas de raquettes aux pieds, s'embourbèrent dans la neige et durent capituler

(1) Il ne fallut pas moins de quinze jours à ces derniers pour mettre à terre leur artillerie de siège (*New-York Documents*, VI, pages 280, 306, etc.)

(2) Aujourd'hui Horton. Port-Royal se nomme actuellement Annapolis.

(11 février). L'Acadie fut d'ailleurs abandonnée presque immédiatement par les Canadiens.

Dans les expéditions de ce genre, on éprouvait d'assez grandes difficultés à assurer la nourriture des hommes. On en était souvent réduit à la bouillie d'avoine — un plat national appelé dédaigneusement par les officiers français : « la colle » (1).

L'expédition qui quitta La Rochelle le 22 juin 1746 pour attaquer Louisbourg était sous le commandement de de la Rochefoucauld, duc d'Anville. Si nous la mentionnons ici, c'est parce qu'elle amenait en Amérique près de 3.200 hommes de troupes régulières sous les ordres de de Pommereuil. Les historiens français disent peu de chose de cette tentative, qui échoua de la façon la plus lamentable. Nous ne comprenons pas cette fausse honte qui consiste à passer sous silence des faits dont on peut tirer des enseignements précieux.

M. d'Estournelle, qui prit le commandement laissé vacant par la mort, en mer, du duc d'Anville, fut absolument démoralisé par une épidémie qu'occasionna la mauvaise ventilation des transports. Après avoir proposé à ses officiers de mettre de nouveau le cap sur la France — ce que ceux-ci refusèrent de faire — il se passa son épée au travers du corps. On abandonna l'idée d'attaquer Louisbourg, pour se borner à la reconquête, plus facile, de Port-Royal. Mais bientôt, en présence des ravages de l'épidémie et du découragement profond de tous les éléments de la colonne, la flotte dut faire voile pour la mère-patrie, sans avoir rien entrepris et sans avoir même pu communiquer avec de Rame-

(1) On lit dans le « Journal » du capitaine de Céloron (1749) qu'il dut envoyer les soldats à la chasse « pour rafraîchir son monde qui ne vivait plus qu'à la colle..... ».

zay et ses miliciens qui, nous l'avons vu, s'étaient avancés sur Grand-Pré.

Telle fut l'odyssée d'une expédition qui ne comprenait pas moins de 21 navires de ligne, et des ressources considérables en hommes et en matériel. Le manque d'énergie et d'entente des officiers de l'état-major, le mauvais aménagement des transports coûtèrent, en pure perte, la vie à 2.500 soldats.

La même année, le 3 mai, un important convoi envoyé de France, sous la garde de douze navires de guerre, fut intercepté par la flotte anglaise de Warren. Sur les transports se trouvait, entre autres, une cargaison d'uniformes et d'armes destinés aux « miliciens qui désiraient se joindre aux troupes de terre » qu'on devait débarquer au Canada.

La guerre cessa en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. La France rentra en possession de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton.

Mais les hostilités devaient bientôt recommencer. En février 1754, nous avons à signaler une escarmouche sur l'Ohio, où les Français avaient un poste à Fort-Duquesne. Remarquons qu'un des commandants de la colonne anglaise était le major Washington qui, peu d'années après, devait avoir les Français comme alliés contre la Grande-Bretagne, dans la guerre de l'Indépendance. Il est vrai qu'en revanche, à cette époque, on verra les Canadiens combattre avec l'Angleterre, c'est-à-dire contre la France. Étrange chose que la politique !

Le major Washington eut une rencontre à Great Meadows, à 75 kilomètres de Fort-Duquesne, avec le détachement canadien. Là, les milices de la Virginie se montrèrent supérieures à celles de la Nouvelle-France,

qui perdirent 29 prisonniers et dont le chef, l'enseigne Coulon de Jumonville, fut tué (1).

Mais arrivons à 1755. A cette époque, nous voyons les Anglais, gens pratiques, s'occuper à embrigader les milices provinciales avec les régiments réguliers venus de Cork. C'est ainsi que la 1^{re} brigade (sir Peter Halket) fut composée du 44^e de ligne et de 6 compagnies de milices ; la 2^e (col. Dunbar), du 48^e de ligne et de 6 autres compagnies de milices. Au Canada, il n'y avait jamais eu d'organisation systématique aussi clairement définie.

De son côté, la France se décidait à faire une autre tentative pour renforcer sa colonie. En mai 1755, 3.000 hommes de troupes de ligne furent envoyés en Amérique sous la protection de l'amiral Hocquart. Mais on sait qu'une division de son escadre — le *Lis*, l'*Alcide* et le *Dauphin* — attaquée par l'amiral Howe, fut à peu près anéantie. Sur le *Lis*, capturé par l'ennemi, se trouvaient 8 compagnies des régiments La Reine et Languedoc (2), dont le Canada fut ainsi privé.

La question de savoir si l'état de guerre existait au moment où fut livré cet engagement naval semble avoir beaucoup agité les esprits à cette époque.

Au même moment, le général anglais Braddock rassemblait en Nouvelle-Angleterre une forte colonne destinée à envahir le Canada. L'étude de la préparation de cette campagne est intéressante en ce sens qu'elle montre, une fois de plus, combien il est difficile d'organiser des transports et en général tous les services auxiliaires dans une contrée sans institutions militaires solides dès le temps de paix. Ces difficultés furent telles que, fina-

(1) Les miliciens faits prisonniers par les Anglais dans les diverses rencontres paraissent toujours avoir été expédiés au loin ; les uns à Londres, d'autres dans l'île de la Martinique. (*Quebec Documents*, III, page 521.)

(2) Aujourd'hui 41^e et 67^e de ligne.

lement, une seule des deux brigades de Braddock put se présenter devant Fort-Duquesne le 9 juillet 1755. (Voir plan I.)

Quelle était au juste la force de la garnison française ? C'est là un point obscur. On est forcé de reconnaître que toutes les fois que les Canadiens ont remporté un avantage quelconque, ils ont eu une tendance très prononcée à dissimuler leur effectif réel. C'est ce que nous verrons, par exemple, à la fameuse affaire de Châteauguay, la « bataille nationale » des Canadiens-Français dans la guerre de 1812.

Ici, à Fort-Duquesne, à en croire certaines relations locales, les forces françaises se seraient composées de 72 réguliers, 146 miliciens et 637 Indiens. Ceci a d'ailleurs été vivement contesté. Toutefois, nous admettons sans difficulté une infériorité numérique des Français, laquelle était amplement compensée par la possession d'une position dans le genre de celle des Espagnols à San-Juan-Hill en juin 1898. L'attaque, en effet, dans les deux cas, se trouva fortement gênée par la nature boisée du terrain, le feu d'un ennemi invisible, l'impossibilité presque complète de se déployer.

Mais les troupes anglo-américaines de 1755 étaient loin d'avoir l'entrain des soldats réguliers de Schafter à Santiago, et leur artillerie était insuffisante (1).

Enfin, les officiers sous les ordres de Braddock ne surent pas obtenir de leurs hommes cette discipline du feu qui est absolument indispensable quand on ne peut compter sur un ravitaillement immédiat. Cette faute-là, du moins, ne fut pas commise par le général Schafter devant San-Juan.

(1) Notons qu'en 1755 comme en 1898 une partie de l'artillerie de l'attaque n'avait pu rejoindre la colonne par suite des difficultés de communication.

Toujours est-il que la brigade de Braddock dut battre en retraite avec d'assez grandes pertes (26 officiers et 430 hommes tués ; 37 officiers et 380 soldats blessés, sur un effectif de 1.460). Nous ne garantissons pas l'authenticité de ces chiffres ; mais il est bien certain que l'affaire fut un désastre.

Pendant ces événements, les troupes de ligne qui étaient arrivées successivement au Canada (les régiments de *Guyenne*, *Béarn* (1), *La Reine*, *Languedoc*) avaient été massées entre Québec et le lac Champlain et constituaient un danger pour les colonies anglaises. Ces dernières résolurent donc, d'accord avec le cabinet de Londres, de frapper un coup décisif. Les gouverneurs des diverses colonies s'entendirent pour faire les levées nécessaires à l'exécution d'un vaste plan qui comprenait, outre l'envahissement du Canada par le lac Champlain — la route habituelle, — une attaque sur le Fort-Beauséjour (une des dernières stations militaires françaises en Acadie) et une démonstration, viâ Oswego, vers les forts Frontenac et Niagara.

C'est M. de Dieskau qui se trouvait alors à la tête des forces françaises au Canada. Déduction faite des garnisons maritimes et autres, il ne lui restait guère que 700 réguliers à opposer à la colonne qui, sous le commandement du général Johnson, s'avancait par le lac Champlain. Il dut s'adjoindre, comme réserve, 1.600 miliciens, pour la plupart fermiers ou petits cultivateurs. La garde nationale de cette époque ne valait plus celle des débuts de la colonie. Soit que les miliciens commençassent à se lasser de ces dérangements continuels, soit qu'il y eût une tendance à s'en rapporter, pour la dé-

(1) Le régiment de *Béarn* n'existe plus aujourd'hui. Il fut licencié le 25 novembre 1762. — *Guyenne*, en vertu du Règlement du 1^{er} janvier 1791, devint 21^e.

fense du sol, aux troupes de ligne, mieux vues de l'autorité militaire, toujours est-il que la milice du Canada ne se montrait plus animée du même esprit qu'auparavant. D'ailleurs, l'harmonie était loin de régner en haut lieu : le gouverneur s'entendait d'ordinaire assez mal avec le commandant des troupes — situation qui n'est pas sans analogie de nos jours — et l'esprit colonial qui animait la population, c'est-à-dire en fait la milice, et le corps de la marine depuis longtemps acclimaté au Canada, cet esprit que heurtaient souvent les théories des officiers nouvellement débarqués de France, rendait difficile une action d'ensemble.

En ce qui concerne plus spécialement l'efficacité de la milice, il est certain que le système, alors en vigueur, des compagnies paroissiales, dû à de Frontenac, et qui pouvait être excellent dans une colonie naissante, devint une charge insupportable quand des guerres continuelles nécessitèrent des convocations fréquentes. La terre en souffrait et le service en recevait le contre-coup.

Non seulement, il fallait fréquemment, par crainte de la famine, renvoyer hâtivement dans leurs foyers des miliciens encore inexercés pour faire la moisson ; mais on devait aussi parfois les faire aider, dans cette besogne trop différée, par des détachements de réguliers. Le système actuel de *Volontaires* du Canada, ou de la Grande-Bretagne, celui de la *Garde nationale* des Etats-Unis, qui ne sont possibles que dans des régions déjà très peuplées, sont préférables, quoique loin d'être parfaits. Au Canada, lors de l'expédition contre les Métis du Nord-Ouest, comme aux Etats-Unis dans la guerre des Philippines, des régiments de volontaires, quoique purement régionaux, ont pu être laissés en service actif pendant de longues périodes sans porter de perturbation sensible dans les affaires civiles.

Pour faire face à l'armée du lac Champlain, Dieskau forma une colonne volante de 1.500 hommes : 220 des régiments de La Reine et de Languedoc, 680 miliciens, 600 Indiens. La rencontre eut lieu près de *Ticonderoga*, le 8 septembre 1755. Au début, l'avant-garde anglaise, conduite par un officier incapable, William, donna en plein dans une embuscade préparée par Dieskau. Mais, lorsqu'ensuite le général français s'avança vers le camp ennemi mis en état de défense, ses réguliers seuls le suivirent. Les milices, agissant à leur guise, avaient choisi une position bien abritée d'où elles pouvaient tirer à leur aise contre les Anglais, et elles ne jugèrent pas convenable de se déplacer. Le résultat de ce manque d'entente fut que les régiments de ligne, décimés par l'artillerie de Johnson, durent battre en retraite, non sans faire payer cher à l'ennemi sa victoire (1).

La colonne anglaise se composait *uniquement* de milices du Massachusetts, du New-Hampshire, de Rhode-Island, de New-York, assez médiocres, il faut bien le reconnaître. Son succès nous semble dû à plusieurs causes. D'abord l'inaction relative des milices canadiennes donna aux défenseurs du camp retranché une écrasante supériorité numérique sur les 220 réguliers de Dieskau : Johnson disposait en effet de plus de 6.000 hommes. En second lieu, le général anglais, se souvenant probablement des mésaventures de Braddock, était abondamment pourvu d'artillerie. Les milices de la Nouvelle-Angleterre paraissent en outre avoir été mieux encadrées que d'habitude. Nombre d'officiers avaient déjà fait plusieurs campagnes, notamment celle de Louisbourg en 1745. Il est de fait que les milices américaines de ce temps, à défaut d'autres qualités militaires,

(1) Rapports de Wraxal (*New-York Documents*, X, page 4007).

possédaient une assez grande dose d'opiniâtreté et d'endurance. Suffisamment commandées et abritées derrière des obstacles ou des barricades, elles étaient susceptibles d'une certaine résistance. Enfin, Johnson lui-même, quoiqu'un « civil », était un homme d'une valeur militaire réelle qui avait en lui l'étoffe d'un chef de troupes. Or, une étude approfondie des gardes nationales des différents pays à différentes époques montre presque invariablement que, plus que tous autres soldats, cet élément extrêmement impressionnable qui se nomme la milice *est influencé par son chef*.

Les pertes, à la bataille de Ticonderoga, furent les suivantes :

Français : 120 tués, 123 blessés.

Anglais : 120 tués, 80 blessés, 62 disparus.

Auxiliaires indiens des Anglais : 38 tués, 12 blessés (1).

Le général Johnson fut lui-même légèrement blessé. Quant au général français Dieskau, atteint d'un coup de feu, il fut abandonné par ses soldats dans la précipitation de la retraite, et blessé une seconde fois, alors qu'il était à terre, par un soldat anglais ancien déserteur français. Comme Dieskau lui reprochait de frapper un ennemi hors de combat, l'autre lui répondit froidement : « Je ne savais pas si vous n'étiez pas armé. Il vaut mieux tuer le diable que d'être tué par lui ! » Dieskau mourut des suites de ses blessures à Suresnes, en 1767 (2).

Pendant que ces événements se passaient sur les rives du lac George, une deuxième expédition anglaise

(1) Un quart des pertes totales fut supporté par le 3^e régiment de milices du Massachusetts, dont le colonel et 8 officiers furent tués.

(2) C'est une vérité bien connue que l'Angleterre ne marchandait pas ses récompenses à ses généraux victorieux. Le major-général Johnson reçut, avec le titre de baronnet, 5.000 livres sterling.

attaquait le fort de Beauséjour, en Acadie. Elle comprenait deux régiments de milices bostonniennes. La place était sous les ordres de M. de Vergor, qui ne disposait en tout et pour tout que de 14 officiers et 150 hommes de la marine. Il avait fait appel aux milices locales, mais celles-ci, sans doute, jugèrent la situation peu enviable, car, au bout de quelques jours, elles retournèrent à leurs occupations habituelles. Laisse seul avec sa poignée de réguliers et quelques petites pièces de position incapables de répondre à l'artillerie de l'assiégeant, M. de Vergor dut capituler le 22 mai, après 14 jours de siège (1).

Enfin, la troisième expédition, dirigée par le gouverneur de Massachusetts contre les forts du lac Ontario, s'arrêta à Oswego, ne se sentant pas assez puissante pour attaquer les places de Niagara et de Frontenac, qui avaient été récemment renforcées par les Français.

En 1756, l'arrivée de Montcalm au Canada marqua le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la colonie (2).

A peine eut-il débarqué qu'il s'occupa de réorganiser l'armée. A cette dernière il avait amené comme renforts les régiments de *La Sarre* et *Royal-Roussillon* (3).

Pour comprendre les difficultés auxquelles le nouveau commandant en chef eut à faire face, il faut se rappeler ce que nous avons dit plus haut au sujet de la mauvaise intelligence qui régnait entre l'élément colonial et les Français ordinaires. Nous avons eu l'occasion de faire allusion à la situation des « forces coloniales »

(1) Dix-huit pièces de gros calibre n'avaient pu être utilisées faute d'affûts.

(2) Louis-Joseph Grozon de Saint-Véran, marquis de Montcalm, était né à Candiac, près Nîmes, en 1712. Il avait donc 44 ans lorsqu'il débarqua au Canada.

(3) Aujourd'hui respectivement 31^e et 54^e de ligne.

qui étaient de beaucoup les plus populaires dans la colonie. Ces troupes, connues sous le nom de « la Marine », étaient bien, en principe, recrutées en officiers et en hommes dans la mère-patrie, mais la proportion de Canadiens dans leurs rangs avait fini par être considérable. D'ailleurs, les individus qui y prenaient du service ne le faisaient qu'avec l'intention de s'établir par la suite comme colons au Canada.

C'est au corps de la marine qu'appartenait de Vaudreuil, alors gouverneur général — ce qui ne contribua pas peu à envenimer les choses.

Il ne faudrait pas cependant donner aux Canadiens tous les torts. Il est indiscutable que la mère-patrie ne traitait pas les coloniaux avec les égards que ceux-ci méritaient, tant par leurs qualités naturelles que par leur inébranlable fidélité. C'était devenu une mode de les considérer comme arriérés, ultra-provinciaux, et de le leur faire sentir. La même chose avait lieu, d'ailleurs, de l'autre côté de la frontière entre Anglais et Américains.

Au-dessous de Montcalm, se trouvait François-Gaston, chevalier de Levis, un vrai coloniste, dont le nom est cher aujourd'hui encore aux Canadiens Français. Puis venait de Bourlamaque, colonel d'infanterie chargé du service du génie. Il a laissé la réputation d'un officier capable, d'allures un peu pédantes — mais ceci est une appréciation canadienne !

L'armée comprenait, à cette époque, 4.400 soldats de ligne, dont 1.400 formaient la garnison de Louisbourg, et 2.000 hommes de la marine. C'étaient là de bonnes troupes, notamment les régiments de terre nouvellement arrivés, qui comptaient de brillants services de guerre sur le continent. Quant à la milice, qui se composait toujours de l'ensemble de la population mâle en état

de porter les armes, elle figurait sur le papier avec un effectif respectable. Nous n'avons pas recherché le chiffre exact — il était en tous cas au-dessous de 20.000 ; cela importe peu, en effet, car, même à ce moment, il était difficile de maintenir plus d'un millier de miliciens à la fois en service actif, excepté en cas d'extrême urgence et dans le voisinage immédiat de leurs foyers respectifs. Le sieur de Franquet, dans ses *Mémoires* (1), en parlant de la milice de son temps, dit que « la plupart des habitants ont une petite boutique dans leur maison, et, par suite, sont assez à leur aise. Il en résulte que, quand ils sont détachés comme miliciens dans un poste isolé, ils pensent beaucoup plus à leurs propres profits qu'aux intérêts du service ». Il ajoute — ce que nous savions déjà — que ces troupes sont utiles dans la guerre indienne et supportent bien les fatigues. Selon lui, le milicien canadien est bon, généreux, mais son caractère se plie mal à la discipline militaire.

On peut rapprocher de ce qui précède le passage suivant d'une lettre de Montcalm à M. de Moras :

«Vous m'exaltez la valeur des Canadiens ; vous m'y donnez des leçons sur la conduite à tenir vis-à-vis d'eux et des sauvages..... Une nation accoutumée à se vanter aura beau s'exalter elle-même, je n'aurai jamais la malheureuse confiance de M. de Dieskau..... Je ne les emploierai que dans leur genre et je chercherai à étayer leur bravoure de l'avantage des bois et de celui des troupes réglées..... » (2).

(1) Manuscrit. Bibliothèque du Parlement à Ottawa (Ontario), Canada.

(2) Lettre du 19 février 1758. (*New-York Documents*, X, p. 686.) Cependant, selon les *Mémoires de Dussieux* (page 266), Dieskau lui-même se serait parfaitement rendu compte de la tendance des Cana-

Les gardes nationales agricoles, du reste, semblent être celles qui donnent, dans un état de choses comme celui qui nous occupe, le plus d'indisponibles.

Les miliciens étaient habillés et armés par l'Etat ; ils ne recevaient que des allocations en nature. Toutefois, ceux qui étaient affectés au service des transports avaient une paye : c'étaient plutôt des entrepreneurs que des soldats.

Décidé à prendre l'offensive, Montcalm choisit comme objectif Oswego (alors Chouagen), position assez importante sur la rive droite du lac Ontario, d'où les Anglais menaçaient les forts avancés du Canada. Une petite colonne, commandée par de Villiers, avait fait, le 3 juillet 1756, une tentative infructueuse contre la place. En août, Montcalm organisa une expédition sérieuse où la milice et les auxiliaires indiens n'entraient que pour une faible part. Elle comprenait 3.000 hommes environ, dont 2.600 de la ligne (3 régiments dont celui de Béarn) et un parc de siège.

La place était défendue par 1.650 hommes hors d'état de résister à des troupes régulières : c'étaient 370 recrues du régiment anglo-américain de Pepperell, 156 miliciens de New-Jersey, et enfin, selon toute apparence, un corps levé spécialement pour la défense d'Oswego par le gouverneur de Massachusetts et composé de pêcheurs de baleines. Le fort lui-même était en très mauvais état. Malgré la médiocrité du service de l'artillerie de l'attaque (1) la place dut se rendre le 14 août 1756. Le principal rôle de la milice canadienne

diens à rechercher les couverts : « Je m'aperçus, dit-il, que les Canadiens, au lieu de marcher de leur côté, s'éparpillaient à droite et à gauche, faisant le coup de feu à la sauvage..... »

(1) On omit de construire des plates-formes pour les pièces, qui s'em-bourbèrent à diverses reprises dans les tranchées.

et des Indiens, dans ce siège, semble avoir été de piller les magasins après la prise du fort (1).

Les pertes des Français s'élevaient à une trentaine d'hommes.

Un fait qui montre bien l'état des esprits à cette époque dans la colonie est que dans une ballade populaire faite sur la victoire d'Oswego, gagnée par Montcalm, on commence par chanter les louanges de de Vaudreuil!

Célébrons du grand de Vaudreuil
 La sagesse et la gloire!
 Toute l'Angleterre est en deuil
 Au bruit de sa victoire.
 Chouagen n'est plus; nos soldats
 L'ont forcé à se rendre.
 Et ses murs ne sont plus qu'un tas
 De poussière et de cendre!

Ces sentiments se traduisaient aussi autrement que par des chansons. En 1757, on voit se manifester dans l'entourage du gouverneur général et dans les cercles purement coloniaux une tendance à continuer cette « petite guerre » qui florissait au temps des expéditions contre les Iroquois. L'élément colonial y trouvait la douce satisfaction de faire pièce aux théories de Montcalm et des « terriens » ; en outre, la guerre de brousse était la seule où les partisans de la milice pussent avoir l'occasion de faire briller celle-ci dont l'éclat pâlisait. On sentait que, dorénavant, toute la gloire, toutes les récompenses des campagnes de guerre seraient pour les troupes de terre, au détriment du corps de la marine et des gardes nationales (2).

Ce n'eût été là qu'un simple désagrément sans gra-

(1) Journal de Montcalm (*New-York Documents*, X, page 443).

(2) Nous employons l'expression de garde nationale pour mieux nous faire comprendre et parfois pour éviter de fastidieuses répétitions de mots. En fait, ce terme n'existe ni au Canada ni en Angleterre.

tivité, si le parti colonial n'avait pu s'appuyer sur le ministère de la marine de la mère-patrie, dont les rapports avec celui de la guerre n'étaient pas des meilleurs. Il y avait déjà de regrettables conflits d'attributions entre les deux services au point de vue des opérations coloniales.

Aussi les colonistes finirent-ils par obtenir la formation d'une brigade placée sous les ordres de Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, et gouverneur lui-même de Trois-Rivières. Naturellement, elle ne comprenait que peu de réguliers, simplement pour la forme : 250 dont 50 grenadiers. Le gros se composait de 250 soldats coloniaux (corps de la marine), 600 miliciens de Trois-Rivières et ailleurs, et plus de 300 Indiens. Le but de l'expédition était Fort-William-Henri, situé au sud du lac George, sur la ligne d'invasion.

La marche, entreprise dans la mauvaise saison, et effectuée les raquettes aux pieds, fut pénible.

La colonne trouva le fort bien défendu par le général Eyre avec le 44^e de ligne anglais et quelques compagnies de « Rangers » (1). Elle fut complètement battue.

Après cet insuccès du parti colonial, Montcalm fut plus à son aise pour organiser les expéditions à sa guise. Mais, par suite de la faiblesse de l'effectif des troupes de terre, il fut toujours obligé de s'adjoindre, comme auxiliaires, un certain nombre de compagnies de milices, dans lesquelles il n'avait d'ailleurs qu'une médiocre confiance. Les réguliers dont il disposait étaient seulement ceux des régiments La Reine, Languedoc, Sarre, Béarn, Royal-Roussillon, Guyenne et

(1) Les *Rangers* étaient des compagnies semi-régulières d'éclaireurs ou tirailleurs, des sortes de guérillas organisées dans les colonies anglaises d'Amérique. Elles rendirent de bons services pendant la guerre de Sept ans.

Berri (1), soit sept corps, plus la marine. Les Anglais avaient massé peu à peu en Nouvelle-Ecosse (Acadie), comme un coin entre Québec et Louisbourg, les 27^e, 28^e, 43^e, 46^e de ligne, avec un fort bataillon du Royal-Américain, également régulier. Ils tenaient en réserve, à New-York et dans la Nouvelle-Angleterre, les 17^e, 22^e, 42^e, 44^e, 48^e, 55^e, plus le 2^e et le 4^e bataillon du Royal-Américain : onze régiments de ligne en tout. On les verra, aux sièges de Louisbourg et de Québec, se passer entièrement du concours des milices provinciales.

Les graves préoccupations politiques de Montcalm ne l'empêchaient pas de veiller au bien-être de ses officiers. Il paraît que nombre de ceux-ci, surtout les plus jeunes, lui donnaient des ennuis avec leur passion pour le jeu et leur malheureuse tendance à épouser des Canadiennes sans fortune (2).

Au mois d'août 1757, Montcalm marcha contre le fort William-Henri, cette même place devant laquelle avait échoué l'expédition *coloniste* de de Vaudreuil. La colonne comptait primitivement :

570 réguliers,
100 hommes de la marine.
1.200 miliciens.
300 volontaires.
800 auxiliaires indiens.
2.970 h. en tout.

Mais, d'après certains documents, il paraît que ces

(1) Ce dernier venait d'arriver. Il fut plus tard, en France, amalgamé avec Aquitaine et devint finalement le 35^e de ligne.

(2) Lettre au ministre de la guerre (24 avril 1757). Deux capitaines du régiment de Languedoc purent seuls fléchir la rigueur de leur général. En ce qui concerne le jeu, les chroniques du temps rapportent qu'entre autres un capitaine de « La Reine », sans fortune, M. de Maron (?), perdit une fois 12.000 livres, somme très forte, à cette époque, au Canada, et qui lui fut prêtée par son lieutenant-colonel.

forces furent fortement augmentées plus tard. La composition finale aurait été la suivante :

Réguliers, 3 brigades.....	3.081 hommes.
Milices, 7 brigades.....	2.946 —
Artillerie.....	188 —
Indiens.....	1.806 —
Total.....	8.021 hommes (2).

La garnison du fort, quoique renforcée par une partie de celle de Fort-Edwards, ne s'élevait guère qu'à 2.372 hommes, dont peu de troupes régulières : 607 du 35^e de ligne anglais, 122 du Royal-Américain, 30 du Royal-Artillery et 95 *Rangers* à cheval ; le reste était de la milice provinciale.

Les tranchées sont rapidement poussées par Montcalm. Le 6, c'est-à-dire cinq jours après son arrivée devant la place, la batterie de gauche ouvre le feu avec 3 pièces de 18 livres, 5 de 12 et un mortier de 9 pouces. Le 7, la batterie de droite entre en action à moins de 900 pieds du fort. Le 19, la garnison, décimée par la maladie, sans espoir d'être secourue et ne disposant que d'un matériel d'artillerie inférieur, capitule. Elle reçoit les honneurs de la guerre et Montcalm lui permet, comme marque spéciale de son estime, d'emmener un canon de 6 livres. Les pertes des Anglais étaient de 41 tués et 71 blessés. Celles des Français, 53 hommes hors de combat.

Mais ici encore la question des milices vient gêner les mouvements du général victorieux. Il est tout indiqué, pour Montcalm, de marcher de suite sur Fort-Edwards, le dernier fort d'arrêt des Anglais dans la région. Cependant il ne peut le faire avec ses seuls réguliers ;

(1) Archives de la guerre, Paris; aussi : *New-York Documents*, X, page 625; *Mémoires de Dussieux*, page 292; *Correspondance de MM. de Bougainville et de Paulny*, 19 août 1757.

d'autre part, la saison s'avance et les miliciens doivent être renvoyés chez eux pour faire la moisson, sous peine de famine (1).

Louisbourg, auquel la France ne semblait tenir que lorsqu'on le lui enlevait, était de nouveau insuffisamment défendu. On s'était obstiné, malgré les enseignements du passé, à y laisser en tout trois bataillons d'*Artois*, *Bourgogne* et *Cambrésis* (2), excellentes troupes, mais peu nombreuses ; 24 très petites compagnies de la marine ; 2 compagnies d'artillerie ; un bataillon de volontaires étrangers considéré comme peu sûr ; et, enfin, les habitants mâles de la place, organisés en milices. Tout cela ne s'élevait qu'à 3.800 hommes !

Un des premiers soins du général anglais Wolfe, quand il eut pris le commandement des troupes d'Amérique, fut naturellement d'attaquer Louisbourg.

Il eut la sagesse de laisser les milices provinciales de côté. 23 vaisseaux de ligne, 18 frégates et 116 transports amenèrent devant la ville les 15^e, 28^e, 40^e, 48^e, 17^e, 35^e, 47^e, 58^e réguliers ; le 60^e (ou Royal-Américain, bataillons n^{os} 1 et 2) ; le 63^e highlanders, et 5 compagnies de *Rangers*. Son artillerie comprenait 17 officiers, 53 sous-officiers, 639 canonniers servants et 163 *matroses* (3).

La flotte française chargée de seconder la défense de la place, ne disposant que de 12 vaisseaux contre les 41 de l'ennemi, fut complètement incapable de s'opposer au débarquement.

Environ 120 Acadiens se trouvaient sur la côte, mais, trop peu nombreux pour inquiéter les Anglais, ils se

(1) *New-York Documents*, X, page 607.

(2) Respectivement les 48^e, 59^e et 20^e actuels.

(3) On appelait ainsi, dans l'armée anglaise, des soldats du train qui, lorsqu'ils n'étaient pas employés au service des attelages de l'artillerie, avaient en partage la garde et la police des convois.

dispersèrent. Plus tard, le 8 juillet, un certain capitaine Boishebert s'avança vers les lignes de l'assiégeant avec 400 miliciens de la région. Après une très légère escarmouche avec les avant-postes, il se retira et l'on n'entendit plus parler de sa colonne.

La place était en fort mauvais état. De Drucourt, dans ses *Mémoires*, dit qu'il avait trouvé, à son arrivée, les fortifications en ruines (1).

Le siège, entrepris le 4 juin 1758, traîna jusqu'au 24 juillet. A cette date, pour éviter les horreurs de l'assaut, de Drucourt capitula.

§ 2. — De la seconde capitulation de Louisbourg à la prise de Montréal.

Attaque de Fort-Carillon par le général anglais Abercrombie. Emploi de la milice dans les deux armées en présence. Défaite des Anglais (8 juillet 1758). — Rôle de la milice canadienne durant le siège de Québec (juillet-septembre 1759). — Sa démoralisation après la bataille des plaines d'Abraham. — Insuccès de la démonstration du sieur Saint-Luc de la Corne sur Oswego et déroute de la milice (5 juillet). — Retraite de l'armée française sur Montréal. Réorganisation des milices par Lévis. Leur fusion avec les réguliers. — Contre-attaque de Lévis sur Québec. Victoire des Français (28 avril 1760). — Lévis lève le siège de Québec (16 mai). — Défection des milices pendant la retraite. — Marche concentrique de trois colonnes anglaises sur Montréal. — Capitulation de Montréal et fin de la domination française au Canada (8 septembre 1760).

Tandis que Louisbourg était attaqué par Wolfe, le général Abercrombie marchait sur Fort-Carillon (lac Champlain) — toujours sur la grande ligne d'invasion du Canada. Les diverses provinces coloniales anglaises avaient voté des contingents de milices importants, s'élevant en tout à 17.480 hommes ; mais seulement 5.960 miliciens furent adjoints aux 6.405 réguliers d'Abercrombie au moment de leur départ, le 29 juin 1758.

Le corps de Montcalm se composait des hommes dis-

(1) *Quebec Documents*, W, page 145.

ponibles des régiments *La Reine, Guyenne, Royal-Roussillon, Berry, Sarre, Béarn*, soit 2.900 fusils ; de 600 soldats de la marine. Il avait aussi un détachement de la milice, mais peu important.

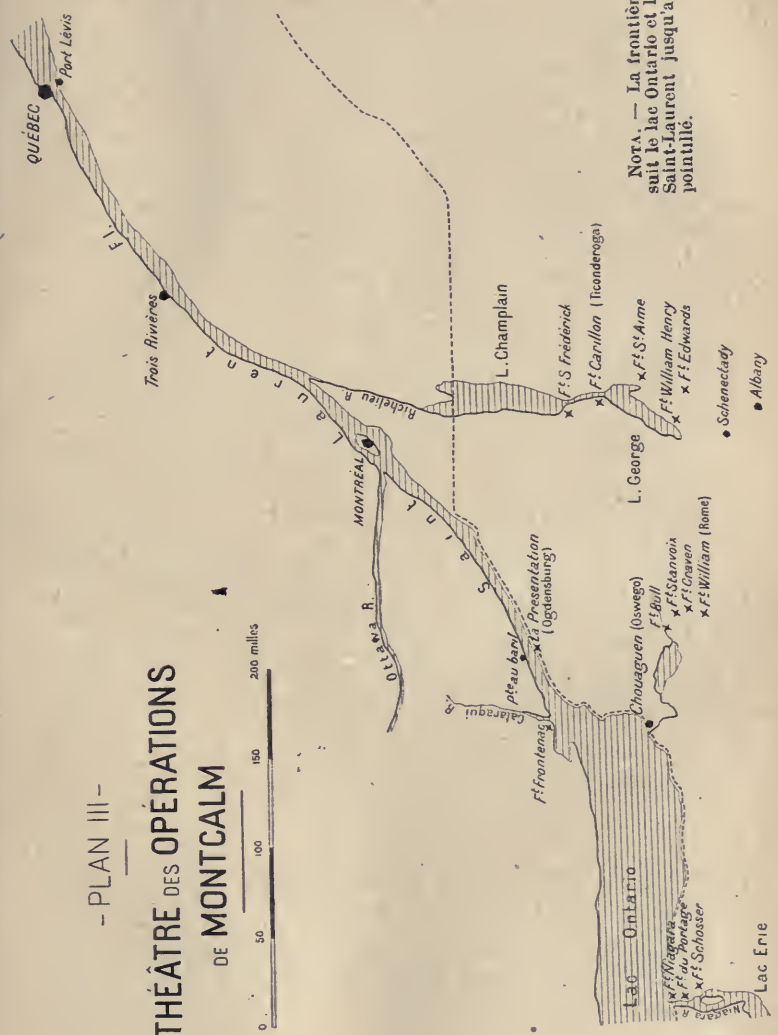
C'est le 8 juillet que les Anglais, débarquant à l'extrémité du lac George (voir plan II), marchèrent sur les positions françaises. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de tous ces faits d'armes. Il faut nous borner à



en extraire ce qui rentre plus particulièrement dans notre sujet : le rôle des milices canadiennes. Constatons que les deux généraux avaient des milices à leur disposition et que tous deux les employèrent avec une extrême circonspection. Montcalm, connaissant les dispositions de ce genre de troupes, les avait bien abritées à la partie des ouvrages qui regarde la rivière, avec mission de tirer sur les embarcations que l'ennemi pourrait employer dans son attaque de flanc, après avoir

- PLAN III -

THÉÂTRE DES OPÉRATIONS
DE MONTCALM



NOTA. — La frontière suit le lac Ontario et le Saint-Laurent jusqu'au pointillé.

doublé les rapides par le « chemin de portage » (1). C'était faire le meilleur usage possible des gardes nationales canadiennes, qui, dans cette occasion, remplirent leur devoir. En vérité, elles auraient eu de la difficulté à agir autrement!

Abercrombie avait aussi prudemment placé ses milices : un régiment avec des réguliers pour garder la scierie, et d'autres en réserve avec l'infanterie légère et les *Rangers* sur le chemin de portage, hors de portée du feu des Français et dans le but de soutenir la retraite des colonnes d'attaque, le cas échéant.

Sans artillerie suffisante pour battre en brèche les ouvrages ennemis, le général anglais ne put emporter ceux-ci d'assaut et dut se retirer, avec de grandes pertes. Le fait qu'il eut 334 miliciens hors de combat montre que ces derniers ne boudèrent pas à la besogne qui leur avait été assignée.

Les pertes de Montcalm ne s'élevèrent qu'à 106 tués et 266 blessés. Sa victoire fit du bruit au Canada. Une chanson populaire s'écrie, en parlant des Anglais :

A Carillon, l'on dit pourtant
 Qu'ils auraient leur revanche...
 Autant en emporte le vent :
 Ils soufflent dans la Manche!
 Les Canadiens leur font peur,
 Et Loudun (2) est trop sage
 Pour oser, contre leur valeur,
 Mesurer son courage!.....

Ne dirait-on pas que c'est la milice qui a battu les Anglais à Carillon?

Laisant de côté quelques escarmouches où la milice

(1) Un *portage*, en langue canadienne, est l'action de traîner ou de porter des embarcations entre deux points donnés d'un cours d'eau, en vue d'éviter des rapides ou des hauts-fonds.

(2) Un général anglais.

ne prit point part, hâtons-nous d'arriver à l'attaque de Québec par le général Wolfe (1).

L'expédition organisée en 1759 par Wolfe contre Québec a ceci de particulier qu'elle ne comprenait point de milices provinciales. Les seules troupes qui s'en rapprochassent étaient ces volontaires connus sous le nom de *Rangers*. Ces compagnies, d'ailleurs, au nombre de cinq, avaient atteint un haut degré d'efficacité dans leur branche de service, et étaient, depuis plusieurs années, portées sur les états et situations comme troupes régulières.

Les forces à la disposition de Montcalm étaient les suivantes :

Troupes de terre.....	1.600	hommes.
Corps de la marine.....	600	—
Milices.....	10.400	—
Volontaires... ..	200	—
	<hr/>	
	12.800	hommes.
Indiens.....	918	—
	<hr/>	
	13.718	hommes.

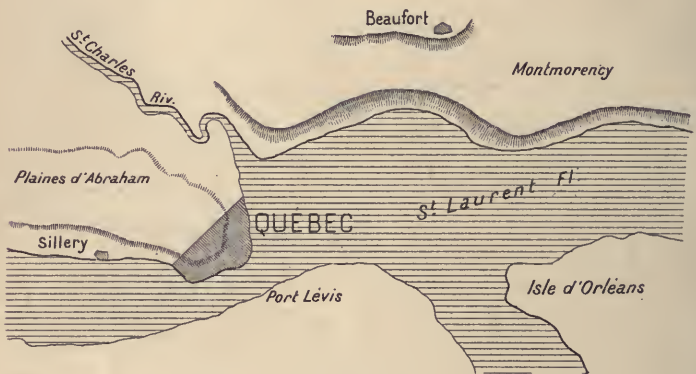
Mais déduction faite des garnisons de Montréal et de Beaufort, ainsi que de l'énorme déchet des milices, il n'y avait guère à Québec, en état de faire le coup de feu, que 5.500 officiers et soldats (2).

Un fait qui montre de quelle ressource les miliciens

(1) Il est difficile cependant de ne pas rappeler la position étrange faite à M. de Noyan, lieutenant du roi à Trois-Rivières, commandant de place à Fort-Frontenac lors de l'attaque des Anglais, le 25 août 1758. A maintes reprises il avait demandé des renforts; finalement, le gouverneur général de Vaudreuil lui envoya un homme, le sieur d'Irnon de la Plante, soldat très brave, mais manchot. Tels étaient les attaches et le crédit du parti colonial en haut lieu, que l'infortuné commandant du fort, après avoir été obligé de capituler faute de troupes, ne put jamais réussir à se disculper et à obtenir justice contre de Vaudreuil.

(2) Ces chiffres sont puisés à diverses sources, notamment aux *Événements de la guerre au Canada* (*Historical Society*, Québec, 1861).

pouvaient être ici au général français est que, dès la dernière partie de juillet, c'est-à-dire avant les événements définitifs du siège, ces soldats désertaient en grand nombre et retournaient tranquillement chez eux (1) En somme, la différence qui existait entre la composition de ses troupes et celle du corps de Wolfe entrava constamment les mouvements de Montcalm. Tandis qu'une attaque de la position anglaise de Montmorency était indispensable pour « se donner de l'air »,



— PLAN IV —

SIÈGE DE QUÉBEC

le général français reconnut impossible de marcher avec de la milice contre des troupes régulières dont le nombre exact et la situation étaient imparfaitement connus.

(1) Nous ne donnerons, bien entendu, sur les opérations du siège de Québec, que les indications strictement nécessaires à la clarté de notre sujet.

On sait que Wolfe, employant comme base sa récente conquête, Louisbourg, y avait concentré le corps d'armée destiné à attaquer Québec. Le 25 juin, il arrivait devant la ville et débarquait ses troupes dans l'Isle d'Orléans, tout en s'établissant fortement à Port-Lévis et Montmorency. (Voir plan IV.)

Quant à Port-Lévis, dont les batteries étaient fort gênantes, les bourgeois de la cité eux-mêmes, dès le 12 juillet, s'offrirent à organiser une colonne pour l'attaquer (voir plan IV). C'est là un des derniers efforts de la milice durant la guerre. On réunit environ 1.200 hommes : une compagnie de 100 volontaires tirés des régiments réguliers ; un corps de milices locales ; les élèves du séminaire catholique.

Cette colonne traversa le Saint-Laurent à Sillery, mais, à peine sur l'autre rive, donna, disent les relations de l'époque, des signes d'une agitation nerveuse excessive, bien que l'ennemi fût au moins à trois milles de là. Les élèves du séminaire se mirent à tirailler, dans leur trouble, sur des hommes de l'expédition elle-même. Par trois fois cette erreur se reproduisit avant qu'on arrivât devant les ouvrages (1). La vue de ceux-ci acheva de démoraliser les miliciens qui furent pris d'une panique extraordinaire. Un sieur Dumas, brave officier de Québec, fut impuissant à les arrêter. «Roulant les uns sur les autres dans leur précipitation à regagner les canots, ils se rembarquèrent et rentrèrent au matin à Québec, accablés de désespoir et de honte.... »

Ce qui précède montre une fois de plus le peu de confiance qu'on doit avoir dans les milices pour un mouvement offensif. On voit souvent citer par les auteurs du temps cet adage : « Un Canadien vaut trois soldats de France dans la guerre de brousse ; mais en bataille rangée un soldat de France vaut bien plus de trois miliciens frais émoulus de leurs fermes. »

Dans le fameux combat du 13 septembre, aux plaines d'Abraham, où Montcalm et Wolfe perdirent tous deux la vie, la milice canadienne, judicieusement pla-

(1) *L'Abeille*, II, n° 14 (publication du séminaire de Québec) ; *Journal du siège de Québec* (bibliothèque d'Hartwell, Angleterre).

cée dans une position défensive, au milieu de petits bouquets de bois, sur l'aile droite de l'armée française, fit ✓ bonne contenance et soutint même la retraite pendant quelques instants (1). Les *Mémoires* de Townshend disent que cette force était composée des meilleurs tireurs de la milice (2).

Mais ce fut surtout après la retraite du gros de l'armée sur Montréal que la garde nationale laissée à Québec se montra faible. Sans doute, Montcalm tué, les réguliers partis, la situation était loin d'être brillante. Cependant il est malaisé de trouver des excuses pour la démoralisation dont firent preuve, principalement, les officiers de milices. De Ramezay, le commandant de place, quoique lui-même un coloniste, n'avait d'ailleurs aucune confiance dans les 1.500 miliciens qui composaient la garnison. Pendant les derniers jours du siège, des escouades entières désertaient leurs postes pour retourner dans leurs foyers. On cite un sergent qui, dans sa hâte de quitter Québec, emporta avec lui les clés de la citadelle ! Les officiers sont introuvables — A ce point que de Ramezay déclare n'en avoir même plus assez sous la main à qui l'on puisse sans crainte donner un ordre à porter (3).

Le 17 septembre, le commandant de place réunit un conseil de guerre, pour voir quelles mesures on pourrait prendre dans le but d'arrêter un certain mouvement qui se dessinait dans les lignes anglaises. Un aide de camp fut envoyé pour juger de l'état d'esprit des troupes, et revint bientôt déclarer que les miliciens refusaient de faire le coup de feu. Il faut dire que cette mi-

(1) *Événements de la guerre au Canada durant les années 1759-60* (bibliothèque de la Société historique de Québec). — Panet : *Journal du siège*. — Poligny : *Journal commémoratif du siège*, etc.

(2) Can. Arch.; séries A et W, vol. 88.

(3) Can. Arch.; séries A et W, vol. 88, page 48.

lice ultra-sédentaire de Québec ne comprenait que des éléments assez médiocres : artisans « qui n'étaient jamais sortis de la ville », bourgeois mariés, déjà âgés, anémiés par les privations du siège.....

Peu après, une députation des officiers de la milice se présenta pour faire remarquer qu'ils n'entendaient pas soutenir l'assaut ; qu'en conséquence ils allaient déposer leurs armes à l'arsenal afin que l'ennemi, en entrant dans la place, les trouvât désarmés et les traitât par suite comme de simples citoyens. C'est ce qui peut s'appeler régler les affaires militaires en bon père de famille.

La capitulation fut signée le 18 septembre 1759.

Durant le siège, une forte proportion de la milice était restée à Beaufort — notamment les deux bataillons de Montréal. Cette troupe suivit le mouvement de retraite après le 13 septembre. D'autre part, une sorte de démonstration avait été faite, sans doute comme diversion, au début de juillet, contre Oswego, défendue par quelques compagnies du *Royal Américain*, sous les ordres du colonel Haldimard, un Suisse au service de l'Angleterre. La colonne française était commandée par le sieur Saint-Luc de la Corne, qui, le 5 juillet, se porta contre le fort à la tête d'un corps de milices canadiennes. Pendant la route, il s'était évertué à démontrer à ses soldats peu enthousiasmés que la place se rendrait sans coup férir. Mais la vue et surtout le son des canons anglais étaient des arguments plus puissants que la rhétorique de M. de la Corne, dont les miliciens, saisis de panique, détalèrent prestement, culbutant et abandonnant leur aumônier, l'abbé Picquart, un prêtre-soldat qui marchait au premier rang (1).

(1) Mémoires de Pouchot, capitaine au régiment de Béarn (vol. I, page 29) ; *Journal de Lévis*, page 189 (Can. Arch., séries A et W, vol. 91, pages 83-86).

L'armée française s'était, nous l'avons vu, retirée vers Montréal, sous le commandement de Lévis. C'est alors qu'eut lieu une réforme importante dans l'organisation des milices adjointes à cette armée. *Elles furent réparties dans les régiments réguliers de la ligne, à l'exception des deux bataillons de Montréal et de la cavalerie qui formaient une brigade à part. Le tableau suivant donne cette nouvelle répartition.*

BRIGADE.	RÉGIMENT ou CORPS.	COMBATTANTS.				NON-COMBATTANTS.				TOTAL GÉNÉRAL.
		Officiers.	Soldats.	Milice.	TOTAL.	Train.	Domestiqu ^{es} .	Chirurgiens	TOTAL.	
La Reine...	La Reine.....	27	370	223	620	10	27	1	38	658
	Languedoc ...	14	280	285	579	»	14	1	15	594
La Sarre...	La Sarre.....	24	339	230	593	»	21	1	22	615
	Béarn.....	24	371	221	616	5	27	1	33	646
Royal-Roussillon	Royal-Roussillon.....	24	305	279	608	4	8	1	13	624
	Guyenne.....	22	320	261	603	5	23	1	29	632
Berry.....	2 bataillons...	51	727	519	1.297	9	50	2	61	1.358
Marine.....	2 bataillons...	80	898	246	1.224	»	75	4	79	1.303
Hors de la ligne (sic).	Cavalerie.....	5	»	200	205	»	2	1	3	208
	Sauvages.....	8	»	270	278	»	»	»	»	278
	Bataillons de milice de Montréal....	»	»	287	287	»	56	3	59	346

On voit qu'un corps, le régiment de Languedoc, renferme plus de miliciens que de soldats réguliers (1).

En avril 1760, Lévis, ayant réorganisé son armée, se porte sur Québec pour tenter de reprendre la place. La rencontre a lieu, près de la ville, le 28. Elle est courte, mais meurtrière. Les Anglais ont 283 tués et 841 blessés — presque un tiers des forces engagées.

(1) La seule cavalerie du Canada appartenait à la milice. Son uniforme était bleu avec revers écarlates. Les officiers étaient en blanc.

Les pertes des Français sont de près de 2.000 hommes, mais l'écrasante supériorité numérique de l'armée de Lévis a raison des troupes anglaises, qui rentrent dans la ville. La milice canadienne, *bien encadrée*, avait, cette fois, fait son devoir correctement, même en rase campagne et dans l'offensive.

Lévis commença aussitôt le siège de Québec. Mais l'arrivée d'une forte escadre anglaise vient lui enlever le fruit de sa victoire. Menacé d'être pris entre deux feux, il se replie sur Montréal le 16 mai. Dans cette retraite, les Canadiens, découragés, abandonnent en grand nombre les régiments auxquels ils sont rattachés.

Le 14 juillet, le général anglais Murray, à la tête de toutes les troupes disponibles, part pour Montréal, devant lequel il doit faire sa jonction avec la colonne qui, sous les ordres du général Amherst, a été organisée à Oswego et quittera cette ville dans la première semaine d'août. Une troisième expédition, partie des autres colonies d'Amérique, est également en route par le lac Champlain. Il est à noter que les colonnes Amherst et Haviland sont mixtes : moitié réguliers, moitié milices.

Dans les derniers jours d'août, Murray avec 2.200 réguliers, Amherst avec 10.000 hommes, dont 6.000 réguliers, et Haviland avec 3.500 soldats « mélangés », investissent Montréal. La troisième colonne rencontre à l'Isle-aux-Noix un poste avancé de milices canadiennes qui se replie sans combat. Le découragement des fuyards se communique à la garnison de Saint-John, qui se retire également.

A Montréal, la résistance est impossible. Lévis capitule le 8 septembre 1760.

Dès la première quinzaine de ce mois, les régiments réguliers français sont rembarqués pour la mère-patrie :

Languedoc et Berry, le 13 ; *Royal-Roussillon et Guyenne*, le 14 ; *La Reine, La Sarre et Béarn* le 16. Quant à la Marine, corps colonial composé en grande partie de Canadiens, elle semble avoir été débandée.

Le traité de Paris, en 1763, fit passer définitivement le Canada sous la domination anglaise.

CHAPITRE II

LES MILICES SOUS L'OCCUPATION ANGLAISE

Nous arrivons ici à une des périodes les plus intéressantes de l'histoire des milices canadiennes. La tranquillité — on serait tenté de dire l'indifférence — avec laquelle les Canadiens acceptèrent le nouvel état de choses est un sujet d'étonnement pour tous ceux qui ont étudié la vieille colonie française.

Les Canadiens de 1763 étaient cependant bien plus français d'origine que ne l'étaient les Alsaciens de 1871 ; la guerre à laquelle ils avaient pris part n'avait pas été une affaire de quelques mois, mais une lutte presque continuelle pendant trois quarts de siècle. Et néanmoins jamais dans l'histoire des peuples on ne voit une province changer de nationalité avec moins de secousses.

Il y a à cela diverses raisons : l'isolement de la Nouvelle-France, le développement de l'esprit colonial, mais surtout la sagesse et le tact des vainqueurs. Des dispositions légales — notamment le célèbre *Quebec-Act* — donnèrent aux Canadiens plus de libertés et, tout en maintenant les droits acquis, firent aux annexés une situation plus douce que sous la domination française.

Il faut ajouter que l'inaltérable bonne humeur, les plaisantes dispositions des Canadiens-Français les aidèrent à supporter vaillamment les vicissitudes de la guerre. Dans une lettre du lieutenant Campbell, du régiment de Highlanders, adressée à l'un de ses amis habitant le Connecticut, on voit une description intéressante des rapports entre les familles bourgeoises de

Québec et les officiers du corps d'occupation, aussitôt après le siège. Il dit, entre autres choses :

Des familles que les calamités de la guerre ont fait descendre du luxe au manque du confortable le plus élémentaire (*sic*) s'amuse, dansent, chantent tout en se réconfortant avec cette réflexion : « C'est la fortune des armes ! » Les jeunes demoiselles font tout leur possible pour enseigner le français à nos officiers, dans quel but, je l'ignore — à moins que ce ne soit pour s'entendre louer, flatter et courtiser sans perdre de temps....

En ce qui concerne particulièrement les milices, le gouverneur anglais Amherst décréta qu'en principe elles seraient désarmées. Des commissaires furent nommés à cet effet. Mais l'opération procéda avec lenteur ; en présence des dispositions pacifiques des Canadiens, on décida finalement de laisser, à tout résident qui remplirait certaines conditions, un fusil « pour la chasse ».

Les officiers durent donner leur démission et bon nombre d'entre eux furent immédiatement réinstallés avec une *commission*, ou lettre de service des autorités anglaises. Dans les campagnes, les capitaines de paroisse restèrent, de fait, en fonctions. On étendit peu à peu leurs attributions et ils devinrent des sortes de juges de paix. Ils ne recevaient comme tels aucun salaire.

Tous les officiers conservaient leurs armes sans conditions.

On aura une idée de l'état d'esprit du corps d'officiers de la milice franco-canadienne d'alors, si l'on jette les yeux sur le document suivant. Il est relatif à la mort du roi George II et date par conséquent de 1761, un an à peine après la fin des hostilités.

*A Son Excellence le Général Gouverneur de Montréal
et de ses dépendances.*

L'adresse de MM. les Officiers des Milices et Négociants de la ville de Montréal :

La Parque inhumaine a donc tranché le fil des beaux jours

d'un Roy aussi grand que magnanime. Nous venons épancher nos regrets dans le sein paternel de Votre Excellence, seuls tributs d'un peuple qui ne cessera jamais d'exalter et la douceur et la modération de ses nouveaux maîtres. Le héros qui nous a conquis nous a traités plutôt en père qu'en vainqueur, et nous a laissé un gage précieux de nom et d'effet de ses bontés pour nous. Que de reconnaissance ne devons-nous pas avoir pour tant de bienfaits? Ah! Ils seront éternellement gravés dans nos cœurs, en caractères ineffaçables. Nous supplions Votre Excellence de nous continuer l'honneur de sa protection. Nous ferons en sorte de la mériter par notre zèle et par les vœux ardents que nous offrirons sans cesse à l'Immortel pour sa santé et sa conservation!

De même, quand le général anglais Gage fut renvoyé à New-York, les capitaines de la milice lui portèrent une adresse de regrets.

Les occasions n'allaient pas manquer aux milices canadiennes de prouver leur attachement aux institutions anglaises, mieux que par des discours en mauvais français. Il faut dire que, considérée dans son ensemble, la garde nationale du Dominion n'a pas failli au devoir qui, à ses yeux, lui était imposé par la reconnaissance.

Il y a eu, c'était inévitable, des défaillances partielles, surtout dans la période critique de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, où de puissantes influences furent mises en jeu pour amener la désaffection des nouveaux annexés. Mais ces petites taches ne sauraient ternir l'éclat de cette « loyalty » dont les Franco-Canadiens semblent aujourd'hui si fiers!

SECTION I.

**De la conquête à la guerre de l'Indépendance
américaine.**

Premier emploi des milices canadiennes par les Anglais. — Expédition de 1764 contre les Indiens.

C'est en 1764 que pour la première fois les Anglais durent faire appel au concours de la milice canadienne.

Ce fut à l'occasion du soulèvement des Indiens sous le fameux chef Pontiac. Après le massacre de Michilimackinac, et l'enlèvement de 2.000 *settlers* par les « sauvages », on décida de frapper un grand coup. Outre une expédition composée de réguliers et qui devait dans la suite battre Pontiac à Edgehill, on organisa une colonne volante destinée à descendre jusqu'à Détroit pour recevoir les soumissions de diverses tribus. A cet effet les provinces — c'est-à-dire New-York et la Nouvelle Angleterre — furent obligées de fournir 3.300 hommes; le contingent du Canada fut de 300 miliciens.

Après de nombreuses difficultés causées par la mauvaise volonté des provinces, la composition de la colonne fut arrêtée ainsi qu'il suit :

- 17° de ligne anglais, complété par des hommes du 55°;
- 4 compagnies de 80 réguliers de divers régiments;
- 500 miliciens de New-Jersey;
- 500 miliciens de New-York et Connecticut;
- 300 miliciens du Canada;
- 50 hommes du Royal Artillery;
- 10 pièces légères de campagne,

soit 2.000, sous le commandement du général Bradstreet.

C'est la seule fois dans l'histoire que l'on voit marcher côte à côte les milices américaines et canadiennes. Le

fait est d'autant plus digne de remarque que le Canada, durant les longues guerres précédentes, n'avait jamais eu de pires ennemis que les Provinciaux.

L'adjonction du contingent du Dominion n'avait pas d'ailleurs été motivée par le seul désir d'augmenter l'effectif. Il y avait aussi une considération politique. On comptait que la présence dans l'armée des 300 Canadiens couperait court aux rumeurs courantes parmi les Indiens révoltés et qui leur faisaient espérer du secours de la part des annexés.

Au moment où l'on demanda au Canada ces trois cents hommes, le général Murray était persuadé qu'il se présenterait au moins un millier de volontaires venant des diverses compagnies de milices sédentaires. En fait, le recrutement fut si lent, qu'à un moment il fut nécessaire d'avoir recours à la conscription dans certains villages (1). Montréal et Québec devaient fournir chacun 120 hommes et Trois-Rivières 60. Dans cette dernière localité on ne put atteindre le quota qu'en faisant des emprunts à Québec. Les Canadiens s'étaient en effet mépris sur le sens de l'appel qui leur avait été adressé. Comme on offrait une prime aux volontaires, ils crurent que s'engager était prendre la résolution de servir « sa vie durant ». Il fallut que les curés expliquassent en chaire les termes de la convocation et fissent remarquer, par manière de parenthèse, qu'il s'agissait d'une simple démonstration « sans grands dangers »...

Une fois rassurés, les miliciens consentirent à s'enrôler pour la durée de l'expédition ; les quotas des divers districts furent atteints et l'on renvoya dans leurs foyers les hommes qu'on avait dû convoquer d'office pour compléter les effectifs.

(1) Cela ressort d'une lettre de Murray au colonel Haldimand (2 avril 1764).

Comme toujours, le recrutement avait été plus facile dans les villes, parmi les artisans, que dans les campagnes.

A la différence de ce qui avait lieu sous la domination française, les volontaires de l'expédition de 1764 reçurent, outre une prime d'engagement de douze piastres, une solde régulière. Cette dernière fut par jour de :

dollars.

- 3 » pour les majors;
- 2 » pour les capitaines;
- 1 » pour les lieutenants;
- 0 20 pour les sergents;
- 0 13 pour les caporaux;
- 0 10 pour les soldats (1).

Les hommes touchèrent en outre une capote, une paire de souliers « sauvages », une paire de mitaines.

Les compagnies de marche des milices avaient un capitaine et deux lieutenants. Seuls les noms des officiers de la compagnie de Trois-Rivières ont été conservés. Le capitaine était M. de Montizambert ; les lieutenants MM. de Richeville et Smith.

En somme l'expédition, qui dura plusieurs mois, se borna à une marche, très pénible il est vrai, mais sans péril. Les Canadiens, à leur retour, furent immédiatement licenciés et s'en retournèrent chez eux, fort satisfaits de leur « promenade ».

Ces braves gens, écrit (en français) le colonel Haldimand, qui n'avaient reçu traitement pareil, sont très contents et *souhaitent* (sic) qu'on aye besoin de leurs services l'année prochaine (2).

(1) Lettre du général Murray à Haldimand (11 mars 1764). Le dollar est d'environ 5 fr. 15.

(2) Lettre d'Haldimand au général Gage (25 décembre 1764). Can. Arch., série B. 22, page 60.

SECTION II.

Les Milices canadiennes dans la guerre de l'Indépendance américaine.

Nécessité de convoquer les milices pour résister à l'invasion américaine. — Les commissaires du recrutement. — Leur insuccès. — Remise en vigueur de la vieille loi des milices françaises par le général Carleton. — Mécontentement de la population. — Héritations et défaillances de certaines compagnies de milices. — Fidélité de la garde nationale de Montréal. — Siège de Saint-John par le général américain Montgomery (14 septembre - 8 novembre 1775). — Capitulation des Anglais. — Réorganisation par les autorités américaines de la garde nationale canadienne des territoires occupés par les troupes du Congrès. — Rôle de la milice canadienne à la défense de Québec (1775). — Nouvelle loi de milices. Effectifs de 1777. — Odyssée de la milice de Détroit (1778-1779). — Les compagnies permanentes de Québec (1776-1783).

La période de la guerre de l'Indépendance entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne est une phase critique dans l'histoire des milices canadiennes. La fidélité des nouveaux annexés, leur *loyalty* envers la couronne d'Angleterre furent mises à une sérieuse épreuve, car le pays était alors travaillé non seulement par les émissaires des Américains, mais bien aussi par les mécontents anglais qui, jaloux de la bienveillance témoignée aux Franco-Canadiens par les autorités britanniques, étaient les premiers à exciter les annexés à la révolte, tout au moins à une apparente neutralité.

Comme nous l'avons dit plus haut, il y eut des défaillances, très explicables, sinon excusables, et les généraux anglais eurent besoin d'agir, en maintes circonstances, avec un tact infini pour triompher d'une situation qui, par la force des choses, était très embarrassante. Il faut, en définitive, en rabattre beaucoup des déclarations pompeuses de certains historiens au dire

desquels les Canadiens se seraient soulevés comme un seul homme pour repousser l'envahisseur. Nous admettons bien volontiers que le concours des milices canadiennes a été précieux aux défenseurs de Québec contre l'Américain Montgomery ; mais le seul fait que ce dernier, avec une poignée d'hommes indisciplinés, a pu se maintenir pendant des mois, isolé, au sein d'une contrée ennemie, montre qu'il y avait à ce moment au moins de la tiédeur parmi les populations du Dominion. Il fallut du temps à celles-ci pour se ressaisir au milieu d'événements déconcertants et d'intrigues en jeu de tous côtés.

C'est quand le général américain Arnold menaça Montréal, en 1775, que l'on dut songer à convoquer les milices. Cette tâche échet au commandant de place de Québec, le colonel Templer, du 26^e de ligne anglais. Il organisa, au début de mai, un meeting des habitants, à l'effet d'examiner ce qu'on pourrait faire pour constituer une garde nationale active. M. Sulte, dans son travail sur les Milices françaises du Canada, nous dit qu'elles étaient alors désorganisées. La chose était délicate, car il ne s'agissait plus ici d'une expédition d'intérêt général comme celle de 1764 contre le chef Pontiac, mais d'une guerre entreprise pour le bénéfice de l'Angleterre. Nous voyons toutefois dans les chroniques de l'époque que le colonel Templer réussit à persuader aux notables de former les habitants en compagnies de trente hommes, qui éliraient leurs officiers. (1).

Quelques personnages, choisis parmi les colonistes les plus sûrs, furent improvisés officiers recruteurs. C'étaient MM. Dupuy-Désauniers, de Longueuil, Panet,

(1) Versault, dans *l'Invasion du Canada par les Américains*, page 31, dit que ce système d'élection des officiers était un reste des usages de l'occupation française. Aujourd'hui les officiers de la milice active sont nommés par le gouverneur général.

Saint-George-Dupré, Mézière, Guy, Lemoyne Despins et Sanguinet (1), tous appartenant à d'anciennes familles françaises universellement respectées. Malgré leur zèle, l'opération ne fut pas un succès, car 50 volontaires seulement s'enrôlèrent et furent dirigés sur Saint-John (2) sous le commandement du lieutenant Mackay. Dans certaines localités, la tâche des « commissaires de recrutement » se transforma même en une dangereuse corvée : ceux qui se présentèrent par exemple dans le faubourg de Saint-Laurent eurent de la peine à sortir vivants des mains des mégères qui « voulaient les lapider ». En présence de l'échec des recruteurs, le général Carleton, commandant en chef des troupes anglaises, eut recours au seul procédé possible, la convocation d'office de la milice sédentaire (loi martiale du 7 juin). Cette décision souleva de vives protestations.

Comme c'était en fait la remise en vigueur de la vieille loi française sur les milices, le peuple s'imagina que les Anglais allaient en revenir d'un coup à toutes les coutumes du temps passé, et notamment à ces « corvées » qui étaient le cauchemar des Canadiens, et qui avaient disparu avec la fin de la domination française. Puis — autre grief — on reprocha à Carleton de n'avoir pas tenu compte des arrangements faits par le colonel Templer en ce qui concernait l'élection des officiers de milice par leurs hommes.

Toutefois, après avoir beaucoup crié, les braves gardes nationaux finirent par se calmer, et, au bout de quelques semaines, il y en eut à Québec un nombre suffisant pour que le général pût se donner l'illusion d'une revue.

(1) Ce dernier auteur d'un ouvrage intitulé *Le Témoin oculaire de la guerre des Bostonnois au Canada*, auquel nous avons fait d'assez nombreux emprunts.

(2) Il s'agit d'un Saint-John situé dans la province de Québec, non loin de Montréal.

Au fond, son siège était fait; et il commençait sérieusement à s'occuper de la convocation et de l'armement des Indiens, qui lui inspiraient plus de confiance. Entre temps il faisait des tournées dans la colonie pour réchauffer le zèle par trop tiède des capitaines de milices. Nous lisons dans le *Journal* tenu par Badeaux, à la date du 6 septembre 1775, que le général Carleton, se trouvant à Trois-Rivières, et étant descendu chez le colonel de milices de Tounancourt, vit un homme en bourgeois faire les cent pas devant la maison, un fusil sur l'épaule. Comme il s'étonnait : « C'est un factionnaire pour Votre Excellence », lui dit son hôte. Le général anglais fut tellement impressionné par ce spectacle inattendu, qu'il descendit dans la rue, appela la sentinelle, et, après lui avoir déclaré que c'était la première fois qu'il voyait un milicien canadien « sous les armes », lui donna une guinée pour elle, et une autre pour le poste.

Ce de Tounancourt dont il est question ici était une des personnalités les plus en vue du Canada français.

Schoser, dans son ouvrage (1), lui consacre une assez longue notice. Marchand de blé, entrepreneur de bâtisse, épicier, éleveur, prêteur sur gages et colonel de la garde nationale, son influence était telle qu'elle lui avait valu le surnom de « Pape du Canada ».

Trois-Rivières, son pays, fournit, à la suite de la visite du général Carleton, un contingent de douze hommes qui, sous le commandement du fils aîné de de Tounancourt, allèrent à Saint-John.

En dépit de la remise en vigueur de la loi sur les milices, ces dernières, dans les communes rurales, montrèrent peu d'empressement à répondre à la convocation. Rivière-au-Loup, Machiche, Masquinangé, levèrent quel-

(1) *Briefwechsel meist historischèn und politischen Inhalts*, vol. V, page 272 (bibliothèque du Parlement, Ottawa).

ques soldats, mais d'autres villages, comme Nicolet, Bénaucourt, Saint-Pierre-les-Besquets, refusèrent absolument d'exécuter les ordres de Carleton.

Ce dernier, dont nous savons la pénurie en troupes régulières, se décida à écrire au gouvernement de Londres que les milices canadiennes paraissaient en somme résolues à ne pas se battre et que, bien plus, certaines localités faisaient cause commune avec les Américains (1).

On voit qu'il y a loin de là à l'intrépidité dont parlent des auteurs qui sont plutôt des panégyristes que des historiens de la milice canadienne.

Le cabinet de Londres, aussi ignorant des besoins militaires de la colonie que l'avaient été les ministres de Louis XV au temps de l'occupation française, répondit à Carleton de lever 6.000 hommes de milices... et lui envoya des uniformes.

Que les bureaucrates sont donc les mêmes partout!

Au moment où Carleton réclamait des secours de la mère-patrie, un corps ennemi, commandé par le général américain Schuyler, s'avavançait sur Montréal.

Le commandant de place, colonel Prescott, envoya un urgent appel aux paroisses voisines de la ville, les conjurant de lui fournir chacune quinze miliciens. Cette modeste requête resta sans réponse. Toutefois, dans cette extrémité, la jeunesse de la ville de Montréal sort de sa torpeur. Une compagnie de 121 hommes s'organise sous les ordres de MM. de Longueuil et de Belaître; on y voit figurer les fils de riches marchands de la cité. Elle est envoyée aux avant-postes à Saint-John (2), tandis

(1) Can. Arch., Q-11, page 261, 21 septembre 1876.

(2) Lettre de M. Chartier de Lotbinière au général Haldimand (23 janvier 1779.)

qu'une autre compagnie, composée, elle, de colons anglais, reste en ville pour faire le service de place. Les débuts des Montréalais à Saint-John ne furent pas heureux. Le 9 septembre, 30 hommes placés en grand'garde à deux milles de la ville, attaqués par une patrouille ennemie, battirent précipitamment en retraite, laissant trois des leurs aux mains des Américains.

De grands efforts étaient faits alors, pour débaucher la milice, par un certain nombre de mécontents, parmi lesquels figuraient au premier rang un perruquier, J. Duggan, un forgeron, Loizeau, et un sieur Livingston. C'étaient pour la plupart des colons anglais, aveuglés par leur jalousie des prérogatives accordées par le gouvernement aux Canadiens annexés. Il ne paraît pas s'être trouvé dans leur sein quelqu'un capable d'écrire une lettre en bon français, si l'on en juge par cette circulaire que les leaders de l'opposition expédièrent aux capitaines de paroisse :

Ils espèrent que vos cœurs se *joindront* aux *leur* qui travaillent pour la continuation de nos biens et de *toute* autre Droit affirmé sous leurs âmes et conscience, etc. (1).

Ceux-là, toutefois, firent plus de bruit et de fautes d'orthographe que de besogne. Mais un nommé Allen réussit à soulever quelques Franco-Canadiens avec lesquels il marcha sur Montréal. Sa tentative, qui échoua piteusement grâce à l'énergie d'une poignée de miliciens fidèles, eut pour résultat final de faire entrer dans le service actif de l'Angleterre les gens entraînés dans cette expédition. Ils vinrent en effet présenter leur soumission à Montréal et demandèrent à être enrôlés. On les employa à arrêter divers fauteurs de désordre.

Cependant le pays était loin d'être calme, car plu-

(1) Can. Arch., série Q-11, pages 252-255.

sieurs officiers de milices, qui avaient pu exécuter partiellement les ordres de Carleton et conduisaient leurs hommes à Montréal, furent arrêtés en route et leur contingent obligé de rebrousser chemin. Cela arriva par exemple aux capitaines de Lanaudière et de Rigauville.

En résumé, la position du général Carleton était précaire : la seule force sur laquelle il pût réellement compter se composait des 7^e, 26^e et 82^e régiments de ligne, et de 130 hommes du Royal Artillery, le tout formant à peu près un millier de soldats réguliers.

La nouvelle que le général américain Montgomery avait, le 14 septembre, commencé sérieusement le siège de Saint-John, amena Carleton à faire un dernier appel aux milices de Montréal. Un fait significatif est que la plupart des colons anglais s'abstinrent, tandis que 300 Canadiens français se rendirent à l'arsenal pour recevoir des armes et des munitions.

Le siège de Saint-John prit fin le 8 novembre, par la capitulation des Anglais. La situation dressée (en français) à cette époque fait ressortir les effectifs suivants. On remarquera la proportion d'officiers de milices relativement au nombre de simples soldats.

Réguliers.

26 ^e de ligne.....	} 597 hommes.
7 ^e (Royal Fusiliers).....	
Royal Artillery.....	

Volontaires.

Officiers et gentilshommes.....	21
Volontaires particuliers.....	6
Officiers de la milice de Montréal et Trois-Rivières.	16
Officiers de la milice des campagnes.....	10

Milices (Villes et campagne). Troupe.

Montréal.....	4
Trois-Rivières.....	3
	<hr/>
A reporter.....	7

	<i>Report</i>	7
Mascouche.....		2
Saint-Eustâche-Saint-Germain.....		3
Varennas.....		1
Machiche.....		2
Point du Lac.....		5
Rivière du Loup en haut.....		9
Volontaires de M. Mackay.....		7
Sauvages.....		2
	TOTAL.....	38 (1)

Sous l'empire de l'émotion causée par la prise de Saint-John, le nombre des miliciens, à Montréal, monta à 900. Mais comme les désertions s'élevaient elles-mêmes parfois à 25 et 30 dans une seule journée, le général en chef n'en était pas beaucoup plus avancé. Défendre la ville dans ces conditions étant impossible, Montréal fut abandonné sans combat aux Américains qui y entrèrent le 13 novembre. Les miliciens retournèrent immédiatement chez eux; un grand nombre, loin de montrer de l'animosité contre l'envahisseur, lui fournirent, paraît-il, des vivres et des renseignements (2).

(1) Une lettre du capitaine Juchereau-Duchesnay, seigneur de Beauport, rapportée dans le « Journal » de Verrault (pages 320-321), s'exprime ainsi sur ce siège : «..... Après avoir été bloqués le 14 septembre au soir, nous avons été obligés pour comble de malheur de rendre ce jour la place après avoir essuyé la plus grande misère que j'aie eue dans toutes mes campagnes..... »

(2) Cela ressort de la correspondance du général Carleton ainsi que des documents des Archives Canadiennes série Q, II, page 261 (21 septembre).

Le mauvais esprit d'une partie de la garde nationale à cette époque est également admis par un des panégyristes de la milice canadienne, le capitaine C. F. Winter, des Gardes à pied du gouverneur général, dans son très intéressant article « Evolution of the Canadian Army » (Semi-annual meeting of the officers association of the Militia of Canada 1899). Nous devons la communication de ce bulletin à la courtoisie de M. le secrétaire du *Military Institute* de Toronto, qui a bien voulu mettre à notre disposition la bibliothèque de cet établissement.

Dès l'occupation de Saint-John par les Américains, les colonels Livingston et Allen, ainsi que le major Brown, purent organiser des *Canadian Battalions* qui se joignirent à l'armée envahissante. Un autre riche Canadien, M. Price, avança même 5.000 dollars en espèces (1) aux officiers américains qui ne pouvaient se ravitailler sur les lieux par suite de la dépréciation de l'argent continental (2).

Le loyalisme, on le voit, est bien bas à ce moment. Il ne se retrouve guère que dans les hautes classes et dans le clergé catholique français. Dans les *Mémoires* de Verrault sont cités les noms de quatre officiers de milices arrêtés par les Américains comme suspects de fidélité à l'Angleterre. Ce sont des Canadiens français qui appartiennent à des familles avantageusement connues au Dominion — colonel Désauniers, lieutenant-colonel Sevestre, majors St-George-Dupré et Gray. D'autre part tous les mandements des évêques d'alors sont pleins de recommandations concernant les devoirs des Canadiens envers la couronne (3).

Les colonnes américaines atteignirent bientôt Trois-Rivières. Le général continental Montgomery réunit les officiers de la milice locale, et leur permit de conserver leurs commissions : la garde nationale passait donc ainsi, en fait, au service du Congrès et changeait pour la troisième fois de nationalité. Il paraît d'ailleurs que Montgomery avait excédé ses pouvoirs, car un peu plus

(1) Ce qui était une forte somme à une époque où le Congrès ne pouvait réunir que 16.000 dollars sur les 100.000 nécessaires à l'entretien de l'armée.

(2) Le terme « continental » avait remplacé l'expression « provincial » dans les colonies anglaises révoltées.

(3) Le clergé canadien français, encore aujourd'hui, conserve une grande gratitude envers l'Angleterre pour son attitude conciliatrice au moment de l'annexion. Il l'a manifestée hautement d'ailleurs lors du dernier jubilé de la reine Victoria.

tard le commandant de place américain de Trois-Rivières, capitaine Goforth, demanda à tous les officiers de milices de donner leur démission, quitte à être rétablis dans leurs grades respectifs postérieurement, si le Congrès le jugeait opportun. Cette mesure, assez logique, fut mal accueillie, des intéressés, particulièrement du colonel de Tounancourt, dont nous avons parlé plus haut.

Ces officiers, se basant sur les termes de la « capitulation » qui leur avait été accordée par Montgomery, refusèrent de rendre leurs lettres de service.

D'après un ordre du gouvernement américain, il fut procédé, sur les territoires du Canada occupés par les troupes du Congrès, à des élections d'officiers de milices. Dans les comptes rendus de ces opérations, on voit combien les esprits étaient alors troublés par tous ces changements, et hésitants entre l'Angleterre et l'Amérique. A Saint-Pierre, pour triompher des scrupules des candidats officiers, un sieur Baby s'écrie :

— Vous avez servi le roi de France, puis le roi d'Angleterre, et vous refusez de servir maintenant le Congrès ! Ne vaut-il pas autant comme eux (*sic*) ? (1).

Bien des personnages considérés comme éligibles se dérobaient, il faut le dire, en déclarant qu'ils avaient « le cœur anglois » (2).

L'événement militaire le plus important de cette période est, sans contredit, le siège de Québec par les Américains et sa belle défense par le général anglais Carleton. Avec Queenstown Heights et Chateauguay, que nous décrirons plus tard, ce siège est sans cesse rappelé par les Canadiens comme une preuve de la *loyalty* et de

(1) *Mémoires de Badeaux*, page 185.

(2) Cette milice canado-américaine n'eut, en fait, qu'une existence éphémère — quelques semaines à peine !

la bravoure de leurs milices. Il est devenu de style de dire que ce sont elles qui conservèrent la colonie à la couronne ; que si les Américains n'avaient pas été repoussés devant Québec, il est plus que probable qu'à la paix qui suivit la défaite des généraux anglais Burgoyne et Cornwallis, le Canada aurait été cédé aux Etats-Unis. Le *Bulletin of the Officers Association of the Militia of Canada* fait observer que sir Guy Carleton, à Québec, ne disposait que de 1.796 hommes dont plus de la moitié, c'est-à-dire 73 officiers et 827 sous-officiers et soldats, étaient de simples miliciens.

Les chiffres donnés par les diverses relations du siège ne s'accordent pas. L'effectif y varie de 1.600 à 2.000 hommes. La décomposition suivante paraît être la plus digne de foi :

• *Réguliers.*

7 ^e Royal Fusiliers.....	7 officiers.	76 hommes.
Royal Emigrants.....	21 —	207 —
Matelots.....	31 —	377 —
Soldats de marine.....	3 —	34 —
Ouvriers et artificiers....	» —	77 —

Milices.

Milices anglaises.....	30 —	296 —
Milices françaises.....	43 —	531 —
Invalides.....	4 —	59 —

Le *Royal Emigrants*, colonel M. Clean, était en majorité composé de recrues (1).

Il est incontestable que les gardes nationales, à Québec, se comportèrent honorablement. Sans vouloir rien retrancher à leur mérite, nous devons toutefois faire re-

(1) Ce corps avait été levé dans les « seigneuries » concédées par le général anglais Murray, en 1762, à des officiers du 79^e highlanders (capitaine J. Nairne, lieutenant Fraser, etc.). C'était là une répétition de l'organisation quasi féodale dont nous avons vu un exemple au temps du Royal Cardigan.

marquer que, dans ce siège fort peu meurtrier, on fit surtout appel aux qualités naturelles du Canadien français : la patience et l'endurance. Toujours sur le qui-vive, les miliciens, leur service de rempart fini, devaient coucher tout habillés sur la dure, dans les salles du couvent des Récollets, et leur alimentation était absolument défectueuse. Aussi voyons-nous bientôt cent d'entre eux figurer sur les situations d'hôpital, en regard de 62 réguliers.

D'autre part, dans deux occasions où les officiers de milices avaient à faire preuve d'initiative et de qualités offensives, ils furent évidemment au-dessous de leur tâche. (Défense d'un blockhaus, et opérations de la colonne du colonel canadien Voyer.)

Ce qu'il est vrai de dire, c'est que l'énergique attitude du général Carleton sut tirer le meilleur parti des éléments qu'il avait sous ses ordres. Son rôle fut singulièrement facilité par la mauvaise composition du corps assiégeant. L'Américain Montgomery et son auxiliaire Arnold avaient avec eux à peine un millier de miliciens indisciplinés, raisonneurs, et intraitables. Comme le dit le colonel Carrington (1) : « L'aspiration pour la liberté nationale avait développé un sentiment d'indépendance individuelle éminemment destructif de toute véritable liberté... » Le terme de service de beaucoup de ces gardes nationaux américains expirait le 30 décembre ; ils l'attendaient avec impatience et la résolution de faire, dans l'intervalle, aussi peu de besogne que possible. La conséquence de cet état de choses fut un assaut prématuré qui échoua et, en fait, termina le siège (2).

(1) *Battles of the American Revolution*, 1877.

(2) Ce n'est là qu'un exemple des inconvénients résultant de l'emploi de milices enrôlées pour une courte période. L'histoire de la guerre de l'Indépendance, celle de la guerre de Sécession sont fertiles en enseignements à cet égard.

La milice canadienne ne joua pas de rôle important pendant le reste de cette guerre.

Cependant un détachement d'environ 150 hommes fut attaché à la colonne du général anglais Burgoyne qui, on le sait, dut capituler à Saratoga le 16 octobre 1777. Il est dit à l'article IX de cette capitulation que les Canadiens mariniers (*Batteau men*), ouvriers ou conducteurs du train seront libérés et renvoyés dans leurs foyers. Mais cela ne paraît pas avoir été applicable aux miliciens combattants. Ces derniers, d'ailleurs, étaient sans doute en très petit nombre, la plupart des gardes nationaux ayant abandonné l'armée avant la reddition de Burgoyne. Seule la compagnie de Murray semble avoir joué un rôle actif dans les opérations finales.

La défaite de Saratoga eut pour effet de compromettre de nouveau la sécurité du Canada, et, en conséquence, un nouveau *Militia Act* fut promulgué, rendant tous les hommes capables de porter les armes susceptibles d'être appelés à l'activité. On trouve dans ce document des dispositions qui sont à noter : elles obligent les paysans laissés dans les paroisses à prendre soin des terres des miliciens convoqués sous les drapeaux. Dans les régions agricoles, la question des moissons a toujours été un grand obstacle au bon fonctionnement des milices. Nous en avons vu des exemples plus haut ; on en trouve en Suisse dans les guerres du moyen âge, et chez les Boers pendant la *South African War*.

La population canadienne reçut mal le nouveau *Bill*, qui fut injustement qualifié d'arbitraire. Ce n'était en somme qu'une réédition, anglicanisée et perfectionnée, de la vieille loi militaire française.

Un recensement approximatif, opéré, en vertu du *Militia Act*, dans chacune des régions ci-après, fait res-

sortir les chiffres suivants pour les milices de la colonie (1) :

	Off- ciers.	Sous- officiers	Soldats.	Total.
Ville de Québec.....	41	19	800	860
District de Québec.....	113	177	6.768	7.058
Ville de Montréal.....	31	17	511	559
District de Montréal.....	253	294	6.189	6.736
District de Trois-Rivières.....	61	59	1.865	1.985
Détroit.....	28	15	473	516
	527	581	16.606	17.714

On voit que la garde nationale était pauvre en sous-officiers. Il est bien entendu que ces effectifs étaient loin de ceux dont on aurait pu disposer en cas d'une mobilisation générale. Rien n'est plus trompeur qu'une situation de milices !

On n'eut pas besoin de recourir à un appel d'ensemble. En 1777 seulement un tiers des contingents de Trois-Rivières (colonel de Tounancourt) et de Montréal (colonels de Longueuil et de Lanaudière) fut convoqué, par suite d'une fausse alerte, pour quelques jours (2).

À Détroit, poste avancé de la colonie, la milice fut, en novembre 1777, organisée avec un soin particulier. On forma sept compagnies de 60 hommes, commandées par des officiers choisis parmi les résidents des classes supérieures. Le tout était groupé en un régiment. Le gouverneur Hamilton, qui s'était donné la tâche de perfectionner cette milice, eut bientôt une occasion de l'utiliser.

Une expédition ayant été décidée contre Vincennes,

(1) Can. Arch., Q-15, page 43.

(2) Les troupes américaines avaient, à cette époque, complètement évacué le Canada.

poste américain, Hamilton composa une colonne dont les seuls réguliers étaient 1 officier et 2 canonniers du Royal Artillery, plus quelques pelotons du 8^e de ligne anglais (garnison de Détroit). Le reste était un corps de *volontaires*, fourni par les diverses compagnies du régiment de milices.

Dans un service religieux célébré spécialement à l'intention des Canadiens de la colonne, le jésuite Potier, une fois de plus, rappelle aux miliciens les bienfaits dont ils sont redevables à l'occupation anglaise. Puis l'on se met en marche. L'expédition, entreprise en octobre 1778, devait être fertile en fatigues et misères de toutes sortes. Lorsque Hamilton s'est emparé, en décembre, sans coup férir, du fort de Vincennes, le contingent de Détroit, exténué et à demi gelé, donne des signes si évidents de mécontentement qu'on doit renvoyer la plupart des hommes dans leurs foyers.

Le gouverneur, pour combler les vides, enrôle une compagnie de milices composée de résidents de Vincennes, qui avaient juré fidélité au Congrès, mais avec la même facilité prêtent serment au roi d'Angleterre. Toutefois, cette troupe, commandée par le capitaine Lamothe, est d'un maigre secours à Hamilton, car, lorsque celui-ci, assiégé à son tour par le général américain Clark, veut faire marcher la compagnie en question, cette dernière baisse la tête comme un seul homme, et avoue qu'elle ne se sent pas la force de tirer contre ses ex-compatriotes.

Hamilton capitule le 25 février 1779.

Nous devons mentionner l'existence, de 1776 à 1783, à Québec, de trois compagnies de milices sur le pied de guerre. C'étaient des sortes de « permanents » analogues à ceux du Canada actuel, et d'où sortirent des sous-officiers destinés à servir d'instructeurs à la milice ordinaire (ou sédentaire).

En 1784, après le traité de Paris qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis, la milice canadienne fut désarmée. Il n'en resta pas une seule compagnie organisée.

SECTION III

Les Milices de 1784 à 1812.

Création des régiments provinciaux (1793-1794). — Leur licenciement en 1802. — État de la milice au moment de la déclaration de guerre avec les États-Unis.

Pendant les vingt-neuf années qui séparent la guerre de l'Indépendance américaine et celle de 1812 entre l'Angleterre et les États-Unis, il y a peu de choses à dire sur les forces militaires du Canada.

La milice sédentaire n'existait plus que sur le papier. On continuait cependant à y faire des nominations d'officiers, mais ces derniers n'avaient là, en fait, qu'un titre purement honorifique.

Les longues périodes de paix sont funestes au système des gardes nationales, lorsque celles-ci ne restent pas en contact avec les troupes régulières. Or, il n'y avait plus guère, de 1800 à 1811, au Canada, que 445 artilleurs, 3.783 soldats de ligne, et 1.226 *Fencibles*, sortes de chasseurs à pied ou voltigeurs. C'était évidemment insuffisant pour développer l'esprit militaire dans la colonie. Cet état de choses n'avait point échappé aux divers gouverneurs qui, à plusieurs reprises, tentèrent d'obtenir de la couronne une augmentation de garnison régulière. On ne considérait pas comme possible, à cette époque, de compter sur plus d'un cinquième des miliciens figurant sur les situations.

Il est toutefois digne de remarque que la population canadienne, si indifférente qu'elle fût, en général, aux choses militaires, supportait avec peine l'idée de ne pas être représentée dans l'armée régulière anglaise. Sur ses

instances, deux bataillons de volontaires furent levés dans la colonie et attachés au 66^e de ligne. Mais lorsque ce régiment fut envoyé faire du service aux Antilles, puis à Jersey, le contingent canadien fut pris de nostalgie et demanda son licenciement.

La création des *Régiments provinciaux* répondit mieux aux aspirations nationales. Le premier en date fut le *Royal Nova Scotia Regiment*, organisé en juin 1793. Ce corps correspondait, dans une certaine mesure, aux « volontaires » actuels du Canada et d'Angleterre. Les officiers, qui avaient tous de la fortune, servaient sans solde. Puis vinrent le *Royal New Brunswick* et le *Royal New Foundland* (Terre-Neuve).

Le *Royal Canadian Regiment*, pour le Haut et Bas Canada, vit le jour en 1794 ; son 1^{er} bataillon était français.

La décision de la couronne qui avait autorisé la formation de ces corps provinciaux et leur avait octroyé le titre de « Royal » spécifiait qu'en principe les régiments devaient être employés dans leurs provinces respectives (1). De ces quatre corps, c'est le dernier nommé qui joua le rôle le plus important. Il eut pendant quelque temps ce caractère semi-milice, semi-régulier qui paraît être l'idéal des Canadiens en matière d'armée permanente.

Mais, dans la suite, le gouvernement britannique voulut, non sans raison, se l'approprier et se réserver le droit de le faire servir dans une partie quelconque du royaume ; dès lors le *Royal Canadian* périclita.

En 1802, après avoir été morcelé en divers détachements, il fut licencié. Toutefois, il ne devait pas être sans utilité pour la garde nationale proprement dite :

(1) Lettre de H. R. H. le duc de Kent, commandant en chef des troupes de l'Amérique du Nord, au major Salaberry (12 octobre 1779).

nombre d'anciens soldats ou officiers de ce corps fournirent des cadres aux milices dans la guerre de 1812.

Les autres régiments disparurent également à cette époque. Il semble cependant qu'une certaine proportion d'hommes du Royal New Brunswick aient été incorporés dans le 104^e régulier, que nous retrouverons à la section suivante.

Disons-le en passant, depuis 1802, le Canada, à deux reprises différentes, fournit à la couronne des régiments réguliers pour le service général : d'abord, en 1858, le fameux 100^e dont nous dirons plus tard quelques mots ; puis, en 1899, le contingent de volontaires levé pour l'expédition du Transvaal.

Vers 1807, la tension des relations entre les Etats-Unis et l'Angleterre devint telle qu'on dut songer à convoquer un cinquième des milices. Ce furent les villes qui répondirent d'abord à l'appel. Le mouvement s'étendit ensuite aux campagnes. Les Canadiens montrèrent, en définitive, de l'empressement à venir « défendre leurs homes » contre les hommes de l'autre côté du Saint-Laurent, et les cas d'exemption invoqués furent extrêmement rares (1).

Le pays, à cette époque, était travaillé par des agitateurs anglophobes dont l'organe était « le Canadien », un des journaux les plus répandus du temps. Plusieurs officiers de milices, par trop mêlés dans la politique, furent mis en retrait d'emploi — notamment le colonel Parret, président de la Chambre des représentants (2).

Pour éviter la propagande anti-anglaise dans les rangs de la garde nationale, le gouverneur Craigs prescrivit, le 24 novembre 1807, à tout milicien d'être sur le qui-

(1) Christie. Volume I, page 258.

(2) On cite aussi les capitaines Bedard, Taschereau, le lieutenant Borgia, le chirurgien-major Blanchet.

vive, et de signaler à l'autorité militaire — au besoin d'amener eux-mêmes devant un magistrat — tout individu soupçonné de « travailler » la troupe en vue d'un soulèvement.

SECTION IV

Guerre contre les États-Unis (1812-1815).

If they will have the grand old flag
 They'd better come and tear it down!
 They're welcome as the flowers in May
 To Queenstown Heights and Chateauguay!..
 (*The Frontier Way.*)

§ 1. — Période de mobilisation.

Création de la milice incorporée : Troupes franches (les Voltigeurs de Salaberry, etc.). — Troupes semi-régulières (Glengarry Light Infantry, etc.). — Rôle de la garde nationale sédentaire des villes et des campagnes. — Le train des équipages de la milice.

On connaît les causes de la guerre qui éclata en 1812 entre la jeune république et l'Angleterre ; la principale était la politique de vexations employée par la Grande-Bretagne à l'égard des vaisseaux marchands américains.

L'état de guerre n'exista officiellement qu'à dater du 19 juin. Cependant, plusieurs mois avant cette date, les relations diplomatiques entre les deux nations étaient devenues impossibles, et l'on se préparait à la lutte.

Le Canada se trouvait d'autant plus exposé que la mère-patrie, très occupée par les complications européennes, l'avait laissé presque dépourvu de troupes régulières. Il n'y avait en tout que quatre régiments, les 8^e, 41^e, 49^e et 100^e de ligne, plus une compagnie de vétérans et quelques hommes détachés du Royal Artillery.

Une forte tâche reposait donc sur les milices locales. Il est à remarquer qu'elles se montrèrent beaucoup plus efficaces en 1812-1814 qu'elles ne l'avaient été dans la guerre précédente contre les États-Unis. Peut-être cela tient-il, en partie, à ce que plus d'années s'étaient écoulées.

lées depuis la fin de la domination française ; mais la principale raison, selon nous, est que cette guerre fut présentée aux yeux des Canadiens comme un effort des Américains pour s'emparer de la colonie et se l'annexer. De nos jours même on ne voit, au Dominion, d'autre cause au conflit de 1812, que l'on va jusqu'à appeler pompeusement « la guerre de l'Indépendance canadienne ». Ceci est très bien trouvé, car on peut ainsi la considérer, toute désastreuse qu'elle ait été pour l'Angleterre, comme ayant eu une issue heureuse !

Toujours est-il qu'en présence des levées américaines, montant à 175.000 hommes, et décidées avant l'ouverture des hostilités, on s'occupa, au Canada, d'organiser la milice, à laquelle vingt-neuf années de paix n'avaient pas fait grand bien ! La Chambre de Québec commença par voter les fonds nécessaires à la levée immédiate de 2.000 soldats. De plus, dans le Haut et le Bas Canada, de nouveaux *Militia Acts* convoquèrent, en cas de guerre, toute la population capable de porter les armes.

Dès la fin de mai 1812, quatre bataillons de milice *active*, ou garde nationale mobile volontaire, furent recrutés aisément dans le Canada français, sous l'énergique impulsion du lieutenant-colonel F. Vassal de Monviel, adjudant-général chargé en outre du service de l'intendance.

De son côté, le futur héros de Chateauguay, M. de Salaberry, levait et exerçait ses fameux *voltigeurs*. Peu après on créait la *Glengarry Light Infantry* qui joua un rôle important pendant toute la durée des opérations (1). Ce corps de volontaires semi-régulier paraît

(1) On désigne souvent ce régiment sous le nom de *Fencibles* ou défenseurs. Il existait en effet, avant 1812, un petit bataillon de volontaires ainsi appelé et qui servit de noyau au régiment d'infanterie légère levé pour la durée de la guerre. Un des bataillons de ce dernier était composé d'Écossais, d'où le nom de *Glengarry*.

avoir été bien recruté et bien commandé. On le voit figurer sur les situations anglaises de suite après les troupes de ligne et avant les autres volontaires, desquels on semble avoir tenu à les distinguer avec soin. Voltigeurs et Glengarrys ne doivent pas être confondus avec les quatre bataillons mentionnés plus haut.

Pour en terminer avec ceux-ci, disons de suite que leur nombre fut porté plus tard à six, par la levée en septembre 1812 des *Chasseurs Canadiens* (Beauharnois et Chateauguay), lesquels prirent le n° 6 ; et, en mars 1813, d'un corps du Bas-Canada, sous le n° 5.

La partie *active*, dite aussi *incorporée* de la milice comprit donc finalement :

- Bataillon n° 1 (J. P. Taschereau);
- n° 2 (J. Mahiot);
- n° 3 (J. Cuthbert);
- n° 4 (Jacques Voyer);
- n° 5 (P. Murray);
- n° 6 (S. Philippe), *alias* : Chasseurs canadiens.

Quant à la milice sédentaire, elle eut d'abord pour mission de fournir la garnison des places fortes. La convocation de celle des banlieues n'occasionna aucune réclamation, sauf à Pointe-Claire. Trois bataillons furent appelés à tour de rôle pour faire le service de place à Québec. A Montréal, le bataillon sédentaire n° 1 organisa de son plein gré quatre compagnies pour la place et pour prendre au besoin la campagne.

L'extrême *est* du Canada fit également preuve de bonne volonté. Terre-Neuve produisit un corps de *Fencibles*. Quant au New Brunswick, on y recruta deux bataillons réguliers britanniques portant les numéros 103 et 104.

Plus tard, les Canadiens français formèrent en outre un corps franc, également appelé *Fencibles*, qui, sous le commandement d'un sieur Mac Donnell, se distingua par

une marche extraordinaire de Kingston à Chateauguay pour appuyer les voltigeurs de Salaberry.

La garde nationale des campagnes eut à fournir de nombreux contingents pour des périodes plus ou moins longues, et selon la partie du territoire menacée. C'est celle du Haut-Canada qui fut surtout mise à réquisition dans cette guerre. Il ne s'y produisit guère de défection qu'à Norfolk, où une partie de la population, alliée par le sang aux Américains, refusa de prendre les armes.

Naturellement les *voyageurs*, les *batteau men* furent mis aussi, plusieurs fois, à contribution. De plus, le général Brock forma, à un certain moment, avec des fils de fermiers et leurs attelages, une *Car brigade*, ou section du train, dont le commandement fut donné à un officier du Royal Artillery.

§ 2. — Opérations.

Siège de Michillimakinac (17 juillet 1812). Emploi des Voyageurs. — La milice du Haut-Canada dans l'expédition de Détroit (16 août). — Bataille de Queenstown Heights (12 octobre). — La milice à York (fin avril 1813). — Remarques sur la composition des colonnes mixtes et les marches de la milice pendant l'hiver. — Premières tentatives d'organisation de l'artillerie de la milice. — La bataille nationale des Canadiens français à Chateauguay (26 octobre 1813). — Bataille de Street Creek (4-5 juillet 1814). — Découragement de la milice après la défaite. — Rôle des gardes nationales à la bataille de Lundy's lane (25 juillet 1814).

Une des premières affaires de la campagne fut l'attaque par les Anglais du fort américain de Michillimakinac sur le lac Michigan, le 17 juillet 1812. La colonne ne comprenait que 33 hommes de la compagnie de vétérans n° 10 et 160 *voyageurs* armés de bécassonières ! Le fort, toutefois, ne tarda pas à capituler.

Une armée américaine, commandée par Hull, s'avancant par Détroit, le général Brock se porta à sa ren-

contre avec trois brigades. La disette de réguliers l'obligea à donner à deux d'entre elles une forte proportion de milices sédentaires du Haut-Canada.

1^{re} brigade.

Partie du régiment de Terre-Neuve;
Militia de Kent;
Militia d'Essex (régiments n° 1 et n° 2).

2^e brigade.

Compagnie du 41^e de ligne;
Milices : York, Oxford, Norfolk, Lincoln (n° 5).

3^e brigade.

41^e de ligne, moins une compagnie.

L'incurie du général Hull et sa honteuse capitulation à Détroit sans coup férir, le 16 août, rendirent facile la tâche d'une expédition composée d'éléments bien douteux. Tupper, dans sa *Vie de Brock* (page 442), rapporte que le général anglais n'aurait point tenté la fortune s'il n'avait été rassuré par la belle apparence et la discipline des milices de Lincoln et d'York.

Le 12 octobre eut lieu une des plus célèbres batailles de la guerre, celle de *Queenstown Heights* que les Canadiens rangent après Chateauguay dans la courte liste de leurs « grandes victoires » nationales.

Le général anglais Brock fut tué, et des retranchements très forts brillamment enlevés par les 1.500 réguliers américains des 6^e, 13^e et 23^e de ligne. Mais quand on voulut faire soutenir ceux-ci par les régiments n°s 17, 18, 19 et 20 de la milice de New-York, ceux-ci refusèrent de passer la frontière qui les séparait des ouvrages, en prétendant que la Constitution leur défendait de sortir du territoire de l'Union ! Les réguliers américains, restés sans renforts, durent se rendre.

Du côté des Canadiens, nous relevons la présence du 2^e régiment de la milice d'York. « Faites avancer les Yorks ! » fut le dernier cri du général Brock.

L'année 1812 se termina par quelques escarmouches. Dans l'une, nous voyons des *voyageurs*, organisés en compagnie pour assurer les lignes de communication, surpris près de Long-Sault Rapids, le 23 octobre. Leur officier, le lieutenant Rolotte, est tué et la compagnie anéantie.

Le 23 novembre, dans l'attaque d'un poste, à Salmon-River, près de Plattsburg, figurent, encadrées par le 49^e de ligne et la Glengarry Light Infantry, les milices de Cornwall et de Glengarry. En novembre aussi, une fausse alarme fait convoquer pour quelques jours la milice entière de la colonie.

Comme on le voit, dans la première phase de la lutte, la milice des campagnes est fortement mise à contribution. Pendant plusieurs mois elle garde, à elle seule pour ainsi dire, la frontière du Niagara, et fait un service d'avant-postes sinon périlleux du moins fort pénible. Cependant on ne signale, dans cette période, ni désertion ni maladies. Les hommes étaient mal vêtus, médiocrement nourris, et, de plus, bien des familles commençaient à être éprouvées par l'absence prolongée des miliciens. Il se forma alors une association, sous le nom de *Loyal and Patriotic Society*, dans le but de venir en aide aux gardes nationaux les plus nécessiteux.

En 1813, les réguliers anglais reçoivent des renforts : le 1^{er} régiment (Royal Scots), arrivé des Antilles, et le 103^e, levé à New Brunswick.

Le 23 février, un corps de milices prend part à l'attaque d'Ogdensburg, où il exécute une charge à la baïonnette (quelques blessés). Un peu plus tard York est investi et attaqué par les Américains. Les seules

troupes de ligne sont une compagnie du régiment de Terre-Neuve et une de Glengarrys. Le reste, 400 hommes, n'est que de la milice sédentaire.

Le siège dura jusqu'au 27 avril ; à ce moment, nombre de miliciens avaient sans doute repris le chemin de leurs foyers, car on ne voit dans la capitulation que 36 officiers et 204 soldats de la garde nationale (3^e York) qui furent échangés dans la suite.

C'était d'ailleurs assez l'habitude des miliciens de retourner chez eux quand les choses paraissaient désespérées. Nous avons déjà vu cela lors des dernières batailles de Montcalm. On en trouve bien d'autres exemples dans l'historique des gardes nationales françaises de la mère-patrie.

Le 25 mai 1793, la nouvelle de la défaite de Chalbos à Fontenay, près de Niort, eut pour résultat de faire fondre littéralement un camp de 80.000 soldats citoyens établis devant cette dernière ville.

En 1815, la seule lecture du bulletin de Waterloo fit désertier en masse mille gardes nationaux rassemblés dans les Alpes, tandis qu'elle ne causa aux réguliers du colonel Bugeaud aucune émotion et ne les empêcha pas de battre le lendemain une forte colonne autrichienne (1).

Il faut dire, à la décharge des miliciens du Canada, que les expéditions entreprises en hiver et au printemps étaient fatigantes à l'extrême. Pour les marches, chaque soldat devait être pourvu d'une paire de mocassins, de raquettes et de deux chaudes couvertures. Il y avait un *tobaggan* (2) pour deux hommes, sur lequel ceux-ci charriaient les havresacs, fusils, et quatorze jours de

(1) Lettre de M. Bugeaud au général Lamarque. *Revue d'infanterie*, 15 septembre 1899.

(2) Petit traîneau plat canadien.

vivres. L'un traînait, l'autre poussait. En général l'étape durait de 5 heures du matin à 2 h. 30 de l'après-midi. La nourriture était à peine suffisante : 1 livre de porc, y compris les os, et 10 onces de biscuit par jour.

Les événements, après la prise de York par les Américains, se succèdent avec rapidité. Le 27 mai, attaque infructueuse des Anglais à Fort-George, 300 miliciens sur un effectif total de 1.070 hommes. Englobés par les réguliers et semi-réguliers, ils se battent bien et ont 85 des leurs hors de combat.

Le même jour a lieu l'affaire, plus connue, de Sackett Harbor, où le général anglais Prévost est également battu.

En jetant les yeux sur les états d'effectif des diverses colonnes anglaises, on est frappé des précautions prises pour leur donner une composition aussi homogène que possible, chose peu facile avec des éléments de cette nature. Il est évident que le commandement, parfaitement au courant de la valeur plus ou moins négative des gardes nationales, tenait à mettre à peu près la même proportion de réguliers, semi-réguliers et miliciens ordinaires dans chaque brigade. On peut s'en rendre compte par le tableau suivant :

Colonne Vincent.

(Fort Saint-George).

27 mai 1813.

- 49^e régiment de ligne (3 compagnies).
- 8^e régiment de ligne (3 compagnies).
- Glengarry Light Infantry (semi-réguliers) (3 compagnies).
- Régiment de Terre-Neuve (2 compagnies).
- Milices : 300 hommes.

Colonne Prévost.

(Sackett Harbor).

27 mai 1813.

100^e régiment de ligne (1 compagnie).1^{er} régiment de ligne (Scotts) (1 compagnie).8^e régiment de ligne (2 compagnies).104^e régiment de ligne (recrues) (4 compagnies).

Glengarry Light Infantry (semi-réguliers) (1 compagnie).

Régiment de Terre-Neuve (1 compagnie).

Voltigeurs (troupes franches) (2 compagnies).

De cette façon il y avait des chances pour que, si un des éléments se trouvait par trop mauvais, l'ensemble des autres fit compensation. Faute d'avoir observé cette règle si sage et si élémentaire, nombre de généraux ont éprouvé sur le champ de bataille d'amères déceptions.

Il est à noter que dans plusieurs escarmouches, trop peu importantes pour être relatées ici, on employa de petites sections d'artillerie de milice, composées d'une, deux ou trois pièces de 3 ou 6 livres, dont les servants étaient des gardes nationaux et les cadres réguliers. A Fort Wayne, par exemple, une pièce commandée par un simple *bombardier* (artificier) du *Royal Artillery* rendit de bons services. En septembre 1813, à Amherstburg, les canonniers miliciens se firent bravement tuer sur leur pièce, et montrèrent ainsi une intrépidité qu'on ne rencontre guère chez les autres troupes de la garde nationale. Ce n'est là d'ailleurs que la vérification de ce fait, bien connu, que l'artillerie est, par la force même des choses, moins sujette aux vacillements, aux paniques, que les autres armes.

Ce système de batteries à composition mixte fut employé, on s'en souvient, pendant la guerre franco-alle-

mande. A Phalsbourg, notamment, il donna d'excellents résultats (1).

Mais, quelque satisfaisantes que puissent être les milices pendant une période donnée, inévitablement on se heurte à l'un des nombreux écueils du système, pourvu que la campagne se prolonge un peu. C'est ainsi que, dans l'expédition du général anglais Proctor sur la Maumee, avec 515 miliciens et à peu près autant de réguliers, le siège de Fort Meigs ayant traîné en longueur, et la belle saison s'avancant, la garde nationale rurale demanda à être renvoyée dans ses foyers, pour s'occuper de la moisson. Le général anglais dut lever le siège (mai 1813).

Toutefois d'autres détachements de milices furent adjoints à des réguliers « dans la proportion de 9/13 » — une étrange façon de calculer — pour former les équipages des navires britanniques dans la désastreuse affaire du lac Erié.

Le 4 juillet, le colonel Clark, du 2^e *Lincoln Militia*, se distingue en s'emparant avec son régiment du fort Schlosser, et en faisant prisonnière la garnison de.... quinze hommes ! On fait ce qu'on peut.

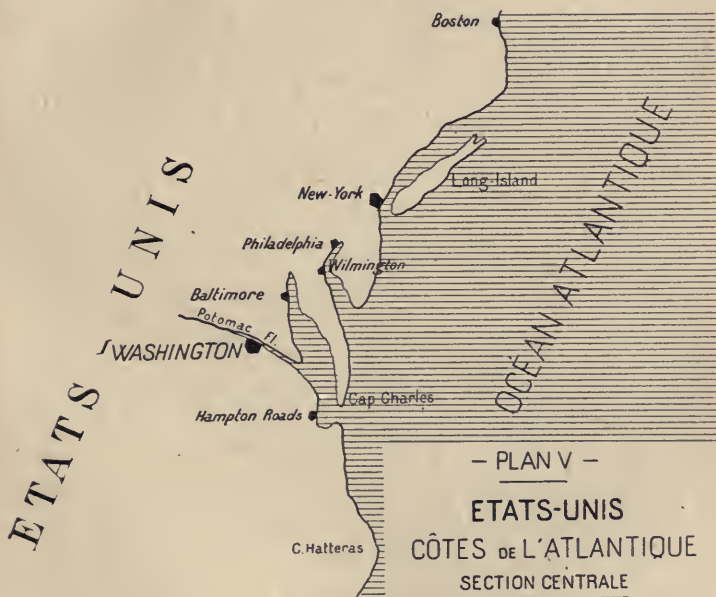
Le même régiment, soutenu par le 3^e *Lincoln*, se fait de nouveau remarquer à Black Rock, le 11 juillet. C'est une escarmouche sans grande importance, mais on eut à déplorer la mort d'un des organisateurs de la milice du Canada de cette époque, le colonel Cecil Bishopp, un des rares réguliers qui, parvenu au rang d'inspecteur général de la milice, ait réussi à se faire apprécier et aimer par elle.

Il existait alors un certain nombre d'officiers vraisemblablement détachés de l'armée régulière, qui étaient

(1) *Le Siège de Phalsbourg*, par le commandant breveté Hollender. (H. Charles-Lavauzelle, éditeur.)

pourvus du titre d'*Inspecting Field Officers of Militia*. Ils joignaient à ces fonctions celles de commandants de place. Les relations entre ces inspecteurs et la garde nationale ont donné lieu de tous les temps, et l'on peut dire dans tous les pays, à des incidents généralement pénibles, mais souvent d'un haut comique (1).

Dans quelques chroniques de l'époque on voit reprocher à un corps « canadien français » des actes d'indisci-



pline graves commis lors d'un débarquement sur les côtes des Etats-Unis à Craney Island, près de Hampton

(1) Nous en avons mentionné un de ce genre dans les « Notes d'un engagé volontaire au 11^e *United States Cavalry* » (H. Charles-Lavauzelle, éditeur). Un autre, très intéressant, est cité dans *The Canadian Militiaman* (1898, *Me and the Militia*).

Roads (juin 1813) (1). Il s'agit, en réalité, d'un régiment qui avait pris, à tort, le nom de *chasseurs canadiens*, mais était composé d'étrangers de sac et de corde. Cette troupe — encore un des produits douteux d'un pays à court de réguliers — s'appelait officiellement *Independent Foreigners*. Elle était en fait si « indépendante » qu'on dut la licencier sur les lieux.

Nous arrivons maintenant à la grande victoire nationale du Canada, Chateauguay.

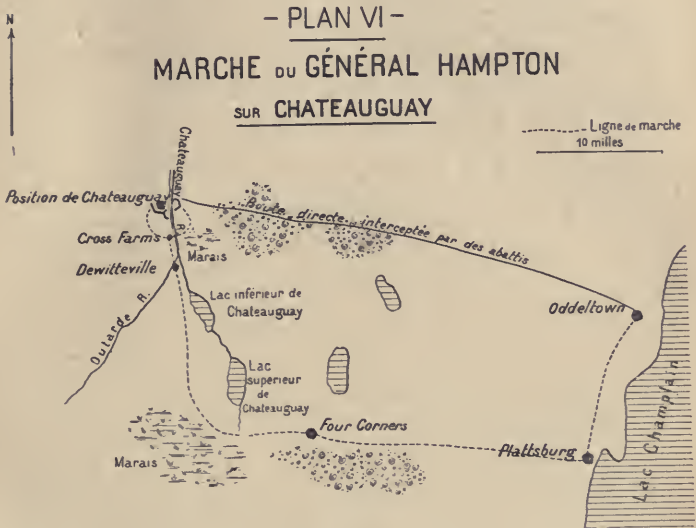
Chateauguay est considéré au Dominion comme un des principaux faits d'armes des temps modernes. En revanche cette bataille est presque inconnue en Europe. Elle ne mérite, comme dit le poète, ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Nous comprenons facilement que les Canadiens français s'enorgueillissent de ce succès, parce que, seules, les milices franco-canadiennes y défirent le général américain Hampton, un officier, soit dit en passant, d'une incurie lamentable. Mais, sans vouloir faire œuvre de dénigrement, on peut ajouter qu'étant donné les effectifs engagés et le chiffre des pertes, il n'est guère possible de voir dans Chateauguay qu'une affaire d'avant-garde. Tel était d'ailleurs l'avis du général anglais Prévost lui-même.

Cependant l'importance attachée par les Canadiens à cette bataille nous oblige à entrer dans quelques détails. Nombre d'articles, de comptes rendus, de livres ont été écrits sur Chateauguay ; ils se contredisent presque tous, et rendent l'étude de ce sujet un peu difficile. Il existe notamment des doutes sur les effectifs en présence, les Canadiens s'étant toujours efforcés d'abaisser les leurs, dans les statistiques, d'une façon déplorable.

Chateauguay se trouve, ainsi qu'on peut le voir par le plan VI, sur la frontière du Canada, entre l'extrémité

(1) Voir plan V.

supérieure du lac Champlain et le fleuve Saint-Laurent, un peu au nord-ouest de la ville de Plattsburg.



Le général américain Hampton, pendant l'été et l'automne de 1813, avait pour objectif de marcher sur Montréal. Le colonel canadien de Salaberry, détaché avec ses voltigeurs à l'avant-garde anglaise, avait plusieurs fois barré la route de la colonne Hampton au moyen d'abatis et d'autres obstacles suggérés par la nature du terrain.

D'après l'*Histoire du Canada* de Kingsford, Hampton avait avec lui 5.000 hommes au début de son expédition, le 20 août 1813. De Salaberry disposait, d'après l'*Histoire de Sulte*, de 562 soldats, savoir :

	Hommes.
2 compagnies de voltigeurs.....	140
1 — de fencibles.....	72
1 — de chasseurs.....	80
1 — milice sédentaire de Daly.....	50
1 — milice incorporée de Beauharnois..	70
Sauvages.....	150

Il y a des doutes en ce qui concerne la présence d'autres corps de milices sur la ligne de bataille. Un état de solde d'après le combat porte comme tués des hommes du 3^e bataillon de milices sédentaires (compagnies Beau-lieu, Côté, Perreault, Robichaud). On y voit aussi un « blessé pour toujours » (*sic*) de la compagnie Desroche, et des petits blessés des compagnies Archambault et Deschamps. « Peu importe — font remarquer les chroniqueurs canadiens — ce sont toujours des Français, à en juger par les noms de leurs capitaines! » C'est très exact, mais on est tenté de croire que le contingent de de Salaberry était plus fort qu'on ne veut bien le dire :

Dans un autre document on mentionne des Ecossais, qui se seraient également battus. Même les auteurs qui font combattre de Salaberry avec 300 hommes (il y en a!) admettent l'existence d'une deuxième ligne, en réserve, formée par un régiment de milices incorporées récemment, constitué à Kingston avec sept *Flank companies* du Bas-Canada et qui rejoignit les avant-postes la veille de la bataille. Son effectif était de 600 hommes (colonel Mac Donnell, des *Glengarrys*).

Il ne paraît donc pas exagéré d'évaluer à 1.200 fusils environ les forces dont disposait le commandant de l'avant-garde le 26 octobre au matin. De plus, le gros, sous les ordres des généraux anglais sir G. Prévost et de Watteville, était sans nul doute à une faible distance au nord de Chateauguay, et le colonel canadien n'était pas si isolé qu'on a tenté de le faire croire. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir droit à la reconnaissance de sa patrie.

Pour en revenir à la marche de la colonne américaine, le général Hampton, se trouvant à Oddelton sur le lac Champlain, reconnut que le chemin de Chateauguay avait été rendu impraticable par l'ennemi, et fit un dé-

tour par le sud, viâ Plattsbourg - Four Corners (1). Arrivé dans cette dernière localité, afin d'accélérer sa marche, il forma deux colonnes qui se rejoignirent sans incident à l'embouchure de l'Outard dans la Chateauguay River, à une petite distance des positions occupées par de



Salaberry. Celles-ci se composaient d'un blockhaus et de lignes d'abatis situés sur la rive gauche de la rivière (plan VII), à la lisière d'un bois entrecoupé de ravines.

(1) Voir plan VI.

Derrière, étaient quatre lignes d'ouvrages de campagne : les trois premières à 200 pas les unes des autres ; la dernière à un demi-mille plus loin.

Quelques abatis, défendus par la milice de Daly, formaient une sorte de poste avancé sur l'autre rive. Hampton chargea le général Izard de l'attaque de front (1). Le colonel Purdy, avec le 4^e de ligne américain, passa le Chateauguay à gué pour tourner la position canadienne par la gauche (2). Jusque-là tout est pour le mieux, en apparence.

Toutefois, le mouvement de Purdy commencé de nuit, avec des troupes épuisées par une longue marche, s'effectue avec une extrême lenteur ; la colonne, égarée dans un marais, reste en panne pendant plusieurs heures, et ce n'est que vers midi (3) qu'elle se heurte à la milice de Beauharnois, composée d'hommes « sans uniformes ni discipline », lesquels se replient immédiatement. Par une incroyable incurie, Purdy ne profite pas de ce premier avantage : ce n'est que vers 2 heures qu'il se décidera à un mouvement offensif, après avoir donné au colonel de Salaberry tout le temps nécessaire pour renforcer et reconforter les troupes de la rive droite.

Sur la rive gauche, le général américain Hampton, impatienté par l'apathie de la colonne chargée de l'attaque de flanc, s'est porté depuis longtemps en avant. Au premier choc, les voltigeurs qui gardent les abatis sont enfoncés (4). La tradition représente de Salaberry resté le dernier sur la position, seul avec un clairon qu'il

(1) Cet officier, d'origine anglaise, avait étudié l'art militaire à Metz.

(2) Ce passage, qui s'effectua à Cross Farm, n'était pas parvenu à la connaissance de Salaberry, — ce qui montre la mauvaise organisation du service d'exploration des milices canadiennes. Celles-ci, d'ailleurs, n'avaient aucune cavalerie.

(3) Quelques auteurs disent : « vers 10 heures. »

(4) « The Mercury » (de Québec, 9 nov. 1813).

retient par le collet et force à sonner « en avant » (1).

Les fuyards s'arrêtent à la première ligne de défense, occupée par les milices sédentaires de Mac Donnell. C'est alors que, toujours selon la tradition, de Salaberry se serait avisé d'un expédient digne des guerres puniques. Prenant tous les clairons disponibles, il les dissémina dans le bois, avec l'ordre de sonner de nombreux appels, destinés à faire accroire à l'ennemi que des troupes de renfort s'avançaient de tous côtés. Pour augmenter l'illusion, il fit pousser de grands cris aux hommes de Mac Donnell. Le succès du stratagème fut complet. Indécis et inquiets, les Américains font halte. A ce moment le chef du mouvement de flanc, Purdy, victime d'une méprise, envoie dire qu'il a devant lui des forces considérables. Démoralisé, le général Hampton donne l'ordre de la retraite.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher le procédé employé par les Canadiens de la ruse, si heureuse, du capitaine (depuis général) Détrie au Cerro Borrego pendant la campagne du Mexique (2). En ordonnant aux blessés, restés en arrière, de crier à tue-tête pour faire croire à la présence de nombreuses réserves, et en appelant lui-même d'une voix de stentor des troupes imaginaires, le capitaine parvint, à la faveur de la nuit, avec ses 110 hommes, à mettre en fuite 2.000 juaristes.

Les pertes, des deux côtés, furent minimes. Salaberry eut 5 tués, 1 capitaine, 1 sergent et 10 soldats blessés ;

(1) Si cette reculade est indiscutée, il n'en est pas de même du rôle attribué à de Salaberry par les traditions *américaines*. Les auteurs canadiens nient qu'il se soit trouvé, à un moment, dans une situation aussi désespérée. Cependant M. Sulte, dans *La bataille de Chateauguay*, reconnaît qu'après la prise des abatis les choses avaient une mauvaise tournure pour les Canadiens.

(2) Voir notamment l'article de M. de Maubon dans la *France militaire* du 17 septembre 1899.

l'assaillant lui-même n'accuse que 38 hommes hors de combat, fait qui justifie une fois de plus la maxime militaire de Voltaire : ce n'est pas le nombre des morts, mais l'épouvante de ceux qui survivent qui fait perdre les batailles (1).

On ne saurait nier que cette affaire, où de Salaberry ne possédait pas d'artillerie, ne fasse honneur aux milices canadiennes. Les compagnies, un instant apeurées, de la rive droite, rallièrent même suffisamment pour poursuivre le colonel Purdy.

Quant au généralissime anglais, Prévost, qui n'avait pas pris part à la bataille, il commença par la réduire aux proportions d'une escarmouche d'avant-garde. Puis, en face de l'emballement général des Franco-Canadiens, il changea de front et attribua à ses « heureuses dispositions » le succès de son lieutenant. Il va sans dire que les volontaires et les gardes nationaux de de Salaberry n'auraient pas fait si bonne figure en face d'un ennemi bien commandé, et sachant utiliser son artillerie. Mais Hampton n'était qu'un officier improvisé : riche planteur de la Louisiane, il avait fait preuve, pendant la guerre de l'Indépendance, de qualités militaires comme chef de partisans ; il n'aurait jamais dû s'élever plus haut que le commandement d'une compagnie de guérillas.

La milice, après la bataille de Chateauguay, ne joua qu'un rôle effacé jusqu'à la fin de 1813. A la bataille de Crysler Farm, livrée le 11 novembre, il n'y avait comme garde nationale que quelques dragons et artilleurs, qui

(1) Les pertes des Canadiens se répartissent ainsi :

Fencibles : 3 tués, 4 blessés.

Voltigeurs : 4 blessés.

3^e Bat. Milices incorporées : 2 tués, 4 blessés, 4 disparus.

Les hommes atteints portent presque tous des noms français : Languedoc, Gagnon, Martineau, Gagné, etc.

ne paraissent pas avoir pris une part quelconque à l'action. Les Fencibles et les Voltigeurs, au contraire, furent employés, sur les ailes de l'armée, à tirer dans les bois (1). Il était arrivé sur ces entrefaites des renforts au Canada : quelques compagnies des Royal Scots, et le 19^e dragons.

Vers la fin de l'année il y eut plusieurs prises d'armes de la garde nationale sédentaire. Pendant ces convocations, nombre de maisons de miliciens absents furent pillées par les partisans des Etats-Unis. En décembre, des maraudeurs infestant les environs de Norfolk, un lieutenant de la milice de cette ville, quoique renvoyé dans ses foyers, réunit quelques-uns de ses anciens soldats et, par un brillant coup de main, captura 43 Américains, fortement retranchés dans une maison.

Laissant de côté de petites expéditions où figurent les voltigeurs et les Glengarrys, mais peu ou point de sédentaires, dans les premiers mois de 1814, disons quelques mots du combat de Street Creek, livré les 4 et 5 juillet. C'est une des plus sérieuses affaires où la garde nationale ait eu à prendre part (2). Le général anglais Pearson y utilisa adroitement le 2^e Lincoln Militia et les milices de Norfolk. Ces dernières, employées dans les bois, ne semblent pas avoir souffert ; elles tendirent une embuscade à la milice américaine de Pensylvanie et lui tuèrent du monde. Le 2^e Lincoln, dans l'attaque du lendemain, avec les réguliers, subit des pertes assez sensibles. Il marcha bien, *étant solidement encadré de vieilles troupes*.

L'assaut effectué le 5 juillet par la division Pearson

(1) Il est à remarquer que de Salaberry n'eut presque jamais tous ses voltigeurs avec lui. Ils étaient dispersés jusque dans le Haut-Canada. (*Bataille de Chateaugay*, par B. Sulte.)

(2) Street Creek est situé près de Niagara.

fut, soit dit entre parenthèses, aussi téméraire, sanglant et malheureux que la fameuse charge de Balacava, et celle de lord Methuen à Maggers-Fontein, toutes choses qui font plus d'honneur à la bravoure des Anglais qu'au flair de leurs généraux.

Les pertes en tués et blessés s'élevèrent à 511 hommes (1).

Le tableau suivant en donne la décomposition par corps :

CORPS.	TUÉS.			BLESSÉS.			DISPARUS.			TOTAL GÉNÉRAL.
	Officiers.	Troupe.	Total.	Officiers.	Troupe.	Total.	Officiers.	Troupe.	Total.	
État-major.....	»	»	»	1	»	1	»	»	»	4
Royal Artillery....	»	1	1	1	1	2	»	»	»	3
19 ^e dragons.....	»	»	»	1	3	4	»	»	»	4
1 ^{er} (Royal Scots)..	1	62	63	10	125	135	»	30	30	228
8 ^e de ligne.....	»	3	3	1	23	24	»	»	»	27
100 ^e de ligne.....	3	67	70	9	125	134	1	»	1	205
2 ^e Lincoln Militia..	3	9	12	5	11	16	1	14	15	43
										511

Comme il arrive toujours en cas de défaite, la milice, après Street Creek, donna des symptômes d'inquiétude et de découragement. L'administration militaire eut recours à une sorte de compromis. Les gardes nationaux furent autorisés à se rendre dans leurs foyers pour y mettre leurs biens en sûreté en prévision d'une invasion. Ils devaient ensuite pousser tous leurs bestiaux devant eux vers Burlington Heights, où les régiments seraient reformés.

Cet arrangement fut scrupuleusement observé par

(1) Celles de la Light Brigade, à Balacava, furent seulement de 247 hommes.

les miliciens. En même temps on appelait sous les armes tous les autres sédentaires, depuis la Baie-de-Quinte jusqu'à Long-Point. L'empressement des Canadiens à répondre à cet appel vient principalement de la crainte de voir leurs *homes* pillés par les Américains. Mais le patriotisme de clocher est à peu près le seul qu'on soit en droit d'exiger de gardes nationaux sédentaires... quand il s'agit de passer des paroles aux actes!

Les miliciens ainsi rassemblés — un millier environ — étaient, dit-on, mal armés, médiocrement équipés et sans discipline. L'arrivée de quelques compagnies de Glengarrys permit de donner un peu de cohésion à cette cohue.

Le 24 juillet, le général Riall, commandant les forces anglaises, avait, à Twelwe Miles Creek, une colonne mobile ainsi composée :

40 hommes du 104^e de ligne,
Glengarry Light Infantry,
Plusieurs bataillons de milices incorporées et sédentaires.

825 soldats en tout. Il opéra le même jour sa jonction avec le général Drummond et sa brigade de 2.000 hommes, presque entièrement réguliers. C'est avec ces forces que se livra, le 25 juillet, la bataille de Lundy's Lane, une des plus célèbres de cette guerre. Le combat fut indécis. Les Canadiens l'enregistrent comme un succès, tandis que les comptes rendus américains en font une victoire, sous le nom de Niagara. D'ailleurs là plus grande confusion ne cessa de régner dans cette journée, surtout à la tombée de la nuit. On y vit se produire un phénomène étrange. Les deux artilleries — sans doute pour canonner l'infanterie adverse — finirent par prendre des positions si rapprochées qu'une batterie anglaise se trouva à un moment sur le même mamelon qu'une batterie américaine. Toutes deux amenant leurs avant-

trains à la fois, les attelages se trompèrent : une pièce du Royal Artillery fut emmenée par un avant-train américain et réciproquement.

La milice était employée comme réserve. Toutefois le régiment de milices incorporées qui était détaché sur une aile avec le 8^e de ligne fut surpris par les Américains et recula en désordre. On le plaça alors en deuxième ligne, derrière les réguliers. Quant à l'attaque principale, elle fut exécutée uniquement par les troupes de ligne, qui perdirent bien du monde.

Sur un effectif total d'environ 2.800 hommes, il y eut 84 tués, 559 blessés, 193 disparus. On verra, par le tableau suivant que les miliciens, surtout les sédentaires, furent peu éprouvés.

CORPS.	TUÉS.			BLESSÉS.			DISPARUS.			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	
Milices incorporées.	1	2	4	8	3	32	6	»	86	142
Milices sédentaires.	1 ^{er} Lincoln..	»	»	1	»	»	»	»	»	1
	2 ^e — ..	»	»	»	1	»	»	»	»	1
	4 ^e — ..	»	»	»	2	1	»	»	2	10
	5 ^e — ..	»	»	»	2	»	12	»	»	4
2 ^e York.....	»	»	»	5	»	4	»	»	»	9

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils font surtout ressortir la proportion considérable de disparus : le lecteur en tirera les conclusions qui lui conviendront ! Remarquons aussi le nombre d'officiers sédentaires blessés.

Ici aussi, les gardes nationaux reçurent des éloges tant soit peu outrés. Il semble qu'on soit si accoutumé à les voir faiblir, qu'on doive les transformer en triom-

phateurs toutes les fois qu'ils ne tournent pas les talons sans coup férir.

Les historiens nous les montrent pompeusement luttant côte à côte avec les réguliers *pro aris et focis* ; le général Drummond, dans son rapport du 27 juillet 1814, vante en termes lyriques leur célérité à répondre à la convocation et leur bravoure au feu.

En récompense de ses services dans cette affaire, la milice d'York reçut l'autorisation de faire broder le mot « Niagara » sur son drapeau régimentaire (1).

Après cette bataille, les sédentaires furent renvoyés dans leurs foyers. Seule, la milice incorporée resta à l'armée.

Il ressort de diverses relations de l'époque qu'il existait beaucoup d'entente, vers la fin de cette campagne, entre les réguliers et les miliciens. Le cadre d'officiers était aussi meilleur qu'autrefois ; plusieurs de ces derniers avaient étudié l'art militaire en Angleterre ; d'autres avaient servi au Royal Canadien.

Les deux événements importants où figure la milice canadienne, après Lundy's Lane, sont la bataille de Plattsbourg et Fort-Erié (septembre et octobre 1814).

Dans la première affaire, les voltigeurs eurent 1 blessé ; les chasseurs, 4 tués et 9 blessés ; un bataillon sédentaire, n° 3, perdit 3 tués et 1 blessé. Le combat fut en somme livré par les réguliers, la milice ne jouant qu'un rôle fort effacé.

A Fort-Erié, tout se borna, pour la milice, à un rassemblement de 3.000 hommes.

La paix de Gand (24 décembre 1814) mit fin à la guerre anglo-américaine.

(1) Ceci fut du reste accordé aux 8^e, 41^e, 89^e de ligne anglais.

En somme, la campagne de 1812-1814 fut, sous bien des rapports, une leçon salutaire pour le Canada, et, pendant de longues années, les gouvernants du Dominion restèrent pénétrés de la nécessité d'une « Machinery of Self Defense ».

Envisagée dans son ensemble, la garde nationale avait rendu de bons services, mais, comme le fait bien remarquer le capitaine C. F. Winter, des Gardes du corps : « uniquement parce qu'elle a agi en collaboration avec les troupes impériales régulières qui lui fournissaient en outre le commandement suprême et les services auxiliaires (1). »

Pour en finir avec cette période, ajoutons qu'en 1818 le prince régent accorda des terres aux miliciens de 1812-1815 qui en feraient la demande avant le 1^{er} août 1830.

En 1814 parut un ordre général sur les uniformes de la milice. On y voit qu'elle doit porter des revers de couleur bleue. Ceci étant la nuance des régiments *royaux*, la garde nationale canadienne se considère comme autorisée à prendre le titre de *Royal Canadian Militia*, une distinction qui équivaut à la décoration du drapeau en France.

(1) Bulletin de The Officers' Association of the Militia of Canada. (Semi-annual Meeting, 1899. Evolution of the Army.)

SECTION V

**Les milices de la paix de Gand aux Raids
des Fenians (1814-1866.)**

Période critique pour la milice. — Indifférence de l'autorité militaire. — Hostilité du Parlement. — De la distinction entre les milices françaises et anglaises. — Troubles de 1837-1838. Rôle de la garde nationale. — Le siège héroï-comique de Toronto. — Décadence de la milice dans les années de paix qui suivent. — Tentative infructueuse de réaction. *Act* de 1846. — Renaissance de l'esprit militaire sous l'influence des événements d'Orient en 1855. — *Act* de 1855. — Division des milices en actives et sédentaires. — Les deux classes de l'active. — Levée du 100^e régiment (Royal Canadian). — Affaire du Trent et impulsion qu'elle donne à la création des corps volontaires. — La garde sédentaire passe au second plan. — Création des écoles d'instruction.

Un calme plat succéda aux agitations incessantes de ces trois années de guerre. Vingt-trois ans s'écoulèrent sans qu'aucun nuage vînt obscurcir l'horizon politique du Canada, et, après une courte ère de troubles domestiques en 1837, ce fut encore le calme jusqu'aux événements de Crimée.

Ces longues périodes de tranquillité sont extrêmement pernicieuses pour la situation militaire des contrées dont les milices forment la majorité ou la totalité des forces défensives. Cela s'est vérifié notamment aux Etats-Unis, à la suite de la guerre de Sécession, et dans le pays qui nous occupe, de 1814 à 1855. Il n'y a là rien d'extraordinaire. L'opinion publique se désintéresse peu à peu, et très naturellement, de tout ce qui a trait au métier des armes; et, lorsqu'il n'existe ni conscription ni troupes permanentes pour entretenir l'esprit militaire, celui-ci subit la loi générale d'extinction par faute d'alimentation.

Pour l'acquit de leur conscience, sans doute, les autorités coloniales répétaient, de temps en temps, qu'en somme tout homme en état de porter les armes étant susceptible d'être convoqué en cas de danger, la défense du Canada serait « facilement assurée ».

Mais à ces considérations théoriques s'arrêtait le souci de la sécurité nationale. Un jour par an, à la Saint-Pierre, le 29 juin, il y avait un appel général des milices sédentaires, appel sans sanction, où ceux qui ne trouvaient pas bon de se présenter faisaient répondre « présent » par leurs camarades. Et c'était tout. Il va de soi que ces gardes nationaux n'étaient pas armés. Rien n'était plus nuageux que les états d'effectifs locaux.

Les officiers, néanmoins, possédaient des lettres de service, émanées de l'administration centrale.

D'autre part, l'indifférence avec laquelle le Colonial Office traita les demandes et réclamations formulées par les vétérans de 1814, volontaires et autres, n'était pas faite pour raviver le zèle mourant des soldats citoyens.

En 1827, on voit se produire un fait qui, lui non plus, ne saurait nous étonner. L'opposition réussit à faire échouer le projet de loi tendant au renouvellement du *Militia Act*.

C'est là une conséquence logique de l'évolution des esprits. Les politiciens qui prônent maintenant en France la suppression de l'armée permanente sont les ancêtres de ceux qui, si l'on en vient au système des milices, réclameront le licenciement de ces troupes elles-mêmes.

Le gouvernement colonial revint aux ordonnances de 1787-1789, qui n'avaient jamais été abrogées.

Un ordre du 5 juillet enjoint aux chefs de corps de fixer un jour d'appel et d'exercice en conformité des-

dites ordonnances. Cet ordre soulève des tempêtes ; c'est dans la bourgeoisie que se rencontre la plus vive opposition. Les démissions d'officiers pleuvent (1).

Il est à remarquer que les Anglo-Canadiens restèrent corrects dans ces circonstances.

L'année suivante, dans le but d'arriver à une homogénéité plus complète des milices, un ordre général fait disparaître leur division en anglaises et françaises.

Cette mesure n'a pas, en somme, une grande importance, car elle n'influe en rien sur le recrutement des corps. Il y a eu, et il y aura toujours au Canada une distinction virtuelle entre les régiments purement anglo-saxons et ceux composés de Français d'origine. Toutes les réglementations de la bureaucratie n'y peuvent rien. Il semble cependant que les Franco-Canadiens tenaient à être classés à part, car, en 1846, à l'instigation de M. F.-C. Fouché, adjudant général, lord Cathcart, lieutenant-gouverneur de la colonie, divisa de nouveau, sur le papier, les milices en deux classes. De nos jours il n'existe plus *officiellement* aucune différence entre les régiments sous ce rapport.

Pendant toute la période qui s'étend jusqu'aux événements de 1837, la milice est travaillée par les émissaires de Papineau, agitateur célèbre de l'époque, luttant pour la création d'une république canadienne d'où l'élément anglais aurait été exclus.

C'est là encore une page peu brillante de l'histoire de la colonie. Tout homme possédant une commission d'officier de milice semble être une cible pour les politi-

(1) Dans les *Mémoires* de Bibeau (vol. II, 284), on peut lire quelques-uns de ces documents émanés de Français-Canadiens. « Après avoir considéré, dit l'un, la manière peu généreuse dont vous poursuivez les miliciens de ma compagnie qui sont supposés avoir manqué aux exercices, je crois devoir vous informer que je me suis refusé, et me refuse, à me conformer à vos instructions. »

ciens qui finalement causent, par leurs procédés d'intimidation, tant de démissions qu'un ordre général du 13 décembre 1837 annulera en bloc toutes ces dernières, comme « extorquées illégalement ».

Les troubles sérieux qui éclatèrent cette même année nécessitèrent un appel aux armes. Québec fournit quatre compagnies de 60 à 80 hommes (infanterie légère volontaire) — très bien composées — qui firent le service de la place tout l'hiver, sans solde. Montréal donna un corps de cavalerie, etc.

En tout il y eut 31 corps volontaires, 4 bataillons de milices incorporées pour dix-huit mois (garde nationale mobile) et équipées comme la ligne; enfin, à différents moments, 12 bataillons de sédentaires. A la plupart de ces unités était affecté un petit escadron de cavalerie volontaire.

Après une escarmouche insignifiante où la milice rurale de Saint-Amand, composée de paysans sans discipline ni cohésion, fit néanmoins bonne contenance, une colonne quitte Montréal le 13 décembre pour se porter à la rencontre d'un corps insurgé commandé par un sieur Chénier. Elle comprenait les 1^{er}, 32^e, 83^e de ligne, et huit canons, plus un fort contingent de milices :

Light Dragoons Provincial Troop;
 Montreal Volunteer Cavalry;
 Montreal Volunteer Rifles;
 Globenski's Volunteers (1).

On rencontre l'ennemi à Saint-Eustache. La bande de Chénier se disperse après un semblant de résistance qui coûte aux réguliers anglais 1 tué et 8 blessés.

Les diverses phases de la rébellion à Toronto pourraient alimenter plusieurs opéras-bouffes dans le genre

(1) Toutes unités formées pour la circonstance.

de la *Grande-Duchesses*. On y voit d'abord une rencontre entre quelques gardes nationaux, rassemblés à la hâte par un shériff, et une bande de rebelles. Les premiers déchargent leurs armes en tremblant et se retirent précipitamment. Quant aux insurgés, ils font preuve de plus de science mais sans succès. En effet, le premier rang, ayant fait feu, se jette à plat ventre pour laisser tirer le deuxième ; mais celui-ci, convaincu que tous ces gens qui tombent sont tués et blessés, détale à toutes jambes (1). Heureusement pour la ville de Toronto que le commandant d'armes, Fitz Gibbons, général de la milice par intérim, était un homme de sens. Il avait organisé, dès 1834, un corps de volontaires, peu nombreux, mais exercé deux fois par semaine et qui devait être une pépinière de cadres pour la milice sédentaire locale (2).

Quelqu'un ayant proposé (le 7 décembre) de surprendre les insurgés par une attaque de nuit, Gibbons répondit très sagement que, *seuls, des réguliers pourraient tenter quelque chose de semblable* (3).

Les opérations eurent donc lieu de jour. Les volontaires traversèrent la ville précédés par deux musiques, qui attendirent leur retour à l'entrée d'un faubourg. Avec la colonne étaient deux canons maniés par des miliciens. Le combat dura..... vingt minutes. Un insurgé fut tué, quelques autres blessés, et les volontaires,

(1) *The Upper Canada Rebellion*, par Dent. Toronto, 1885.

(2) Aux États-Unis, pendant la guerre de Sécession, le fameux 7^e New-York fournit de même un grand nombre de cadres aux autres régiments volontaires de nouvelle formation. Il en a donné aussi quelques-uns aux corps levés pour la guerre hispano-américaine de 1898.

(3) Même en temps de paix, dans une simple manœuvre, les attaques de nuit sont chose bien ardue pour la garde nationale. Nous en avons eu un exemple frappant à Ottawa le 22 août 1899. (Voir *France militaire* du 9 septembre 1899.)

précédés par leurs deux musiques, revinrent triomphalement en ville.

L'effet immédiat de cette brillante victoire fut de faire affluer à Toronto les milices de la campagne.

Un ordre général du commandant d'armes dut intervenir et déclarer qu'il y avait désormais « assez de défenseurs en ville ». Ce qui était d'autant plus exact qu'il n'y avait plus d'ennemis à redouter. Pour la forme, les citoyens organisèrent une garde civique, destinée à faire la faction pendant la nuit. Vu l'absence de danger, ce service devint vite plutôt une fonction sociale qu'un devoir militaire, une source abondante de réveillons et de joyeuses parties, absolument comme ces postes de nuit de la garde nationale française dans les villes du sud-ouest durant la guerre de 1870-71 !

En 1838, des expéditions de flibustiers près de Kingston nécessitèrent la convocation de milices sédentaires. On forma à plusieurs reprises des colonnes volantes où les gardes nationaux, *fortement encadrés* par les réguliers et l'infanterie de marine, firent bonne contenance. A Kingston, le 1^{er} Incorporated Militia eut 1 lieutenant tué ; le 2^e Dundas and Highlanders, 2 officiers blessés. Une autre affaire coûta à la milice 5 tués et 27 blessés.

Les événements de 1837-38 ranimèrent pour quelque temps l'esprit militaire au Canada. Mais il semble que ce ne fut que pour donner au public une idée fausse de la valeur du système défensif du pays. On assura hardiment que les Canadiens, un peuple entier de bons tireurs, — *a free armed population of good shots*, — constituaient par nature une infanterie légère excellente, encadrée de chefs bien connus des hommes ; on vit proclamer qu'en cas de besoin on trouverait aisément 40.000 fusils dans cette nation de 450.000 âmes.

Toutefois, les gens avisés, quoiqu'ayant confiance en.

cette cohue armée, déclaraient que la grande difficulté viendrait de l'insuffisance du service des transports.

Quand on songe aux déboires de la mobilisation américaine en 1898, on se demande si la création des voies ferrées a eu beaucoup d'influence sur cette partie de l'art de la guerre dans les nations privées d'armée permanente ou dotées d'une force régulière insignifiante.

Les principes pernicieux en cours à cette époque eurent pour résultat de discréditer les organisations de « volontaires ». Non seulement on leur refusait tout subside, mais on ne se gênait pas pour les tourner en ridicule. Tel fut le sort du *Governor general's Body Guard*, formé en 1822, et qui, pendant quinze ans, dut s'équiper à ses frais et faire l'exercice sans armes. Même quand, au milieu des troubles de 1837, l'autorité militaire réclama les services de ce corps, les officiers durent se procurer des épées à leurs frais. Cette parcimonie de l'administration amena parfois des résultats risibles. On voit, toujours en 1837, la *Markham Troop*, un escadron volontaire, qui ne s'était pas mise en uniforme depuis 1812, apparaître, dans les rues de Toronto, revêtue de ces défroques d'un autre âge — macabre évocation du passé (1).

En 1838 eut lieu un licenciement général de tous les corps mobilisés ou sédentaires, et l'on retomba bientôt dans l'apathie du passé.

Jusqu'en 1846, le système, dans ses grandes lignes,

(1) Il existait alors bien d'autres corps éphémères dont il est à peu près impossible aujourd'hui de retrouver les traces. Gloire d'un jour, ils allèrent

..... où va toute chose;
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.....

Témoin cette pauvre batterie de Toronto, dont il ne reste d'autre vestige que la remise d'un étendard, en 1833, par les dames de la ville.

fut le suivant. Chaque comté formait un ou plusieurs bataillons de milices sédentaires ; chaque district, une compagnie. Tout habitant mâle entre les âges de 18 et 60 ans en Haut-Canada, ou de 16 et 60 en Bas-Canada, était porté sur les contrôles arrêtés par les capitaines de compagnie le 4 juin, anniversaire de naissance du roi.

Dans la première province, les colonels *pouvaient* réunir leurs hommes une fois par mois. En Bas-Canada, il y avait trois appels par an, en juin, juillet et août.

Entre autres maux, la milice de ce temps commençait à souffrir de l'affection commune à toutes les gardes nationales : l'insuffisance des officiers.

Un officier de milices ne peut rendre de services que s'il a, à défaut de connaissances militaires solides, les qualités qui constituent un leader naturel d'hommes. Il est hors de doute que ces qualités, dans nombre de cas, suffisent, si elles sont accompagnées d'un peu de coup d'œil, pour obtenir d'excellents résultats. On l'a vu pendant les guerres de la première République en France et dans celle de la Sécession aux Etats-Unis ; on en a des exemples tout récents dans la guerre anglo-boer. Mais il ne faut pas se dissimuler que la marche de la civilisation et la prépondérance des idées égalitaires sont tant soit peu destructives de ce qu'on a appelé le « natural leadership ». Au Canada, dès 1835 et 1840, les officiers qui avaient fait les campagnes du début du siècle ont disparu ; le système féodal n'est plus qu'à l'état de souvenir.

Dans cette période de longue paix, les officiers sont simplement des hommes de loi, des docteurs, des industriels gradés — de même que les soldats ont perdu toute ressemblance avec les chasseurs ou les trappeurs qui constituaient le plus clair de la milice de 1776, et même de celle de 1812 dans certaines régions.

D'autre part, la théorie en vertu de laquelle les milices canadiennes, en cas de guerre, devaient jouer le rôle de « flanqueurs » ou de « voltigeurs », — termes qui ne sont que des euphémismes pour « guérillas », — cette théorie qui pouvait être bonne lorsque la colonie était à l'état sauvage, n'avait plus, vers 1840, de raison d'être. Les troupes légères avaient perdu considérablement de leur importance ; ce qu'il fallait, c'était avant tout de la ligne. Il était cependant impossible d'apprendre à des gardes nationaux les évolutions compliquées et d'obtenir d'eux cette « solidité de fer », nécessaire aux troupes réglées.

De là un grave problème que la réorganisation de 1846 essaya de résoudre, sans aucun succès.

L'Act de 1846 divisait la garde nationale en deux classes. La première se composait d'hommes de moins de 40 ans, et son effectif ne devait pas dépasser 30.000 hommes ; la durée du service était de deux ans. Les colonels et capitaines de district recevaient leurs quotas de l'adjutant général et devaient s'arranger pour fournir le nombre voulu par voie de tirage au sort, ou au moyen d'enrôlements volontaires. Mais cette 1^{re} classe n'était appelée sous les drapeaux qu'un jour par an, le 29 juin. Dès lors on se demande l'utilité de ce changement.

La 2^e classe, comprenant les hommes de 40 ans et au-dessus, n'était convoquée qu'en temps de guerre.

Nous ne mentionnons cette organisation bâtarde que pour montrer à quelles aberrations on arrive quand on essaye de concilier les exigences du service militaire avec les intérêts privés, en s'inspirant de l'idée bien arrêtée de sacrifier celui-là à ceux-ci.

L'excuse tirée de la faiblesse des revenus coloniaux n'explique pas les incohérences de l'Act de 1846. Cette loi reconnaît d'ailleurs la formation de *corps volontaires*.

Les situations de 1851 accusent un effectif formidable : 235.000 hommes, dont 118.000 (118 bataillons sédentaires) dans le Bas-Canada, et 117.000 dans le Haut-Canada. C'était là, on le voit, un trompe-l'œil d'une belle envergure !

Toutefois, il est juste de mentionner les efforts inutiles faits à cette époque pour obtenir une période d'exercices annuels de 28 jours.

Nous devons arriver jusqu'à la guerre de Crimée pour constater une renaissance de l'esprit militaire au Canada. Cette paix universelle à laquelle on commençait à croire sérieusement ne se trouva plus être qu'un décevant mirage (1). L'intérêt que le public, en Angleterre, prit soudain pour l'armée eut un contre-coup immédiat dans la colonie.

Le premier indice se manifesta à Montréal, dont les sapeurs-pompiers s'armèrent et se mirent à faire l'exercice !

Il devint d'autant plus nécessaire de réorganiser la milice que le gouvernement central venait de décider de laisser au Canada la charge de sa propre défense. Les terrains militaires, ouvrages, etc., avaient été, en conséquence, remis aux autorités canadiennes (2). Il ne restait, provisoirement, que 3.000 réguliers environ dans la colonie. Une loi de milices, passée en 1855, améliora quelque peu l'Act de 1846. On parut comprendre combien il était illusoire de tenter d'instruire toute la population mâle pour le métier des armes au moyen de 24 heures de manœuvres par an. On décida donc de former un *corps d'élite* de garde nationale, à l'effectif de

(1) On se rappelle qu'après Waterloo, l'antimilitarisme fit de tels progrès, dans la Grande-Bretagne, que le War Office se décida à envoyer la plupart des régiments dans les colonies pour tâcher de faire oublier leur existence.

(2) Act. 18. Vic., chap. 91.

5.000 hommes. C'étaient, en fait, des *volontaires* proprement dits : une subdivision à laquelle on arrive forcément, dans tous les pays de milices (1).

Ces 5.000 hommes, appelés *Class A*, devaient fournir leurs uniformes et équipements, mais recevaient une solde pendant les jours de convocation — soit, par exemple 6 livres sterling par homme et par an pour l'infanterie. Une *Class B*, ou auxiliaire, comprenait des hommes servant sans solde, mais recevant à titre de prêt des armes et des effets du gouvernement. Personne ne se rendit jamais bien compte de l'utilité de cette deuxième classe qui, en fait, tomba vite de 1.500 à 470 hommes et disparut sans laisser plus de traces dans l'histoire.

La classe A, au contraire, qui répondait à un véritable besoin, se développa rapidement. Il est à remarquer que la loi ne prévoyait pas de formation supérieure à la compagnie, la *troop* ou la batterie. De 1855 à 1860 de nombreuses unités se créèrent. Bientôt on voit à Montréal neuf compagnies de Rifles, une *troop* de cavalerie et deux batteries, dont une de campagne. La nécessité de grouper ces compagnies indépendantes était si évidente que l'opinion publique força la main à l'autorité militaire, et; le 17 novembre 1859, le premier régiment de volontaires canadiens, le Prince of Wales Rifles, fut organisé (2).

Les compagnies comptaient 55 sous-officiers et soldats ; il y avait un petit état-major complet, avec des instructeurs spéciaux de manœuvre et de mousqueterie. En même temps, le Dominion fut divisé en 18 districts militaires.

Naturellement la milice sédentaire restait en exis-

(1) Même en Suisse, dans ce pays de milices par excellence, on voit se former des « volontaires » à chaque prise d'armes sérieuse.

(2) Aujourd'hui *Prince of Wales Fusiliers* n° 1.

tence, mais au second plan. Il était spécifié qu'en cas de guerre la milice dite *Active* — la classe A — serait employée comme auxiliaire des réguliers (problématiques!) fournis par la mère patrie.

Bien que, comme l'ont fait remarquer certains critiques militaires, un des enseignements de la guerre de Crimée, et en particulier de la bataille d'Inkermann, eût été l'inutilité de la distinction entre l'infanterie légère et celle de ligne, on continua à désigner les milices sous le nom de « light Infantry ».

Les volontaires s'exerçaient de temps en temps, le soir (1). On remarque, dès 1858, des périodes d'instruction à l'extérieur, d'une dizaine de jours environ, accomplies principalement par les milices de Saint-Martin, La Chaise, Beauharnois, sous les ordres du major Fletcher, un Canadien français qui, aidé du clergé catholique, donna une vive impulsion à la garde nationale de son district.

La fièvre de loyalisme qui, lors de la guerre de Crimée, avait agité toutes les colonies anglaises et dont il nous était donné de voir un second accès, près d'un demi-siècle plus tard, pendant les événements de l'Afrique du Sud, cette fièvre eut pour effet consécutif la levée spontanée du fameux *100^e Royal Canadian*, en mars 1858.

Un milier de jeunes colonistes s'enrôlèrent pour « service extérieur ». Nous ne mentionnerons ici ce corps que pour mémoire, car il n'a absolument rien de commun avec les milices, n'étant même pas, comme les contingents de 1900, prélevé sur les diverses unités existantes (2).

(1) Officiellement six jours par an.

(2) Ce régiment passa en Angleterre et de là dans les colonies. Connu d'abord sous le nom de *Prince of Wales Royal Canadian*, il fut, en 1881, au moment de la réorganisation de l'armée, *linked* avec le 109^e pour

La renaissance du militarisme en Grande-Bretagne et dans ses dépendances se manifesta plutôt parmi les jeunes gens — ceux qui devaient payer de leur personne — que dans les corps constitués chargés de délier les cordons de la bourse nationale.

Ces autorités continuaient à voir dans les volontaires des clubs cherchant à se faire entretenir par les finances publiques.

Le budget militaire du Canada s'élevait à cette époque à environ 145.300 dollars par an. Les volontaires de 1855 ne se maintinrent en somme — fort péniblement — que grâce à leur propre enthousiasme. Mais, en 1861, l'affaire du Trent, qui faillit amener une guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, porta le dernier coup à l'antimilitarisme (1).

On songea d'abord à appeler sous les armes 40.000 hommes de la milice sédentaire. Mais il parut ensuite préférable d'utiliser les corps, plus exercés, des volontaires et de permettre à ceux-ci de se multiplier.

Déjà, au Dominion, les milices ordinaires étaient condamnées.

L'effectif des volontaires monta, presque subitement, de 4.900 à 11.940. C'est de cette période que datent les *Royal Grenadiers*, de Toronto, les *Queen's Own Rifles*, de Montréal, et nombre d'autres corps existant encore aujourd'hui.

A Montréal, on déserta les clubs athlétiques, alors si en vogue, pour le hangar aux manœuvres. Il devint le *nec plus ultra* du bon ton d'appartenir aux « Vics » (2).

devenir le Leinster Regiment. Bien qu'il ne se recrute plus depuis longtemps au Canada, il porte toujours le titre de Royal Canadian, et une fois par an, au « Dominion Day », se décore de l'attribut national de la colonie, la feuille d'érable.

(1) Saisie de matelots sudistes sur le navire anglais *Trent*, par la frégate américaine *San-Jacinto*.

(2) Les Victoria Rifles, corps analogue au fashionable 7^e New-York.

Quoique les revenus de la colonie n'excédassent point 9 millions et demi de dollars, on eut bientôt sous les armes (1863) 25.000 volontaires, soit une vingtaine de bataillons.

L'état-major fut augmenté, notamment, par la création d'emplois, non rémunérés, d'assistants adjudants généraux. Le nombre de jours d'exercices obligatoires des volontaires fut fixé à *douze*, au lieu de six. En revanche, la paie n'était plus que de cinquante sous, au lieu d'une piastre (ou dollar) par jour de manœuvre. Des instructeurs rétribués furent même donnés à la milice sédentaire.

Cependant, dans la plupart des corps actifs, les hommes devaient contribuer de leurs deniers soit à l'habillement, soit à l'équipement.

Naturellement les bureaucrates n'allaient pas laisser passer une aussi belle occasion de régler. Et jusqu'en 1867, c'est une succession d'ordres, contre-ordres, décisions, où l'esprit se perd. Bornons-nous à mentionner une classification nouvelle de la milice sédentaire en trois catégories, et la résurrection du *muster day*, jour d'appel, vieille cérémonie reconnue inutile depuis longtemps. Plus importante est la création de huit écoles d'instruction, premier pas vers le système militaire actuel de la colonie, et sur lequel nous reviendrons dans la deuxième partie de cette étude.

En ce qui concerne les évolutions, il était naturellement considéré comme impossible de faire exécuter aux milices le *rigid drill* des réguliers de l'époque. En fait, et pour ainsi dire par constitution, les troupes canadiennes, toutes les fois qu'elles avaient eu à faire le coup de feu, avaient employé une formation qui n'offre pas de grandes différences avec l'ordre dispersé actuel.

SECTION VI

Les Raids de Fenians en 1866.

État de la milice canadienne au moment des Raids des Fenians. — Mobilisations successives. — Création de nombreux corps de volontaires. — Invasion du Canada par les Fenians. — Défaite de la milice canadienne à Ridgeway (2^e juin 1866). — Enseignement à tirer de cette affaire. — Impuissance des Irlandais à profiter de leur victoire. — Événements sur la frontière de l'Est. — Disparition des Fenians.

Vers la fin de 1863, le Canada se trouva exposé à un danger d'une nature particulière. La *Fenian Brotherhood*, branche américaine de la fameuse société secrète d'Irlande, ne projetait rien moins que l'invasion de la colonie (1). Sans entrer dans des détails évidemment étrangers au cadre de ce travail, nous ferons observer que cette tactique se retrouve à diverses époques dans l'histoire du Fenianisme. Au moment même où nous écrivons ces lignes (2), les difficultés avec lesquelles l'Angleterre est aux prises dans l'Afrique du Sud font craindre de nouveau une tentative quelconque des Irlandais contre le Canada.

Il va sans dire que les leaders de ces raids ne sont pas assez simples pour compter sur une conquête *manu militari* ; mais, connaissant peu l'esprit canadien, ils se sont toujours imaginé pouvoir, après quelques succès de surprise, provoquer un soulèvement de la population catholique contre la Grande-Bretagne.

(1) Ce mot de Fenian servait primitivement à désigner, en Irlande, la milice chargée de la défense des côtes dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

(2) 1900.

Quoi qu'il en soit, en 1865, l'origine du mouvement fut tout simplement la rivalité existant entre les deux partis fenians, celui d'O'Mahony et celui de Roberts. De longues dissensions ayant affaibli les deux clans, chacun d'eux résolut de frapper un grand coup pour raffermir sa popularité chancelante. Ce coup de maître ne pouvait être qu'une invasion du Canada.

La colonie était alors divisée administrativement en quatre parties sans grande cohésion, sans organisation militaire uniforme. Les volontaires, ou milice active, se décomposaient à peu près ainsi :

Haut-Canada.....	12.199 hommes.
Bas-Canada	7.398 —
Nouveau-Brunswick.....	1.791 —
Nouvelle-Ecosse.....	1.002 —
TOTAL.....	22.390 (1) —

Leurs équipement et armement étaient en général défectueux. Il faut dire qu'il existait à ce moment dans la colonie une garnison de près de 12.000 réguliers, répartis sur les côtes de l'est.

Dès le début de l'hiver 1865-66 on dut appeler sous les drapeaux, à tous hasards, 3.000 volontaires qui, formant ce qu'on appela alors des « administrative battalions », furent concentrés à Windsor, Niagara et La Prairie. Ils occupaient ainsi les grandes routes d'invasion du Canada. Ces bataillons servirent pour des périodes de deux à six mois.

En mars 1866, l'agitation feniane se dessina plus clairement. Des Irlandais, venus de tous les Etats de l'Union, débarquaient dans les villes frontières ; des approvisionnements d'armes s'effectuaient sans trop de mystère à Cleveland, Buffalo et autres lieux. Le gouver-

(1) Situations officielles de 1866.

nement des Etats-Unis, qui n'ignorait pas ces mouvements, fermait les yeux, assez satisfait de créer des difficultés au cousin anglais dont l'attitude, durant la guerre de Sécession, lui avait été peu favorable.

Le 17 mars, les autorités du Dominion demandèrent 10.000 volontaires. 14.000 répondirent incontinent à l'appel : ce qui amena l'adjudant général à déclarer triom-



phalement qu'il pourrait aisément se procurer au besoin 30.000 hommes en quarante-huit heures.... C'est possible ; mais quels hommes?...

L'effectif total *normal* des volontaires était de 22.390; chiffre qui était loin de ce qu'on eût obtenu en cas de mobilisation, par suite du déchet. Le reste eût été formé de recrues comme celles qui encombraient les rangs des régiments de la garde nationale des Etats-Unis à la déclaration de guerre contre l'Espagne, en 1898.

Pendant ce temps le parti O'Mahony prenait l'initiative, et tentait un débarquement grotesque dans l'île de Campo-Bello, sur les côtes du New-Brunswick. Ce ne fut qu'une piteuse démonstration qui échoua d'elle-

même, sans l'intervention des troupes canadiennes, convoquées en toute hâte.

Rassuré pour le moment, l'adjudant général renvoya 4.000 hommes dans leurs foyers. Quelques semaines plus tard, les autres corps retournèrent chez eux.

Toutefois, l'esprit militaire avait reçu une nouvelle impulsion, et de tous côtés on vit se former de nouvelles unités. 39 des bataillons actuels de milice datent de cette époque. En trois mois, l'effectif des volontaires atteignit 33.750 hommes.

Les écoles aussi déployaient une grande activité. 2.000 cadets, après y avoir reçu une instruction sommaire, mais pratique, avaient fourni des instructeurs assez convenables aux divers corps. 500 officiers avaient passé des examens et obtenu des certificats.

Enfin on poussait le groupement en bataillons des compagnies détachées.

C'est au moment où l'on s'attendait le moins à une tentative des Fenians que ceux-ci se montrèrent, tout à coup, le plus menaçants. Le 19 mai 1866 un grand nombre d'hommes appartenant à la fraction Roberts, rivale de celle qui avait échoué à Campo-Bello, débarquaient à Cleveland et à Buffalo, par petits groupes, et venaient se mettre sous les ordres du « général » Sweeney (1). Le 31, un fort contingent quittait Boston pour Ogdenburg. Beaucoup de ces Irlandais venaient des Etats du Sud, et avaient servi pendant la guerre civile.

Le mouvement des Fenians avait été si rapide que lorsqu'on lança l'ordre de convocation pour 14.000 volontaires, le 31 mai, une colonne irlandaise, sous les ordres de O'Neil, passait déjà la frontière entre Buffalo et Fort Erie (2).

(1) Voir plan VIII.

(2) Cet O'Neil, grand « marschal » de l'invasion feniane, était lui-même

Les 400 hommes du *Queen's Own Rifles*, de Toronto, qui, les premiers, avaient répondu à l'appel, ne pouvaient rien entreprendre, seuls, contre les 1.200 partisans de O'Neil. Mais, dès le 1^{er} juin au soir, deux brigades se trouvèrent concentrées, la première, sous le colonel Peacock, près de Fort Erie :

550 hommes d'infanterie régulière anglaise;
Batterie A du Royal Canadian Artillery;
19^e bataillon de volontaires;
10^e bataillon de volontaires de Toronto :
1500 hommes en tout;

La seconde, sous le colonel Brooke, à Port-Colborne :

2^e Queen's Own (de Toronto);
13^e bataillon (de Hamilton);
37^e bataillon (York and Caledonia);
Welland Canal Artillery;
Dunville Naval Brigade :
860 hommes en tout.

La batterie de Welland Canal, n'ayant pas d'attelages, marchait comme infanterie. C'est souvent le cas quand on mobilise à la hâte des milices, surtout dans les localités où les compagnies de tramways et d'omnibus ne peuvent être mises à réquisition pour fournir des chevaux.

Malheureusement les deux groupes se trouvaient séparés par l'ennemi, qui occupait une position au lieu dit Frenchman's Creek. D'autre part, les Canadiens, absolument dépourvus de cavalerie, — il n'y avait en tout et pour tout qu'un officier monté dans le contingent, — ne pouvaient se renseigner sur le nombre et la situation des Fenians. Le colonel Peacock, avec beaucoup de rai-

un ancien officier de l'armée des Etats-Unis, gradué de West-Point, et qui avait servi avec une certaine distinction pendant la guerre de Sécession.

son, résolu de réunir ses forces à celles de son sous-ordre Brooke ; il expédia à ce dernier un aide de camp pour lui désigner comme point de concentration Saint-Evansville. Mais — chose difficile à comprendre — lorsque l'émissaire du général a fait connaître au colonel Brooke les intentions de son chef, le lieutenant-colonel des Queen's Own, M. Dennis, s'oppose formellement à l'exécution de cet ordre, alléguant qu'il a un plan infaillible pour couper et culbuter l'adversaire. Le faible Brooke finit par lui donner carte blanche, et, en dépit de toutes les traditions militaires, le colonel Dennis, retenant auprès de lui l'aide de camp de Peacock, prend les artilleurs de Welland, la brigade navale de Dunville, et se lance dans l'inconnu.

Le premier résultat de cette combinaison fut de diminuer de 1/8 environ les forces de Brooke. Ce dernier, de son côté, se mit en marche le 2 juin au matin, absolument à l'aveuglette. Son adversaire, parfaitement éclairé par des « scouts » à cheval, avait pris position sur une crête boisée, à Ridgeway, en travers du chemin de Lime Ridge (1) ; il avait formé des abatis et jeté, à 300 pas en avant de son gros, une ligne de tirailleurs ; son effectif, fortement diminué depuis la veille par des désertions, n'était guère que de 700 à 800 hommes, presque tous anciens soldats. Une relation de l'époque déclare que : « La petite troupe de volontaires canadiens *inexpérimentés* marcha droit dans le piège que lui avaient tendu O'Neil et ses vétérans... » L'avant-garde de Brooke, n° 5 Company des Queen's Own, — la seule armée de fusils modernes, — se heurte inopinément aux Fenians, mais doit bientôt cesser le feu faute de munitions ! Les autres compagnies du même régiment viennent l'appuyer tandis que les 13^e et 37^e Volontaires sont

(1) Le combat porte indifféremment les deux noms.

tenus en réserve. Après une fusillade sans effet, le colonel Brooke prononce son attaque en tournant la gauche de l'ennemi, et lançant le 13^e (Hamilton) au centre, sur une ferme qui est enlevée sans difficulté. Mais tandis que les Canadiens continuent leur mouvement en avant, à découvert, les Irlandais, fort bravement conduits par leurs officiers à cheval, opèrent une contre-attaque. A ce moment, la vue des chevaux cause une erreur aux volontaires ; le cri « Voilà la cavalerie » retentit dans les rangs canadiens et les clairons sonnent la formation en carrés.

Les Fenians comprennent immédiatement le parti qu'ils peuvent tirer de cette faute. Les groupes compacts des volontaires du 13^e forment des buts faciles pour les tirailleurs irlandais ; et les carrés, sous une pluie de balles, commencent à plier. Sur ces entrefaites avis est donné à Brooke que le colonel Peacock a retardé jusqu'à midi le moment de la concentration des deux colonnes, ce qui est d'autant plus malheureux que Brooke lui-même s'est mis en marche beaucoup trop tôt, et que maintenant son chef, fût-il averti de la bataille, est trop loin pour lui porter secours à temps.

Il n'y a rien à faire. Les volontaires battent en retraite avec précipitation. Les historiens de cette expédition disent, en matière de consolation, qu'il était naturel pour les miliciens de s'exagérer le danger, et qu'il en résultât un « désordre ». *Désordre* est un agréable euphémisme, à classer avec les « reconnaissances offensives » de lord Methuen dans la South African War.

Par deux fois, le colonel Brooke tenta de rallier ses hommes : peine perdue. « La démoralisation était trop complète pour permettre la réunion de quelque chose comme une troupe en état de combattre (1). »

(1) *Fenian Invasion*, par le lieutenant-colonel Th. Carkson-Seoble (C. Hopkin's *Encyclopædia*).

Une débâcle, en un mot ! A peine deux ou trois compagnies avaient-elles conservé un semblant de formation. Les morts (9) et les blessés (30) furent abandonnés sur le champ de bataille.

Quant au colonel Peacock, la raison pour laquelle il avait dû retarder son départ est que ses hommes, rassemblés sans vivres, ni bidons, ni ustensiles de campement, mouraient de faim : il avait perdu un temps précieux à leur chercher des aliments chez les habitants du village de Chippewa. C'est en route qu'il fut informé de la bataille, mais beaucoup trop tard pour opérer sa jonction en temps utile.

Ce n'est pas tout ! On se souvient que le lieutenant-colonel Dennis, avec une partie du contingent Brooke, s'était taillé une besogne à son idée. Sans éclaireurs, et de la façon la plus piteuse du monde, il erra dans la campagne jusqu'au moment où il vint donner en plein dans la colonne victorieuse de O'Neil, revenant de Ridgeway. Surpris et entourés par des forces infiniment supérieures, les Canadiens (Welland Artillery et Denville Naval Company) furent faits presque tous prisonniers. Dennis échappa en se cachant dans une meule de foin (1).

La lamentable affaire de Ridgeway constitue une triste page pour l'histoire de la milice canadienne. Malgré les réticences, circonlocutions et autres trompe-l'œil dont on a abusé en la matière, l'impression générale des critiques militaires actuels est que le 13^e bataillon a fait preuve d'une insigne poltronnerie. Quelques auteurs, pour réfuter cette accusation, tentent d'invoquer le témoignage du leader irlandais O'Neil lui-même (2). Dans un speech de ce dernier, prononcé

(1) *Origin and nature of the Fenian Raids*, par le lieutenant-colonel G. T. Denison (*Hopkin's Encyclopædia*, vol. IV).

(2) *The Fenian Raids*. (W. Chevette and C^o), p. 50.

à Nashville après l'expédition, on relève cette phrase : « Ils avancèrent en bon ordre et se battirent bravement pendant quelques instants. Mais ils n'avaient pas compté sur le courage et l'indomptable esprit de discipline de leurs adversaires qui étaient des *soldats éprouvés*... »

Cela ne nous montre qu'une chose, bien connue d'ailleurs, à savoir que les volontaires sont dans une condition d'infériorité notoire vis-à-vis d'hommes qui ont à leur actif de longs mois de service en campagne. Mais c'est une étrange chose que l'aveuglement, accouplé au jingoïsme ! En parlant de cette bataille, un écrivain distingué, Dent, déclare que l'attaque, effectuée comme elle l'était par des recrues pour la plupart élèves de collège ou commis de magasin, fut, toutes choses égales d'ailleurs, une brillante affaire.

Pour nous, plusieurs enseignements se dégagent de cette campagne :

1° D'abord, la non-préparation de la mobilisation en ce qui concerne l'équipement et les services administratifs. On sait que les services auxiliaires sont toujours ce qui pèche le plus dans les pays sans armée permanente.

2° L'absence de cavalerie, et par suite l'insuffisance du service d'exploration. Les armes à cheval sont naturellement beaucoup plus difficiles à constituer que l'infanterie ou l'artillerie à pied, dans les contrées à milices. Ici, ce n'est que fort tardivement qu'on arriva à mobiliser 55 hommes et 4 officiers des Governor general's Body Guards. Ils arrivèrent d'ailleurs sur le terrain des opérations comme les carabiniers d'Offenbach.

3° L'insuffisance de l'artillerie. Ceci ne se produirait plus aujourd'hui, au Canada, où les bataillons sont pourvus de Maxims, plus utiles que des batteries de campagne en cas d'émeute ou d'expédition « à la fenian ». On a compris d'ailleurs la nécessité de ces pièces de bataillon dans un pays où la mobilisation ne peut guère

être couverte que par l'infanterie. Quant au *Field Artillery* proprement dit, c'est actuellement, ainsi que nous le verrons plus tard, la meilleure arme du Dominion.

4° L'absence d'unité et d'autorité dans la direction des opérations. Ceci se passe de commentaires.

Les Fenians, comme il était facile de le prévoir, se trouvèrent bientôt dans l'impossibilité de profiter de leur succès. D'une part, les Etats-Unis, obligés d'agir, interceptaient les contingents qui continuaient à affluer à la frontière. De l'autre, la milice entière du Canada ayant été appelée sous les drapeaux, le 2 juin, les Irlandais allaient avoir 20.000 hommes sur les bras. Déjà une batterie régulière du Royal Artillery, les Oakville Rifles, les Simcoe Rangers, le 60^e Rifles rejoignaient Brooke et Peacock. Il fallut songer à la retraite. On repassa la frontière ; 1.566 Fenians furent réexpédiés, par les soins des autorités américaines, dans leurs Etats respectifs. Les « officiers » furent laissés en liberté moyennant un cautionnement de 500 dollars, destiné à assurer leur comparution devant les tribunaux sous l'inculpation d'avoir violé les lois de la neutralité (1).

Pendant que ces événements, connus sous le nom d'Erié Raids, se déroulaient à l'ouest, un autre mouvement se dessinait à l'est. Un millier de Fenians s'étaient concentrés à Saint-Albans. Le 4 juin, un avant-poste anglais, sous les ordres du capitaine Carter, du 16^e de ligne, qui occupait Saint-Amand, battit précipitamment en retraite à la nouvelle de l'approche des Irlandais. Les fermiers de l'endroit, indignés de cet abandon, se réunirent en une compagnie de francs-tireurs, élirent un capitaine, et résolurent de défendre leur village. Il est à noter qu'ils avaient repéré tous les environs, de façon

(1) *Annual Cyclopædia*, 1866.

à avoir une table complète des distances, autour de Saint-Amand. Ces précautions furent d'ailleurs inutiles. Le 5, le général Meade, de l'armée des Etats-Unis, arrivait à Ogdensburg et paralysait les mouvements des Fenians vers la frontière de ce côté. Toutefois, 1.200 Irlandais réussirent à pénétrer, le 7, au Canada. Mais ils étaient sans enthousiasme ; à l'annonce de l'avance des garnisons de Huntington et Prescott, ils se retirèrent aux Etats-Unis et se dispersèrent.

Ce raid fut le dernier de 1866.

Les troupes de la milice furent maintenues en activité quelques semaines, puis renvoyées dans leurs foyers, à l'exception d'une compagnie du 13^e, formant la garnison de Prescott. Les hommes de ce corps paraissent avoir été relevés de temps à autre, afin de concilier les intérêts privés des miliciens avec les nécessités du service.

Cette courte campagne avait été importante sous le rapport des leçons qu'elle donna aux chefs de la milice canadienne. Comme le dit justement M. J.-A. Cooper, « ces leçons furent *enseignées* : la question de savoir si elles furent *appries* est une autre affaire (1) ».

(1) *The Fenian Raids of 1866* (*Canadian Magazine*, vol. X).

SECTION VII

Événements de 1870.

Act de 1868. Fin des milices provinciales et création de la milice nationale. — Dernier Raid des Fenians. Affaires d'Eccle's Hill et de Trout River (mai 1870). — Rébellion du Nord-Ouest et expédition de la Rivière Rouge (mai-septembre 1870). — Remarques sur le service des transports. — Retrait des troupes régulières en garnison au Canada.

La période qui s'étend entre les premiers raids de Fenians et 1871 est fertile en incidents importants au point de vue qui nous occupe.

Jusqu'ici la milice canadienne était — comme l'est encore la garde nationale des États-Unis — une force purement locale, provinciale. Les inconvénients d'un tel manque de cohésion entre les troupes d'un même pays sont trop évidents pour que nous ayons à y insister. Toutefois, si une modification à cet ordre de choses est difficile à opérer dans une *fédération* du type des États-Unis, il n'en était pas de même au Canada, colonie anglaise. Aussi le *British North American Act* de 1867 (1) créa-t-il une réforme capitale en faisant de la milice une véritable armée coloniale. Afin de ménager les susceptibilités des provinces, le commandement suprême, mais nominal des troupes, fut dévolu à la reine, pour être exercé en son absence par le gouverneur général, sur les avis du conseil. Le commandement effectif devait être aux mains d'un officier général, subordonné au Ministre de la Milice et des Défenses. Ce dernier était responsable *financièrement* devant le gouvernement.

(1) 30 and 31. Vic., chap. 3.

La *Militia Act* de 1868 accentua encore, si c'est possible, la distinction déjà si marquée depuis quelques années entre les sédentaires et la milice active.

En somme, par la force naturelle des choses, on assiste toujours à la même évolution : d'abord la nation en armes ; plus tard une sélection s'opère, les volontaires se forment, et finissent par constituer la seule armée nationale. Les légions romaines, qui avaient succédé aux levées générales de boucliers, ne furent pendant des siècles que des *volontaires* appelés sous les drapeaux pour la durée d'une guerre, tout comme les Volunteer Regiments des États-Unis, ou le contingent canadien de l'armée anglaise dans l'Afrique du Sud.

Le passage de la milice canadienne au service colonial s'effectua en général sans difficultés. Un petit nombre de corps refusèrent d'y adhérer et furent par suite licenciés. En revanche le rappel par la mère patrie de la plus grande partie des réguliers donna un nouvel essor à la milice et près de 25 bataillons se créèrent à cette époque (1).

La cavalerie commença aussi à se former, péniblement comme il convient à des troupes à cheval de milices, mais avec assez de méthode. Quant à l'artillerie, plus en faveur, elle comptait déjà onze batteries de campagne et le *Montreal Regiment of Garrison Artillery* (à pied).

La terreur véritable causée par les raids fenians de 1866 avait eu un effet salutaire sur les législateurs, talonnés d'ailleurs par l'opinion publique, qui considérait enfin les \$ 150.000 annuels du budget militaire comme ridiculement insuffisants. L'« appropriation » fut portée à un million par an, et l'on décida de s'ef-

(1) Nous avons vu qu'en 1866 39 corps s'étaient formés. La date d'organisation de la plupart d'entre eux est le 14 septembre.

forcer, par tous les moyens, d'obtenir un contingent actif de 40.000 hommes. La *Dominion Rifle Association*, si utile et si puissante aujourd'hui, date de la même période (1868).

La milice devait avoir bientôt des occasions de se rendre utile. Depuis 1866, le « Fenian Danger » planait toujours sur le Canada. En mai 1870, O'Neil et ses partisans, ayant fait de nouveaux préparatifs, concentrèrent encore une fois des Irlandais sur la frontière, à Malone et Saint-Albans (voir plan VIII).

Bien que l'expédition eût été organisée avec mystère et célérité, les éléments dont disposait le *marshal* O'Neil n'étaient pas de nature à lui laisser le moindre espoir de succès. Mais il semble qu'il n'y ait pas de bornes à l'aveuglement de certains leaders.

Le 23 mai, la colonne de Saint-Albans passa la frontière. Les volontaires de Montréal, qui avaient été convoqués à la hâte et envoyés par voie ferrée jusqu'à Saint-John, rencontrèrent l'ennemi à midi, tout près de la frontière des Etats-Unis. Après une fusillade, peu nourrie d'ailleurs, de trente minutes, les Fenians se retirèrent de l'autre côté de la frontière, d'où ils continuent le feu. Un officier de la police fédérale américaine, M. Foster, à l'ébahissement des deux camps, s'approche alors tranquillement des lignes fenianes, suivi par une voiture. Il met la main au collet de O'Neil, et fait monter le « marshal » dans le véhicule qui prend rapidement le chemin de la prison.

Ce n'est pas seulement en France que le ridicule tue. Devant un incident aussi grotesque, l'ardeur des Fenians se glaça tout à coup, et ils se dispersèrent.

Tel e fut la « bataille » d'Eccle's Hill, un autre fait d'armes d'opérette à l'actif des Canadiens, qui, il faut le dire, n'y pouvaient mais.

En face de Malone, les choses parurent d'abord plus

graves. Les autorités canadiennes, toutefois, avaient eu le temps de rassembler à Huntington 450 hommes du 69^e de ligne anglais envoyés de Québec, 380 hommes de l'artillerie et du génie volontaires de Montréal. Le bataillon local d'Huntington et le 50^e Borderers étaient déjà sous les armes. Le 27 mai, la colonne canadienne, avec le colonel Bagot, rencontre les Fenians en rase campagne. Une compagnie du 69^e de ligne et le 50^e Borderers, déployés en tirailleurs, poussent devant eux, sans difficulté, les Irlandais qui se replient vers une position préalablement choisie et bien fortifiée.

Mais, bien que les Fenians soient certainement en état de faire quelque résistance, ils lâchent à la hâte deux salves et se débandent en proie à une terreur irrésistible. Les Canadiens n'eurent pas de pertes ; du côté adverse on compta 1 tué et 1 blessé. Ces chiffres ne font pas grand honneur aux tireurs !

L'affaire porte le nom de Trout River : c'est le dernier fait d'armes des annales irlandaises. La guerre entière avait duré quatre jours, y compris la mobilisation et la dislocation. Un millier de volontaires avaient été convoqués.

Mais des événements plus importants se préparaient : la rébellion des métis du Nord-Ouest. Le fait que ces métis, descendants des anciens « coureurs de bois », parlaient la langue française et qu'ils ne visaient pas moins qu'à créer dans cette région une petite république franco-canadienne, au sein de la grande colonie anglaise, leur a valu à l'époque, et aussi plus récemment, lors de leur dernière insurrection, toutes les sympathies de la France. Aujourd'hui que le temps écoulé permet d'envisager froidement les événements, ce qui se dégage le plus clairement de ceux-ci est que la masse des métis, gens inoffensifs par eux-mêmes, ont été le jouet de certains leaders ambitieux, aussi ambitieux qu'insigni-

fians. Louis Riel, leur chef, dont la mort tragique a fait presque un héros, était, il faut bien le reconnaître, tout à fait au-dessous de la tâche qu'il avait entreprise.

La rébellion des métis a sa source dans la cession des territoires du nord-ouest, consentie en 1870 par la compagnie de la baie d'Hudson, en faveur de l'Angleterre. Le Comité national des métis de la Rivière-Rouge refusa de reconnaître cet acte et engagea les habitants de la contrée à s'y opposer de vive force. Ces territoires avaient été accordés par Charles II à *The Governor and the Company of Adventurers of England trading into Hudson Bay* ; le Comité des métis déclarait qu'à l'époque actuelle le pays s'étant peuplé, les résidents auraient dû être consultés au moment de la rétrocession, et ne pas être traités « comme du bétail ».

Il n'existait pas alors de communications faciles entre le Canada proprement dit et ces territoires ; et les leaders du mouvement, qui connaissaient peu la ténacité anglaise, se berçaient de l'espoir que le fameux lion britannique ne pourrait pas étendre ses griffes jusqu'à eux. Louis Riel, à la tête de quelques rebelles, s'établit dans Fort Garry. (Voir plan IX.)

À cette nouvelle, le gouvernement du Canada n'hésita pas un instant à mettre sur pied une expédition. La colonie possédait alors, heureusement pour elle, en qualité de *Deputy Adjutant general*, l'officier qui convenait le mieux à la situation, le colonel Wolseley. Sur son conseil on décida de réunir une colonne de 1.200 hommes, dont deux tiers de miliciens (1).

Les réguliers devaient être :

Le 60^e Rifles (350) ;

40 hommes du Royal Artillery et du génie ;

(1) A l'exception d'une compagnie isolée de volontaires à Portage-la-Prairie, il n'existait pas de milices dans le Nord-Ouest à cette époque.

Quelques soldats de l'Army service ;
Quelques hommes de l'Hospital Corps.

Les bouches à feu étaient 4 pièces de 7 de montagne. Quant aux milices, on ne fit point appel à des unités constituées. Il parut préférable de créer de toutes pièces deux bataillons, l'un en Ontario, l'autre dans la province de Québec. Ces corps, appelés *Provisional Regiments*, ou régiments de marche, devaient se recruter de volontaires pour deux ans, au moyen d'emprunts parmi les hommes de la milice active.

La formation du régiment d'Ontario se fit sans difficultés ; nombre d'officiers des bataillons de milice, ne pouvant entrer dans ce corps avec leur grade, s'engagèrent comme simples soldats.

Soit dit en passant, des faits de ce genre se reproduisent souvent en cas de mobilisation partielle des gardes nationales. Ils sont d'autant plus difficiles à éviter qu'ils ont, aux yeux du public, l'effet — très réel — d'élever le niveau normal et intellectuel de ce qu'on appelle le « rank and file ». Mais — c'est aujourd'hui reconnu par les apologistes de la milice eux-mêmes — la discipline n'est pas sans en souffrir. On conçoit que dans un milieu où il est déjà, par la force des choses, malaisé de faire pénétrer des idées de hiérarchie, on ne peut se féliciter sans réserve de la présence dans les rangs d'un grand nombre de fusiliers qui étaient, la veille, les collègues non seulement socialement, mais aussi au point de vue militaire, des officiers du corps (1).

A Québec, il y eut plus de tirage. On en a donné pour raison que les Canadiens Français sont peu belliqueux.

(1) Les journaux de l'époque, croyant avoir fait une belle découverte, nous montrent avec une indignation comique les résultats de cette organisation. — Par exemple, un simple soldat entrant débraillé dans la tente de son capitaine et l'apostrophant ainsi : « Dis donc, mon vieux, quand tu auras fini avec le journal, tu me le passeras, hein ? »

Ce reproche est trop contraire aux traditions de la race pour pouvoir être accepté à la légère. Au fond, ils étaient travaillés, en sous-main, par quelques membres du clergé catholique en sympathie avec les métis, contre l'Angleterre protestante. Mais ces prêtres-là, il faut le dire, formaient l'exception, car le loyalisme du clergé canadien ne saurait être mis en doute. La question de race, aussi, occasionna des difficultés. Deux tiers des officiers du bataillon de Québec étaient Français, et il répugnait aux colonistes anglais d'être placés sous leurs ordres. Finalement on dut compléter les engagements au moyen de ressources tirées des autres provinces. Les deux bataillons furent dirigés sur Toronto en mai pour y être « dégrossis » à la hâte.

Peu d'expéditions ont été plus difficiles à organiser que celle de la Red River ; et, sous ce rapport, nous recommandons aux amateurs de tours de force stratégiques l'étude de cette campagne trop peu connue.

Nous nous bornerons ici à un simple résumé des opérations.

La distance totale séparant le point de concentration, Toronto, de Fort-Garry, est de 1.208 milles (ou environ 1.600 kilomètres) sur lesquels 94 seulement pouvaient s'effectuer par voies ferrées : le trajet de Toronto à Collingwood, sur le lac Huron. Pour le reste on devait employer d'abord les vapeurs des Grands-Lacs (534 milles de Collingwood à Thunder Bay sur le lac Supérieur ; puis les voies ordinaires jusqu'au lac Shebandowan (50 milles) ; enfin les voies fluviales jusqu'au Fort Garry pendant 550 milles. Les deux dernières parties de la route s'effectuaient dans un pays presque inexploré (1).

Le transport sur les Grands-Lacs n'était pas une difficulté sérieuse, quoique les efforts du général Lindsay,

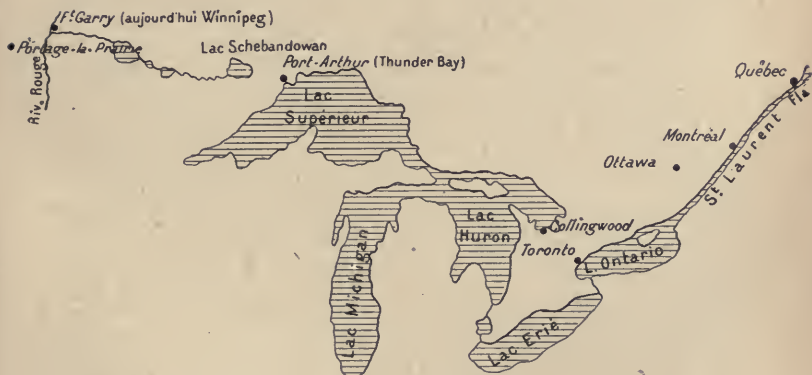
(1) Voir plan IX.

chargé d'assurer ce service, fussent paralysés par les politiciens de la capitale qui, d'Ottawa, se faisaient forts de tout régler, et finalement aboutirent à des arrangements plus coûteux que ceux proposés par l'autorité militaire. Le résultat le plus clair de l'ingérence des « tripoteurs » dans l'affaire fut un retard de deux jours apporté à la mobilisation.

— PLAN IX —

EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE ROUGE

500 Kil.



Ceci est à signaler comme un autre des inconvénients inhérents au système des milices. On a encore présents à la mémoire les effets de l'intervention des politiciens dans la concentration de l'armée américaine à Tampa, en Floride, lors de la guerre de 1898.

Il fut beaucoup plus malaisé de préparer la marche pour les 50 milles de voies ordinaires. Le contraire seul pourrait nous étonner. Chacun connaît l'insuffisance du service des transports dans les contrées dépourvues d'armée permanente. Cela tient à des causes multiples. Dans

ces pays, il est à peu près impossible d'avoir, dès le temps de paix, quelque chose qui ressemble, même de loin, au train des équipages : d'abord il ne se trouve guère de volontaires pour un service aussi peu brillant ; d'autre part, comment espérer que les législateurs, qui ne reconnaissent pas toujours la nécessité de donner des subsides aux unités de milices combattantes, puissent être aisément amenés à s'arrêter un instant sur la question des transports militaires ? On arrive pour ainsi dire naturellement à des gâchis comme ceux de la mobilisation américaine de 1898 — retards fantastiques, mauvaise qualité des attelages, paralysie des convois au moment décisif, désorganisation des trains par suite des blessures causées par le harnachement, etc.

En 1870, afin de se procurer les attelages nécessaires aux 75 voitures du convoi, on dut faire des prélèvements sur l'artillerie régulière, et utiliser des chevaux de ferme. Mais la qualité des conducteurs laissa entièrement à désirer : c'étaient des gens ramassés un peu partout. Un auteur du temps les représente comme ne possédant pas plus de connaissances au sujet de la conduite des voitures ou des soins à donner aux bêtes que « s'il s'agissait de kanguroos ». Autre part, on nous les dépeint : *amenable to no discipline*. Les blessures par harnachement causèrent au colonel Wolseley presque autant d'ennuis et de déboires que toutes les autres difficultés de l'expédition réunies. Ce n'est qu'à grand'peine qu'on put se procurer un bourrelier, dont l'arrivée fut saluée comme celle du Messie ! Vers juillet on compta 35 p. 100 d'animaux de trait sur les états de malades ; le chef de la colonne tenta en vain de remplacer les harnais à collier, malaisés à ajuster, par ceux à poitrail : naturellement les bureaucrates d'Ottawa ne s'empressèrent pas de satisfaire à sa demande ; et après d'interminables délais, il reçut en tout cinq faux poitrails comme ceux

qu'emploient les cadres à cheval des batteries d'artillerie !

Le capitaine Huyshe, dans son compte rendu de l'expédition, fait remarquer que « les transports de terre devraient toujours être composés d'hommes régulièrement engagés dans l'armée et soumis à la discipline militaire. C'est seulement ainsi que cette importante branche du service peut être maintenue dans un état convenable d'efficacité ». Sans doute; mais où est le remède, quand le service militaire dans la milice est purement volontaire ? (1).

Pour en revenir à la marche de l'expédition, le mouvement commença le 14 mai. Le 21 juin la traversée des Grands-Lacs était effectuée. Le débarquement dans la Thunder Bay, à Port Arthur, fut laborieux, par suite de l'absence de docks et de quais : on eut recours à des allèges en bois de 55 pieds de long.

Le trajet de 50 milles par terre prit beaucoup de temps, car les compagnies des régiments durent être échelonnées sur toute la distance pour travailler à rendre la route praticable au convoi. Ce n'est que le 16 juillet que le voyage par voie fluviale put être entrepris. Les régiments avaient été divisés en 7 compagnies de 50 hommes, soit 21 groupes, qui, sous le nom de *brigades*, formaient chacun le chargement de cinq bateaux. Cette brigade fut en somme une unité tactique indépendante pendant la durée du trajet fluvial. Les 21 groupes partirent les uns après les autres, voyageant isolément, et se suffisant à eux-mêmes. On se fera une idée de ce voyage en remarquant qu'il n'y avait pas moins de 47 *portages* entre le lac Shebandowan et Fort Garry.

(1) En Suisse même, où le service est obligatoire, ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'on est arrivé à organiser le train dès le temps de paix.

Le 20 août seulement l'avant-garde, composée du 60^e Rifles (régulier), atteignit Fort Alexander, à proximité de l'ennemi. Le colonel Wolseley résolut de ne pas attendre les deux régiments de milices, et poussa en avant avec les réguliers. Deux jours après il était en vue de Fort Garry, que Louis Riel, malgré ses tabarinesques proclamations, n'essaya pas de défendre. Les métis se dispersèrent sans combat.

Le 27 août, la milice arrivait ; dès le 29, les réguliers reprenaient le chemin de Québec, laissant les régiments de marche garder la position pendant quelques semaines.

Durant cette expédition particulièrement fatigante et rendue plus pénible encore par une pluie presque continuelle, les milices avaient fait preuve de ces magnifiques qualités d'endurance et de bonne humeur qui ont toujours distingué les Canadiens. L'état sanitaire fut remarquablement bon. Bien que la discipline ne pût pas être l'idéal du genre, il n'y eut aucun cas de cour martiale, et dans son ensemble la conduite des miliciens ne donna pas plus de prise à la critique que celle des réguliers.

Contrairement à ce qui arrive ordinairement en pareil cas, il ne se produisit pas d'accroc dans le service des subsistances. Les fours de campagne permirent d'avoir du pain frais pendant une grande partie du parcours (1).

Il n'est que juste d'ajouter que si, dans cette campagne de cinq mois, on ne relève ni accident, ni erreur, ni perte de vie, l'honneur doit en revenir à l'incontestable talent d'organisateur qui est l'apanage de lord Wolse-

(1) Celui établi à Ward's Landing, par exemple, pouvait fournir, en 12 heures, 470 rations de pain en miches d'une livre et demie. Les rations, toutefois, furent assez maigres, par la force des choses, durant le trajet par voies fluviales : 1 livre de biscuit, 1 livre de porc salé, 1 once de thé, 2 onces de sucre, 1/4 de livre de pommes de terre de conserve.

ley (1). L'opinion publique cependant ne vit dans toute cette affaire qu'une preuve de plus que la milice canadienne était à hauteur de toutes les missions. On fit remarquer à grand bruit que cette même année, durant les opérations (!!) contre les Fenians, les réguliers avaient été presque toujours tenus en réserve, et que quatre officiers de milices avaient reçu la croix de *Saint-Michel and Saint-George*.

Le Canada, d'ailleurs, avait désormais à pourvoir à sa propre défense, car, le 3 septembre 1870, les troupes anglaises régulières étaient rappelées dans la mère patrie. Il ne restait plus — ce qui existe encore aujourd'hui — qu'un bataillon de ligne à Halifax, et une station navale à Esquimalt (Vancouver) (2).

Une observation pour terminer. On avait cru devoir constituer, pour l'expédition, des régiments de marche, au lieu d'avoir recours à des unités constituées. C'est là un procédé auquel, en pays de milices, on ne doit se résoudre qu'en cas d'absolue nécessité ; car non seulement, comme nous venons de le voir, il est susceptible de retarder la mobilisation, mais son principal inconvénient est de créer des unités nouvelles, privées même du peu de cohésion qui existe dans les corps organisés dès le temps de paix (3).

(1) Le coût de la Red River Expedition fut de 400.000 livres sterling, dont l'Angleterre paya la moitié.

(2) Le dernier corps à quitter le Canada fut le 60^e Rifles, un des régiments les plus célèbres de l'armée anglaise, et qui, cent ans auparavant, avait conquis ses premiers lauriers sous Wolfe, à Québec. Il figura depuis au Transvaal dans les guerres de 1880-81 et 1899.

(3) Voir section suivante, et aussi section IX (Contingent canadien dans la guerre sud-africaine).

SECTION VIII

Expédition du Nord-Ouest en 1885.

La milice de 1870 à 1885. — Deuxième rébellion des métis (mars 1885). — Mobilisation de 10.000 hommes de milices. — Quelques observations sur les systèmes de mobilisation par unités existantes et par création d'unités de marche. — Corps francs. Exemple de leur formation : Boulton Mounted Infantry. — Exemples de mobilisation de milices : Cavalerie : The Governor general Body Guards; Infanterie : le 65^e régiment canadien français de Montréal. — Organisation de la colonne Otter. — Combat indécis de Cut Knife (1^{er} mai). — Opérations de la colonne Middleton. Combats de Fish Creek (24 avril), de Batoche (9-11 mai). — Marche de l'Alberta Field Force. — Combat de la Butte-aux-Français (28 mai). — Coup d'œil général sur la campagne.

Après 1870, la milice continua à se perfectionner. Un recensement de 1871 accuse un effectif total (active et sédentaire) de 649.008 hommes. L'active — c'est-à-dire les milices constituées — atteint à cette époque un chiffre qu'elle n'a jamais pu égaler depuis : 44.520 soldats et officiers.

Nous devons dire que si, dans les années qui suivirent, la garde nationale perdit un peu quant au nombre, elle gagna considérablement sous le rapport de la qualité des cadres et surtout des officiers.

Pendant longtemps ces derniers se recrutaient principalement parmi des Anglais d'origine, qui avaient quitté, pour des raisons quelconques, l'armée de Sa Majesté, et avaient échoué au Canada. En général ils étaient de médiocre valeur, paresseux, routiniers ; on les a définis : un frein à la roue du progrès dans les forces canadiennes. Nous verrons, en parlant de l'organisation actuelle de la milice, que si la politique est encore un obstacle au perfectionnement des cadres, du moins les

« vieilles culottes de peau » britanniques du milieu du XIX^e siècle sont devenues des personnages légendaires.

En 1884, les métis du nord-ouest, après avoir passé quatorze ans à ergoter avec les géomètres arpenteurs du gouvernement, finirent par s'opposer de force à l'application de certains règlements, peut-être trop étroits. Ils confièrent le soin de leurs intérêts à Louis Riel, l'agitateur de 1870 (1). Mais ce dernier n'était pas précisément un diplomate ; et après quelques hésitations, saisi de nouveau de la manie des grandeurs, il jeta ses compatriotes dans des complications désastreuses.

L'effervescence devint telle, en mars 1885, que les *Prince Albert's Volunteers* de Duck's Lake durent prendre les armes. Il fut évident, dès le début, que c'était un soulèvement sérieux, et, le 23 mars, le général Middleton fut envoyé à Winnipeg pour y organiser en quelque sorte l'avant-garde d'une expédition dont le gros ne pouvait se former que dans l'Est (2).

A Winnipeg, il existait deux corps de milices : le 90^e bataillon et une batterie d'artillerie de campagne.

L'infanterie était déjà prête à marcher ; elle avait même envoyé, le 26, une compagnie à Troy, une station sur la ligne du Pacifique. Le général put donc quitter Winnipeg avec le 90^e le soir de son arrivée dans cette ville (le 27). Quant à la batterie, nous n'étonnerons personne en disant que sa mobilisation, au point de vue des attelages, souleva de grosses difficultés. C'est toujours le même écueil avec cette branche de la garde nationale. L'artillerie est inévitablement prise au dépourvu ; ce n'est qu'au milieu de circonstances exceptionnelles, dans

(1) Riel était alors aux États-Unis, en Montana, professeur à *The Industrial College of the Jesuits* de Saint-Peter's Missions.

(2) Le général Middleton, ancien colonel du 26^e de ligne anglais, était à la tête des forces canadiennes depuis 1874.

de grandes villes offrant des ressources considérables, possédant de nombreuses lignes de tramways, qu'on peut espérer recruter en quelques heures les bêtes de trait et de selle des batteries montées (1).

La concentration de cette avant-garde se fit à Qu'Appelle (voir plan X) où les troupes restèrent quatre jours, se hâtant de faire des exercices de tir à blanc et à balles (2). Le 90^e Rifles était de nouvelle création, mais composé de ces solides gaillards qui formaient alors les pionniers du Nord-Ouest. La batterie possédait seulement deux canons de 9 livres ; son matériel était en pitoyable état (3).

Dans l'Est, dès le début de mars, prévoyant un soulèvement des métis, on avait décidé d'appeler au service actif 10.000 volontaires. On ne songea plus, comme en 1870, à organiser des régiments de marche. L'autorité militaire s'adressa simplement aux unités déjà constituées. Ce procédé est tellement plus expéditif qu'on pourrait s'étonner de ne pas le voir plus souvent employé dans le cas où un appel aux armes est nécessaire.

Mais il y a un point délicat. En réfléchissant bien, on conçoit que, lorsqu'il s'agit d'expéditions de longue durée, et de caractère hasardeux, il n'est pas sans inconvénient de priver des localités données d'une forte proportion de sa population mâle. Même avec des milices purement volontaires, on s'expose dans ce cas à des réclamations, parfois à des désertions en masse (4).

(1) Aux États-Unis, les batteries de l'État de New-York et celles de Pennsylvanie sont de brillantes exceptions à la lenteur habituelle de mobilisation de l'arme.

(2) *History of the North West*, par Alex. Begg. Toronto, 1895.

(3) *L'Insurrection du Nord-Ouest*, publié par les propriétaires du *Monde*. — Montréal, 1886.

(4) Pendant la guerre hispano-américaine, il ne fut pas possible de laisser longtemps à Cuba les régiments de garde nationale de divers États, envoyés là au début de l'occupation. De même, aux Philippines, les

Au Canada, en 1885, les conditions n'étaient plus les mêmes qu'en 1870. Il existait avec le Far West des communications relativement faciles ; il était évident que si l'on agissait rapidement, l'insurrection serait vite étouffée, et la campagne, par suite, fort courte. Aussi bien les lenteurs de la mobilisation de 1870 étaient encore dans les souvenirs de tous. Comme nous l'avons dit, une demande — plutôt qu'un ordre — fut adressée aux chefs de corps. Cette pièce fut reçue le 7 mars à 4 heures du soir. Le 8 au soir le quartier général était avisé que 14.000 hommes pouvaient partir : cela dépassait de 4.000 le chiffre nécessaire.

Les unités mobilisées furent les suivantes :

Governor general's Body Guards (à cheval), 2 escadrons (Humbolt).

(1) School of Cavalry (École d'instruction) de Québec (Turnbull).

Governor general's Foot Guards (détachement de 50 tireurs d'élite, capit. Todd).

10^e Royal Grenadiers (Grasett).

Queen's Own Rifles (Milas), 4 compagnies.

65^e Mount Royal Rifles, de Montréal (Ouimet).

9^e Voltigeurs de Québec (Amyot), 8 compagnies.

7^e Fusiliers de London (Williams), 7 compagnies.

(1) School of Infantry C (École d'instruction), capit. Smith.

(1) Batteries A et B de campagne, de Québec et Kingston.

Montreal Garrison Artillery (à pied), 6 batteries.

A ces corps constitués il faut ajouter les corps de marche ci-après, formés de compagnies *entières* de divers régiments :

4 compagnies du 35^e Simcoe et 4 du 12^e York Rangers (formant un régiment de marche dit Simcoe-Rangers) ;

corps du Colorado, de Pensylvanie, etc., durent être remplacés finalement par des régiments de *volontaires* recrutés par les autorités fédérales.

(1) Troupes permanentes. Voir II^e partie.

2 compagnies du 46^e; 1 de chacun des 15^e, 40^e, 45^e, 47^e, 49^e, 57^e du district de Midland (formant un régiment dit The Midlanders);

1 régiment de marche formé de l'amalgame des 66^e et 63^e d'Halifax (8 compagnies plus un détachement d'artillerie à pied).

Remarquons que beaucoup de corps qui ne prirent pas part à la mobilisation eurent des représentants dans les unités qui marchèrent. Par exemple le 13^e (de Hamilton) avait 14 sous-officiers et soldats détachés provisoirement dans d'autres bataillons (1). L'artillerie de milices qu'on n'avait guère mise à contribution — et pour cause — envoya 1 artificier, 4 canonniers et 1 sergent, se joindre à la batterie permanente A, de Québec : ce petit contingent fut prélevé sur les batteries de Digby, Halifax, Québec, New Brunswick, Yarmouth ; deux des hommes qui en faisaient partie furent subseqüemment blessés.

Comme toute guerre a pour résultat de faire sortir de terre des unités plus ou moins irrégulières, nous relevons ici la formation de plusieurs corps dont quelques-uns rendirent de grands services :

91^e, levé par le colonel Scott à Winnipeg, 8 compagnies.

92^e (Winnipeg Light Infantry), lieutenant-colonel Osborne, 5 compagnies.

Rockies Mountains Rangers (Stewart), 3 escadrons.

Saint-Albert Mounted Rifles (2).

Moose Mountain Scouts (White).

French's Scouts.

Steel's Scouts.

Compagnies indépendantes de Yorkton, Battleford, Calgary, Birtle, Qu'Appelle, Emerson, Rigmar.

Et surtout *Boulton's Mounted Infantry*.

Ce dernier corps, vu la pénurie de cavalerie de la

(1) Des faits analogues furent observés pendant la guerre de Sécession et celle contre l'Espagne, aux États-Unis.

(2) Composés de Français-Canadiens.

milice, devait jouer un rôle important dans l'expédition. Arrêtons-nous-y quelques instants, car son historique donne un intéressant exemple de la création de ces troupes de cavalerie franches que l'on voit surgir dans tous les pays de milices au moment de la déclaration de guerre, et qui viennent compenser naturellement la faiblesse des gardes nationales en unités montées.

Le major Boulton, en villégiature à Winnipeg, demande l'autorisation de lever une force d'infanterie montée, recrutée d'hommes domiciliés dans les environs du théâtre des hostilités. Il propose de fixer la solde au même taux que celle de la police montée du Nord-Ouest : 3 fr. 75 par jour avec équipement, habillement, etc.

Quarante-huit heures après, le 31 mars, il reçoit pleins pouvoirs. Le major commande les carabines, couvertures, tentes, ainsi que le harnachement aux magasins, si commodes, de la Hudson Bay Company. Puis il prend le train pour deux localités, Birtle et Russell, où il connaît du monde. Dans chacune des deux villes il demande 30 hommes connaissant l'équitation, prêts à rejoindre en deux jours. Le 6 avril il avait ses 60 hommes, plus des cuisiniers, ordonnances, etc., en tout 82 soldats et 6 fourgons. Les chevaux, pour la plupart, avaient été achetés sur place par les soins de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à raison de \$ 165 (ou 825 fr.) par tête.

L'ensemble est dirigé par voie ferrée sur Qu'Appelle.

Officiers et hommes se connaissent généralement de longue date. Tel est l'attrait de ce genre de service que nombre de jeunes gens et même d'hommes d'âge mûr sacrifient leurs intérêts agricoles pour s'enrôler (1).

(1) Le corps formait deux escadrons, n° 1, de Birtle; n° 2, de Russell. Le petit état-major comprenait 1 major, 1 quartier-maître trésorier, 1 chirurgien, 1 infirmier, 1 vétérinaire, 1 sergent porte-drapeau, 1 interprète, 1 sergent maréchal ferrant, 1 sergent fourrier.

A signaler aussi un *Intelligence Corps*, sorte d'éclaireurs d'ordre supérieur, composé de géomètres arpenteurs et topographes et levé par le capitaine Dennis (1).

Les détails de mobilisation de ces diverses unités sont instructifs, car ils donnent une idée très claire de ce que serait une convocation de milices canadiennes aujourd'hui, en cas de guerre.

Il ne faut pas oublier que, pour se rendre sur le siège des troubles, les contingents de Québec avaient à parcourir 2.500 milles ; ceux de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau Brunswick, environ 3.000 milles, soit 4.000 kilomètres.

Le Canadian Pacific Railway n'était pas, en 1885, comme de nos jours, une ligne ininterrompue entre les deux océans. Il y avait des lacunes au nord du lac Supérieur, et la compagnie devait faire effectuer le transbordement entre les tronçons au moyen de charrettes et autres véhicules.

La seule unité de cavalerie milicienne mobilisée — en dehors, bien entendu, des corps francs — fut l'escadron des gardes du gouverneur général de Toronto. Après la lecture du *Toronto News* du 6 avril 1885, on est édifié sur les difficultés et les déboires dont est entouré ce genre d'opérations pour les troupes montées. Le rassemblement, le chargement des bagages et le départ de ces 85 hommes prit plus de temps et occasionna plus d'encombrement en ville et à la gare que la mobilisation d'une brigade d'infanterie. Il va sans dire que ce fut au dernier moment qu'on s'aperçut que les cavaliers auraient dû être pourvus de meilleures culottes et que l'on se rendit compte du délabrement des selles !

(1) On ne perdra pas de vue qu'il existait, en outre de toutes les unités mentionnées plus haut, des troupes locales, mobilisées dès le début des troubles : le 90^e bataillon et la batterie de Winnipeg, ainsi que la compagnie indépendante de Duck's Lake. Voir plus haut, page 144.

Quand le petit convoi de neuf voitures s'ébranla enfin, quelques gens sérieux se demandèrent avec un certain effroi ce qui arriverait si l'on avait à effectuer une levée en masse des forces militaires du Canada (1).

Pour type de la mobilisation de l'infanterie, nous prendrons le 65^e de Montréal — un régiment canadien français (et bien français!). — Avant d'aller plus loin, notons qu'on ne saurait avoir une meilleure preuve du loyalisme de ces Franco-Canadiens que leur entrain à marcher contre des gens parlant leur langue et ayant, quoique mâtinés d'Indiens, la même origine qu'eux. En dépit des efforts de l'administration, il existait à cette époque — et en fait il existe encore aujourd'hui — une profonde différence entre les régiments des deux races. En 1885, une certaine presse avait été jusqu'à dire que le 65^e se refuserait à partir pour Edmonton, sa destination finale dans le Nord-Ouest. Il ne se produisit rien de semblable.

C'était en somme un coup fort habile de la part du gouvernement canadien de faire partir un des premiers, et d'appeler à un poste de choix, un régiment composé de Français ; on ne pouvait mieux répondre aux allégations des métis, qui prétendaient que leur cause était celle de toute la population franco-canadienne.

Le 28 mars, le 65^e reçoit l'ordre de se préparer à partir dans les quarante-huit heures. Cet ordre, adressé au colonel, ne rejoint pas celui-ci qui est absent de la ville ; ce n'est que dans la nuit que le lieutenant-colonel du régiment arrive à en prendre connaissance. Il convoque aussitôt une réunion des officiers (2).

(1) Le train comprenait 3 wagons d'hommes, 1 de bagages, 5 pour les chevaux.

(2) Aux États-Unis, dans la garde nationale, c'est une pratique assez généralement suivie par les chefs de corps, d'assurer de *tous temps* la réception des ordres émanés de l'état-major.

Comme le bataillon n'est pas sur son pied normal, on s'occupe de suite à obtenir quelques engagements ; le 1^{er} avril on a atteint le complet de 325 hommes, effectif ordinaire des bataillons (improprement appelés régiments) de la milice. Les hommes sont en permanence aux *Armouries* (hangar aux manœuvres) ; ce local étant trop exigü, ils font l'exercice au Marché de Bon-Secours. Il n'y a pas d'ordinaire régulièrement organisé, et les compagnies mangent en général à l'hôtel Richelieu.

Le 2 avril, départ pour Calgary, *viâ* Winnipeg. En route, dit une chronique de ce voyage, le lieutenant-colonel Ouimet passe de wagon en wagon pour présenter aux soldats leur nouvel aumônier et leur nouveau chirurgien, qui sont acclamés chaleureusement.

Les mœurs militaires de l'Europe s'accommoderaient mal de cette promiscuité des hommes et de leurs supérieurs. Il faut dire que nombre de soldats profitèrent de l'occasion pour se confesser audit aumônier !

Le premier trajet en chemin de fer dura deux jours et deux nuits ; d'habitude on trouvait des sortes de haltes-repas préparées pour le bataillon, mais même pour ce seul corps il y eut des malentendus, et à l'une des gares désignées pour le dîner, on avait oublié ce dernier : il n'y avait que des cigares pour les officiers. (Scully's Junction.)

Une des lacunes de la voie nécessita un transport de nuit sur traîneaux ; ce n'était pas d'ailleurs la peine de tant se presser, car on dut ensuite attendre pendant une journée le lieutenant-colonel qui s'était attardé à Al-goma.

Des bruits étranges ont été mis en circulation sur la conduite du 65^e durant les haltes dans les gares du

Pacifique ; des journaux accusèrent, notamment, les hommes de pillage de marchandises, etc. (1).

La première marche effectuée par le 65^e fut, après une nuit passée dans des wagons glacés : 25 milles (33 kilomètres) en tenue de campagne, sans exercice préalable, avec une seule halte pour manger du biscuit et un peu de viande froide et de fromage. La nuit suivante se passa en chemin de fer, mais dans des voitures découvertes. On le voit, l'entraînement était rude, sinon progressif.

Les prétendus martyres endurés par les volontaires américains en 1898 ne sont que des enfantillages auprès de ce voyage de Montréal au pays des métis.

Passant sur les autres détails du trajet, fait alternativement par voie ferrée, à pied, et en voitures ou traîneaux, mentionnons l'arrivée du 65^e à Winnipeg le 12. Immédiatement on se porte sur Calgary. A leur arrivée dans cette ville, les compagnies sont conduites séparément dans divers hôtels (2).

Cette vie à l'hôtel dure deux jours. Le troisième on commence à faire ordinaire au camp.....

On forma deux colonnes, l'une destinée à marcher sur Batoche, la citadelle des métis, l'autre à se diriger sur Battleford, pour opérer principalement contre les Indiens, suspects de faire cause commune avec les insurgés. (Voir plan X.)

(1) Voir *Cent vingt jours de service actif*, par Ch. Daoust, sergent, C^o n^o 1, 65^e bataillon (Montréal, 1886). — Ce fut là, dans la suite, l'objet d'une virulente polémique entre les organes des partis anglais et français. Les faits et gestes de ce régiment étaient d'ailleurs si étroitement surveillés par les intransigeants anglo-canadiens que la seule rumeur que le lieutenant-colonel Ouimet demanda un congé de quelques jours pour revenir à Montréal régler des affaires laissées par lui en souffrance donna lieu à une interpellation au Parlement.

(2) « Là, on nous permit de nous déshabiller, et après nous avoir fourni de l'eau, du savon, des peignes, on nous introduisit dans la salle à manger... » (Relation française.)

La première colonne fut confiée au général Middleton. La neige commençait à fondre et on peut juger des difficultés de la marche dans une contrée où les routes n'existent pour ainsi dire pas.

Cette partie de l'expédition fut sans contredit la plus pénible pour les volontaires, et surtout le 65^e, qui comptait dans ses rangs un grand nombre d'hommes exerçant des professions sédentaires à Montréal, des notaires, avocats, commis, professeurs, etc. Néanmoins on arriva à une moyenne de 20 milles par étape.

PLAN X
OPÉRATIONS DU NORD-OUEST (1885)



Le 24 avril, un détachement de la brigade Middleton, composé d'environ 350 hommes, prit contact avec les métis. Ces derniers, commandés par Gabriel Dumont, s'étaient retranchés à Fish Creek, mais ni leur nombre, ni leur position n'étaient bien formidables ; et, comme le fait remarquer le colonel Boulton, des Scouts, si Mid-

dleton avait eu sous la main des *réguliers*, au lieu de *miliciens*, il lui eût été très facile de culbuter l'ennemi par une charge à la baïonnette faite au début de l'action. Un tel procédé était impraticable avec des soldats de la veille ; on dut leur faire prendre langue en tirailant, ce qui donnait un certain avantage aux rebelles. C'est ainsi que les Canadiens perdirent 1 officier et 9 hommes tués, 4 officiers et 38 soldats blessés. Il y eut même un instant une petite reculade, promptement arrêtée par Middleton. Les métis abandonnèrent finalement leurs retranchements. Ils n'étaient que 280 environ.

La deuxième colonne, sous le général Otter, comprenait la batterie *B* (permanents), les *Queen's Own*, les *Governor's Foot Guards*, 50 policemen du Nord-Ouest, et une partie de l'École d'Infanterie *C* (permanents).

Ce contingent, à Battleford, s'augmenta de la compagnie de milices locales (sédentaire).

Cette phase des opérations, disons-le tout de suite, fut d'un bout à l'autre un piteux insuccès, et offre par cela même de l'intérêt, car elle montre à quoi l'on s'expose avec une pareille organisation militaire. Le 1^{er} mai on rencontre l'ennemi à Cut Knife. Le général Otter a la bonne chance de surprendre l'adversaire ; il a de plus, sur celui-ci, l'avantage du nombre ; il possède de l'artillerie. Rien n'y fait.

Les volontaires, d'abord, avec plus de zèle que d'intelligence, négligent absolument l'emploi des couverts. Lorsqu'ils ont enfin compris, à leurs dépens, qu'il est plus sage d'imiter l'ennemi, ils se livrent à une débâche de munitions, tirant sans relâche, contre des chapeaux que les Indiens ont fixés dans les broussailles, sur des piquets (1). Quant à l'artillerie, qui se compose

(1) *L'Insurrection du Nord-Ouest* (déjà cité).

d'une gatling et de deux pièces de 7 livres, elle demeure au-dessous de toute quantité donnée. Les deux canons, dont les affûts sont vermoulus, se détraquent l'un après l'autre. La gatling, elle, lance 3.000 projectiles sur les Indiens, qui ne paraissent pas s'en apercevoir ! Enfin, après six heures de combat, le général Otter juge la situation intenable et bat en retraite, sans être inquiété par l'ennemi, qui était trop surpris pour profiter de sa victoire.

Des historiographes ont essayé de dissimuler la défaite de Cut Knife sous la rubrique de « reconnaissance offensive », et ont affirmé que l'escarmouche avait eu le résultat désiré, celui d'obliger les Indiens à se déclarer. L'affaire avait coûté à la milice 8 tués et 1¼ blessés.

La colonne rentre ensuite à Battleford où elle restera inactive jusqu'à sa réunion avec les troupes de Middleton, le 25 mai.

Ce dernier, qui, comme nous le savons, avait pris pour objectif Batoche, s'était porté sur ce village, dès le 7 mai, après la « bataille » de Fish Creek. Il emmenait avec lui les troupes suivantes :

10° Royal Grenadiers, 210 hommes.

90° Bataillon, 254 hommes.

Midland Regiment, 81 hommes (détachement).

Infanterie montée Boulton, 63 hommes.

Scouts de French, 28 hommes.

Batterie A (permanents), 86 hommes, 2 pièces.

1/2 batterie de Winnipeg, 40 hommes, 2 pièces.

1 gatling (maniée par un officier des États-Unis).

Le 9, on rencontre les métis, retranchés devant Batoche, leur flanc droit appuyé à la rivière Saskatchewan (voir plan XI). Ce jour-là et le 10 furent employés à tirailler. Le général semble avoir agi avec la prudence et la lenteur que justifiait amplement la composition de sa colonne. Les insurgés, à demi civilisés, et « hommes

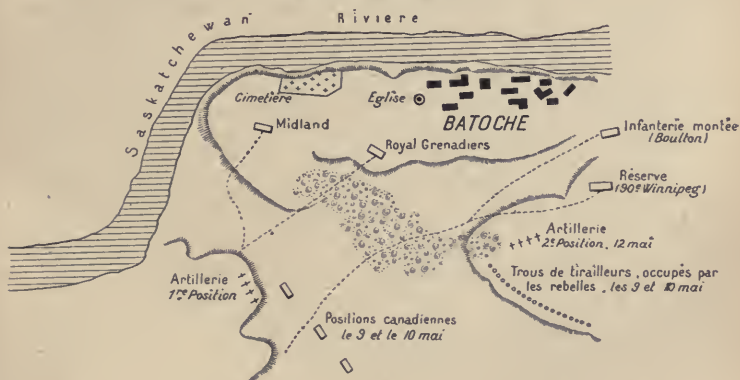
des bois » pour la plupart, eussent été des adversaires sérieux même pour des troupes régulières. S'ils avaient eu une plus grande confiance en leur propre valeur, et ne s'étaient pas bornés à la défensive, ils auraient pu, très probablement, infliger aux Canadiens une défaite complète.

Durant ces deux journées, les milices n'avancèrent pas, et il paraît même y avoir eu, le 10, un léger mou-

— PLAN XI —

COMBAT DE BATOCHÉ

..... Marche des Canadiens le 12 mai



vement de recul. Les pertes des Canadiens s'élevèrent à 3 tués et 14 blessés.

Le 11, afin d'obliger l'ennemi à s'étendre davantage sur son aile gauche et pour éviter ses feux concentriques, on fit une démonstration vers les hauteurs de droite. Les métis abandonnèrent alors leurs ouvrages pour se retirer dans le voisinage immédiat du village.

Le 12, au matin, on procède à une canonnade de Batoche, prélude d'une attaque d'ensemble. Mais, à l'heure fixée pour celle-ci, personne ne bouge, au grand dépit

du général qui, disent les témoins oculaires, emploie alors, à l'égard des miliciens, des « expressions énergiques » (1). On a mis aussi l'inaction des colonnes d'attaque sur le compte d'un malentendu. Ce n'est pas impossible, car la bonne transmission des ordres et leur compréhension par les chefs des diverses unités semblent des opérations difficiles avec des troupes de milices. La faute en est sans doute à une nervosité qui se manifeste du reste même sur le champ de manœuvres.

Lorsqu'on fut arrivé à mettre les colonnes en mouvement, la première (deux compagnies du Midland) fut dirigée vers l'aile gauche ennemie (cimetière) ; la seconde (Royal Grenadiers) marcha sur l'église. Le 90^e et l'infanterie montée de Boulton étaient en réserve à l'extrême droite. Il se produisit alors exactement le même phénomène qu'à San Juan Hill en 1898, lors de l'attaque des positions espagnoles (2). Nul ne sait quand et par qui fut donné le signal de l'assaut. On dit que les miliciens étaient énervés, las d'attendre l'ordre final que le général hésitait à donner. Ce fut une affaire d'initiative individuelle, une coopération d'efforts particuliers. Comme cet assaut fut couronné de succès, on a naturellement reproché à cet officier sa prudence ; il a été accusé d'avoir manqué de confiance dans ses troupes, etc., etc. Middleton a présenté, plus tard, une explication de sa conduite pendant les quatre journées de Batoche. Il en ressort clairement que le gouvernement était désireux avant tout d'éviter à la milice des pertes sérieuses, « un sacrifice qui signifie des deuils d'un bout à l'autre du Canada ». Se fût-il agi de réguliers, « on eût procédé différemment ».

(1) *History of the North West*, par Alex. Begg.

(2) Voir aussi : Bataille de Loigny, 2 décembre 1870 (commandant Bujac, *Précis de quelques campagnes contemporaines*, tome IV, p. 335, note. — H. Charles-Lavauzelle, éditeur).

Les Canadiens eurent en tout, du 9 au 12 mai, 8 tués, dont 4 officiers — une remarquable proportion — et 46 blessés. Les pertes des métis atteignirent 16 tués et 30 blessés.

L'artillerie avait été, comme à Cut Knife, fort insuffisante. La batterie de campagne volontaire de Winnipeg se trouva hors d'état de continuer le feu après trois salves. Elle fut appuyée alors par les pièces de l'artillerie permanente (A) qui, d'ailleurs, ne produisirent aucun effet appréciable.

Après la bataille, les troupes passèrent la rivière et se dirigèrent sur Prince Albert, où elles arrivèrent le 20 mai. De là elles partirent par eau et voies ordinaires pour rejoindre, à Battleford, le 25, la colonne Otter.

Il reste, pour en terminer avec les opérations de la *North West Expedition*, à mentionner la marche accomplie par la brigade du général Strange.

Ces troupes, prélevées sur une colonne concentrée en Alberta (Alberta Field Forces), étaient :

65^e Bataillon de Montréal.

92^e Winnipeg (Light Infantry).

Une compagnie de Scouts.

Une section de la Police du Nord-Ouest.

Une section d'artillerie (1 pièce de 9 livres).

Elles furent dirigées sur Fort Mac Leod et Edmonton; le but de l'expédition était de châtier un chef indien, Grand-Ours, qui avait pris les armes en faveur des métis. Cette marche soumit à une rude épreuve les miliciens, et principalement le contingent français de Montréal, recruté en grande partie de citadins. 500 milles effectués sur des pistes défoncées, ou dans des marécages infestés de moustiques, avec une nourriture médiocre, un équipement peu en harmonie avec la guerre des plaines, eurent à la fin raison de la proverbiale endurance canadienne elle-même. Un jour vint où les pauvres pe-

tits soldats se sentirent découragés; et, eux aussi, posèrent à leurs officiers l'éternelle question du milicien fatigué : Quand pourrons-nous rentrer chez nous? Le général Strange les passa alors en revue. « Ils présentaient, déclare-t-il dans son rapport, un aspect pitoyable : les vêtements en loques, les yeux hagards de fatigue et de manque de sommeil, les traits gonflés par la piqûre des insectes, les pieds nus, ou enveloppés dans des chiffons ensanglantés... » Le général s'adressa à eux en français, et sa courte harangue mérite d'être citée : « Mes enfants, s'écrie-t-il, votre colonel m'a dit que vous désiriez savoir quand vous pourrez rentrer chez vous. Mais je n'ai qu'une réponse ; c'est celle de votre ancienne chanson :

» Malbrough s'en va-t-en guerre,
» Ne sait quand y r'viendra..... »

Des acclamations frénétiques accueillirent cette heureuse saillie : « Hurra pour le général ! En avant ! Toujours en avant ! » (1).

L'impartialité nous force à remarquer que si, sous le rapport du moral et de l'endurance, les miliciens de Strange furent vraiment remarquables, ils redevinrent, au feu, des gardes nationaux ordinaires. Bien qu'on ait laissé planer quelque vague sur les péripéties de l'escarmouche de la Butte-aux-Français, avec les Indiens, le 28 mai, il n'en ressort pas moins que ce fut là encore une « reconnaissance offensive », *alias* : un échec. On voit dans les rapports que le « retour » (!) des miliciens fut protégé par des éclaireurs montés. Le général Strange dut sans doute se remémorer les termes de la lettre que

(1) Les opérations de cette colonne peuvent se résumer ainsi : Occupation successive de Fort Mac-Leod, Red-Deer, Edmonton; finalement, raid sur Victoria et Fort Pitt contre le chef Grand-Ours.

lui adressait, le 2 mai, après Fish Creek, son collègue Middleton : « *These raw soldiers require whipping up at first, when the fracas begins...* »

Peu après, d'ailleurs, Riel se rendit ; les métis comme les Indiens, découragés, cessèrent de toutes parts les hostilités. Ceci rendit dès lors inutile la marche de Middleton au secours de la brigade Strange, et termina virtuellement l'expédition du Nord-Ouest (1).

Le 65° qui, en sa qualité de canadien français, nous intéresse plus particulièrement, resta quelque temps en garnison dans cette région, une tâche peu attrayante pour des milices citadines (2).

Le récit du retour du 65° à Montréal donne des aperçus intéressants sur les plus petits détails de la vie des miliciens en route. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux sur la matière. (Voir l'appendice bibliographique à la fin de cette étude.) Notons qu'on eut recours pour l'alimentation, soit à des haltes-repas, soit aux hôtels, où l'on conduisait les hommes par compagnie entre deux trains. La nourriture, dans le premier cas, paraît avoir été plus variée que

(1) Le 3 juillet, les troupes du Canada oriental quittaient les territoires du Nord-Ouest. Quant à Riel, il fut exécuté le 16 novembre de la même année.

(2) Nous donnons ici à titre de curiosité, et en en respectant les termes, le tableau d'emploi du temps de ce corps en garnison :

5 heures matin : lever ; lavage en rivière.

6 heures : nettoyage de la maison et des effets.

6 h. 30 : déjeuner.

7 heures : corvée.

9 heures : patrouille.

1 heure de l'après midi : dîner.

2 heures : travail.

7 heures : souper, récréation.

Dans les compagnies isolées, le capitaine s'occupait surtout de la comptabilité, faisant fonctions de quartier-maître et de « paie-maître ». C'est le lieutenant qui surveillait les travaux, commandait le service, dirigeait l'ordinaire et établissait les situations.

substantielle, par exemple : pain blanc, café chaud, homard en boîtes et pêches de conserve !

La rentrée des volontaires à Montréal prit des proportions épiques. Aujourd'hui, après quinze années, on en parle encore avec enthousiasme. Un témoin oculaire décrit les hommes comme « bronzés, noirs, fatigués, déguenillés; la figure abîmée, les yeux rouges, les cheveux négligés, la barbe inculte; pantalons déchirés, tunique en lambeaux; coiffés qui d'un chapeau, qui d'une casquette; chaussures rapiécées, gibernes recousues avec de la ficelle... » (*sic*).

Les deux blessés du 65^e, Lemay et Lafremière, suivent dans une élégante calèche décorée de fleurs... (1). Enfin la solennité peut se comparer à la réception, à New-York, du 71^e régiment de la garde nationale revenant de Santiago, avec cette différence que la santé des Canadiens était florissante, tandis que les New-Yorkais étaient si épuisés par la fièvre et la dysenterie qu'on dut leur faire faire une partie de la route triomphale, dans les rues de la ville, en tramway électrique.

L'expédition du Nord-Ouest, en résumé, exigea la mobilisation d'une trentaine d'unités. Les pertes, autant que nous avons pu nous en rendre compte, se répartissent de la façon suivante :

(1) La ville d'Ottawa, elle, a élevé des *statues* aux deux gardes nationaux tués à Cut Knife (gardes à pied du gouverneur général).

CORPS.	TUÉS.	BLES- SÉS.	OBSERVA- TIONS.
I. — PERMANENTS.			
Ecoles d'infanterie C.....	1	4	A° Fish Creek et Batoche.
Batterie A.....	2	12	
II. — MILICES.			
Eclaireurs de Boulton.....	2	5	(1) Canadien- français.
French's Scouts.....	1 (1)	2	
Intelligence Corps (Land-Surveyors)...	1	»	
90° Winnipeg.....	6	9	
10° Grenadiers.....	2	16	
Gardes à pied du gouverneur.....	2	1	
65° Montréal.....	»	2 (1)	

On institua une médaille pour les volontaires qui prirent part à l'expédition. Ceux qui allèrent au feu portent en outre l'agrafe Saskatchewan.

Hâtons-nous d'arriver aux conclusions qu'on peut tirer de cette campagne.

Nous lui avons consacré d'assez grands développements, malgré son peu d'intérêt au point de vue des opérations militaires proprement dites, parce qu'elle montre très clairement que, surtout en ce qui concerne des milices, la guerre seule peut faire ressortir les défauts de l'organisation du temps de paix.

Ce qui se dégage d'abord de la mobilisation, c'est l'insuffisance de la cavalerie. Nous avons mentionné ceci plus haut ; nous y revenons avec intention, car ce fut toujours là un côté faible — très faible — des milices. Au Canada en 1885, comme aux Etats-Unis en 1898, et chez les Boers en 1900, ces inconvénients sont en partie compensés par la facilité avec laquelle, dans ces pays, on peut lever des corps composés d'hommes ayant, sinon

la technique du soldat de l'arme, du moins la connaissance du cheval, l'assiette et la résistance. Il n'en serait plus ainsi dans la majorité des pays de l'Europe, si les armées permanentes n'existaient plus. La Suisse, par exemple, dans ses diverses prises d'armes, n'a jamais eu à se louer beaucoup de ses dragons ; dans certains cas elle s'est heurtée à des difficultés considérables pour le rassemblement, et même le recrutement de ses troupes à cheval.

En 1885, pendant l'expédition qui nous occupe, l'infanterie montée de Boulton, en particulier, a rendu de bons services. En 16 jours, ce corps fut levé, équipé et transporté sur le théâtre des opérations, après avoir franchi 300 milles par voies ferrées et 330 sur de mauvaises routes.

Le fait que chevaux et cavaliers se trouvaient, dans ces conditions, frais et dispos à leur arrivée à la frontière, tient évidemment au recrutement exceptionnel de ces hommes (1). Mais il ne faut pas perdre de vue que l'encadrement de ce genre de troupes par des officiers expérimentés est toujours indispensable. Le major Boulton était un vieux soldat ; de même les leaders des légendaires Roughriders de 1898 étaient, l'un, officier de l'armée régulière des États-Unis, l'autre, un homme d'une compétence indiscutable en matière militaire. C'est précisément pour avoir manqué de chefs capables que les insurgés du Nord-Ouest, qui avaient en eux les éléments d'une excellente infanterie montée des plaines, ne firent rien de bon.

Leurs pelotons de chevaux mêmes, mal gardés, s'échappaient sans cesse, et venaient donner dans les lignes canadiennes.

(1) Dans les 3 mois et 18 jours qu'ils restèrent en service actif, les *Boulton's Scouts* parcoururent plus de 2.400 kilomètres par voies ordinaires. Sur 80 chevaux environ, 16 en tout étaient plus ou moins endommagés à la fin de la campagne.

Quant à l'artillerie, elle se montra, dès le début, d'une insuffisance notoire. A Cut Knife, la batterie *B* était pourvue d'affûts mangés aux vers. Sur ses deux pièces de 7, l'une eut un tourillon rompu à la première décharge, et la crosse en morceaux au sixième coup ; l'autre canon s'effondra de lui-même au même moment.

L'autre batterie permanente (*A*) se comporte mieux ; mais ses pertes — 2 servants tués, 1 chef de pièce, 1 ouvrier, 7 servants, 3 conducteurs blessés — sont hors de proportion avec les effets produits sur l'ennemi. Quant à la batterie de milices ordinaires, nous avons vu qu'elle fut hors d'état de continuer le feu quelques instants après le début de l'action.

Il y avait d'ailleurs pénurie d'artillerie montée. Montréal ne put fournir que six batteries à pied, qui allèrent à Régina faire le service, bien inutile, de garnison. Pour donner de l'artillerie à la colonne Strange, on dut constituer le personnel d'une pièce de 9 avec un chef de pièce tiré de la police du Nord-Ouest et des servants pris dans la Winnipeg Light Infantry.

En ce qui concerne le gros de la milice, l'infanterie, les seules qualités qui se dégagent clairement d'une observation impartiale des opérations de 1885 sont le zèle, la bonne humeur, l'endurance. C'est beaucoup ; mais ce n'est pas tout, en campagne. Le général Strange, dans sa correspondance, dit avec raison : « Le véritable esprit des anciens *Coueurs de bois*, de la milice de Montcalm, des voltigeurs de Salaberry, semble aussi vivace que jamais dans le cœur de nos Canadiens Français. » Toutefois ils n'avaient plus, en 1885, et n'ont pas davantage aujourd'hui, ce qui faisait la force des milices de 1759 et de 1813 : l'habitude du service en campagne.

Le général Middleton, dans son rapport, donne la note vraie en disant : « Considérant la température, les grandes distances à parcourir, la difficulté du passage

des rivières et le fait que les troupes engagées étaient ce qu'on peut appeler des soldats citoyens dans la force du terme, qui avaient quitté promptement leurs foyers, leurs bureaux, leurs cabinets, leurs fermes, je pense que les *marches* effectuées pendant cette campagne peuvent soutenir favorablement la comparaison avec les troupes régulières d'un pays quelconque... »

Dans cette expédition, d'ailleurs, on relève de nombreux traits d'abnégation et de courage individuels. Ces qualités, on le sait, sont loin d'être rares dans les gardes nationales ; malheureusement elles ne sauraient compenser la solidité générale au feu.

La discipline fut excellente, car on n'a pas à citer un seul cas de cour martiale durant toute la campagne.

La question des transports et des services auxiliaires fut résolue à coup de dollars. Ce n'est qu'au prix de dépenses vraiment extravagantes que l'on put remédier à un des défauts capitaux du système de milices. On en aura une idée en remarquant que le foin coûta jusqu'à 50 dollars ou 250 francs la tonne ; le blé, un dollar et demi ; les pommes de terre, deux dollars. La situation n'était pas sans analogie avec celle des services administratifs français pendant l'expédition d'Espagne en 1828.

Lorsque le général Middleton dut recourir au charroi pour transporter une partie de son infanterie au delà de Qu'Appelle, il fallut s'arranger avec tous les fermiers de la région, et en passer par leurs conditions. La compagnie de la Baie d'Hudson, à laquelle on s'adressa aussi, fournit 200 attelages, en moins de quarante-huit heures, mais à raison de 50 francs par attelage et par jour.

On se heurte, en outre, avec une telle organisation, à d'autres difficultés. Les charretiers civils sont, comme les conducteurs du train du temps de Gribeauval, peu disposés à risquer leur peau. Même inconvénient avec

l'équipage civil d'un steamer de rivière, le *Northcole* : des volontaires doivent prendre la place du capitaine et des pilotes « lamentablement timides ».

Enfin notons encore un fait qui, lui aussi, semble coutumier dans les pays où il n'y a sur la discipline militaire que des idées vagues : la controverse — à la paix — entre le général qui a dirigé les opérations et ses subordonnés. On n'y échappa point au Canada en 1885.

La guerre de 1885 eut pour résultat de populariser les milices dans la colonie. Malgré l'impulsion donnée par les raids de Fenians, il se trouvait toujours une classe nombreuse de citoyens opposée systématiquement aux institutions militaires. On traitait volontiers les pauvres gardes nationaux d'*exaltés*, de traîneurs de sabre, de soldats de plomb. Certains marchands refusaient d'employer des jeunes gens appartenant aux corps de volontaires. Comme cela s'était déjà produit durant d'autres périodes de paix, les bons bourgeois voyaient dans l'entretien de ces troupes une dépense qui ne se compensait, dans leur esprit étroit, par aucun profit immédiat. Leur influence avait fini, bien entendu, par faire lésiner sur le budget militaire. Les miliciens, en conséquence, supportaient des dépenses continuelles pour l'équipement, le louage des chevaux, etc.

S'il y a au Canada, dit le colonel de Lotbinière Harwood (1), une classe d'hommes qui depuis de nombreuses années souffrent de l'apathie, de l'indifférence des habitants de ce pays, en retour des sacrifices immenses qu'ils se sont imposés pour prouver à leurs concitoyens leur dévouement à la chose publique et à la patrie, c'est indiscutablement la classe des volontaires!

Hâtons-nous d'ajouter que ces paroles étaient vraies en 1885, mais que, depuis cette époque, les milices jouissent au Canada d'une faveur toujours croissante.

(1) Discours prononcé en juillet 1885, au banquet du Hall à manœuvres de Montréal.

SECTION IX

Le contingent de la milice canadienne dans la guerre sud-africaine (1899-1900).

Les vicissitudes de la formation d'un contingent colonial. — Composition et mobilisation du 2^e bataillon du Royal Canadian Infantry. — Emploi de ce contingent sur l'Orange River. — Combats de Paardeberg (18-27 février 1900). Rôle des Canadiens. — Formation et expédition du deuxième contingent.

En 1899, dès que la guerre entre l'Angleterre et les républiques de l'Afrique du Sud commença à prendre un caractère sérieux, les colonies anglaises, on s'en souvient, s'occupèrent, plus ou moins spontanément, de venir en aide à la mère patrie aux abois.

Au Canada, l'idée d'envoyer un contingent à l'armée impériale rencontra, au début, une vive opposition dans la partie française. Il ne faudrait pas toutefois voir uniquement dans l'attitude des ultra-libéraux l'expression d'une sympathie particulière pour la cause des Boers. Il n'est pas douteux que cette guerre ne parut point légitime à bon nombre de Canadiens Français, mais leur répugnance à fournir des troupes reposait principalement sur des motifs tout personnels. Comme l'expliqua M. Bourassa, membre du parlement pour le comté de Labelle (Québec), dans la lettre où il donnait sa démission en signe de protestation contre la politique gouvernementale :

Le principe en jeu est l'axiome par excellence du libéralisme.

La question est de décider si le Canada est à la veille d'abandonner ses prérogatives de colonie constitutionnelle.... ; la question est de décider si le peuple canadien va être obligé de prendre part à toutes les guerres de l'empire, sans avoir le droit

d'être représenté au Parlement et dans le Cabinet de la mère patrie.... (1)

Le leader des *Quebec liberals*, l'Hon. M. Tarte, ministre des travaux publics, alla même plus loin. En menaçant de rendre son portefeuille si l'on expédiait le contingent, il déclara sans ambages que le *foreign entanglement* dans lequel était engagée l'Angleterre inaugurerait une nouvelle phase d'impérialisme que les libéraux canadiens ne sauraient tolérer.

On en arriva à une sorte de transaction. Aussi bien la violence des intransigeants avait fini par provoquer au sein même de la population française de sérieuses protestations. Le *Courrier du Canada*, organe des modérés, reprenant les traditions ininterrompues de 1776 à 1885, fit valoir bien haut la reconnaissance qui doit animer tout Canadien envers le gouvernement paternel et éclairé de la Grande-Bretagne, pour la paix et la prospérité dont la colonie a joui pendant de si longues années. Après avoir cité — cela va de soi — l'opinion du clergé catholique, le journal de l'Hon. M. Chapais s'écriait : « Notre loyauté n'est pas un vain mot... ni un procédé de rhétorique »; elle repose, ajoute-t-il, sur la protection reçue, les franchises garanties, les intérêts protégés, la paix assurée...

L'envoi d'un contingent est donc décidé; mais le Canada ne supportera pas les charges pécuniaires résultant de la solde et de l'entretien des troupes à partir du jour du débarquement de celles-ci à Cape Town. Cette résolution provoque l'exaspération des loyalistes à tous crins, déjà furieux de la date tardive à laquelle l'offre du contingent a été adressée à la Grande-Bretagne (2).

(1) Lettre à sir Wilfrid Laurier — octobre 1899.

(2) Le désarroi est d'autant plus grand, que l'opposition de M.

Le premier pas fait, on se heurta à une deuxième difficulté ayant sa source, non plus dans le particularisme colonial, mais dans *l'esprit de milices*. Il était hors de question d'expédier à l'armée d'Afrique des unités constituées dès le temps de paix ; nous avons déjà eu l'occasion de remarquer qu'excepté en cas de levée en masse, ou de défense purement locale d'un point menacé, on ne peut guère, lorsqu'il s'agit d'opérations de longue durée, présentant des chances sérieuses de pertes, faire courir de tels risques, et causer de telles perturbations à la population de quelques localités données (1). Le Dominion, d'autre part, demandait à être représenté tout entier dans *l'Imperial Army*. Il était donc indiqué, si l'on voulait envoyer un bataillon de guerre à Cape Town, de le constituer au moyen d'appel fait aux volontaires des différents corps de la milice.

Cependant, les Canadiens entendaient former une unité distincte, conserver leur individualité. La tendance qu'on paraissait avoir à l'état-major anglais de les répartir par détachements de 125 hommes dans toute l'armée faillit compromettre le recrutement du contingent. Ce n'est qu'après avoir reçu l'assurance officieuse qu'ils marcheraient comme *régiment canadien*, et sous leurs

Tarte a eu pour effet de faire même repousser une proposition du Ministre de la milice tendant à accorder aux volontaires 25 sous d'extra-paie sur les fonds coloniaux — ce qui eût porté la solde anglaise au taux canadien. Les journaux, notamment *The Citizen* d'Ottawa, organisent des souscriptions pour un *patriotic fund* destiné à supporter toutes les dépenses du contingent, « afin que ce dernier ne puisse être regardé comme un corps de mercenaires, et pour que le Canada ne soit pas déshonoré par l'incapacité de ses gouvernants à s'élever à la hauteur des circonstances. » Un M. Lindsay s'inscrit à lui seul pour 2.500 francs ; des quêtes sont faites pour alimenter le fonds dans les églises anglicanes d'Ottawa, etc., etc.

(1) En Suisse, la république de Genève, pendant une longue suite de siècles, a observé scrupuleusement ce principe, levant un *corps soldé* généralement étranger, par voie d'engagements volontaires, toutes les fois qu'il s'est agi d'une expédition extérieure.

propres officiers, que les miliciens consentirent à s'enrôler.

Dans certains milieux militaires, on alla jusqu'à vouloir s'opposer à la nomination, comme chef de corps, de tout officier qui ne serait pas un *Canadian militiaman*. A ce propos, la « Canadian Military Gazette » fit tristement observer, en combattant cette prétention, que la garde nationale de la colonie ne renfermait pas un seul officier capable de commander d'emblée un bataillon de guerre. Le choix d'un major expérimenté était d'autant plus nécessaire que, dans l'idée de l'état-major général canadien, le contingent prenait part à l'expédition plutôt pour s'instruire, se former au service en campagne, que pour faire simplement le coup de feu à un moment donné.

*
*
*

Le premier contingent à fournir se composait de : un bataillon d'infanterie à 1.000 hommes, divisé en huit compagnies de 125 fusils.

D'après les prescriptions de l'ordre de milice n° 212, les postulants doivent avoir au moins 22 ans et pas plus de 40 ; 5 pieds 6 pouces de taille et 34 inches de tour de poitrine. Nous savons en outre que la qualité de milicien, actif ou permanent, est virtuellement indispensable.

Chaque homme reçoit deux uniformes de serge et un de khaki ; un Lee Enfield, et l'équipement dit « Oliver », employé déjà au Canada par les permanents et qui supprime le port du havresac (1).

(1) Voir II^e partie, chap. VIII.

Les autres effets et objets distribués au contingent, par homme, sont deux paires de bottes, une paire de sandales de toile, deux couvertures, deux chemises de flanelle, un tricot, un manteau, un casque, une

La durée de l'engagement est de six mois, avec latitude d'extension à une année. Quant à la solde, elle est basée sur le tarif canadien jusqu'au jour du débarquement en Afrique, date à laquelle les taux anglais entrent en vigueur.

Chaque compagnie a 3 officiers, dont au moins un subalterne sortant des permanents. Toutefois six places de capitaine sur huit doivent être réservées à des officiers de la milice active.

Quatre officiers surnuméraires, dits de service spécial, tirés des permanents des trois armes, sont attachés au bataillon.

Le corps étant considéré comme appartenant au régiment d'infanterie canadien, de la milice permanente, portera le nom de 2^e (*Special Service*) *Battalion, Royal Canadian Regiment*.

Les huit compagnies sont levées chacune dans une région particulière de la colonie. « F », composée de miliciens du Canada français, se distinguera à Paardeberg (1). Le bataillon est sous les ordres du major Otter (lieutenant-colonel de milices) assisté de deux autres officiers supérieurs, MM. Hughes et Mac-Lean.

A noter plusieurs dispositions, bien *miliciennes*, prises dans l'intérêt financier des volontaires. D'abord l'assurance de 1.000 dollars par tête (5.150.000 francs en tout)

toque de flanelle, une toque de serge (ce dernier article pris dans les approvisionnements de la milice anglaise).

Dans la tunique, faite de *drap canadien*, sont deux poches affectées spécialement, l'une à la carte d'identité, l'autre au paquet de pansement.

Deux maisons, l'une de Montréal, l'autre d'Hamilton, furent chargées de la confection, effectuée jour et nuit, sans interruption, de 1.500 khakis, et des 3.000 uniformes de serge nécessaires pour la troupe et sa réserve d'habillement.

(1) Capitaine : J.-F. Peltier (capitaine au 65^e, Montréal).

Lieutenants : A. Panet (artillerie permanente); L. Leduc (infanterie permanente); F. Pelletier (lieutenant au 55^e bataillon).

conclue avec la Standard Life Assurance C° d'Ecosse, et courant du jour où le transport *Gardinian* quitte le port de Québec. Puis la *separation allowance* accordée par le gouvernement aux femmes et enfants des miliciens détachés en Afrique (maximum : 16 sous par jour) (1).

*
* *

Le 31 octobre 1899, le 2° bataillon canadien, auquel on a adjoint quelques infirmières militaires du Victoria Order of Nurses, destinées à l'hôpital du Cap, quitte Québec sur le *Gardinian*.

Le contingent, à son arrivée en Afrique (29 novembre), est d'abord, et fort sagement, tenu en réserve à Orange River. On s'occupe activement à le dégrossir, à amener un peu de cohésion entre ses éléments si divers. Vers le début de février 1900 seulement, il se trouve à Belmont, où, plus à proximité de l'ennemi, on entraîne les Canadiens, en leur faisant surveiller les communications, monter des grand'gardes, et exécuter des reconnaissances.

Ce n'est que le 11 février que les miliciens, jugés capables de passer au service actif, sont réunis au 2° Shropshires, 1^{er} Gordon Highlanders, et 2° Duke of Cornwall's Light Infantry pour former la 19° Brigade (Smith Dorien) de la IX° Division. L'état-major se conforme ici au même principe que les Américains à Cuba : ces derniers, on s'en souvient, embrigadèrent les deux régiments de garde nationale, 71° New-York et 2° Massachusetts, avec les réguliers.

(1) Mentionnons aussi que les « tripoteurs » ne perdent pas leurs droits. Alors que la Croix Rouge offrait de fournir *gratis* 2.000 paires de gilets de flanelle, auxquels personne n'avait songé, les politiciens se saisirent de l'idée et firent accorder la fourniture, *par contrat*, à certains manufacturiers, gros électeurs.

A Paardeberg, le 18 février, les Canadiens reçoivent le baptême du feu. Dans l'inutile attaque ordonnée par lord Kitchener contre les lignes de Cronje, la 19^e brigade, après avoir passé le gué de Paardeberg, va se déployer au nord et à l'extrême gauche de l'armée anglaise, face à l'est (1). Lors de la marche en avant de tous les bataillons, en une zone découverte de plus de 2.500 yards, les troupes éprouvent des pertes sérieuses, sans pouvoir atteindre les retranchements ennemis.

.... De 9 h. 30 du matin à 4 heures de l'après-midi, dit un soldat canadien (2), sous un soleil torride, nous sommes restés étendus dans des petits buissons ou en rase campagne, nous aplatisant le plus possible pour échapper à la pluie de balles incessante..... Nous étions à une distance de 800 yards de l'ennemi, et tirant continuellement sur les tranchées boers, quoique ce soit une médiocre satisfaction de s'exposer sans avoir aucune chance de voir son adversaire. Sur le tard, le colonel Cellworth, des Cornwals, qui était en soutien, s'avance et ordonne à ses hommes de charger. Notre bataillon, en voyant les hommes de notre droite s'élancer en avant, en fait autant, et les deux bataillons se précipitent vers les tranchées. Personne n'ouvre la bouche; chacun n'a qu'un but : raccourcir autant que faire se peut l'espace qui le sépare des tranchées..... Une idée unique me trotte en tête : c'est que plus tôt nous serons au milieu des Boers moins il y aura de danger de recevoir une balle. Mais cela ne devait pas être. Impossible de résister aux volées qui déciment nos rangs.... Les Cornwals se retirent, tandis que nos hommes se jettent à terre et n'osent plus bouger. Nous restons là jusqu'à ce que la nuit tombe, et alors seulement rejoignons notre camp....

Les Canadiens étaient si éprouvés par la chaleur et le manque de nourriture que plusieurs d'entre eux s'endormirent à l'endroit même où on les fit se coucher pour éviter les balles ; ils ne furent réveillés que tard dans

(1) *La Guerre sud-africaine*, par B***. (*Spectateur militaire*, tome XLII. — Henri Charles-Lavauzelle.)

(2) Lettre particulière (*Canadian Military Gazette*).

la nuit, par les infirmiers envoyés à la recherche des blessés.

Lord Roberts, on le sait, déplora amèrement cette inutile effusion de sang, dont la faute retombe entièrement sur lord Kitchener.



Le 2^e Canadiens avait eu 18 tués et 69 blessés, dont deux mortellement (1).

Quelques jours après, le 27, au combat final, les Ca-

(1) On eut à regretter la perte du capitaine Arnold du 90^e Winnipeg. Le 22, lord Roberts lui-même télégraphiait à lords Minto, gouverneur général du Canada :

« Le régiment canadien a rendu d'admirables services depuis son arrivée dans le Sud de l'Afrique. Je regrette profondément les pertes sévères qu'il a essuyées dans l'affaire du 13 courant, et vous demande de dire au peuple de la colonie combien nous admirons la merveilleuse bravoure déployée par nos camarades canadiens à cette occasion. »

nadiens devaient encore payer de leurs personnes. Comme on peut le voir sur le plan XII, le bataillon occupait entre la rive droite de la rivière et le chemin de Koodoosrand une tranchée qu'il partageait avec les Gordons.

A cette date, la situation de Cronje était désespérée. Pour déterminer la capitulation du chef boer, lord Roberts devait faire tout au moins les préparatifs d'un assaut. C'est aux Canadiens que revint l'honneur de dessiner, les premiers, le mouvement, en sortant de leur tranchée. Le bataillon fut déployé rapidement sur deux lignes très espacées, à trente pas l'une de l'autre, suivi par une compagnie du génie (1). Le capitaine de la compagnie F, franco-canadienne, M. Peltier, prend la tête et arrive avec un tiers environ du bataillon à 80 pas de l'ennemi, qui ouvre sur lui un feu violent. Mais tandis que les Canadiens ripostent pour couvrir les travailleurs du génie, le reste de la 19^e brigade s'avance à son tour. La démonstration est suffisante pour sauver les apparences : Cronje se rend à discrétion.

La journée du 27 coûta au contingent canadien 7 tués et 31 blessés, dont 6 mortellement. Le capitaine Peltier fut lui-même atteint.

Nous retrouvons le 2^e Canadiens dans une escarmouche, le 25 avril, à Israel Poort, et finalement dans une opération plus sérieuse, contre Botha, dans les défilés de Haut-Nek. La 19^e brigade, formant l'extrême gauche de l'armée, tenta inutilement, à plusieurs reprises, de forcer le passage, les 29 et 30 avril. Ce n'est que le 2 mai, que, renforcée par le général French, l'attaque fut couronnée de succès. Dans cette journée, le 2^e Shropshires et les Marchall's horses maintinrent le centre des

(1) Voir l'ouvrage cité plus haut.

Burghers pendant que les Gordons et les Canadiens exécutaient un mouvement tournant par la droite de l'ennemi.

En octobre 1900, le bataillon est réembarqué pour le Canada. A cette date, le chiffre total de ses pertes, en tués et blessés, s'élève à 140 hommes. Bien recruté, progressivement entraîné (d'octobre 1899 à février 1900), et vigoureusement encadré par d'excellentes troupes de ligne, il s'est montré à hauteur de sa tâche.

L'histoire — surtout celle des milices — se répète toujours !

Un deuxième contingent fut offert par le Dominion à la fin de 1899. En l'acceptant, le gouvernement britannique demanda qu'il fût composé, autant que possible, de troupes montées, très nécessaires, comme on a pu l'observer, à cette période de la lutte.

En conséquence, on organisa :

a) Un régiment d'infanterie montée — *The Canadian Mounted Rifles* — comprenant deux bataillons, pour ainsi dire, indépendants l'un de l'autre.

Sa composition mérite d'être remarquée. Le 1^{er} bataillon (escadrons A et B) est recruté dans la cavalerie permanente, celle des milices actives, ou même la population civile, du centre et de l'est. Le 2^e (escadrons C et D) se compose uniquement d'hommes de la police à cheval du Nord-Ouest et de cowboys de la même région — une deuxième édition des rough-riders. Total 531 hommes et 536 chevaux.

b) Trois batteries d'artillerie à cheval, formant une brigade et recrutées dans l'artillerie permanente, dans la milice active, et au besoin par voie d'engagements ordinaires.

Elles sont désignées par les lettres C, D, E; et rattachées par conséquent au Royal Canadian Artillery (per-

manents). La brigade comprend 539 officiers et soldats, 427 chevaux, 18 pièces.

Le public militaire du Dominion, tout en se félicitant de voir les trois armes représentées dans le sud de l'Afrique, ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse en constatant que la colonie va se trouver ainsi dépourvue d'une grande proportion de ce nouveau matériel que la colonie ne put se procurer qu'au prix de tant d'efforts, et qu'on arracha si péniblement à la mauvaise volonté de la mère patrie. L'envoi de ce contingent d'artillerie, en vidant les magasins d'approvisionnement, en prélevant les meilleurs éléments des batteries canadiennes, équivaut à une désorganisation de l'arme de l'artillerie.

L'infanterie montée, qui sera plus connue sous le nom de *Strathcona's Horse* (1), est pourvue d'équipements entièrement neufs. Notons que la carabine, au lieu d'être portée à la botte, sera mise en bandoulière.

Des bruits les plus étranges sont mis en circulation sur la façon dont cette troupe a été recrutée. Tandis que des officiers du Nord-Ouest assurent qu'ils eussent pu lever facilement 5.000 hommes, une presse hostile mentionne une gratification de 15 livres par homme et 25 livres (avec revolver et jumelle en plus) par officier comme nécessaire pour arriver à l'effectif voulu, et stimuler le zèle des partants.

Tous ces faits sont encore trop récents pour que l'on puisse démêler dès aujourd'hui la vérité.

Les seuls authentiques, au moment où nous écrivons ces lignes sont, d'abord, un don de 10 dollars, remis à chaque membre de la batterie C à Kingston par un comité de citoyens de la ville. En second lieu, l'augmen-

(1) Son chef effectif est le lieutenant-colonel Lessard, « le Gallifet du Canada ».

tation de solde consentie en faveur du 2^e contingent. Celle-ci fut portée au taux de la paie ordinaire de la police du Nord-Ouest, jusqu'au jour du débarquement en Afrique : savoir 10 francs par jour pour les adjutants, de 5 à 7 fr. 50 pour les sous-officiers, et 3 fr. 75 pour les simples soldats.

Quant au rôle joué dans la guerre sud-africaine par le 2^e contingent canadien, nous ne sommes pas encore à même de l'apprécier. Nous nous bornerons à rappeler ce qui découle des observations faites, à l'occasion des contingents coloniaux d'infanterie montée, par le savant auteur de *La Guerre sud-africaine* (1) : si ces volontaires pèchent en général par le défaut de consistance; si leur aptitude au combat se révèle médiocre, par contre ils produisent de remarquables et audacieux éclaireurs (2).

(1) Déjà cité par nous.

(2) Les Strathcona's Horse arrivèrent au Cap au printemps de 1900. Nous les voyons le 22 avril escarmoucher à Leeuw Kop, en couvrant la marche de l'armée sur Kareefontein.

II^e PARTIE

ORGANISATION ACTUELLE DES FORCES MILITAIRES DU CANADA

Le système militaire organisé au Canada pour assurer, à défaut d'armée régulière, la défense du territoire, est, à première vue, assez rationnel. Il comporte des milices volontaires dont le noyau est formé d'un petit corps permanent destiné à fournir des instructeurs à ces milices. Nous verrons plus loin si cette organisation offre en réalité les avantages qu'on était en droit d'en attendre.

L'institution d'une force de milices permanentes d'encadrement n'est pas particulière, du reste, au Dominion. C'est en général la caractéristique des colonies anglaises. On la retrouve en Australie, dans l'Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande. En revanche, on ne voit rien de semblable dans les autres pays à milices. La Suisse, où le service militaire est obligatoire, n'a que quelques cadres permanents ; aux Etats-Unis, l'armée régulière et la garde nationale sont à peu près indépendantes l'une de l'autre (1).

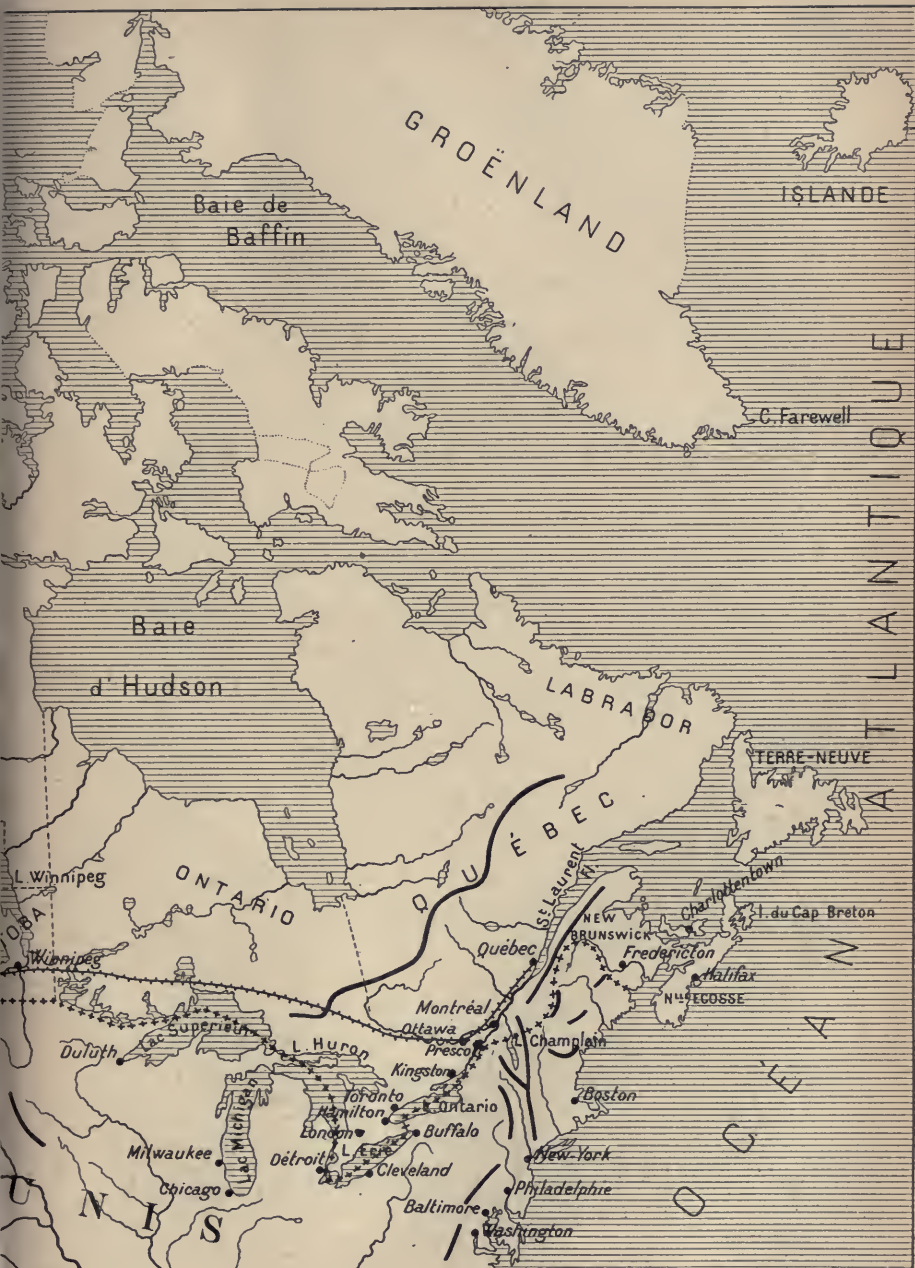
(1) Ce n'est qu'exceptionnellement, pour ainsi dire, que l'on réunit dans les exercices annuels les deux branches du service.



CARTE D'ENSEMBLE
DU DOMINIÛN DU CANADA

- +++++ Frontières du Canada
- Limite d'Etat ou Province
- ~~~~~ Canadian Pacific Railway

500 Kilom.



CHAPITRE PREMIER

MILICES PERMANENTES

SECTION PREMIÈRE

Origine, divisions, effectifs, économie intérieure.

C'est lors du retrait des troupes de ligne anglaises que l'on songea sérieusement, au Canada, à organiser quelques unités permanentes. On créa, en octobre 1871, deux batteries d'artillerie.

Sans doute une des raisons qui déterminèrent le choix de cette arme était la nécessité de posséder des hommes idoines pour veiller à l'entretien des forts et du matériel militaire. Mais ce ne fut pas la seule; et qu'on nous permette d'ouvrir ici une parenthèse qui a son importance.

Dans la grande majorité des pays à milices, on a été amené à reconnaître comme indispensable, pour l'artillerie tout au moins, un fort noyau de gens de métier maintenus d'une façon permanente sous les drapeaux et destinés tant à faire face aux premiers besoins, qu'à assurer l'instruction, très difficile, des batteries volontaires.

Il serait oiseux d'entrer dans des développements sur ce point. L'expérience et le simple bon sens montrent qu'aussi longtemps que certaines nations entretiendront des armées permanentes, les autres contrées devront, sous peine de condamner à l'impuissance leur système défensif, prendre pour leur artillerie des dispositions spéciales, sortant du droit commun des institutions de

milices. Faisant abstraction de la Suisse, qui a une organisation particulière, et des Etats-Unis, qui possèdent une armée régulière relativement considérable, nous voyons partout des artilleurs permanents (1).

Au Canada, pendant douze ans, de 1871 à 1883, les deux batteries de Québec et Kingston furent les seules troupes constamment maintenues sous les armes. C'étaient, en fait, des écoles, par où passaient les officiers et sous-officiers de l'artillerie de la milice ordinaire.

Des corps-écoles pour les autres armes furent formés de 1883 à 1887, et à l'heure actuelle les forces permanentes s'élèvent à 865 hommes et 203 chevaux, répartis ainsi qu'il suit :

Royal Canadian Dragoons : 2 escadrons — Toronto et Winnipeg — 454 hommes.

Royal Canadian Artillery : 2 batteries de campagne et 2 batteries à pied — Québec et Kingston — 385 hommes.

Royal Regiment of Canadian Infantry : 4 compagnies — London, Toronto, Saint-John (Québec) et Fredericton — 329 hommes (2).

Il a toujours été difficile de définir d'une façon satisfaisante la situation des membres du corps permanent, qui ne sont, en fait, ni réguliers ni miliciens (3). La

(1) Au Queensland, l'artillerie est la seule force permanente; il est, à l'heure actuelle, question de l'augmenter.

Dans les New South Wales, et en Victoria, les troupes permanentes sont composées de cadres pour l'artillerie et les services administratifs.

Dans l'Australie du Sud, il n'y a actuellement, en dépit des dispositions légales, que deux compagnies d'artillerie à pied, comme *permanents*.

L'Australie du Sud, la Tasmanie présentent des dispositions analogues depuis 1893.

Dans la Nouvelle-Zélande, les seuls permanents sont 250 hommes de l'artillerie et du génie.

Enfin il est à peine besoin de mentionner les corps d'artillerie permanents de la république d'Orange et du Transvaal.

(2) On est en train de créer un nouveau dépôt à Québec.

(3) *The Militia Yesterday and to day*, par C. F. Hamilton. (The Canadian Magazine.)

dénomination même des unités d'infanterie, par exemple, se ressent de cet état de choses. C'est ainsi qu'on emploie indistinctement les expressions : n° 4 Company, School n° 4, Depot n° 4 pour désigner la quatrième compagnie du régiment. Il est d'autre part à remarquer que l'organisation actuelle des permanents n'est pas du tout conforme aux prescriptions du *Militia Act*, lequel, dans sa clause 28, ne prévoit que trois batteries d'artillerie, un escadron, etc. Comme le dit la « Canadian Military Gazette » : ce n'est là qu'une autre manifestation de la manière décousue avec laquelle on administre, au Canada, ce qui se rapporte à la milice.

Nous examinerons plus particulièrement le fonctionnement des unités permanentes comme *écoles* dans le chapitre suivant. Considérons-les pour le moment en tant que *troupes*.

Le *régiment d'infanterie canadienne* est commandé par un lieutenant-colonel. Il forme quatre dépôts distincts, d'une compagnie chaque, qui s'administrent séparément.

TABLEAU D'EFFECTIF EN 1898-1899.

(Modifié par le *general order* n° 94, de 1900.)*Grand état-major :*

Majors montés.....	4
Capitaines.....	4
Lieutenants.....	8
Adjudants-majors.....	4
Chirurgiens-majors.....	4

Petit état-major :

Sergent-major secrétaire d'état-major.....	1
Sergents secrétaires d'état-major.....	4
Sergent fourrier.....	1
Adjudants sous-officiers.....	4
Sergents infirmiers.....	4
Commis de la salle des rapports.....	5
Sergent tambour.....	1

Cadre d'une compagnie :

Sergent-major (color sergent).....	1
Fourrier.....	1
Sergents instructeurs.....	4
Sergents.....	4 (1)
Caporaux.....	4
Aides caporaux.....	2
Tambours et clairons.....	3
Simple soldats.....	52

TOTAL..... 71

Pour le régiment : 329.

Pendant plusieurs années, par suite de l'exiguïté des cadres d'officiers, il n'existait plus de capitaines, ceux-ci étant tous passés majors, en conservant d'ailleurs leur commandement. C'est en 1900 que l'on a réduit le nom-

(1) Une compagnie en a 5.

bre des lieutenants de 12 à 8, et ajouté quatre emplois de capitaines.

L'uniforme de l'infanterie se rapproche de celui de l'armée anglaise : tunique rouge à parements bleus, etc. On porte cependant au collet le signe distinctif du Canada : le castor. En hiver, un bonnet de fourrure de la forme nationale, une longue capote (avec fourrure pour les officiers), des gants *ad hoc* remplacent les effets d'été. Le casque colonial blanc est employé pendant la belle saison.

Les *Royal Canadian Dragoons* se divisent en deux escadrons dont l'un, autrefois à Québec, est aujourd'hui à Toronto ; l'autre est stationné dans l'ouest, à Winnipeg.

TABLEAU D'EFFECTIF EN 1898-1899.

Grand état-major :

Majors	2
Capitaines.....	2
Lieutenants.....	4
Adjudants-majors.....	2
Vétérinaire (lieutenant).....	1
Chirurgien-major.....	1

Petit état-major :

Sergents secrétaires d'état-major.....	2
Adjudants sous-officiers.....	2
Sergent infirmier.....	1
Commis de la salle des rapports.....	2
Fourrier.....	1
Sergent-trompette.....	1
Trompette d'état-major.....	1

Cadre d'escadron :

Sergent-major.....	1
Sergent maréchal ferrant.....	1
Sergents instructeurs.....	3
Sergents.....	4
Caporaux.....	4
Aides-caporaux.....	3
Trompettes.....	2
Cavaliers.....	46 (1)

TOTAL de l'escadron..... 64

Total du régiment : 151.

Chevaux : 101, dont 10 d'officiers.

Uniforme : casque blanc avec le chiffre impérial V. R. I. surmonté de la couronne impériale ; tunique rouge à parements bleus ; pantalon noir à bande jaune ; bottes à l'écuyère.

(1) Un escadron en a 47.

Royal Canadian Artillery.

TABLEAU D'EFFECTIF EN 1898-1899.

GRADES.	Batterie A.	Batterie B.	Batteries à pied (1).	TOTAL.	OBSERVA- TIONS.
Majors.....	1	1	2	4	(1) Deux batteries.
Capitaines.....	1	1	2	4	
Lieutenants.....	3	2	4	9	La batte- rie B et les batteries à pied sont réunies à Québec.
Vétérinaires.....	1	1	»	2	
Adjudants-majors.....	1	»	1	2	
Quartier-maitre.....	»	»	1	1	
Médecins-majors.....	1	»	1	2	
Sergents secrétaires d'état- major.....	2	»	»	2	
Maitres canonniers.....	1	1	1	3	
Maitres armuriers.....	1	»	1	2	
Sergent chef de laboratoire.	»	»	1	1	
Adjudants sous-officiers....	1	»	1	2	
Fourriers.....	2	»	1	3	
Sergents instructeurs.....	3	1	2	6	
Chef de musique.....	»	»	1	1	
Sergent trompette.....	1	»	»	1	
Sergents infirmiers.....	1	»	1	2	
Commis de salle des rapports	1	»	1	2	
Sergents-majors.....	»	1	2	3	
Sergents maréchaux-ferrant ^s	1	1	»	2	
Sergents.....	6	4	10	20	
Caporaux.....	5	4	10	19	
Artificiers.....	5	4	10	19	
Aides caporaux.....	6	»	10	16	
Ouvriers selliers-bourelliers	1	1	»	2	
Ouvriers en fer.....	1	1	1	3	
Maréchaux.....	2	1	»	3	
Trompettes.....	4	2	3	9	
Servants.....	40	24	100	164	
Conducteurs.....	46	30	»	76	
Chevaux... { Selle.....	20	7	7	34	
{ Trait.....	34	30	»	64	
Totaux... { Officiers : 24 } 385			{ Hommes : 361 }		

Uniforme : bleu à parements rouges. Casque colonial; au-dessous des canons en croix se trouve la devise « Quo fas et gloria ducunt » (1).

Les trois armes se recrutent par voie d'engagements volontaires pour trois ans. Les postulants doivent avoir plus de 18 et moins de 45 ans. On remarquera l'écart entre les deux âges limites, un des plus grands qui existe dans les armées civilisées. Pour la taille, on exige 5 pieds 6 pouces et 34 *inches* de tour de poitrine. Dans le but d'enrayer la véritable épidémie de désertions qui ravage ces « permanents », et dont nous parlerons à la fin de ce travail, on a dû permettre aux hommes de se libérer dans les trois premiers mois de leur incorporation moyennant le versement de 30 dollars ; et, après cette date, en payant deux dollars par mois restant à courir jusqu'à l'expiration de leur service. Ceci, bien entendu, en temps de paix seulement.

La solde varie, pour les hommes, de 40 sous par jour (simple soldat) à 60 (artificiers d'artillerie). Les caporaux touchent 70 *cents* (ou sous) ; les sous-officiers, de 80 cents à 1 dollar par jour. A ceci il faut ajouter les suppléments de solde : 1° pour bonne conduite (de 2 sous par jour, première année, à 4 sous, troisième année) ; 2° pour rengagement (de 5 à 7 sous par jour, suivant l'arme).

Les officiers reçoivent de deux dollars (lieutenants) à trois dollars 75 par jour (majors). Il existe des suppléments de solde : par exemple, pour les lieutenants, \$ 0,50 par jour après quatre ans de grade, et \$ 1,75 après huit ans (2).

(1) Ce que nous avons dit plus haut des signes distinctifs du Canada et de la tenue d'hiver s'applique à toutes les armes.

(2) Confer, pour les soldes aux États-Unis, *Notes d'un engagé volontaire au 11^e U.S. Cavalry*, page 261 (II. Charles-Lavauzelle éditeur).

Les hommes touchent, sans frais, l'habillement et l'équipement (1).

Dans une caserne canadienne, la vie, l'emploi du temps, sont sensiblement les mêmes qu'en Angleterre. Nous renvoyons donc aux ouvrages spéciaux sur la matière (2). La discipline, cependant, semble être plus douce, la roideur moins automatique dans un corps canadien que dans un régiment anglais. Peut-être cela provient-il du contact continu des permanents avec les miliciens ordinaires ; peut-être aussi doit-on, en vue de prévenir les désertions, fermer les yeux sur beaucoup de choses. Il est de fait que l'ivrognerie est rarement réprimée dans les troupes de la colonie, surtout parmi les sous-officiers qui, en fait, ne sont presque jamais punis. Les officiers, en ce qui concerne la discipline intérieure, se reposent en grande partie sur le *sergeant major* — le tout-puissant adjudant. Du caractère, du tact de celui-ci, dépend presque toujours la conduite générale du « depot ».

Cóme tous les corps permanents des pays d'outre-mer, les régiments canadiens renferment nombre d'hommes au caractère aventureux, tant soit peu casse-cou, au demeurant « débrouillards » et gais compagnons, dont la conversation est souvent intéressante et l'intelligence au-dessus de la moyenne.

Les sous-officiers ont, en principe, une chambre à

(1) 1 tunique de serge, 1 pantalon de serge, 1 tunique de drap, 1 pantalon de drap, 2 paires de bottes, 1 paire de mitaines, 1 capuchon, 1 manteau, 1 peigne, 1 éponge, 3 chemises grises, 2 chemises tricot, 3 paires de chaussettes, 1 paire de bretelles, 3 paires de caleçons, 2 serviettes, 3 brosses, 1 nécessaire, 1 patience, 1 cuiller, 1 fourchette.

Les hommes sont supposés se raser eux-mêmes; on leur remet, à cet effet, un rasoir et un pinceau à barbe.

(2) *L'Armée de John Bull*, par France (Fasquelle éditeur); *L'Armée anglaise*, par A. Garçon (H. Charles-Lavauzelle), et enfin l'étude que nous avons publiée chez le même éditeur, sous le titre : *Un congé au Queen's Own South Surrey Regiment*.

part. Leurs mess sont bien organisés, et largement accessibles aux « amis civils », ce qui, joint au fait que le service de garde est fort léger, rend la situation du sergent canadien assez enviable. L'ambition de tout jeune sous-officier est, naturellement, d'être envoyé en Angleterre suivre un cours d'instruction et acquérir ainsi à son retour un prestige particulier auprès de ses camarades... et aux yeux des jeunes filles de la localité.

Sous le rapport des amusements à l'extérieur, les Canadiens sont peut-être mieux partagés que leurs confrères de la Grande-Bretagne ; les cavaliers, par exemple, ont assez fréquemment des « pic-nic rides » ; l'infanterie, en hiver, de longues courses en raquettes sur la neige. Le climat se prête d'ailleurs aux sports de toute nature (1).

(1) *Table des rations journalières.*

Pain, 1 livre ; viande, 1 livre ; pommes de terre, 1 livre ; fromage, 2 onces ; orge, 1 once ; café, 1/3 once ; thé, 1/3 once ; sucre, 2 onces ; sel, 1/2 once ; poivre, 1/36 once.

SECTION II

Instruction.

On s'accorde en général à classer ainsi qu'il suit, au point de vue de l'efficacité, les trois armes de permanents : 1^{re} Cavalerie, 2^e Artillerie, 3^e Infanterie.

Dans un pays qui est éminemment voué à la défensive — l'histoire l'a prouvé — et qui, n'ayant que des milices, possède une proportion considérable d'infanterie, la classification devrait être juste le rebours.

Les diverses unités permanentes étant surtout employées à l'instruction des milices dans les camps, et à celle des cadres dans les dépôts-écoles, il en résulte qu'on ne peut que rarement leur faire exécuter des exercices d'ensemble. Ce n'est que d'une façon tout exceptionnelle que les quatre compagnies du régiment d'infanterie, pour ne citer que cette arme, se trouvent réunies. Cela s'est vu à Québec il y a quelques années, et plus récemment à Rockliffe, près d'Ottawa. Il est toujours amusant de constater, à ces occasions, avec quel soin méticuleux les miliciens locaux « épiluchent » les faits et gestes des soi-disant réguliers. Ceux-ci, en revanche, ne cachent pas leur profond dédain pour cette milice dont ils sont cependant le noyau.

En 1899, à Rockliffe, il fut facile de se rendre compte que l'instruction des diverses compagnies séparées laissait à désirer, et, au grand dégoût des permanents, on leur envoya d'Angleterre un sergent des Scott Guards, pour dérouiller leurs cadres.

Il n'en fallait pas tant pour réjouir les critiques militaires de la presse locale, qui allèrent jusqu'à affirmer que la milice ordinaire pourrait, en matière d'école de compagnie, rendre des points aux « regulars ». Ces der-

niers, du reste, avec une naïveté toute coloniale, émettaient au même moment l'opinion que leur instructeur anglais retournerait dans la mère patrie « après avoir beaucoup appris » pendant son séjour au camp permanent!

Notons aussi ce manque de prévoyance et d'organisation qui est un des vices inévitables des contrées où les services administratifs et auxiliaires n'existent pas.

Par exemple, bien que l'arrivée du régiment à Rockliffe fût connue longtemps à l'avance, la première compagnie commença par jeûner parce que le quartier-maître fut introuvable ; et elle ne put faire le tracé du camp, parce que l'officier de milices locales qui était en possession des plans du lieu se trouvait absent de la ville. Mais, comme de juste, les traditions de la garde nationale et de la routine n'étaient point endormies. C'est ainsi que la compagnie d'avant-garde fut transportée de la gare au camp (3 kilom.) en tramways, « pour reposer les hommes après leur long voyage en chemin de fer ». On pourrait suggérer que, pour obtenir ce résultat, il eût été plus logique de faire dégourdir les jambes des troupiers par un trajet à pied ! D'autre part, tandis que les soldats, au camp, se serraient le ventre, en ville un sergent local, précédé de deux clairons, parcourait les rues, s'arrêtant aux carrefours pour proclamer, entre deux sonneries, que les marchands étaient avisés de ne pas accorder de crédit aux nouveaux venus... (1).

Encore doit-on s'estimer heureux qu'il fût défendu aux familles des permanents d'accompagner ceux-ci au camp (2).

(1) Cette vieille coutume anglaise s'appelle « Crying down credit »

(2) On accorde à ces familles, en cas d'absence de leur chef, les allocations habituelles de chauffage et d'éclairage : 10 sous pour la femme, 5 sous pour chaque enfant, par jour.

Il faut reconnaître que l'administration de la guerre fait tout son possible, dans l'étroite limite de ses crédits, pour perfectionner l'instruction technique des diverses unités du corps permanent, en mettant ces dernières, autant que faire se pouvait, en contact avec les *réguliers anglais*. Des sous-officiers du génie royal viennent faire des cours spéciaux aux cadres des forces coloniales ; des sergents canadiens sont envoyés à l'école de tir de Hythe, en Angleterre ; d'autres aux établissements d'artillerie de Woolwich et de Schœburyness (1).

On fait aussi parfois des *experiments* d'une plus large envergure. Ainsi, en avril 1899, la batterie à pied n° 2 de l'artillerie canadienne fut expédiée de Québec à Halifax pour prendre la place d'une batterie régulière anglaise, laquelle la remplaça à Québec. Cet échange, qui dura plusieurs semaines, permit à la batterie n° 2 de se familiariser avec les nouvelles pièces de position, tandis que la batterie n° 1, restée à Québec, recevait, des réguliers qui y étaient venus, des leçons de tenue et de discipline. Encouragés par le succès de cette expérience, certains officiers vont actuellement jusqu'à demander un échange de batteries de campagne avec l'Angleterre (2). Cette proposition a toutefois soulevé des difficultés, non pas seulement au point de vue budgétaire, mais aussi parce que le *Militia Act* n'autorise pas le service de troupes canadiennes en dehors de la colonie, sauf en temps de guerre, invasion ou insurrection.

La routine, on le sait, est de toutes les époques et de tous les pays.

(1) Ils peuvent y recevoir le diplôme de *Fire Master*.

(2) Il n'existe pas de batterie de campagne anglaise à Halifax.

SECTION III

Officiers.

Etant donné qu'il existe au Canada, à Kingston, une Académie militaire, déjà ancienne, ce n'est pas sans surprise qu'on voit, à la Chambre des représentants, le ministre de la milice déclarer qu'il sera bon, à l'avenir, de recruter exclusivement les officiers des batteries permanentes parmi les jeunes gens sortis de l'école.

A ceux de nos lecteurs qui pourraient se demander où, avant cette décision, l'on prenait les artilleurs, et où l'on prend encore aujourd'hui les officiers des deux autres armes, nous répondrons que les démocraties — et le Canada en est une — sont généralement inconsistantes et illogiques, et que la politique y relègue souvent au second rang les intérêts suprêmes, les questions vitales du pays. En particulier, au Dominion, les places d'officiers dans les corps permanents sont données beaucoup trop libéralement à de simples civils, ayant la chance d'avoir, selon l'expression vulgaire, le bras long. Pendant ce temps, le surplus des diplômés de la *Royal Military Academy* entrent dans les services civils ou se font admettre dans l'armée régulière anglaise.

Si l'on considère d'ailleurs la situation faite aux officiers de ces permanents, on ne s'étonne que d'une chose, c'est qu'on puisse arriver à les recruter. Laisant de côté les injustices criantes dues à l'influence des politiciens, il est à remarquer que les officiers n'ont pas droit à une pension de retraite, qu'ils n'ont pas le grade supérieur à celui de lieutenant-colonel, que l'avancement est d'une lenteur qui est presque une immobilité déguisée (1).

(1) *In case of war* par le capitaine W. Wood, adjudant-major, Royal Rifles. (Canadian Magazine, juin 1898.)

On a essayé de remédier, en partie à la difficulté d'avancement par l'institution des *brevets*. Naturellement on en est bientôt arrivé à une situation ridicule. Dans l'artillerie, pour une force de 361 sous-officiers et soldats, on a 6 ou 7 brevetés lieutenants-colonels, auxquels il faut en ajouter 5 autres de l'état-major hors cadres. La « Canadian Military Gazette » constate que dans quelque temps presque tous les officiers permanents seront, en fait, lieutenants-colonels.

Comme les sergents, les officiers sont envoyés, dans une certaine proportion, suivre des cours en Angleterre.

CHAPITRE II

ÉCOLES D'INSTRUCTION

SECTION PREMIÈRE

**Écoles Royales des Trois armes — Écoles Provisoires
— Division des cours.**

On doit rendre cette justice aux Canadiens qu'ils ont su apprécier l'importance de l'instruction des cadres dans une armée de milices. Il semble qu'ils n'aient fait là que constater l'évidence ; cependant d'autres contrées, ayant une organisation analogue, comme les États-Unis, ne font rien pour développer les connaissances de leurs officiers et sous-officiers de volontaires.

Les *Royal Schools of Instruction* furent établies, au Canada, aux dates suivantes :

Ecoles d'artillerie (Québec-Kingston), 20 octobre 1871 ;

Ecole de cavalerie de Québec, 21 décembre 1883 (transférée à Toronto en 1893) ;

Ecoles d'infanterie (Toronto, Saint-John, Fredericton), 21 décembre 1883 ;

Ecole de cavalerie de Winnipeg, 1885 ;

Ecole d'infanterie de London, 1887 ;

Ecole d'infanterie de Québec, octobre 1899 (en formation).

Soit, en laissant à part cette dernière, 2 pour l'artillerie, 2 pour la cavalerie, 4 pour l'infanterie, correspondant, nous le savons, aux divers *dépôts* de permanents, avec lesquels elles sont, en réalité, confondues.

Ces établissements ne sont pas soumis, ainsi qu'on serait porté à le croire, à une impulsion unique. Il n'y a pas d'analogie avec ce qui se passe en Suisse pour les écoles militaires. Il en résulte que les schools du Canada diffèrent les unes des autres, non seulement au point de vue de l'économie intérieure, mais, ce qui est plus grave, en ce qui concerne leur but primordial : l'instruction.

Cela provient en grande partie de ce que les cadres d'instructeurs eux-mêmes sont formés suivant des systèmes qui varient avec chaque école. Il y a plus : à l'époque de l'année où cette école bat son plein, son directeur, en général un lieutenant-colonel, doit cumuler ses fonctions avec celles d'inspecteur de la milice, et est par suite dans l'impossibilité de donner toute son attention à l'enseignement. D'autre part les instructeurs — sous-officiers et simples soldats — sont absolument surmenés par leur travail aux « schools », et dans les divers corps où ils sont détachés comme *drill masters* ; il ne leur reste qu'un temps insuffisant pour perfectionner leurs connaissances, ou dresser *leurs propres recrues*.

On ne saurait s'étonner, après cela, que l'instruction ne soit pas, dans les écoles, ce qu'elle devrait être.

Outre les établissements énumérés plus haut, on s'est vu, dans ces derniers temps, obligé d'ouvrir ce qu'on appelle des *Ecoles Provisoires* pour officiers d'infanterie (*Provisional Schools*), généralement situées dans d'autres localités que les « dépôts » ordinaires. Leur but est double : d'abord, permettre aux officiers de milices auxquels leurs occupations civiles interdiraient un séjour dans les écoles d'instruction éloignées, de suivre des cours avec le minimum possible de dérangement ; ensuite, diminuer l'encombrement qui se produit chaque année dans les grandes *Schools*.

Parmi ces *Provisional Schools*, il faut citer Québec, Charlottentown, Prescott, Peterboro' et enfin Belleville, laquelle est spécialement affectée aux officiers des 15^e, 16^e, 40^e, 49^e bataillons. Les cours y ont lieu d'ordinaire en hiver ; ils ont été, jusqu'ici, assez suivis (1).

Sauf les restrictions énumérées plus loin, les écoles sont ouvertes aux officiers, sous-officiers et soldats qui, durant leur stage, y reçoivent, outre les allocations ordinaires, une solde variant de deux francs cinquante à un dollar. Les officiers ont à payer de leurs deniers les frais de mess ; ils n'ont pas droit à l'indemnité de déplacement pour le retour en cas d'insuccès aux examens de sortie (2).

Les officiers de milice nouvellement nommés, autres que les permanents, ne peuvent être confirmés dans leur emploi qu'après avoir obtenu à l'une des écoles de leur arme un certificat de 2^e classe (3).

Jusqu'à-là, leur nomination n'est que provisoire.

Les cours sont de trois espèces :

Court,
Long,
Spécial.

Chacun renferme deux *grades* : A) pour les officiers, B) pour les sous-officiers et soldats.

Toutefois, le cours spécial n'est pas ouvert aux simples soldats.

Il y a deux classes (1 et 2) dans chaque *grade*.

Pour obtenir un certificat de 2^e classe de grade A ou B, il faut avoir :

50 points pour 100 sur l'ensemble des matières ;

(1) On a compté jusqu'à 100 officiers à l'École provisoire de Québec en 1899.

(2) *The active Militia of Canada*, par le capitaine Th. Blackwell (Outing, vol. XVII, pages 284, 365).

(3) Pour les sous-officiers, voir section III.

Pas moins de 33 1/3 pour 100 sur chaque sujet.

Pour le certificat de 1^{re} classe, ces proportions sont, respectivement, 70 p. 100 et 50 p. 100.

Jusqu'au grade de capitaine un certificat de 2^e classe (*A*, naturellement) est suffisant. Pour les grades supérieurs, ou les positions spéciales (adjudant-major, etc.), il faut :

1^o Le certificat de 1^{re} classe *A* ;

2^o Le certificat d'équitation.

Un homme de troupe, pour être promu officier (2^e lieutenant), doit être pourvu d'un certificat de grade *B* : ce qui ne le dispense pas, bien entendu, d'obtenir le 2^e classe *A*, indispensable pour être confirmé officier subalterne.

Tous ces certificats peuvent être *courts*, c'est-à-dire pris après le stage réduit — deux mois, d'après le nouveau règlement (1). Il va sans dire que les cours ne doivent pas être confondus avec les périodes ordinaires d'exercice des corps de milice.

SECTION II

Cours réduits (ou courts).

Le stage était autrefois de trois mois. On a dû le réduire à soixante jours à cause du dérangement qu'une absence aussi longue apportait dans les affaires et les occupations des miliciens, et aussi dans le but de soulager le personnel enseignant.

La *Short course* ne doit pas comprendre plus de 10 officiers et 20 sous-officiers et soldats à chaque école.

(1) *Regulations and Orders for the Militia of Canada* (Ottawa 1898) modifiés par *Order* du 10 février 1899.

Nous donnons ci-après, comme exemple, le programme des cours réduits de l'artillerie de campagne.

PRATIQUE

I. Officiers (ou grade A).

1^{re} semaine : Examens; exercice au sabre et à la carabine.

2^e semaine : Équitation.

3^e semaine : Harnachement, équipement, manœuvre du canon de campagne (à pied).

4^e semaine : École de batterie (à pied); pointage direct, indirect, sur buts fixes et mobiles.

5^e semaine : Manœuvres de force; exercice en terrain accidenté.

6^e semaine : École de batterie attelée; discipline du feu.

7^e semaine : Revue à pied; récapitulation. Évolutions de l'école de compagnie.

8^e semaine : Examens.

II. Sous-officiers et soldats (ou grade B).

1^{re} semaine : École de recrues et d'escouade.

2^e semaine : Exercice du sabre, manœuvre à pied, formation par 4.

3^e semaine : Manœuvre du canon isolé, et par section (à pied); réglage des fusées.

4^e semaine : École de batterie à pied; pointages divers; remplacement des munitions.

5^e semaine : Équitation.

6^e semaine; Harnachement, équipement, nœuds, cordages, etc.

7^e semaine : Manœuvres de force.

8^e semaine : École de batterie attelée, discipline du feu, examens.

THÉORIE.

Grades A et B.

Quatre conférences d'une heure par semaine sur l'économie intérieure des corps, la discipline, la loi militaire, les manœuvres, la nomenclature, l'équipement de l'artillerie.

Pour l'artillerie à pied, ces conférences sont au nombre de six par semaine. Il n'y en a qu'une pour l'infan-

terie et la cavalerie. Dans cette dernière arme, une semaine de travail pratique est consacrée à l'exercice à pied.

Tout récemment on a institué, concurremment avec chaque cours réduit, deux cours dits de *cadets*, d'une durée de 28 jours. Il est probable qu'ils seront plus spécialement destinés aux candidats à l'avancement. On s'y consacre surtout à l'école d'escouade et au manie-ment d'armes, ce qui soulagera d'autant les cours réduits proprement dits.

SECTION III.

Cours longs.

Ceux-ci sont de six mois pour la cavalerie et l'infanterie ; de neuf mois pour l'artillerie (dont trois au moins à Kingston) (1). On y étudie, avec plus de développement, les matières des cours réduits, en ajoutant la tactique élémentaire, l'administration militaire, les travaux du génie, la topographie, le service des reconnaissances, etc.

Tout nouvel officier de *permanents* est tenu, avant d'être confirmé, d'obtenir un certificat A de cours long. Le *Long course certificate* est également exigé, sauf dans des cas exceptionnels, des officiers et sous-officiers de l'artillerie et du génie proposés pour un emploi dans l'état-major de l'armée.

En général, pour être admis à suivre les cours longs, les candidats doivent présenter un certificat de cours réduit, vieux de moins de cinq années.

(1) Kingston (Ontario) est un centre militaire important. C'est près de cette ville d'ailleurs que se trouve le principal champ de tir de l'artillerie.

SECTION IV

Cours spéciaux.

Ils ne sont pas accessibles aux simples soldats ou caporaux. Les officiers et sergents qui viennent aux écoles sont dispensés du cours réduit si, après *sept jours* de présence à l'établissement, ils subissent avec succès les examens de sortie de ce cours.

On leur délivre alors un certificat de cours spécial qui équivaut, selon le cas, à la 1^{re} ou à la 2^e classe des grades *A* (officiers) ou *B* (sous-officiers) du cours réduit.

Dans les écoles provisoires il y a maintenant des cours spécialement organisés en vue de l'obtention de ces *Special Certificates*.

Il résulte de ce qui précède que, pour être confirmé officier (lieutenant en 2^e), il suffit, à *la rigueur*, d'obtenir un certificat de 2^e classe *A* de cours spécial ; mais ceci toutefois n'est admis que pour l'infanterie et la cavalerie.

SECTION V

Cours divers.

Indépendamment des stages énumérés plus haut, il existe un certain nombre de cours divers, comme celui d'*équitation* aux écoles de cavalerie, ouvert aux différentes armes (1). Il y a même des cours pour les trom-

(1) Par exemple, en 1898, nous voyons, admis aux examens de 2^e classe, cours spécial d'équitation :

1 second lieutenant du 5^e Dragons ;
 1 sergent des Princess Louise's Dragoons Guards ;
 1 caporal du 2^e Dragons ;
 1 soldat du 5^e bataillon d'infanterie ;
 Etc.

pettes, pour la manœuvre des Maxims (3 semaines) ; pour la mousqueterie (3 semaines). Les vétérinaires font des stages dans les écoles de cavalerie ou d'artillerie, ainsi que les sergents maréchaux ferrants. Notons qu'au moins un maréchal par unité montée doit avoir suivi pendant quinze jours un cours *ad hoc*.

Enfin quelques civils qui se destinent à l'enseignement militaire dans les écoles primaires supérieures (compagnies des *High Schools Cadets*) viennent faire également des stages aux écoles d'instruction (1).

SECTION VI

Cours d'état-major.

On a récemment organisé à Kingtson, sur des bases encore un peu vagues, un cours d'état-major. Le gouverneur général en conseil peut « pour des raisons diverses » y admettre pour une période donnée (quatre mois en 1898) dix officiers de milices, âgés de plus de 20 ans, en possession d'un certificat A de 1^{re} classe.

Quoiqu'on ne sache pas, pour le présent, quels seront les avantages attachés à l'obtention du certificat d'état-major, les places, à ce cours spécial, sont très recherchées. Malheureusement ce n'est pas le concours, comme en Angleterre au *Staff College*, mais la politique qui assure le recrutement des élèves.

Pendant leur stage, les officiers permanents reçoivent leur solde entière, plus 5 francs d'indemnité journalière. Les officiers de milice ordinaire n'ont qu'un dollar et demi, soit environ 8 francs, quel que soit leur grade.

(1) On a agité dans ces derniers temps la question de l'ouverture de cours de cuisine, modelés sur ceux de l'École militaire anglaise d'Al-dershot.

Les élèves d'état-major peuvent être astreints à un cours supplémentaire d'équitation, de trois jours.

RÉCAPITULATION

Tableau de durée des cours.

Cours longs.....	6 ou 9 mois.
— d'état-major.....	4 mois.
— réduits (ou courts).....	2 mois.
— de cadets.....	1 mois.
— de Maxims.....	3 semaines.
— de mousqueterie.....	3 semaines.
— de maréchalerie, etc.....	15 jours.
— spécial.....	7 jours (1).

(1) En 1900, l'envoi d'un contingent dans l'Afrique du Sud a jeté un peu de perturbation dans les divers cours, par suite de la pénurie d'instructeurs. Nombre d'officiers et sous-officiers permanents avaient obtenu en effet l'autorisation de faire campagne.

CHAPITRE III

COLLÈGE ROYAL MILITAIRE DE KINGSTON

SECTION PREMIÈRE

Historique. — Organisation.

Truth, duty, valour.
(Devise du Collège.)

C'est vers 1864, à la suite de l'affaire du « Trent », qui mit l'Angleterre à deux doigts d'une guerre avec les Etats-Unis, que l'on songea, au Canada, à assurer l'instruction technique des candidats au grade d'officier de milices. Il existait à cette époque des garnisons anglaises au Dominion ; et il parut suffisant d'organiser des cours dans quelques-unes d'entre elles, sous la direction d'officiers réguliers. C'est ce qui fut fait d'abord à Toronto (mai 1864), puis, en 1865 et 1869 à Montréal, Hamilton, Kingston, Saint-John, Halifax, London.

Les conditions d'admission à ces cours étaient simples. Il fallait être sujet britannique, résidant au Canada. Il n'était point nécessaire d'appartenir à la milice. Tout élève qui passait avec succès les examens de sortie recevait une gratification de 250 francs.

Environ 6.280 cadets furent formés dans ces différentes écoles ; mais, lorsque, en 1871, les troupes régulières quittèrent la colonie, cette dernière resta sans instructeurs et sans établissements d'instruction. Nous avons vu qu'on créa alors des écoles pour les trois armes, confiées à des cadres *permanents* ; toutefois c'étaient

plutôt des écoles d'application, aux cours très simples, rudimentaires même, ouverts aux soldats ; on ne pouvait, en quelques semaines, y acquérir les connaissances nécessaires à l'officier. Faute de mieux, on s'en contenta pendant plusieurs années. Il en résulta, très rapidement, un affaissement considérable du niveau des officiers de milices (1), d'autant plus que les examens devant le *Volunteer Board*, n'étaient plus guère qu'une formalité.

En 1874, M. A. Mackenzie, Premier du Canada, décida d'organiser un véritable collège militaire, modelé sur celui de West-Point aux Etats-Unis. On résolut de le placer à Kingston qui offrait des avantages sérieux au double point de vue de la salubrité du climat et des facilités d'instruction.

L'École fut ouverte le 1^{er} juin 1876, avec 18 cadets (2).

Elle se recrute par voie de concours ; ces derniers ont lieu, en juin de chaque année, aux quartiers généraux de districts (3).

Les cours durent trois ans. Les cadets ont à verser cent dollars chaque année pour frais de pension et d'entretien. A cette somme — la seule qui figure sur les annonces du *Department of Militia and Defense* — il faut ajouter 200 dollars la première année, et 150 chacune des deux autres pour frais d'uniforme, équipement, instruments, etc. Cela fait donc un total de 4.120 francs que tout cadet débourse durant son séjour au collège. En copiant l'institution de West-Point, l'administration militaire du Canada s'est écartée d'un

(1) *Military education in Canada*, par le capitaine F. Dixon, éditeur de la *Canadian Military Gazette*.

(2) D'où le nom de *Old 18* porté par la première promotion.

(3) Sont dispensés de l'examen d'entrée les candidats qui ont été immatriculés à la Faculté des Arts dans les douze mois précédant le concours.

des principes fondamentaux de l'école des États-Unis : là, on le sait, les futurs officiers, loin de payer pour leur instruction, reçoivent une solde. La modicité du budget de la guerre au Dominion n'a pas permis de suivre sur ce point les errements libéraux des voisins du sud. C'est d'autant plus à regretter que les cadets, au Canada, se recrutent en général dans les classes peu aisées. On a dû même réduire de quatre à trois le nombre des années de séjour pour diminuer les charges imposées aux familles des élèves (1).

L'effectif des cadets a beaucoup varié. Il n'a point jusqu'ici, paraît-il, atteint la centaine.

Le but de l'École ne pouvait être, évidemment, de donner l'instruction militaire à *tous* les futurs officiers de milice, mais de mettre annuellement un certain nombre de jeunes gens en état de remplir plus tard d'une façon honorable les plus hautes fonctions de l'armée canadienne. Il saute aux yeux que les officiers de permanents devraient tous sortir du Royal College. En fait, et par une aberration qu'on doit imputer à la politique, sur une soixantaine d'officiers combattants, on

(1) Aux États-Unis, les officiers de la garde nationale ne passent par aucune école : West-Point est réservé aux réguliers.

En Suisse, il existe des écoles préparatoires d'officiers d'une durée de six semaines pour l'infanterie, par exemple. Les officiers perfectionnent ensuite leur instruction dans des écoles centrales (6 semaines). Ces genres d'établissements, on le voit, ont de l'analogie avec les *Schools* du Canada; il n'existe rien en Suisse qui corresponde au Royal College de Kingston. A l'École polytechnique fédérale, toutefois, ont lieu des cours spéciaux pour l'enseignement des sciences militaires générales; mais le *développement militaire* des élèves y est naturellement subordonné à la marche réglementaire et au but véritable de l'École. (Organisation militaire de la Confédération suisse du 13 novembre 1874, art. 94.)

Le système suisse d'instruction des officiers peut donner des résultats convenables, parce que, contrairement à ce qui se passe au Canada, les cadres sont astreints à des périodes d'exercices relativement longues et nombreuses.

en compte à peine, à l'heure actuelle, *dix* issus du collège ! Les règlements sont donc sur ce point absolument lettre morte.

En revanche il y a une centaine d'anciens élèves de cette Ecole dans les rangs de l'armée régulière anglaise. La mère patrie accorde aux gradués de Kingston, annuellement, cinq commissions d'officier dans l'*Imperial Army*, et les jeunes Canadiens en profitent avec empressement.

SECTION II

Cours.

L'état-major du collège militaire comprend :

1 lieutenant-colonel (armée régulière anglaise, président ;

1 lieutenant-colonel, commandant en 2^e ;

1 médecin ;

10 professeurs ou instructeurs, dont 4 civils (1).

Les cours se divisent en *obligatoires* et *facultatifs* ; les uns et les autres renferment les mêmes matières et ne diffèrent qu'au point de vue des développements.

Ces matières sont :

Manœuvres. Equitation. Gymnastique. Natation. Service de reconnaissance. Télégraphie. Minéralogie. Géométrie pratique. Peinture. Administration. Construction des bouches à feu. Génie militaire. Tactique. Dessin ordinaire. Mathématiques ordinaires. Hydraulique. Physique. Chimie. Architecture. Géologie. Langues française et anglaise. Arpentage. Dessin (génie). Mécanique. Topographie.

Chaque année, un *Board of Visitors* de cinq mem-

(1) Plusieurs sont actuellement des officiers réguliers détachés d'Angleterre.

bres, dont trois de l'état-major de l'École, adresse au gouverneur général du Canada en son conseil un rapport d'inspection sur le fonctionnement de l'établissement.

Une des caractéristiques du collège de Kingston est l'importance accordée à l'étude du service du génie et à tout ce qui tient à l'arpentage, la topographie et l'hydrographie. En ce qui concerne le génie, on ne saurait guère voir là qu'une affaire de tradition.

L'École a la réputation de produire des « forts en sape », et c'est dans le *Royal Engineers* de l'armée anglaise que les cadets de Kingston qui quittent la colonie sont le plus favorablement accueillis. Pour les autres branches — arpentage, etc., — il y a une cause très sérieuse. Prévoyant sans doute que des influences latérales arriveraient pendant longtemps, sinon toujours, à réduire le nombre des places auxquelles les cadets ont droit dans la milice permanente ; cherchant en outre, avec raison, à former un noyau solide d'officiers de deuxième ligne sans nuire aux intérêts *civils* de ces mêmes officiers, les organisateurs du collège ont dirigé certaines branches de l'enseignement, de façon à permettre aux gradués d'entrer dans les services, non militaires, d'ingénieur géomètre, ou hydrographe du gouvernement canadien.

C'est ainsi que les cours dits « obligatoires » contiennent les connaissances suffisantes pour les *Dominion Land Surveyors*. Les « facultatifs », d'une plus grande portée, renferment les matières exigées pour l'emploi de *Dominion Topographical Surveyor*, etc.

De plus, les classes de génie civil, physique, chimie, architecture, sont aussi complètes que dans les universités ordinaires.

Le *Royal Military College* du Canada se trouve être, en somme, l'antithèse du *Polytechnicum* de Zurich en

Suisse, où, comme on le sait, les études militaires ne sont que l'accessoire de l'enseignement civil.

Chaque élève qui subit avec succès les examens de sortie reçoit un diplôme qui lui confère à titre provisoire le grade de lieutenant en 2^e de milices. Il peut se présenter, après un an de service, aux concours des administrations civiles coloniales énumérées plus haut. De plus, comme preuve de l'intérêt qu'ils portent à l'avenir de l'institution, certains corps constitués accordent des facilités considérables aux gradués du collège. Ceux-ci, par exemple, sont assimilés aux élèves réguliers de l'Université par les sociétés de droit d'Ontario et du Nord-Ouest, par les collèges de chirurgie et médecine d'Ontario, etc., etc.

SECTION III

Économie intérieure.

Le collège militaire est placé à l'une des extrémités de la ville de Kingston, dans une situation particulièrement agréable, au bord du lac Ontario.

Les bâtiments, simples et tout juste confortables, se composent de l'école proprement dite, des dortoirs, et du gymnase (1). Il existe en outre un hangar où l'on fait exécuter à la claie, par les cadets, des ouvrages de fortification à échelle réduite. Un petit bras du lac permet d'effectuer à l'école même les travaux de pontage.

Les élèves sont logés, généralement par deux, dans

(1) Telle était la pénurie de fonds militaires au Canada que le *Dormitory* dut être bâti au moyen de subventions envoyées d'Angleterre pour la construction d'un bâtiment de guerre colonial. De là, le nom de « Frégate de pierre » que porte l'édifice.

de petites chambres d'aspect quasi-monacal ; ils sont divisés pour la discipline, etc., en compagnies.

Quant à l'emploi du temps, il est à peu près le suivant :

Conférences de 8 h. 30 à 2 heures de l'après-midi (Seniors).
 Conférences de 8 h. 30 à 1 heure ; exercice de 1 à 2 (Juniors).
 Exercice de 3 h. 15 à 4 heures.
 Repos de 4 à 6 heures.
 Etude de 6 à 8 heures.
 Appel du soir à 10 heures.

Les juniors doivent se retirer à 10 h. 30 du soir ; les seniors à 11 heures.

Mercredis et samedis sont jours de demi-congé.

Comme distractions, les cadets ont les « sports », auxquels ils s'adonnent avec enthousiasme ; les bains du lac ; en outre, ceux qui aiment les besognes manuelles peuvent se livrer aux travaux de leur choix dans un atelier bien organisé, placé sous la surveillance d'un sous-officier d'artillerie expert en la matière (1).

Plus heureux qu'à West-Point, les cadets de Kingston ont d'assez nombreuses vacances : d'abord deux mois en été ; quatre jours environ à Pâques ; enfin deux ou trois semaines à Noël.

Les cadets portent un uniforme du modèle général anglais (officiers). Toutefois, la tunique est plus longue et sans tresses. La tenue d'hiver présente les particularités canadiennes (bonnet de fourrure forme « coin » ; mitaines, grand manteau à revers de fourrure, etc. (2).

(1) C'est à l'obligeance de M. le sergent major Birtles, du génie, que nous devons d'avoir pu recueillir *de visu* nombre de renseignements inédits sur le Collège militaire.

(2) On se plaint en général de l'habillement, mal confectionné, aux frais des cadets, par un tailleur civil qu'ils ne peuvent choisir.

SECTION IV.

Examen critique du Collège militaire de Kingston.

Peu d'écoles militaires ont été aussi méconnues du public que le collège du Canada. On entend encore formuler, dans la colonie même, cette opinion que l'établissement est un endroit où « quelques jeunes gaillards ayant plus d'argent que de cervelle jouent au soldat pendant trois ans aux frais des contribuables ». Il va sans dire que l'on ne saurait s'arrêter un instant à de semblables critiques. Les cadets de Kingston travaillent ; et il n'est pas du tout sûr qu'ils ne l'emportent pas, à bien des points de vue, sur les élèves des grandes écoles militaires anglaises de Woolwich et de Sandhurst. West-Point, par sa discipline de fer et ses règles d'une austérité sans égales, peut faire de meilleurs soldats : Kingston donne une éducation plus éclectique, bien appropriée à la catégorie spéciale d'officiers qu'elle doit produire.

Mais ce qui, jusqu'à un certain degré, sert d'explication aux reproches virulents dont le collège a été l'objet de la part des « intellectuels » canadiens, c'est qu'il ne rend pas, en fait, à la colonie, tout le bénéfice que celle-ci serait en droit d'espérer. Quoique l'établissement ne coûte au Dominion qu'un sou par tête d'habitant et par an (1), les contribuables sont parfaitement fondés à regretter que la majorité des places en vue desquelles l'école a été créée soient données à des in-

(1) Nous relevons dans les documents parlementaires de 1899 (octobre) que le crédit demandé aux Chambres cette année est de 93.000 dollars (478.950 francs) dont il convient de retrancher les versements des cadets, soit 125.000 francs environ, qui vont directement dans les caisses du Receveur général de la colonie.

dividus qui ne sortent pas de cette institution, et qu'en revanche l'Angleterre draine à son profit les meilleurs éléments produits à Kingston!

Cette question est fort discutée en ce moment au Canada. A l'occasion du vote du budget de 1900 au parlement, on a pu entendre soutenir, sur ce terrain, par le leader de l'opposition, sir Charles Tupper, et le ministre de la milice, la théorie que l'entrée des jeunes Canadiens au service de la Couronne affirme les liens qui unissent la colonie à la mère patrie. Ce sont là des raisonnements trop subtils pour les masses : elles ne voient qu'une chose, à savoir que l'Angleterre, sans bourse délier, s'est procuré 88 officiers sur 261 jeunes gens instruits aux frais de la colonie (1).

Il est à remarquer que les cadets de Kingston entrés au service de l'Angleterre ont donné une proportion remarquable d'officiers distingués. Comme l'a fait observer sir Tupper, ceci ne doit pas s'entendre seulement de la race anglo-saxonne, car le plus illustre des gradués du collège, employés par la Couronne, est actuellement le major Girouard, un pur Canadien Français (2).

(1) Le tableau suivant donne la décomposition exacte de ces 261 gradués.

Milice permanente du Canada et Police du Nord-Ouest....	21
Services civils du Canada.....	20
Ingénieurs des chemins de fer et civils, dans la colonie...	55
Commerçants dans la colonie.....	35
Décédés.....	7
Occupations inconnues, dans la colonie.....	24
Ingénieurs aux Etats-Unis.....	12
Ingénieurs dans les colonies anglaises.....	4
Officiers dans l'armée régulière anglaise.....	88

(2) Né en 1867, M. Girouard, après avoir étudié à une école primaire de Montréal, puis au collège communal de Trois Rivières, entra à l'Académie militaire. Ingénieur civil pendant quelques années au Canada, il fut admis en 1887 dans l'armée régulière anglaise, comme sous-lieu-

A diverses époques, en outre, et notamment en 1896, le *Royal College* s'est trouvé en butte à d'autres critiques, moins importantes, et plus ou moins fondées. Elles portent sur la qualité des instructeurs militaires et les exercices ; mais nous n'avons pu y relever rien de précis. Notons toutefois que les cadets qui profitent de leurs vacances pour suivre les manœuvres dans les camps annuels doivent le faire à leurs frais (1).

tenant du génie. Actuellement président de l'Administration des chemins de fer égyptiens avec un salaire de 2.000 livres sterling par an. S'était distingué dans l'expédition de Dongola où sa création d'une voie ferrée entre Vadij Halfa et Berber-al-Bara, à travers le désert, a été admirée par les ingénieurs du monde entier. Le major Girouard est décoré du Distinguished Senior Order (D. S. O.)

(1) Voir *The royal military College of Kingston*, par le major C. D. Magne (*Canadian Encyclopædia*), et aussi *Canadian militia Reports 1871-1897*.

CHAPITRE IV

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA MILICE

SECTION PREMIÈRE

Loi de milices; principes généraux; divisions territoriales; effectifs.

Aux termes de la loi constitutive de la Confédération canadienne, le commandement de la milice est dévolu au Roi, et son contrôle au parlement du Dominion. Par délégation de pouvoirs, le gouverneur général du Canada est chef effectif des troupes de la colonie. Ainsi que nous l'avons vu dans la I^{re} partie (chap. II, section 7), c'est en vertu du *Militia Act* de 1868 que les milices, jusque-là provinciales, devinrent nationales (1).

Prise dans son sens le plus large, la milice du Dominion se compose de tous les citoyens mâles de 18 à 60 ans, non exemptés ou incapables de servir.

Il y a quatre bans :

- 1° De 18 à 30 ans : célibataires ou veufs sans enfants;
- 2° De 30 à 45 ans : célibataires ou veufs sans enfants;
- 3° De 18 à 45 ans : mariés ou veufs avec enfants ;
- 4° De 45 à 60 ans : hommes de toutes catégories (2).

Sont exemptés ou « disqualified » :

(1) Il y a donc, ici, une différence considérable avec les gardes nationales des États-Unis. L'intérêt pratique de la distinction est que, en cas de guerre, il n'est pas nécessaire, au Canada, de faire passer les troupes des diverses provinces au service fédéral avant de les employer indistinctement sur un point quelconque du territoire.

(2) En Suisse, on est astreint au service de 20 à 45 ans.

- 1° Les juges,
- 2° Le clergé,
- 3° Les professeurs de collège,
- 4° Ceux des ordres religieux,
- 5° Les directeurs d'asiles d'aliénés,
- 6° Les fils uniques de veuves (soutiens de famille),
- 7° Les individus reconnus physiquement impropres au service.

Cette loi n'est pas enforcée en temps de paix, et la division en *bans* n'existe qu'en théorie (1).

En fait la véritable répartition de la milice est celle, puisée d'ailleurs dans la loi, en *active* et *sédentaire*.

L'active comprend tous les corps volontaires. La sédentaire se compose du reste de la population mâle d'après les termes du *Militia Act* cité plus haut.

Les frais d'entretien de la milice s'élèvent, en moyenne, à \$ 1.366.200, soit à un peu moins de sept millions de francs par an (2).

Sous les ordres du gouverneur du Canada se trouve, comme généralissime de fait, un major général, appartenant en principe à l'armée régulière anglaise (3).

Au siège du gouvernement, à Ottawa, sont les bureaux du ministère de la milice et des défenses (4).

Le ministre, dont les attributions sont souvent en conflit avec celles du généralissime, est assisté d'un personnel assez nombreux, dans lequel nous citerons :

- 1 secrétaire particulier.
- 1 député ministre (sous-secrétaire d'État).

(1) Le texte législatif réglant actuellement le service militaire est le *Militia Act* 4. 9. Vic. chap. 41. (*Revised statutes*, 1886.)

(2) *The militia System of Canada*, par le colonel W. Powel, C. M. G.

(3) C'était, au 31 décembre 1899, M. E. T. Hutton, C. B., aide de camp de la reine.

(4) A la date où nous écrivons, le ministre est l'hon. M. F. W. Bordew, M. D. M. P., qui est lui-même médecin-major, avec le grade de lieutenant-colonel, du 68^e bataillon de milices.

- 1 chef de bureau.
- 1 secrétaire.
- 1 trésorier.
- 1 sùrintendant des magasins et propriétés militaires.
- 1 chef du génie.
- 1 sous-chef du génie.

Les bureaux du généralissime, au quartier général, comprennent :

- 1 aide de camp (armée régulière anglaise).
- 1 chef d'état-major général.
- 1 sous-chef d'état-major (artillerie).
- 1 sous-chef d'état-major ordinaire.
- 1 quartier-maitre général.
- 1 inspecteur de cavalerie.
- 1 inspecteur d'artillerie.
- 1 inspecteur du génie.
- 2 inspecteurs d'infanterie.
- 1 directeur général du service de santé.
- 4 sous-directeurs, ou délégués, du même service.

Par raison d'économie, certains de ces hauts fonctionnaires sont des officiers de « permanents » qui cumulent avec leurs attributions ordinaires. Par exemple : l'inspecteur général de cavalerie est un major des dragons permanents ; les inspecteurs d'infanterie sont également des officiers du *Royal Canadian Infantry*, en outre chefs de districts, avec le rang de lieutenant-colonel. De plus, l'inspecteur du génie est le professeur de cette arme à l'École de Kingston.

En ce qui concerne le territoire, le Canada est divisé en douze districts militaires.

Province d'Ontario. — District I London; II Toronto; III Kingston; IV Ottawa.

Québec. — V Montréal; VI Saint John; VII Québec.

New-Brunswick. — VIII Fredericton.

Nova-Scotia. — IX Halifax.

Manitoba et partie du territoire du N.-O. — X. Winnipeg.

Colombie anglaise. — XI Victoria.

Ile du Prince-Edwards. — XII Charlottentown.

La brigade d'Ottawa proprement dite n'est rattachée à aucun district particulier (1).

D'ordinaire le commandant de district est un officier de « permanents », souvent chef du corps ou de l'unité stationnée au chef-lieu de ce district.

Il a généralement auprès de lui un surintendant des magasins et arsenaux — qui est presque toujours un officier honoraire ou en retraite — et un payeur.

L'effectif des milices canadiennes est sujet à des variations, comme cela a lieu dans toutes les armées de volontaires. Un des derniers recensements donne les chiffres suivants :

Infanterie : 90 bataillons et 8 compagnies indépendantes, 28.516 hommes.

Cavalerie : 8 régiments et 5 compagnies indépendantes, 37 escadrons, 4.158 hommes.

Artillerie : 6 régiments à pied, 5 batteries à pied indépendantes et 17 batteries de campagne, 31 batteries, 4.112 hommes.

Infirmiers : 1 section, 64 hommes.

Génie : 2 compagnies, 151 hommes.

Total : 35.557 hommes, 3.720 chevaux, 114 pièces (2).

(1) Les districts les plus importants sont ceux de Montréal et de Toronto. Ce dernier, le 2^e, renferme plusieurs des meilleurs corps de milice de la colonie, environ 6.500 hommes.

(2) *Militia List* (Ottawa); *Canadian militia reports* et notes personnelles.

SECTION II

Cavalerie.

Elle se compose des unités suivantes :

	EMPLACEMENT.	Escadrons.	Hommes.	Voitures.	DATE.
RÉGIMENTS.					
Gardes du corps du Gouverneur General (Dragons).....	Toronto.	4	193	5	1855
1 ^{er} régiment de hussards.....	London.	4	193	4	1872
2 ^e régiment de dragons.....	Ste-Catherine.	3	234	4	1872
3 ^e Prince of Wales' Canadian Dra- goons.....	Peterboro.	4	192	5	1875
4 ^e hussards.....	Kingston.	4	192	4	1875
5 ^e dragons.....	Cookshire.	4	235	5	1877
6 ^e Duke of Connaught Canadian Hussars.....	Montreal.	4	192	4	1879
8 ^e Princess Louise's New Brunswick Hussars.....	Rotheray.	4	360	8	1869
COMPAGNIES INDÉPENDANTES.					
Queen's Own Canadian Hussars ...	Quebec.	1	85)	1856
Princess Louise's Dragoons Guards..	Ottawa.	1	38)	1872
King's Canadian Hussars.....	Kentville.	1	42	1	1874
Manitoba Dragoons.....	Verdin.	2	84)	1893
	La Prairie.				
Duke of York's Canadian Hussars..	Montreal.	1	30))

En général un régiment à quatre escadrons se dé-
compose ainsi :

État-major (officiers) : 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 adjudant-major, 1 quartier-maître, 1 médecin-major, 1 vétérinaire, 1 trésorier.

État-major (sous-officiers) : 1 adjudant, 1 fourrier, 1 sergent de la salle des rapports, 1 sergent secrétaire du trésorier, 1 sergent infirmier, 1 sergent maréchal, 1 trompette-major.

Escadron : 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 sergent-major, 4 sergents, 4 caporaux, 1 trompette, de 27 à 54 soldats montés.

Le nombre d'hommes montés varie par régiment de 109 à 217. Comme on le voit, il peut y avoir dans certains escadrons une douzaine de gradés... et 27 soldats combattants. Les hommes non montés sont soit des cuisiniers, soit des ordonnances d'officier (batmen) ; leur nombre varie de 4 à 30.

SECTION III

Infanterie.

Le tableau suivant peut renfermer quelques erreurs de détail, car rien n'est plus variable que l'effectif, la dénomination, le nombre même de ces unités volontaires : on le constate en lisant la collection des ordres généraux d'une année. Fréquemment deux bataillons d'une localité ou de localités voisines, tombés pour des raisons quelconques à un effectif insuffisant, sont, dans l'intérêt de l'instruction, amalgamés sous un seul numéro ; dans ce cas ils conservent parfois leurs deux noms accouplés. Assez souvent aussi il s'organise des groupements en bataillon de compagnies indépendantes.

Tableau de

CORPS.	R (1).	EMPLACEMENT.
Gardes à pied du gouverneur général.....	»	Ottawa.
1 ^{er} Prince of Wales' Fusiliers.....	»	Montréal.
2 ^e Queen's Own Rifles of Canada	»	Toronto.
3 ^e Victoria Rifles of Canada.....	»	Montréal.
5 ^e Royal Scots of Canada.....	»	Montréal.
6 ^e Bat. of Rifles.....	»	Vancouver.
7 ^e Fusiliers.....	»	London.
8 ^e Royal Rifles.....	»	London.
9 ^e Voltigeurs de Québec.....	»	Québec.
10 ^e Royal Grenadiers	»	Toronto.
11 ^e Argenteuil Rangers.....	R	Lachine (Que.).
12 ^e York Rangers.....	R	Aurora (Ont.).
13 ^e Hamilton Rangers.....	»	Hamilton.
14 ^e Princess of Wales' own Rifles	»	Kingston.
15 ^e Argyle Light Infantry.....	»	Belleville.
16 ^e Prince Edward's Battalion of Infantry.....	R	Pictou.
17 ^e Levis Battalion.....	R	Levis.
18 ^e Gagenay Battalion.....	»	Checcoutimi.
19 ^e Lincoln Battalion of Infantry.....	»	Sainte-Catharines.
20 ^e Halton Battalion Lorne Rifles.....	R	Milton (Ont.).
21 ^e Essex Fusiliers.....	R	Windsor (Ont.).
22 ^e Oxford Rifles.....	R	Woodstock.
23 ^e Beance Infantry.....	R	Lambton (Que.).
25 ^e Elgin Battalion.....	»	Saint-Thomas.
26 ^e Middlesex Light Infantry.....	»	London.
27 ^e Saint-Clair Borderers.....	R	Sarnia.
28 ^e Perth Battalion.....	R	Stratford.
29 ^e Waterloo Battalion.....	R	Berlin (Ont.).
30 ^e Wellington Rifles.....	R	Guelf.
31 ^e Grey Battalion.....	R	Owen Sound.
32 ^e Bruce Infantry.....	R	Walkerton.
33 ^e Huron Infantry.....	R	Goderich.
34 ^e Ontario Infantry.....	R	Whitby.
35 ^e Simcoe Forestiers.....	R	Barric.

(1) R : corps rural.

l'infanterie.

COM-PAGNIES.	OFFICIERS.	SOLDATS.	DATE.	OBSERVATIONS.
6	25	378	1872	
8	26	234	1859	} Récemment amal-gamé. { ancien 1 ^{er} Rifles. { ancien 6 ^e Fusiliers.
10	38	390	1860	
6	27	245	1862	} Son étendard porte : « Eccle's Hill ». { Possède une section de cyclistes.
6	26	234	1862	
6	26	234	1899	Nouveau.
6	26	234	1866	
6	25	234	1862	
8	32	312	1862	} A pour devise : « Force à superbe, { mercy à foible ». (Rég. can.-français.)
8	38	390	1862	
8	32	312	1862	} Son étendard porte : « Batoche 1885 ».
8	31	312	1866	
8	32	312	1862	
6	25	234	1863	
6	26	234	1863	
6	25	234	1863	
8	18	156	1863	} Canadien français. { Nouveau.
»	»	»	1900	
4	25	234	1853	
7	29	273	1866	
5	21	195	1885	
8	32	312	1863	
4	18	156	1869	} Canadien français.
4	19	156	1866	
8	31	312	1866	
7	29	253	1866	
6	26	234	1866	
6	25	234	1866	
8	38	390	1866	
8	32	312	1866	
8	32	312	1866	
9	35	351	1866	
7	29	273	1866	
8	32	312	1866	

Tableau de

CORPS.	R.	EMPLACEMENT.
36° Peel Battalion.....	R	Brampton.
37° Haldimand Rifles.....	R	York.
38° Dufferin Rifles of Canada.....	R	Brandford.
39° Norfolk Rifles.....	R	Simcoe.
40° Northumberland Battalion.....	R	Cobourg.
41° Brockville Rifles.....	R	Brockville.
42° Lamark and Renfrew Battalion.....	R	Perth.
43° Ottawa and Carleton Rifles.....	»	Ottawa.
44° Willand Battalion.....	R	Niagara.
45° West Durham Battalion.....	R	Lindsay.
46° East Durham Battalion.....	R	Port Hope.
47° Frontenac Battalion.....	R	Kingston.
48° Highlanders Battalion.....	»	Toronto.
49° Hastings Battalion of Rifles.....	R	Sterling.
50° Huntington Borderers.....	R	Trois-Rivières.
51° Hemmingford Rangers.....	R	Hemmingford.
52° Brome Light Infantry.....	R	Knowlton.
53° Sherbrooke Battalion.....	R	Sherbrooke.
54° Richmond Battalion.....	R	Richmond.
55° Megantic Light Infantry.....	R	Inverness.
56° Lisgar Rifles.....	R	Prescott.
57° Peterborough Rangers.....	»	Peterborough.
58° Compton Battalion.....	R	Bury.
59° Stormont and Glengarry Battalion.....	R	Cornwall.
61° Montmagny et l'Islet Battalion.....	»	Montmagny.
62° Saint-John Fusiliers.....	»	Saint-John.
63° Halifax Battalion of Rifles.....	»	Halifax.
64° Voltigeurs de Beauharnois (Rifles).....	R	Beauharnois.
65° Mount Royal Rifles.....	»	Montréal.
66° Princess Louise's Fusiliers.....	»	Halifax.
67° Carleton Light Infantry.....	R	Woodstuck (N.-B.).
68° Kings County Battalion.....	R	Kentalle.
69° Annapolis Battalion.....	R	Farrington (N.-B.).
70° Champlain Battalion.....	R	St-Germain-Batiseau.
71° York Battalion.....	R	Fredericton.
73° Northumberland Battalion.....	R	Chatham.
74° Battalion of Infantry.....	R	Sussex.

l'infanterie (suite).

COM- PAGNIES.	OFFICIERS.	SOLDATS.	DATE.	OBSERVATIONS.
8	32	312	1866	
7	29	273	1866	
6	26	234	1866	
8	37	312	1866	
9	32	312	1866	
6	26	234	1866	
6	25	234	1866	
6	19	200	1881	
8	26	234	1866	
6	26	234	1866	
7	25	234	1866	
7	25	351	1866	
8	31	312	1891	
6	26	234	1866	
4	18	156	1866	
6	25	234	1866	
7	29	273	1866	
4	18	200	1867	
6	25	234	1867	
6	25	234	1867	
7	29	273	1867	
6	26	234	1867	
10	38	390	1867	
7	25	273	1868	
6	25	234	1869	Canadien français.
6	25	234	1872	
6	26	234	1869	
5	21	195	1869	Canadien français.
8	32	312	1869	Canadien français.
8	32	598	1869	
9	34	351	1869	
10	35	351	1869	
10	35	351	1898	Amalgamé (69° et 72°).
6	26	234	1869	Canadien français.
7	28	273	1869	
5	21	195	1870	
6	26	234	1870	

Tableau de

CORPS.	R.	EMPLACEMENT.
75° Lunenburg Battalion.....	R	Lunenburg.
76° Voltigeurs de Chateauguay (Rifles).....	R	Saint-Martin.
77° Wentworth Battalion.....	R	Dunlas.
78° Colchester and Picton Highlanders.....	R	Truro.
79° Strafford Highlanders.....	R	Waterloo.
80° Nicolet Battalion.....	R	Nicolet.
81° Portneuf Battalion.....	R	Port-Rouge.
82° Queen's County Battalion.....	R	Charlottetown.
83° Joliette Battalion.....	R	Joliette.
84° Saint-Hyacinthe Battalion.....	»	Saint-Hyacinthe.
85° Battalion of Infantry.....	R	Montréal.
86° Three Rivers Battalion of Infantry.....	R	Three Rivers (ou Trois-Rivières).
87° Quebec Battal. of Infantry (L'ancienne Lorette).	R	Lorette.
88° Kamouraska and Charlevoix Battalion.....	R	Rivière Ouille.
89° Temiscouata-Rimonski Battalion.....	R	Fraserville.
90° Winnipeg Rifles.....	»	Winnipeg.
92° Dorchester Battalion of Infantry.....	R	Saint-Isidore.
93° Cumberland Battalion of Infantry.....	R	Spring Hill.
94° Victoria Infantry (Argyle Highlanders).....	R	Baddock..
<i>Compagnies indépendantes.</i>		
Brandon Infantry C°.....	»	Brandon.
Sault Sainte-Marie Rifles.....	»	Sault-Sainte-Marie.
Sudbury Rifles.....	»	Sudbury.
Rossland Rifle C°.....	»	British Columbia.
Nelson Rifle C°.....	»	Id.
Kamloops Rifle C°.....	»	Id.
Kaslo Rifle C°.....	»	Id.
Revelstoke Rifle C°.....	»	Id.

l'infanterie (suite).

COM-PAGNIES.	OFFICIERS.	SOLDATS.	DATE.	OBSERVATIONS.
6	25	234	1870	
6	25	234	1870	
6	24	234	1872	
7	29	273	1871	
7	29	273	1872	
6	25	234	1875	Canadien français.
6	25	234	1869	Canadien français.
8	29	273	1875	
6	25	234	1871	Canadien français.
4	26	234	1871	Canadien français.
6	26	234	1880	Devise : « Bon cœur et bon bras ».
6	26	234	1871	Canadien français.
6	26	234	1869	Canadien français.
6	26	234	1682	Canadien français.
8	32	312	1883	
6	32	400	1883	
4	17	156	1869	Canadien français.
7	24	234	1871	
6	24	234	1871	
»	3	39	1883	
»	3	39	1889	
»	3	39	1896	
»	3	39	1898	
»	3	39	1898	
»	3	39	1898	
»	3	39	1898	

La moyenne de ces bataillons est, on le voit, inférieure à 300 hommes. Les cadres varient ; on compte, par unité :

- 1 lieutenant-colonel ;
- 2 majors ;
- 4 à 10 capitaines ;
- 12 à 20 lieutenants.

En général il y a 3 sergents et 3 caporaux par compagnie ; enfin, 4 officiers par bataillon sont montés.

Il n'existe aucune voiture régimentaire d'ordonnance.

SECTION IV

Artillerie, génie, services auxiliaires.

§ I. — *L'artillerie* se divise en *Garrison* (position) et *Field* (campagne). La première comprend six régiments de 3 à 8 batteries, plus cinq compagnies indépendantes ; total : 31 batteries.

L'artillerie de campagne consiste en 17 batteries de 6 pièces.

Cette arme faisant l'objet d'un chapitre à part, nous y renvoyons le lecteur (1).

§ II. — *Génie.*

PROVINCE.	Officiers.	S.-officiers.	Caporaux.	Hommes.	TOTAL.	DATE.
Brighton Engineers Co.....	6	7	12	81	106	1880
Charlottetown Engineers Co	3	3	3	36	45	1873
Prince Edward's Island.....						

(1) Voir chapitre IX.

La première se décompose ainsi : 1 major, 1 capitaine, 4 lieutenants, 1 sergent-major, 1 fourrier, 5 sergents, 6 caporaux, 6 aides-caporaux (ou caporaux en 2^e), 1 trompette, 80 sapeurs-mineurs.

§ III. *Services auxiliaires.* — L'organisation de ces services est, nous le répétons, un des points faibles du système des milices. On a vu les déboires, les mécomptes auxquels l'insuffisance du commissariat a donné lieu en Amérique pendant la guerre de 1898. Au Canada, tant que dura l'occupation militaire anglaise, les pouvoirs locaux n'eurent pas à se préoccuper de la formation des services administratifs. Mais il y a plus de vingt ans que les troupes régulières ont été retirées de la colonie, et il semble qu'on eût dû songer à cette question primordiale. Entretenir une armée sans commissariat et transports accessoires est — a dit un auteur militaire — comme si l'on montait un ménage sans cuisine.

La principale difficulté, selon nous, vient du peu de « relief » que présentent, aux yeux des volontaires, les compagnies du train. Lorsqu'on s'engage dans la milice ou la garde nationale, ce n'est pas pour y faire le métier de conducteur de fourgon : on y est généralement attiré par le côté brillant, actif du service, plutôt — en temps de paix, s'entend — que par un simple sentiment d'abnégation.

Toujours est-il qu'à l'heure actuelle, malgré la coûteuse expérience de l'expédition du Nord-Ouest, le Canada n'est point préparé à fournir, en cas de guerre, à chacune de ses brigades, les 500 hommes, 370 chevaux et 90 voitures qui devraient former son convoi administratif.

Le seul pas qu'on ait fait dans cette voie est la création récente, *sur le papier*, de quatre compagnies d'*Army service corps*.

SECTION V

Groupement des unités.

Dans tous les pays à milices, on se préoccupe plus ou moins du groupement des diverses unités en brigades et divisions. Aux Etats-Unis, les régiments de garde nationale des principaux Etats sont d'ordinaire embrigadés (1). En Suisse, il existe depuis peu un groupement en corps d'armée des troupes des divers cantons.

Les milices du Dominion, elles aussi, sont réparties en brigades et divisions. Cette organisation, cependant, n'offre pas le caractère des groupements analogues des régiments des grandes puissances européennes. Elle se greffe sur la division territoriale des districts. C'est à l'époque des exercices annuels à l'extérieur que, chaque année, on voit reparaître les brigades d'infanterie, etc. En conséquence, les corps citadins, qui ne sont pas astreints en principe aux campements annuels, ne figurent pas pratiquement sur le tableau de groupement ; ceci toutefois souffre une exception en faveur de la cavalerie et de l'artillerie, qui, par la force des choses, sont appelées, quoique citadines, aux exercices d'ensemble.

Ce sont si bien là des organisations de manœuvre, que leur état-major n'est pas, à proprement parler, constitué d'avance. Ainsi, c'est le généralissime qui est

(1) Il y a, par exemple, quatre brigades dans l'État de New-York ; 1 division de 3 brigades en Pennsylvanie. Toutefois les groupements américains ne sauraient avoir d'intérêt qu'en matière d'administration, en cas d'émeute, et pour les campements annuels ; car, dans une guerre contre l'étranger, les unités provenant de la garde nationale deviennent troupes fédérales et sont dès lors embrigadées sans distinction d'origine.

le chef des diverses divisions, au camp desquelles il se transporte, si besoin est, successivement. Chaque fois, le « staff » est créé par un ordre général, et consiste en :

- 1 assistant adjudant général, chef d'état-major.
- 2 députés assistants adj. gén., sous-chefs d'état-major.
- 1 aide de camp.
- 1 médecin principal.
- 1 vétérinaire principal.
- 1 chef du département civil (solde, magasins, etc.).

Si la division s'assemble dans deux camps, il y a un double état-major — comme pour la V^e division (Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, etc.).

Il va sans dire qu'en cas de guerre il faudrait remanier toute cette organisation semi-provisoire, ...et profondément compliquée.

Pour le moment, le classement le plus généralement suivi semble être le suivant :

I^{re} division, quartier général London : 1^{re} et 2^e brigades d'infanterie.

II^e division, quartier général Toronto : 1^{re} brigade de cavalerie (4 régiments), 1^{re} brigade d'artillerie (4 batteries), 3^e, 4^e, 5^e, 6^e brigades d'infanterie.

III^e division, quartier général Montréal : 2^e brigade de cavalerie (3 régiments), 2^e brigade d'artillerie (3 batteries), 7^e 8^e, 9^e brigades d'infanterie.

IV^e division, quartier général Québec : 4^e brigade d'artillerie (3 batteries), 10^e, 11^e brigades d'infanterie.

V^e division, Nouvelle-Ecosse, etc. : 5^e brigade d'artillerie (3 batteries), 12^e, 13^e brigades d'infanterie, 1^{re} section d'infirmeries.

VI^e division, quartier général Kingston : 3^e brigade d'artillerie, 14^e brigade d'infanterie, Ottawa brigade, 15^e brigade d'infanterie.

Les brigades sont, ordinairement, de six régiments (ou plutôt bataillons). On voit que toute la cavalerie est concentrée dans deux divisions. De telles inégalités de répartition sont une des conséquences du système de

milices volontaires. Le même fait se produit aux États-Unis, où le sud et l'ouest fournissent une bien plus grande proportion d'escadrons de garde nationale que les autres régions.

SECTION VI

Réserves ou troupes de deuxième ligne.

A proprement dire, la réserve ou milice sédentaire se compose de tous les Canadiens en état et en âge de porter les armes, et qui ne sont pas incorporés dans la milice active ou enrôlés dans les permanents.

Cette partie des forces n'est pas organisée. Ainsi qu'on l'a fait remarquer : « elle n'a pas plus de rapports avec une *réserve* au sens technique du mot, qu'un registre de recensement avec un état d'effectif » (1).

Toutefois elle n'est pas entièrement inexercée, puisqu'il y a constamment de 36.000 à 37.000 hommes dans la milice active, lesquels, leurs trois ans finis, rentrent dans la sédentaire. En cas de guerre on constituerait, sans doute, des unités de deuxième ligne au moyen d'engagements volontaires, et si cela ne suffisait pas, en procédant au tirage au sort. Il est peu probable qu'on en arrive jamais à la levée en masse autorisée par la loi (2).

D'autre part il existe, comme nous le verrons plus loin, une *Réserve d'officiers*, sortant de la milice active, qui fournirait quelques cadres à la sédentaire, le cas échéant.

Il ne faudrait pas s'exagérer l'appoint apporté à la réserve par les miliciens libérés de l'active, car ces der-

(1) *In case of war*, déjà cité.

(2) *The militia System of Canada*, déjà cité.

niers, surtout dans les unités rurales, ont peu d'occasions de s'exercer pendant leurs trois années de service.

Un corps, les *Queen's Own*, de Toronto, vient de donner, sous le rapport de la formation de l'armée de deuxième ligne, un exemple qui gagnerait à être suivi. Les hommes libérés de ce bataillon signent un engagement de trois ans, renouvelable pour deux autres années, dans la « Réserve du bataillon ». Ce n'est là, en somme, qu'une société privée, à laquelle le gouvernement ne fournit aucun subside régulier (1). Aussi les réservistes ne sont-ils astreints par les statuts du corps qu'à deux parades par an !...

(1) *The Canadian Magazine*, vol. X.

CHAPITRE V

SERVICE MÉDICAL

Le service médical, qui, antérieurement à 1870, était assuré par l'armée régulière, se trouva donc désorganisé lors du rappel des troupes impériales en Angleterre. On manqua longtemps, au Canada, de dispositions réglementaires sur la question. Il y eût bien, pendant plusieurs années, à Kingston, une sorte de directeur du service de santé, permanent, plus particulièrement chargé du collège militaire et de la batterie permanente en garnison dans cette ville. Il touchait 2.100 dollars par an, plus une indemnité de logement ; on finit par trouver cette dépense hors de proportion avec l'utilité des fonctions et on supprima ces dernières.

Les docteurs employés pour le service des corps permanents recevaient une indemnité d'environ dix francs par jour.

Il n'y avait aucun cours d'instruction pour les médecins des unités de milice active. Sous ce rapport, le Canada était fort en arrière de la mère patrie. En Angleterre, les volontaires ont depuis longtemps une *Ambulance School of Instruction*, à Londres, et lorsqu'un chirurgien y passe avec succès les examens réglementaires, le corps auquel il appartient reçoit de l'Etat une augmentation de subvention.

En cas d'expédition, on composait des unités sanitaires qui fonctionnaient d'habitude assez mal. Lors des événements du Nord-Ouest en 1885, un dépôt médical fut constitué à Winnipeg et deux hôpitaux de campagne suivirent les colonnes. Chacun comptait un chirurgien chef, de 6 à 12 chirurgiens, 14 infirmiers, 6 ai-

des (1). Mais les différentes relations des opérations de cette guerre montrent le peu de consistance de ces formations hâtives. A la *Butte-aux-Français*, on manquait totalement de voitures d'ambulance : les blessés durent être transportés tant bien que mal sur des fourgons à munitions (2). A *Fish Creek*, écrit le major Boulton, « les docteurs étaient passablement outillés en instruments et en bandages. Cependant, n'étant pas accoutumés au service en campagne, et ne s'étant pas attendus à une pareille besogne, ils se montrèrent tant soit peu insuffisants... ».

Aussi, l'opinion publique, comme la presse militaire, réclamaient-elles une réorganisation du service sanitaire (3).

En 1900 on donna enfin satisfaction à ces légitimes demandes. Le service fut divisé en deux branches : Canadian Militia Army medical Staff Service et Regimental medical Service.

La première se subdivise en *Etat-major* proprement dit (Staff Service) et en *Corps spécial* (Staff Corps).

L'état-major est recruté parmi les médecins actuels des unités de milice, lesquels doivent justifier qu'ils ont moins de 45 ans, et sont dans une des trois catégories suivantes : 1° attachés depuis dix ans au moins à un corps permanent ; 2° gradués d'une école de santé militaire ; 3° médecins de milice ayant fait campagne en cette qualité.

Les officiers du « Staff » sont assimilés à ceux des corps combattants, c'est-à-dire qu'ils portent le titre de capitaine, major, etc. Leur hiérarchie est la suivante :

(1) *Reminiscences of the North West Rebellions*, par le major Boulton.

(2) *Cent vingt jours de service actif* — déjà cité.

(3) Député chirurgien général W. Tobin : *The militia medical service* (*Canadian Magazine*, vol. VII, 45).

- 1 chef du service de santé, colonel, à 2.800 dollars par an.
- 7 lieutenants-colonels, à 4,87 dollars par jour de présence.
- 11 majors, à 3,90 par jour de présence.
- 22 capitaines, à 2,82 par jour de présence.
- 25 lieutenants ou lieutenants stagiaires, à 1,58 par jour de présence.

Pour le moment, ils sont chargés de l'inspection, de l'administration ; ils fournissent des cadres au corps spécial. Peu à peu, ils assureront le service sanitaire de toutes les unités *permanentes* ; en ce qui concerne les chirurgiens actuels de ces derniers corps, on procédera par voie d'extinction. Leurs emplois seront donnés à tour de rôle aux membres de l'état-major sanitaire pour leur permettre de s'initier au service des troupes.

Une disposition digne de remarque est celle qui limite la durée du service, dans l'état-major, à dix années. Il en résulte un avancement rapide : 1 an comme chirurgien-lieutenant, 4 comme capitaine et 5 en qualité de major. Le but du législateur a été évidemment de faire passer le plus de médecins possible par le « Staff » ; mais il est présumable que les privilégiés qui atteindront le grade de lieutenant-colonel seront retenus plus longtemps dans le corps.

Tout officier de l'état-major sanitaire doit avoir suivi les cours spéciaux ouverts aux chefs-lieux de district. La durée de ces cours est de sept jours (1).

De plus, les nouveaux règlements prévoient l'organisation d'un certain nombre d'unités du *Corps spécial* (*Canadian Militia Army Medical Corps*), savoir :

(1) A titre de renseignement, nous donnons ici le programme du 4^e jour :

10 à 11 heures : Exercice de la voiture d'ambulance.

4 à 5 heures : Manœuvre avec sacoches et bâts.

5 à 6 heures : Manœuvre des cacolets.

8 à 10 heures, soir : (Théorie), correspondance, rapports, loi militaire, etc. (Ordre général 19, de 1900.

1° *Défensive*. — Pour les centres stratégiques : 5 compagnies de brancardiers.

2° *Offensive*. — Pour les colonnes de campagne : 7 compagnies de brancardiers, 7 hôpitaux de campagne.

L'effectif de la compagnie de brancardiers est de :

61 sous-officiers et soldats.

10 voitures d'ambulance.

4 fourragères.

1 fourgon à eau.

Celui de l'hôpital de campagne, de :

40 sous-officiers et soldats (dont 1 sergent et 1 caporal cuisinier).

4 fourgons de service général.

1 fourragère.

1 voiture à eau.

Ces créations ne peuvent, naturellement, se faire que peu à peu. Pour le moment, on autorise seulement la formation de cinq compagnies de brancardiers, respectivement à Halifax, Ottawa, Montréal, Toronto, Québec ; et de quatre hôpitaux de campagne, numérotés de 2 à 5, dans les quatre dernières villes sus-mentionnées.

Les brancardiers seront exercés, comme les autres troupes, douze jours par an — neuf à leur quartier général et trois au camp d'instruction, pendant les manœuvres de brigade. Le personnel des hôpitaux de campagne sera exercé uniquement dans les camps.

En fait, il n'existe encore que la 1^{re} compagnie de brancardiers de Halifax.

L'administration a rencontré des difficultés inattendues dans l'organisation du nouveau corps spécial.

On avait pensé pouvoir aisément assurer son recrutement parmi les étudiants en médecine des universités.

Ce n'est pas très pratique, car lorsqu'ont lieu les exercices annuels, les étudiants en question sont dispersés, en vacance, aux quatre coins du Canada.

Les unités de milice doivent toujours être recrutées parmi la population *fixe* d'une localité — et même avec cette précaution élémentaire, il y a encore bien des déchets par départs, absences momentanées, etc., au moment d'une mobilisation.

Quant au service régimentaire de la milice active (*Regimental Medical Service*), il ne comprendra plus qu'un chirurgien par unité. Sauf cette modification, il sera assuré comme il l'a été jusqu'à présent. Chaque bataillon possède en général une section particulière d'ambulance, à raison de deux hommes par compagnie.

Ajoutons qu'en cas de guerre l'initiative privée viendrait largement en aide à l'administration sanitaire. C'est ainsi que lors du départ du contingent canadien pour l'Afrique du Sud une somme de 25.000 dollars fut affectée par la Croix-Rouge locale au service médical ; 10.000 francs en espèces furent remis au colonel Otter, commandant le bataillon expéditionnaire, pour subvenir aux premiers besoins sanitaires du corps (1).

(1) On s'assure également, lors d'une mobilisation, du concours d'un certain nombre de *Trained Nurses*, ou infirmières diplômées. Plusieurs, nous l'avons déjà mentionné, firent partie de l'expédition africaine. On en envoya même au Klondyke, avec le détachement de permanents dit « du Yukon », il y a deux ou trois ans.

CHAPITRE VI

ÉCONOMIE INTÉRIEURE ET QUESTIONS ACCESSOIRES

En se plaçant au point de vue de l'infanterie, qui forme la grande majorité des milices canadiennes, on constate de suite une distinction importante entre les unités *citadines* et les unités *rurales*. Le bataillon citadin seul est concentré dans la main de son chef. Il possède un hangar à manœuvres où il peut s'exercer à de fréquents intervalles. Aussi n'est-il point appelé en principe à séjourner dans les camps d'instruction, si ce n'est parfois, très exceptionnellement, pendant un ou deux jours pour collaborer à des évolutions de brigade. Est-il besoin d'ajouter que le City Battalion est sous certains rapports un véritable club militaire?

Dans le bataillon rural, chaque compagnie est semi-indépendante. Il est assez rare que le lieutenant-colonel ait auprès de lui plus d'une compagnie; on cite un corps qui est disséminé de Gore Bay, sur le lac Huron, jusqu'à Rat Portage, soit 460 milles à l'est et 300 à l'ouest, de son quartier général. C'est au capitaine commandant qu'incombe le soin d'entretenir l'équipement et l'habillement de ses hommes; de maintenir sa troupe à l'effectif réglementaire (de 32 à 42 hommes); de chercher par les meilleurs moyens possibles à donner quelque instruction à sa compagnie dans l'intervalle des campements annuels. Dans les campagnes, malheureusement, les jeunes gens ont une tendance à passer assez souvent d'un endroit à l'autre; et il n'est pas toujours aisé de conserver l'effectif au minimum légal (1).

(1) *A Catechism, or military law as applicable to the militia of*

Recrutement. — Tout sujet anglais entre les âges de 18 et 45 ans peut s'engager pour trois ans dans la milice, s'il remplit les conditions ordinaires de taille, etc. Des enfants de 13 à 16 ans peuvent être admis comme tambours, trompettes ou clairons. Les rengagements sont reçus jusqu'à l'âge de 45 ans ; cette limite est reculée à 55 pour les sous-officiers (1).

Le milicien qui a des raisons à faire valoir pour sa libération doit en donner avis, en temps de paix, au moins six mois d'avance. Le chef de corps a en général toute latitude à ce point de vue, sauf si la *discharge* a lieu d'office, c'est-à-dire si elle est nécessitée par des motifs disciplinaires ou sanitaires. Souvent ce n'est qu'à l'époque des appels annuels que l'on découvre qu'une recrue est incapable de servir : ceci donne une idée des déboires qui seraient inhérents à une mobilisation hâtive (2).

Les effets remis aux miliciens, à leur engagement, sont les suivants : 1 tunique, 1 paire pantalons, 1 toque, 1 manteau avec capuchon.

Ce n'est qu'en cas de mobilisation qu'ils touchent à

Canada, par le major Mac Pherson (Montréal 1886) ; aussi *Regulations and Orders*. La difficulté du recrutement et aussi les étranges spécimens de recrues que l'on voit parfois dans les camps ont exercé bien des fois la verve des loustics. « Pat » — l'Irlandais légendaire — apparaît aussi dans la milice coloniale. C'est lui qui, d'après la tradition, voulait s'engager au 75^e, pour être près de son frère, servant au 76^e...

(1) Il ne peut y avoir plus de 12 p. 0/0 d'hommes mariés dans chaque unité.

(2) Il est à remarquer que, par la force des choses, la visite médicale est moins sévère pour l'admission dans une troupe de milices que pour l'armée régulière. Aux Etats-Unis, il en résulte que, lorsqu'en cas de guerre on fait passer les gardes nationales au service fédéral, on doit éliminer, par une contre-visite, les innombrables non-valeurs qui existent dans les milices des divers Etats. Sous ce rapport, au Canada, dont les troupes sont, dès le temps de paix, fédérales, et ne sont soumises à aucun examen spécial au moment de la mobilisation, on se trouverait sans aucun doute en face de déchets considérables après quelques semaines de campagne.

titre de complément : 1 paire de bottes, 2 chemises, 1 couteau, 1 serviette, du savon, des chaussettes, un nécessaire.

Les uniformes sont copiés sur ceux de l'armée anglaise, avec quelques petites caractéristiques régimentaires.

Sous-officiers. — La nomination des sous-officiers est faite par le chef de corps ; les candidats devraient, d'après les règlements, avoir passé des examens aux écoles d'instruction : toutefois cette prescription *n'est pas enforcée*. Puisque nous sommes sur ce terrain, mentionnons que les ex-sous-officiers des régiments réguliers anglais sont considérés comme aptes à être nommés d'emblée sous-lieutenants de milices. Leur simple commission de sergent régulier équivaut donc à l'obtention d'un certificat *B* de 1^{re} classe des écoles d'instruction canadiennes (1).

Quartiers. — Les corps citadins possèdent des quartiers appelés *armouries* (2). Nous en avons visité personnellement un certain nombre au Canada (3) et nos observations peuvent se résumer ainsi qu'il suit. A très peu d'exceptions près, ce ne sont guère que des hangars à manœuvres, plus ou moins spacieux, en général assez rudimentaires et en tous cas bien inférieurs au point de vue de l'aménagement aux splendides quartiers de la garde nationale des États-Unis.

Souvent le même hall sert pour les diverses unités de la localité. Armes et équipements sont entretenus par un *care taker*, d'ordinaire ancien sous-officier, assisté de garçons de salle. Quelques *armouries* ont, com-

(1) Voir chapitre II de la II^e partie.

(2) Ce mot, aux États-Unis, est employé au singulier : *Armory*.

(3) Nous devons notamment à l'obligeance de M. le lieutenant-colonel Sherwood, du 43^e, d'avoir pu voir en détail les *Armouries* d'Ottawa.

me aux Etats-Unis, des stands à tir réduit installés dans le sous-sol (1).

Drapeaux. — Il y a deux drapeaux ou étendards par unité ; l'un *national*, portant le numéro du corps au milieu ; l'autre *régimentaire*. Comme exemple de ce dernier, nous citerons le « flag » du 10^e bataillon :

A droite en haut : la couronne impériale (emblème royal) ;

A droite en bas : la feuille d'érable (emblème canadien) ;

A gauche en haut : une réduction de l'Union Jack ;

A gauche en bas : la grenade (emblème du corps) ;

Au milieu : une guirlande entourant le chiffre « X » ; au-dessous : la devise régimentaire « Ready, Aye, Ready » ; en bas, le nom de *Batoche* (bataille où a assisté le bataillon) et le Bison, souvenir de l'expédition du Nord-Ouest. — Fond vert.

Musiques. — Les unités rurales ne possèdent point en général de musique. C'est là un luxe que ne peuvent se payer que les citadins. La musique n'est pas réglementaire ; comme aux Etats-Unis, elle est en quelque sorte *louée* par le corps dont elle porte l'uniforme.

Chaque milicien fait un versement annuel pour l'entretien de la « band » ; par suite la qualité de celle-ci dépend des ressources du régiment. Les *Victoria Rifles*, par exemple, paient 7 fr. 50 par tête et par mois pour assurer le salaire du chef de musique (1.500 francs par an), l'achat des partitions, etc., etc. Les instruments sont la propriété des musiciens. Ces derniers ne sont payés que lors des parades ; à Montréal, dans ce cas, ils touchent 7 fr. 50 par soirée. La « band » subsiste, en réalité, comme une musique ordinaire, au moyen d'en-

(1) Voir sur les *Armouries*, page 245, le paragraphe intitulé « corps d'élite » et plus loin, chapitre VII, § 1, corps citadins.

gagements spéciaux pour les bals, concerts, etc.; dans ces occasions, elle n'est pas d'ordinaire en uniforme — une différence avec les fanfares militaires des Etats-Unis ou de Suisse.

La musique des *Victoria Rifles*, la meilleure du Canada, comprend 45 exécutants. Elle se fait de 30.000 à 35.000 francs net par an.

Comme, dans les cérémonies officielles, les musiques, tambours, clairons et sections accessoires sont toujours au grand complet, tandis qu'il y a des abstentions lamentables dans les rangs des compagnies, il en résulte qu'on voit circuler par les rues des bataillons qui semblent ne se composer que d'instruments, de sapeurs, d'état-major et d'ambulanciers. Nous avons rencontré à Ottawa 6 compagnies avec un total de 141 hommes, accompagnées de 85 sapeurs, musiciens, etc.

Pour être juste, il faut ajouter que ce n'est pas seulement au Canada qu'on voit des cas analogues.....

La garde nationale touche par trop de points à la vie civile pour que les courants, les crises qui agitent cette dernière n'aient pas quelquefois leur contre-coup dans les corps de troupe. C'est ainsi que l'influence de l'organisation du travail, des *Labor Unions*, a fini par se faire sentir au sein de l'armée, dans les musiques, organismes hybrides comme nous le savons. Des faits de cette nature se sont produits dans deux régiments à Toronto; leur résultat final fut le licenciement de la plupart des « bandsmen », au détriment des corps, et au grand regret de la population (1).

(1) Les tiraillements, les frictions qui se produisent alors entre l'administration du régiment et la musique soutenue par les organisateurs locaux du travail, sont riches en incidents comiques. Ils ont inspiré à un correspondant de la *Canadian Military Gazette* une pochade pleine d'esprit qui, sous le titre de *Journal d'un chef de corps*, donne une idée des imbroglios de toutes sortes où l'on en arriverait avec les con-

Corps d'élite. — Au Dominion, comme partout, il existe des corps d'élite. Les « crack regiments » — c'est l'expression consacrée — paraissent être les *Victoria Rifles*, de Montréal ; les *Queen's Own*, de Toronto ; le 5° *Royal Scots* de Montréal. A tout seigneur, tout honneur ! La première place appartient incontestablement aux « Vics » montréalais. Ce régiment qui porte le n° 3 est recruté en majorité de jeunes gens adonnés aux sports athlétiques. Il est toujours au grand complet parce qu'il offre à ses membres les attractions d'un excellent club sportive. Les courses, les luttes, les joutes de toute espèce sont la principale préoccupation des diverses compagnies qui rivalisent d'énergie et de résis-

séquences logiques d'un pareil système. Nous regrettons de ne pouvoir en offrir ici qu'une pâle analyse. On y voit d'abord les délégués de l'*Organized labor* local se présenter chez le colonel et lui extorquer habilement l'aveu qu'il est l'ami de l'ouvrier. Joie desdits délégués qui promettent à l'officier philanthrope l'appui de la population ouvrière en cas de campagne électorale. Le chef de corps amené ensuite à dire qu'il ne s'opposerait pas à l'englobement, par les Unions Musicales, de la *band* régimentaire, sent vaguement qu'il s'est engagé sur un terrain glissant, mais ne sait que faire pour en sortir. On assiste alors à une série d'incidents désohilants : les Unions émettant les prétentions les plus grotesquement logiques. Elles exigent, d'abord, du chef de corps ahuri, que les musiciens, par esprit d'égalité, ne jouent chacun que le même nombre de notes dans chaque morceau. Ce qui, en particulier, pour la grosse caisse, produit des résultats si énervants que le chef de musique donne sa démission. Les Unionistes, bientôt, obtiennent que, pour surveiller l'exécution des prescriptions de leur comité, deux délégués accompagnent chaque musicien dans les marches et exercices ; le régiment refuse alors de sortir du quartier précédé de 40 *bandsmen* et de 80 délégués, et s'insurge. Le colonel finalement, pris entre les Unionistes qui l'accusent de timidité, et les cadres du régiment qui tiennent des meetings d'indignation ; houspillé par la presse déplorant sa résistance aux organisations du travail ; conspué par la population civile qui ne peut lui pardonner la suppression des concerts militaires ; le pauvre colonel mis en outre à la porte de son appartement par le propriétaire qui craint pour son immeuble les violences de la foule et des ouvriers ameutés, jette à la poste sa démission, et émigre aux États-Unis....

tance en cette matière (1). Le 3^e est un des rares corps qui possèdent des quartiers pouvant rivaliser avec ceux des milices américaines. Leurs armouries, dans Cathcart Street, ont été élevées avec l'aide de souscriptions recueillies par les dames du régiment. On y trouve les dispositions les plus modernes de ce genre d'édifices : chambres spéciales pour les 6 compagnies ; chambre pour les vétérans ; scène ; sous-sol aménagé pour jeu de boules ; les sous-officiers ont un mess spécial — ce qui n'existe pas aux Etats-Unis où les gradés doivent toujours prendre leurs repas avec leurs hommes.

Le corps, en outre, a le droit de s'exercer au Drill-Hall de garnison, situé dans une autre partie de la ville (2). Il a une section sanitaire, une de cyclistes et une de signaleurs.

Le 5^e *Royal Scots* est composé principalement d'écosais. Il porte le costume traditionnel des Highlanders (kilt, philabeg, sporran, et le tartan roulé autour du shako).

Il serait injuste de passer sous silence certains bataillons formés en 1866, les 31^e, 32^e, 33^e, 35^e, qui sont particulièrement solides par suite de leur recrutement parmi les « settlers » des forêts (3). Ils ont sous ce rapport de la ressemblance avec ces régiments du Michigan qui rendirent de si bons services aux Etats-Unis pendant la guerre civile.

(1) Ce qui ne les empêche pas de prendre le métier militaire au sérieux quand le besoin s'en fait sentir.

« The raging war fire in the year sixty two
 Caused snow shoeing matters to look rather blue.
 Great racing and walking were looked at as trifles,
 By the heroes who joined the Victoria Rifles!.... »
 (*The Active Militia of Canada*, déjà cité.)

(2) L'uniforme des « Vics » est vert, aux parements écarlates, ceinturon noir, casques blancs.

(3) *The Northern Lakes Forces*, par le lieutenant J. H. Woodside.

Remarquons, en passant, les bons rapports qui existent entre les miliciens des deux côtés de la frontière. Fréquemment les corps canadiens et américains se font des visites mutuelles. On voit même des régiments du Dominion, comme le 6^e en 1878, aller fêter avec leurs amis yankees la fête nationale du 4 juillet, sans paraître se souvenir que c'est célébrer une des plus grandes défaites de l'Angleterre !

Rassemblements. — Il n'existe pas au Canada de rouage analogue à celui de la gendarmerie française et permettant de notifier facilement aux miliciens les ordres du commandement. Pour les décisions d'intérêt général, l'insertion à la « Canada Gazette » est considérée comme une notification suffisante. Les ordres du chef de corps sont communiqués soit par publication dans les journaux locaux, soit, à défaut de ceux-ci, par voie d'affiche à la porte des églises ou temples des localités occupées par les diverses compagnies. En pratique, s'il y a alerte, les notifications se font de proche en proche par les sous-officiers, les commissionnaires, le télégraphe, etc.

Punitions. — On suit en général les prescriptions de l'*Army Act* impérial (1). En ce qui concerne les officiers, les punitions les plus ordinaires sont l'*amende* : 10 dollars pour négligence ou refus d'assister à une parade ou exercice ; 20 dollars en cas d'insolence, désobéissance grave. Puis les *arrêts*, simples ou de rigueur.

Les amendes, dans les cas sus-mentionnés, sont, pour les hommes, de 5 et 10 dollars. Il y a aussi une « fine » de 4 dollars pour mauvais entretien des armes et équipements.

(1) C'est là une « consolidation » du *Mutiny Act*, des *Articles of War*, de l'*Army Enlistment Act* qui est promulguée chaque année par le Parlement impérial. Il peut aussi être modifié selon les besoins.

D'une façon générale la procédure est la suivante. Pour chaque faute, mention est faite sur le *Minor offense Report*, à moins que le délinquant n'ait été arrêté, auquel cas la faute figure au *Guard Report*. Le chef de corps examine les coupables chaque matin, en présence de leurs capitaines commandants respectifs. Il lui est recommandé de se borner, si possible, à la réprimande pour le premier manquement à la discipline. Ses pouvoirs de répression sont les suivants :

- 1° Prison, avec ou sans travail, pour 7 jours au plus.
- 2° Consigne au quartier (*vulgo* : *C. B.*), 28 jours au plus.
- 3° Amendes (en cas d'ivresse, celle-ci varie de 2 à 44 dollars).
- 4° Privation de solde (qui peut s'élever à 21 jours, en cas d'absence illégale).
- 5° Garde du camp et piquets (1).

C'est un principe dans l'armée anglaise qu'un soldat ne doit être arrêté que par un officier. Cependant, au besoin, un sous-officier a le pouvoir d'envoyer un homme au corps de garde, quitte à en faire rapport immédiat à son capitaine commandant.

Il y a trois sortes de *cours martiales*.

La *regimental* ne peut pas juger un officier, ni prononcer une peine supérieure à 42 jours de prison.

Celle de *district* jouit de pouvoirs plus étendus, mais qui toutefois ne s'étendent pas à la peine de mort, ni au jugement d'un officier — attributions qui sont du ressort de la *general* (5 membres).

Remarquons que pendant six mois un homme libéré peut être recherché pour délit commis au corps durant son temps de service. Pour désertion, cette prescription d'une demi-année n'existe pas (2).

(1) Aux Etats-Unis, le service de garde, étant considéré comme un honneur, n'est jamais infligé comme punition.

(2) Est qualifiée de désertion toute absence illégale de plus de sept jours.

Budget militaire. — L'insuffisance des crédits accordés par le parlement canadien à la milice est, nous l'avons vu, la principale cause des côtés faibles de l'organisation militaire. Ce budget oscille entre sept et neuf millions de francs. On a effectué récemment une réduction de près de 1.500.000 francs sur les armes et équipements.

En prenant une année où les crédits étaient relativement libéraux — 1896 — nous constatons la décomposition suivante :

	Dollars
Commandant en chef et adjudant général.....	6.065
Solde de la milice.....	347.043
Exercices annuels.....	98.826
Salaires civils.....	62.999
Propriétés militaires, entretien.....	102.903
Magasins.....	30.984
Armes.....	1.000.000
Habillement.....	55.184
Provisions, remontes.....	120.327
Transports.....	37.183
Subventions aux sociétés militaires.....	34.551
Dépenses imprévues.....	13.134
Collège royal militaire.....	62.102
Cartoucherie, munitions (pour concours de tir).....	28.770
Indemnités aux officiers de l'état-major actif, retraités.....	1.606
Défenses de la baie d'Esquimault.....	121.892
Dépenses militaires du territoire du Nord-Ouest.....	1.683
Dépenses relatives à la convocation de milices sur réquisition des pouvoirs civils (troubles de Low) (1)	1.683
TOTAL	2.137.325

(1) Pour l'exercice 1899-1900, le total fut de..... (dollars) 1.683.919
 Pour celui de 1900-1901..... 1.629.581

Les exercices annuels figurent au budget de 1901 pour 425.000 dollars.

La population totale étant estimée à 5.200.000 âmes, les charges militaires s'élèvent donc à 1 franc 565 par tête.

On sait que le dollar (en canadien français : piastre) vaut environ 5 fr. 45.

A quoi il convient d'ajouter les dépenses du service des pensions de :

99 vétérans de la guerre du Nord-Ouest de 1885.....	19.202
20 — des Raids Fenians (1866-1870).....	2.892
2 — de la guerre de 1812 (bas Canada).....	60
21 — — — (haut Canada).....	1.760
TOTAL.....	23.914

On peut avoir un aperçu des soldes de l'état-major en consultant le tableau suivant :

	SOLDE.	OBSERVATIONS.
Major général commandant la milice.....	4.000	Tout compris.
Adjudants généraux.....	2.600 à 2.800	—
Chirurgien général.....	2.800	
Lieutenant-colonel chef de l'artillerie.....	3.300	Actuellement major d'artillerie royale.

Une des défauts de l'établissement de la solde est l'inégalité choquante qui existe entre les traitements des divers commandants de district. La paie proprement dite est la même, mais en vertu de traditions inexplicables, les allocations changent. Ainsi le commandant du district de Montréal touche 1.700 dollars ; celui de Toronto, moins important, près de 3.000 dollars ; les efforts faits pour remédier à cet état de choses semblent être restés infructueux.

Solde des corps de troupe, par jour de présence :

Lieutenant-colonel.....	4.87
Major.....	3.90
Payeur.....	3.05
Adjudant.....	2.80 à 3.05
Quartier-maitre.....	2.82
Chirurgien major.....	3.65
— aide-major.....	2.43

Vétérinaire.....	2.50
Capitaine.....	2.82
1 ^{er} lieutenant.....	1.58
2 ^e lieutenant.....	1.28
Adjudant sous-officier.....	1.00
Quartier-maître sergent.....	0.90
Secrétaire du quartier-maître.....	0.90
Fourrier de la salle des rapports.....	0.90
Sergent infirmier.....	0.90
Sergent-major.....	0.80
Sergent.....	0.75
Caporal.....	0.60
Trompette, clairon.....	0.50
Caporal d'artillerie.....	0.65
Artificier —.....	0.60
Chef de fanfare.....	1.00
Sergent tambour.....	0.75
— trompette.....	0.75
Soldat.....	(2 fr. 50) 0.50

Dans les camps, au moment des exercices annuels, il est accordé aux officiers de l'état-major des soldes spéciales. Par exemple l'officier d'approvisionnement touche de \$ 3.90 à \$ 5 par jour ; le quartier-maître du camp : 3.77 ; le payeur 5.47.

Ceci sans préjudice des allocations de campagne suivantes :

Commandant d'armes du camp.....	(dollars) 5.00 par jour.
Officier d'état-major.....	2.50 —
Officier détaché de l'armée anglaise comme inst ^r	2.50 —
Officier de permanents détaché comme instruct ^r	2.50 —
Sous-officier de l'armée régulière ou des permanents détaché comme instructeur.....	0 10 —

Enfin les corps reçoivent certaines allocations pour l'entretien des armes ; elles varient de \$ 40 (compagnie d'infanterie de moins de 60 hommes) à \$ 170 (batterie de campagne (1)).

(1) Ordre général 78 de 1899.

CHAPITRE VII

INSTRUCTION ET EXERCICES

Nous avons vu l'organisation des diverses unités ; leur séparation en citadines et rurales ; examinons maintenant comment le chef de corps va pouvoir procéder à l'instruction de ses hommes.

La première chose nécessaire, c'est, naturellement, l'argent.

Notre chef de corps, rural ou citadin, recevra d'abord ce qu'on appelle la *Command Pay*, destinée aux dépenses générales. Selon l'effectif de ses compagnies, il aura pour chacune de celles-ci de 30 à 40 dollars (150 à 200 francs) ; pour un bataillon de 8 compagnies, il pourra donc disposer, en moyenne, de 1.400 francs par an. Cette allocation est entièrement à sa discrétion. Toutefois, s'il s'agit d'un bataillon rural, en raison de la dissémination et de la quasi indépendance des compagnies, la somme est versée directement aux divers capitaines ; en outre, comme il n'est pas présumable que le corps ait besoin de rien jusque vers l'époque des appels aux camps, l'allocation pour *command pay* n'est touchée qu'au 30 juin de chaque année. Pour les corps citadins, elle est versée par trimestre, parce qu'ils ont la faculté de s'exercer continuellement.

En ce qui concerne les dépenses inhérentes plus spécialement aux manœuvres (*drill instruction*), le chef de corps touchera de dix à vingt dollars par compagnie ; le capitaine d'une batterie de campagne, cinquante dollars.

L'allocation pour *drill instruction* est payée au chef de corps qui en effectue la répartition entre ses capitaines

commandants. L'unité rurale ne manœuvrant qu'au camp, c'est à la fin des exercices que la susdite allocation lui est remise.

Le principe qui domine toute l'instruction est que l'on ne peut exercer, par an, plus de 40.000 hommes pour une période de huit à seize jours.

En fait le total des miliciens exercés annuellement est fort inférieur à ce chiffre, et le nombre de jours de manœuvres est de douze, aller et retour compris.

La solde n'est due que pour ces douze jours. Par suite, les corps citadins, qui ont la facilité de manœuvrer autant qu'ils le veulent dans leurs *armouries*, ne sont pas payés pour tout ce qui excède la période réglementaire.

On voit de suite la grande distinction qu'il y a à faire, en matière d'instruction, entre les deux catégories d'unités. Les bataillons citadins — 10.000 hommes environ — ne sont pas, *en principe*, appelés dans les camps annuels. Ils ont des occasions fréquentes de se réunir et de s'exercer, tout le long de l'année. Les bataillons ruraux — à peu près 26.000 hommes — ne se rassemblent guère qu'au moment de l'appel au camp. Ils ont, d'autre part, des qualités d'endurance qui font défaut aux autres corps (1).

Il est presque inutile d'ajouter qu'en neuf jours de manœuvres les unités rurales, généralement encombrées de recrues, ne peuvent pas retirer grand profit du temps passé sous la tente. C'est d'ailleurs là l'opinion exprimée par le chef de la milice, le major général Hutton, et tout le corps d'officiers (2).

On essaye depuis quelque temps de consacrer une ou

(1) Cependant, le 63^e de Montréal a fait bonne figure, quoique citadin, dans l'expédition du Nord-Ouest.

(2) Voir notamment *Military education in Canada*, déjà cité.

deux journées à des évolutions de brigade. Cela part évidemment d'un sentiment louable : par malheur il se rencontre beaucoup d'esprits critiques pour ne voir là qu'un assez piètre trompe-l'œil.

Lors de la discussion du budget militaire au Parlement, en octobre 1899, le ministre de la milice et des défenses demanda de réduire de 100.000 dollars le crédit proposé de \$ 400.000 pour exercices annuels. C'est d'autant plus singulier de la part d'un aussi haut fonctionnaire que, par extraordinaire, les députés étaient en veine de générosité. Plusieurs membres firent en effet observer à cette occasion que puisque, d'après le ministre, le crédit était trop considérable pour les frais d'exercices du nombre d'hommes que l'on se proposait de convoquer, il serait indiqué d'employer le surplus à porter de douze à seize jours la durée de la période d'instruction.

Il ne faudrait pas croire que toute la milice rurale soit exercée chaque année. La proportion d'unités envoyées dans les camps varie beaucoup. En 1897, sur environ 24.000 hommes, on n'en appela que 19.600, dont 400 ne firent que dix jours. En 1898, on voit un petit progrès ; le tableau ci-après montre très exactement le bilan de l'année.

EXERCICES DE 1898

EFFECTIFS.			AYANT SERVI 12 JOURS.			AYANT SERVI MOINS DE 12 JOURS.			NON EXERCÉS.		
Officiers.	Troupe.	Chevaux.	Officiers.	Troupe.	Chevaux.	Officiers.	Troupe.	Chevaux.	Officiers.	Troupe.	Chevaux.
2.400	25.651	2.811	1.811	22.784	2.578	55	591	7	479	2.276	246

En 1899, on arriva à convoquer pour ainsi dire tout l'effectif rural.

Dans certaines localités de la campagne on supplée quelquefois à l'absence d'instruction au camp par « des exercices de chambre » : il n'est pas possible d'appeler autrement ces manèges d'armes qui se font dans une salle de bal villageoise ou le grenier d'une auberge (1).

§ 1. — Corps citadins.

Nous commencerons par l'instruction des unités des villes, la moins intéressante parce qu'elle est la plus facile.

Il semble que la première garantie d'uniformité devrait être la distribution libérale de règlements et de copies des ordres permanents. Or, paraît-il, les nouveaux *Regulations and Orders* du 1^{er} décembre 1898 n'ont tout d'abord été imprimés qu'à 500 exemplaires, alors qu'il y a plus de 3.000 officiers dans la milice...

Mais ce sont là des vétilles!...

La base de l'instruction des citadins est la possession d'un hangar à manœuvres. Le gouvernement donne des

(1) Il court au Canada certaine histoire passablement comique d'un *drill* au-dessus d'un bar. Pendant le repos on voit les officiers, qui défendent à leurs hommes de franchir la porte, descendre se rafraîchir. Mais ils avaient compté sans le monte-charge destiné au service de la cuisine, et qui permet à toute la compagnie, au grand complet, de pénétrer à la buvette sans violer la consigne! Voir : *Me and the Militia*. (The canadian Militiaman).

C'est surtout, paraît-il, au moment de la panique causée par les incursions des Fenians, que l'histoire des exercices ruraux fourmillait d'anecdotes héroï-comiques. L'abnégation et la paresse, le patriotisme et les rancunes de village se trouvaient curieusement mêlés. Légendaire est le type de ce capitaine exaspéré de voir les présents répondre pour les absents et mettant la compagnie en bloc à l'amende. Mais comme il rentrait chez lui, le soir, en uniforme, il se vit mis à l'amende lui-même par le garde champêtre — un de ses subordonnés militaires — pour « port d'armes prohibées en dehors des heures de convocation de la milice ».

subventions aux *armouries* des diverses garnisons : elles varient de 600 à 1.000 dollars par an. Cependant, ayant peu de confiance dans l'instruction des compagnies isolées, il ne favorise l'érection de halls qu'aux quartiers généraux de bataillon (1).

Nous avons déjà parlé des *armouries*. Nous avons vu que Montréal par exemple est bien doué sous ce rapport. Mentionnons encore les quartiers d'Halifax, communs à toute la garnison et ayant coûté 275.000 dollars.

Aux corps citadins sont détachés pendant des périodes plus ou moins longues des officiers et sous-officiers de permanents, en qualité d'instructeurs ; les frais de déplacement de ces cadres sont supportés par le Trésor public.

Vers la fin de la saison, c'est-à-dire en juillet et août, ont lieu les inspections générales ; dans les dernières semaines qui précèdent ces formalités, les hommes sont exercés tous les soirs. L'inspection des compagnies est passée par le chef de corps ; celle du bataillon par le commandant du district ou quelque autre officier de l'état-major (2).

L'inspection termine le travail de l'année ; les exercices hebdomadaires sont alors suspendus jusqu'à la fin de l'automne, à moins que par exception le bataillon n'ait à figurer pour un jour ou deux aux manœuvres de brigade des ruraux dans quelque camp. Le tableau suivant, où nous avons relevé les notes d'inspection du meilleur et du plus mauvais bataillon canadien d'une an-

(1) Aux États-Unis on décourage également la formation de compagnies indépendantes,

(2) Remarquons qu'aux États-Unis l'inspection de la garde nationale peut être confiée à un officier de l'active du grade inférieur à celui du chef de corps inspecté. En outre, ces cérémonies, qui ont lieu toujours à l'intérieur des *armouries*, et non plus, comme au Canada, sur un champ de manœuvres, revêtent généralement un caractère semi-social et se terminent souvent par une réception ou une sauterie.

née, montrera mieux que de longues explications les points faibles de l'instruction.

MATIÈRES.	MAXI- MUM.	NOTES OBTENUES	
		MEILLEUR bataillon.	PLUS MAUVAIS bataillon.
Ecole de section	25	17	12
Ecole de compagnie.....	25	19 1/2	16 3/4
Ecole de bataillon.....	30	26	24
Maniement d'armes.....	10	8	5 1/2
Feu.....	20	14 1/2	11 1/2
Accoutrement.....	10	8	6 25
Armes.....	10	9	8 3/4
Livres, comptabilité.....	10	9 75	9 25
Théorie orale.....	12	9	7

Il existe peu d'occasions de juger de l'efficacité de ces corps en terrain varié. Par suite, les inspections ne nous paraissent pas appelées à donner des résultats bien sérieux.

Récemment, nombre de bataillons ont été pourvus d'une mitrailleuse Maxim et il est probable que cette mesure sera généralisée. On a formé immédiatement, dans chacun de ces corps, un détachement spécial dont les hommes, triés sur le volet, apportent un grand zèle à l'accomplissement de leurs nouveaux devoirs. Quelques capitaines commandants, toutefois, se montrent peu satisfaits de voir les maigres effectifs de leurs compagnies diminués par le prélèvement de canonniers qui vient s'ajouter à celui des brancardiers, etc. (1).

Il existe dans certains grands centres militaires des manœuvres de garnison n'excédant pas, naturellement,

(1) La formation de ces sections de mitrailleuses semble être également à l'ordre du jour aux États-Unis et dans l'armée régulière anglaise. On sait qu'en Allemagne un certain nombre de bataillons de chasseurs et d'infanterie de ligne ont été armés de ces pièces dans le courant de l'année dernière.

une journée ou une demi-journée. Par exemple, à Ottawa, en août 1899, on profita de la présence des permanents pour organiser une opération d'attaque et de défense de la ville. Cet exercice, auquel il nous a été donné d'assister, fut particulièrement intéressant parce qu'il permit de se rendre compte des difficultés qui entourent la plus petite prise d'armes des miliciens en temps ordinaire. La nécessité de ménager les intérêts et la santé des soldats-citoyens oblige l'autorité militaire à de fâcheux compromis. Ainsi l'on dut se borner à faire un exercice de nuit afin de ne pas troubler les hommes dans leurs occupations habituelles. Pour la même raison il fallut renoncer à mobiliser la cavalerie et les conducteurs de la batterie de campagne. On conduisit les troupes en tramway sur le théâtre de la lutte, etc. L'attaque, au clair de lune, par une colonne dont les éléments n'avaient entre eux ni cohésion ni entente, aurait indubitablement échoué s'il n'avait été nécessaire de la supposer réussie pour permettre aux assaillants de venir participer au lunch préparé d'avance au camp de la défense..... Nous ne blâmons personne : c'est le système qui est défectueux. Et au fond comment ne pas pardonner ces vétilles à des milices canadiennes quand on voit les invraisemblances commises à grands frais aux pompeuses manœuvres d'automne par certaine puissance militaire de premier ordre — que nous nous abstenons de nommer ?

Il est de tradition de faire chaque année une sorte de mobilisation générale de la milice active à Halifax. Là, le travail est plus sérieux, grâce à la participation du bataillon régulier de la garnison anglaise, et au concours de la flotte.

Les opérations durent de 7 heures du matin jusque vers 10 heures du soir. Malheureusement le thème est, par la force des choses, peu varié ; et cette manœuvre

rencontre une sourde opposition de la part des commerçants qu'elle prive de leurs commis et ouvriers pendant toute une journée. Toujours la pierre d'achoppement!

On obvie en partie à cet inconvénient à Toronto, où la grande manœuvre annuelle de la garnison a lieu le jour d'action de grâces (Thanksgiving Day). Le 13^e bataillon d'Hamilton vient ordinairement se joindre, à cette occasion, aux milices locales. Lors des exercices effectués le 24 novembre 1898 on put relever les fautes lourdes qu'un peu d'attention eût fait aisément éviter. Hommes et officiers, faisant absolument abstraction du feu de l'ennemi, s'avançaient comme sur la scène devant la bouche de canons vomissant la mitraille, défilaient par quatre sur des ponts dominés de tous côtés par des escarpements couronnés d'ennemis, et avaient adopté un moyen très commode de parer aux ennuis d'une attaque de dos : celui de ne pas s'en occuper. Quant à la discipline du feu, mieux vaut n'en rien dire!

A Kingston, dans l'hiver 1898-1899 on mobilisa deux par deux les compagnies du 47^e pour leur faire passer à chacune douze jours dans les casemates de Fort Henry, par manière d'expérience. Mais ladite expérience ne fut pas du goût de tous les miliciens, dont un assez grand nombre, certain matin, après avoir mal dormi et médiocrement déjeuné, rentrèrent tout simplement chez eux, comme de bons bourgeois frileux qu'ils étaient.

§ 2. — Corps ruraux.

Ceux-ci, nous le savons déjà, ne s'exercent guère que dans les camps.

L'origine de ces derniers est assez ancienne. On voit mentionner une grande réunion de troupes à La Prairie dès 1865.

Les principaux camps sont établis actuellement à

London (district I); Niagara (district II); Kingston (districts III et IV); La Prairie (V); Compton et Saint-John (VI); Levis (VII); Sussex (VIII); Aldershot (IX).

D'autres, plus petits, sont installés pour un seul régiment à Portage La Prairie, Verden, Winnipeg, Halifax, Charlottentown, Sidney, Baddock, Sault-Sainte-Marie (1).

En général on s'efforce de faire camper les unités rurales par division en leur adjoignant la cavalerie et l'artillerie. En cas d'insuffisance des locaux, la division est répartie en deux camps.

Nous avons vu au chapitre IV (section 5) la composition de l'état-major de ceux-ci.

Les différents corps convoqués se succèdent sous la tente du début de juillet au milieu de septembre.

Des instructeurs détachés des unités permanentes sont alors affectés aux divers bataillons, escadrons et batteries.

Il est à noter que l'on essaye tous les ans de faire dans les camps des manœuvres à double action pour la cavalerie. A cet effet on attache aux brigades de cette arme une section ou deux de l'artillerie permanente organisées en « batteries à cheval » pour la circonstance.

Enfin, quand faire se peut, on appelle de temps en temps un bataillon citadin pour participer aux exercices de brigade exécutés par les ruraux. L'idée de donner

(1) Les rations délivrées aux hommes pendant les périodes de campement sont, par jour :

1 livre 1/2 de pain;

1 livre de viande;

1 livre de pommes de terre;

1 ration d'épices.

La dépense représentée par la ration est de 0 fr. 65.

Pour le premier jour on accorde 1 fr. 25 en espèces à chaque milicien.

Les chevaux reçoivent 10 livres d'avoine, 12 de foin, 8 de paille.

aux unités urbaines un aperçu de la vie militaire n'est pas neuve (1); à l'heure actuelle le séjour d'un ou deux jours au camp n'est qu'une simple faculté offerte aux unités des villes. Et celles-ci, bien que les frais soient supportés par l'Etat, ne trouvent pas toujours que cela vaille vraiment la peine de se déplacer pour si peu de temps : aussi les abstentions sont-elles nombreuses.

Quand on songe qu'en douze jours, dont deux consacrés aux mouvements de troupes, il faut faire passer les bataillons ruraux de l'école de section à celle de brigade, on peut imaginer les résultats obtenus. Parfois 65 p. 100 des hommes convoqués sont des recrues ; et il n'est pas possible de les laisser plus de quatre jours aux mains des gradés chargés de les dégrossir, avant de les faire participer aux évolutions de bataillon et de brigade. Ajoutons qu'on manque en général de bons instructeurs. Quoiqu'on fasse flèche de tout bois, qu'on utilise même les officiers réguliers anglais attachés à l'état-major de la milice ou à la personne du gouverneur général, que les permanents se multiplient avec un zèle digne d'un meilleur sort, on n'arrive, en ces malheureux douze jours, qu'à donner aux hommes une idée fort vague de leurs devoirs militaires.

Enfin l'on nous a signalé qu'il n'est souvent pourvu que trop tardivement aux vacances de chef de corps ; récemment 6 bataillons ont reçu leur lieutenant-colonel quelques semaines seulement avant de partir pour le camp.

La discipline de ces réunions de troupes rurales est d'autre part assez médiocre. En 1899, au camp, exceptionnellement important, de Niagara, les efforts du commandement ont tendu d'une façon particulière à faire pénétrer dans l'esprit des paysans-soldats que leurs

(1) En 1870 on fit camper des citadins à Grimsby.

frères, cousins, ou « copains » ont droit, lorsqu'ils sont gradés, à des marques de respect. C'est là une tâche d'autant moins facile que généralement les bataillons sont complétés au dernier moment par l'adjonction de recrues que les capitaines recueillent un peu partout (1).

Les camps donnent lieu presque chaque année aux mêmes critiques de la part de l'administration, et de la presse militaire. Le fait qu'une notable portion des bataillons se compose de Canadiens français occasionne des difficultés, étant donné que les théories sont en anglais et que les instructeurs ne connaissent généralement que cette langue (2).

L'état de la chaussure des hommes laisse aussi à désirer. Cet inconvénient se retrouve dans presque tous les pays à milices. Au Canada on a essayé d'y remédier en offrant aux soldats, dans les camps, des souliers valant 7 fr. 50, pour la somme de 12 fr. 75... Ils s'abstiennent, et ils n'ont pas tort.

Le service de garde ménage des surprises aux obser-

(1) On rapporte à ce sujet une anecdote assez typique : Deux capitaines de compagnies rurales, désireux de produire une bonne impression, au camp, sur leur chef de corps, décidèrent de porter leurs unités respectives à l'effectif maximum. Comme le recrutement était lent dans ces villages, les deux officiers convinrent d'essayer, malgré les ordres, de racoler leur complément à Toronto, cité offrant sous ce rapport des ressources considérables. L'un d'eux se dévoue donc et part pour la ville, emportant deux ballots d'effets, un pour chaque compagnie, destinés aux futures recrues. Par un étrange hasard une de ces collections était de grande taille, l'autre de petite. Le recruteur volontaire le savait et s'attacha à enrôler, pour lui, de solides gaillards et pour son collègue, des hommes petits et chétifs. Mais, la chaleur et la fatigue aidant, le brave capitaine se laissa aller à trinquer trop libéralement avec ses futurs subordonnés... Le résultat fut que le lendemain matin, au camp, le colonel vit avec stupéfaction défiler une compagnie de colosses avec des pantalons arrivant au milieu du mollet, des manches n'atteignant que le coude, et une autre troupe composée de pygmées enfouies, lamentables et honteuses, dans des uniformes gigantesques.

(2) *Division Order*, IV Infantry Division (Levis).

vateurs. Peu de phases de la vie militaire donnent lieu — on doit le reconnaître — à autant de quiproquos et d'incidents grotesques (1).

Enfin, comme de juste, chacun se lamente sur la courte durée des exercices. Ainsi que le disait le généralissime lui-même, à la fin de manœuvres récentes de la 2^e brigade d'infanterie et de la 1^{re} brigade de cavalerie :

Si les troupes du Canada doivent représenter dignement la nation canadienne et prendre, parmi les forces militaires de l'Empire, la haute situation qui est indiscutablement l'héritage du peuple de la colonie, il est essentiel qu'on consacre une plus grande période que douze jours aux exercices annuels.

(1) Il n'y a pas longtemps, paraît-il, un colonel faisait l'instruction sur le service des grand'gardes. Les sentinelles avancées, dès qu'on les laissait seules, avaient une déplorable disposition à s'endormir. A la fin, le colonel en trouve une éveillée; mais elle est étendue sur l'herbe verte et allume paisiblement sa pipe. A la vue de son chef, le milicien se relève sur un coude : « Avez-vous du feu ? » dit-il. Lorsque le digne officier fut parvenu à faire comprendre à la sentinelle qu'elle devait crier au poste de prendre les armes, elle mit sa pipe avec soin sur une touffe de gazon, se leva, s'étira, et se faisant un porte-voix de ses deux mains : « Eh là-bas, boys, cria-t-elle, il y a ici un vieux bonhomme qui désire vous parler ! » Voir aussi *The Active Militia of Canada*, déjà cité.

CHAPITRE VIII

ÉQUIPEMENT, ARMEMENT, QUESTIONS DE TIR

L'hiver, au Canada, est un facteur digne de la plus sérieuse considération. Il est indispensable, dans une contrée où la différence entre les températures extrêmes est aussi accentuée, de tenir compte dans l'habillement et l'équipement des hommes des écarts extraordinaires du thermomètre.

On ne semble avoir étudié la question qu'au point de vue des permanents. Ceux-ci, nous le savons, sont pourvus, pour la saison froide, d'un haut bonnet de police en fourrure (wedge-shaped cap) avec flamme retombante d'un gracieux effet ; et enfin d'un manteau chaud avec col très haut pouvant couvrir une partie de la figure. A cheval, les étriers d'hiver sont de bois ou d'acier recouvert de peau ; les bottes sont remplacées par des mocassins.

En ce qui concerne la milice active, non seulement elle ne possède pas d'habillement d'hiver ; — excepté si les corps jugent bon de s'en procurer à leurs frais ; — mais la « regulation suit » est trop chaude pour l'été canadien. On a toutefois doté les corps ruraux de vareuses de serge au lieu de tuniques, ce qui est un progrès. Les hommes ne possèdent aucun vêtement de travail, en dépit des réclamations chroniques de la presse militaire.

Nous savons que les divers corps d'infanterie sont soit des bataillons de ligne, soit des *rifles* (chasseurs), et qu'ils portent dès lors les uniformes des corps correspondants d'Angleterre. Cependant deux régiments ont le costume de la garde : ce sont le 10^e Royal Grenadiers et

les Gardes à pied du gouverneur. En outre le 5^e Royal Scots a l'uniforme des Highlanders.

En tenue de campagne, le fantassin doit porter :

- 1 fusil avec nécessaire,
- 1 cartouchière pour 60 coups,
- 1 sac,
- 1 gamelle,
- 1 musette,
- 1 bidon,
- 1 manteau,
- 1 paire de guêtres de cuir, courtes et raides.

L'homme à cheval met la couverture sur les fontes ; le porte-manteau par derrière. Il a en outre une paire de sacoches. Le petit bidon, la corde à fourrage sont pendus sur la sacoche de droite.

Récemment l'infanterie a reçu ce qu'on appelle l'équipement *Oliver*, en cuir fauve. Le havresac est supprimé ; on le conserve toutefois en magasin pour le cas où les milices auraient à coopérer avec les réguliers encore munis du vieil équipement. Il est remplacé par un sac de forme cylindro-conique ayant une vague ressemblance avec ceux employés par les touristes de montagne. C'est léger et pratique — quoique dénigré pour le moment par les vieux soldats. Le manteau est roulé court et placé sur les reins ; il supporte la marmite individuelle qui est divisée en trois compartiments. A la ceinture est fixé le petit bidon, de forme nouvelle : c'est une simple bouteille de verre mobile dans une gaine de cuir fauve. Ce bidon présente des facilités de nettoyage évidentes ; mais on lui reproche sa fragilité.

Il y a au Dominion des magasins d'approvisionnements ; leur fonctionnement laisse beaucoup à désirer par suite des mauvais rapports qui existent entre les deux branches civile et militaire du service. La *Store*

branch est seulement chargée de l'entretien et de la garde des effets et équipements ; l'autorité militaire proprement dite s'occupe du reste. Les *Official Reports* font ressortir que le manque d'entente entre les différents fonctionnaires des magasins est tel qu'il devient très difficile à l'état-major général d'avoir des données exactes sur la quantité et la décomposition des approvisionnements. On se demande ce qui arriverait en cas de mobilisation totale — d'autant plus qu'en ce moment il ne paraît pas y avoir de ressources suffisantes pour assurer le service simultanément des divers camps d'instruction. Les couvertures, tentes, etc., circulent d'un camp à l'autre, suivant les époques de concentration, et il se produit parfois des à-coups, des délais regrettables.

Ajoutons qu'on ne possède pas encore de fourgons d'approvisionnement pour le train, et que ce qui contribue à retarder la formation des compagnies de l'*Army Service Corps* est le manque absolu d'officiers capables de donner à ces unités l'instruction technique spéciale.

Enfin l'expédition d'un fort contingent dans le Sud de l'Afrique a désorganisé pour l'instant les magasins de sellerie de réserve, et il faudra du temps pour que cette lacune soit comblée.

Le fusil d'infanterie est officiellement le Lee Enfield; cependant les corps ruraux n'en sont pas tous encore pourvus, parce qu'ils n'ont pas de hall où les armes puissent être entretenues convenablement (1). Le calibre

(1) *Official Reports*. — Le maigre budget militaire du Canada se prête d'ailleurs mal aux dépenses considérables entraînées par le changement d'armement. Lorsqu'en 1894 on réorganisa ce dernier, il fut impossible d'obtenir du Parlement plus du cinquième de la somme nécessaire. Le reste, soit \$ 200.000, dut être prélevé sur le crédit d'instruction et par suite les corps ruraux ne furent pas, cette année, convoqués aux camps. (*Rearmement of the Militia*, par le cap. C. F. Winter — *Canadian Magazine*. Vol. V.)

de ce fusil est, on le sait, 7,7 ; il possède un magasin pour 10 cartouches (1).

La cavalerie est munie de la carabine 1896. Les dragons sont en outre armés de la lance.

Pour l'entretien des fusils, pièces de campagne, etc., les capitaines touchent des allocations dont nous avons donné le détail au chapitre VI.

Bien que le tir soit fort en honneur au Canada, son organisation n'a pas encore atteint le degré de perfection désiré par les gens qui ne se font pas d'illusion sur la valeur du système actuel de milices et cherchent un moyen — le seul moyen — de contrebalancer en partie ses défauts. Les champs de tir sont trop rares. C'est ainsi que le district de Montréal n'en possède pas un seul. D'autre part, la courte durée de l'instruction au camp des bataillons ruraux oblige le plus souvent l'autorité militaire à se borner au tir réduit, exécuté avec les tubes Morris.

Un des meilleurs stands est près d'Ottawa, à Rockliffe ; c'est le siège de concours importants.

L'organisation générale de l'instruction du tir est la suivante. Il existe dans chaque régiment d'infanterie ou d'artillerie à pied une *Regimental Rifle Association* qui reçoit une subvention annuelle de 75 dollars, à laquelle viennent s'ajouter des prix de toutes sortes offerts soit par les officiers, soit par des négociants de la localité, soit encore par les diverses sociétés provinciales ou nationales. Au 43^e bataillon, par exemple, nous avons relevé parmi ces prix une police d'assurance (accidents) de 5.000 dollars, don d'une compagnie d'Ottawa, ainsi

(1) But en blanc : 550 pas. Portée moyenne extrême : 3.500 yards ; hausse normale : 1.700 pas. Maximum constaté avec vent favorable : 3.760 yards. 150 balles suffisent pour percer à 500 yards un mur de brique de 9 pouces. Cette arme est supérieure, on le voit, au Martini Henri.

que huit pépites d'or rapportées du Klondyke par un ancien membre du régiment. On n'éprouve pas d'ordinaire de difficultés à attirer les hommes aux exercices de tir ; beaucoup sont de véritables fanatiques que ne découragent ni le mauvais temps, ni la concurrence très regrettable des professionnels — un inconvénient sur lequel nous reviendrons plus loin.

Dans certaines garnisons on a institué des concours de *marche et de tir* combinés ; les équipes des divers régiments parcourent une distance donnée — huit à dix milles — et arrivent au champ de tir où le feu commence immédiatement au commandement. Ces exercices ont pour but de faire ressortir les résultats que peuvent obtenir de bons tireurs dans les conditions habituelles de la guerre (1).

Les champions vainqueurs des concours régimentaires sont envoyés lutter à la *Provincial Rifle Association* de la région, institution qui reçoit également un secours de l'État. Les prix en espèces y montent parfois à une vingtaine de mille francs ; il y a en outre des coupes, aiguillettes, etc., de provenances variées.

Les diverses associations provinciales envoient à leur tour leurs meilleurs tireurs au concours général institué par la *Dominion Rifle Association*. La D. R. A., comme on l'appelle par abréviation, est la plus importante institution de tir du Canada. Elle touche une subvention de 50.000 francs et offre environ un millier de prix aux concurrents. De plus, elle forme chaque année une équipe de 20 tireurs destinée à figurer à Bisley, en Angleterre, aux grands matches de la *National Rifle Association*. Le principal trophée de Bisley est la coupe du Rajah de Kolapore qui n'a été remportée, d'ailleurs, que rarement par le Canada. Il faut dire que ce ne sont

(1) Ce genre de sport existe également dans la milice suisse.

pas toujours les meilleurs champions de la colonie qui prennent part à ce tournoi : l'élévation des droits d'entrée a empêché souvent d'excellents tireurs d'aller lutter avec leurs compagnons d'armes de la mère patrie. La D. R. A., qui fait les frais de voyage et d'hôtel, n'a pas en effet jugé convenable jusqu'à présent de prendre à sa charge les droits de tir — et les Canadiens ne roulent pas sur l'or !

On le voit, en théorie, le tir, au Canada, semble organisé avec méthode et intelligence. Mais si l'on pénètre au cœur de la matière, il faut en rabattre. Ce n'est pas la richesse des concours, mais la diffusion de l'instruction qu'on doit considérer. Or quelles sont les facilités offertes aux corps ruraux formant la grosse masse de l'infanterie canadienne ? Les miliciens, lorsqu'ils tirent, disposent de 40 cartouches par an. En Angleterre les volontaires en ont 100 ; les gardes nationaux des États-Unis, 600 et même 1.000 ! On peut donc s'expliquer qu'au Dominion, dans certains bataillons, il n'y ait, sur 300 hommes, que 5 ou 10 tireurs dignes de ce nom.

Aux concours régionaux destinés en principe à donner de l'émulation aux divers corps, que se passe-t-il ? Les frais, le dérangement résultant des déplacements empêchent *la plus grande partie* des bons tireurs de prendre part à ces matches qui restent dès lors l'apanage d'un certain nombre de professionnels n'appartenant pas à la milice et qui se représentent *chaque année*. Sur un total de 50 concurrents, déduction faite des professionnels et des simples amateurs, il reste peut-être en tout 25 miliciens. Il est notoire qu'une classe particulière d'individus peu recommandables profitent de l'échelonnement des dates de concours dans les différentes associations, vont de l'un à l'autre tous les ans et remportent continuellement les principaux prix. On a proposé, comme remède, d'enlever les subventions aux Provincials et

Dominion Rifle Associations et de les répartir entre les sociétés purement régimentaires ; mais on s'est heurté, naturellement, à l'opposition des professionnels, des « pot-hunters », ainsi qu'on les désigne au Canada avec plus d'énergie que d'élégance.

De toutes parts on proteste contre cet ordre de choses — sans succès (1). Nous l'avons signalé avec quelques détails parce que c'est là un exemple du danger de ces institutions mi-civiles, mi-militaires, qui se développent dans les pays à milices.

Pour terminer, signalons l'existence à Québec d'une cartoucherie militaire, qui confectionne les munitions d'infanterie et presque toutes celles d'artillerie. Elle fut fondée grâce aux efforts persévérants et infatigables d'un Canadien français, M. Charles Panet, major de la milice. Le matériel de cet établissement, acheté, dit-on, dans des conditions défectueuses, n'est pas à la hauteur de celui des cartoucheries de la mère patrie.

(1) *The Canadian Military Gazette*; *The Toronto News* (1900); — Discours du colonel Peters au Dominion Rifle Association (21 février 1900); — Discours du gouverneur général du Canada, lord Minto, à Ottawa, le 5 avril 1899, etc., etc.

CHAPITRE IX

SERVICE DE L'ARTILLERIE

§ 1. — Personnel.

L'artillerie de campagne de la milice comprend, au Canada, dix-sept batteries.

NUMÉROS.	RÉSIDENCE.	DATE.
1	Québec	1855
2	Ottawa.	1855
3	Montréal.	1855
4	Hamilton.	1855
5	Kingston.	1856
6	London.	1861
7	S. Catharine ou Wel- land Canal.	1865
8	Gananoque.	1866
9	Toronto.	1866
10	Woodstock.	1866
11	Guelph.	1880
12	Newcastle.	1868
13	Winnipeg.	1870
14	Durham.	1872
15	Shefford.	1872
16	Guelph.	1880
17	Sydney.	1883

Les batteries sont en principe à six pièces. Elles doivent posséder en outre 6 caissons, 1 forge, 1 chariot de batterie : 14 voitures en tout. L'effectif de la plupart de ces unités est le suivant :

<i>Officiers.</i>	<i>Troupe.</i>
1 major;	6 caporaux;
1 capitaine;	6 artificiers;
3 lieutenants;	2 trompettes;
1 adjudant major;	47 servants;
1 lieutenant vétérinaire.	25 conducteurs.
Total 7.	Total 86.
<i>Sous-officiers.</i>	<i>Chevaux.</i>
1 sergent-major;	Officiers, 7;
1 fourrier;	Selle, 10;
1 serg. maréchal ferrant;	Trait, 34.
6 chefs de pièces.	Total 51.
Total 9.	

On remarquera que la batterie de milice ne comprend ni ouvriers, ni selliers, ni maréchaux ordinaires. Tous ces emplois sont remplis par des canonniers du rang.

Il n'y a que peu de temps que la division de la batterie en 6 pièces a été décidée ; elle coïncide avec l'adoption du canon de 12 livres. Il existait en général avant cette époque, dans chaque unité, 4 pièces de 9, avec ou sans caissons ; on ne comptait que 6 forges d'un modèle suranné et trois chariots pour toute l'artillerie de campagne ! C'est à l'active impulsion donnée par le chef actuel de l'arme, le colonel Stone, que l'artillerie canadienne doit d'être aujourd'hui la branche la mieux organisée des institutions militaires du Dominion.

L'artillerie à pied (*Garrison artillery*) se compose de six régiments (de 3 à 8 compagnies), plus cinq compagnies indépendantes.

N ^o .	CORPS.	NOMS.	QUARTIER GÉNÉRAL.	DATE.	EFFECTIFS	OBSERVATIONS.
1 ^{er}	Régiments.	Halifax.	Halifax.	1869	426	2 bataillons : cité, campagne.
2 ^e		Montréal.	Montréal.	1886	329	
3 ^e		New-Brunswick	Saint-John.	1869	232	
4 ^e		Iles du Prince Edwards.	Charlottetown	1882	232	
5 ^e		Colombie angl.	Vancouver.	1883	524	2 bataillons. Formé des an- ciennes comp. de Levis et Québec. 2 comp. can.-fran.
6 ^e	Québec et Lévis.	Québec.	1900	397		
1	Compagnie	Cobourg.	»	1866	45	
1		Mahone Bay.	»	1869	45	
1		Digby.	»	1869	45	
1		Pictou.	»	1875	45	
1		Yarmouth.	»	1878	39	

En général les bataillons ont :

- 1 lieutenant-colonel ;
- 4 majors ;
- 4 ou 5 capitaines ;
- 5 à 10 lieutenants ;
- 1 adjudant-major ;
- 1 payeur ;
- 1 sergent payeur ;
- 10 à 20 sergents ;
- 12 à 20 caporaux.

Les trois premiers régiments ont chacun 1 adjudant sous-officier *permanent*.

Le 5^e régiment possède un corps de 20 musiciens et un chef de fanfare (sous-officier).

Les compagnies ont de 39 à 89 hommes.

Le grade de lieutenant en 2^e n'existe que pour les batteries à pied. Dans les autres, le dernier des trois subalternes a, en fait, rang de second lieutenant jusqu'au moment où il est « qualifié » dans son grade de « lieutenant » (1).

(1) Cette étrange situation n'existe pas en Angleterre. Après 3 ans de grade le 2^e lieutenant est régulièrement promu lieutenant en premier.

§ 2. — Matériel.

Le canon de campagne actuel est la pièce de 12 livres anglaise à tir ordinaire. Il est à noter que cette arme, qualifiée de « toute nouvelle » et qui n'a encore été distribuée (1) qu'aux deux batteries permanentes et à la moitié de celles de la milice active, est déjà en quelque sorte démodée. En Angleterre on l'a remplacée par un canon du même calibre à tir rapide. Les Canadiens se consolent d'user les rossignols britanniques par la pensée que leur pièce pourrait être à peu de frais transformée en *quick firing*. Le fera-t-on ?

Pour le moment donc plusieurs batteries jouissent encore du canon de 9 livres se chargeant par la bouche. La formation de batteries pour l'expédition d'Afrique vient d'ébranler d'autre part l'échafaudage si péniblement construit. La batterie permanente A, au moment où nous écrivons, est sans canons et sans harnais. « Une telle situation, s'écrie la *Canadian Gazette*, serait risible, si elle n'était aussi dangereuse ! »

L'artillerie à pied dispose d'un certain nombre de canons de 40 livres, se chargeant par la culasse, et de pièces de 64 ancien modèle. Seules les unités stationnées à Halifax ont l'occasion de voir des calibres tout à fait modernes comme le 6 de siège et le 5 Howitzers.

A noter l'emploi d'un traîneau très pratique pour les canons de campagne, lesquels, en peu de minutes, peuvent être placés sur patins. Cet engin fut adopté à la suite de l'expédition du Nord-Ouest en 1885.

(1) 1900.

§ 3. — Exercices.

Nous avons vu, en parlant du groupement des unités (1), que l'artillerie de campagne est divisée, assez platoniquement, en brigades. De celles-ci la 1^{re} a une importance particulière, deux de ses batteries sur trois étant stationnées dans une même localité, Guelph, sous la main du lieutenant-colonel chef de brigade.

La question des exercices se complique dans l'artillerie de l'éternelle difficulté de la remonte, très sérieuse question dans une région agricole, où, pendant la belle saison, il faut compter avec les besoins locaux. Une très légère différence dans les dates de convocation des unités montées a quelquefois une grande portée. Ainsi, récemment, l'envoi au camp, du 30 mai au 10 juin, des batteries de la 3^e brigade nécessita le prélèvement de 255 chevaux dans un rayon relativement restreint et causa du préjudice aux agriculteurs ; tandis qu'après le 15 juin ces derniers eussent été au contraire très heureux de mettre leurs attelages au service de l'Etat (2).

L'étude des tableaux de mérite de plusieurs années nous a permis de relever quelques particularités intéressantes. En général l'habillement, l'équipement, l'état des chevaux et des harnais laissent peu à désirer. Les batteries qui défilent mal paraissent être celles qui ont aussi le plus mauvais maniement d'armes : nous livrons ceci à la sagacité des chercheurs d'énigmes. Le pointage est

(1) Chapitre IV, section 5.

(2) Les montures ainsi fournies par l'industrie privée ménagent souvent des surprises à leurs cavaliers. A ce sujet, on prétend qu'aux dernières manœuvres d'artillerie de Kingston, le cheval d'un trompette, après avoir longtemps refusé de marcher, s'emballa soudainement. Comme le canonnier passait ainsi à toute vitesse auprès d'un major : « Où diable allez-vous ? » cria ce dernier furieux. — « Je veux bien être pendu si j'en sais quelque chose, hurla l'autre. Demandez à mon cheval ! »

en somme satisfaisant. Les points les plus faibles sont la théorie des sous-officiers et la discipline au camp.

Les batteries qui se disputent la tête de la liste sont la 2^e d'Ottawa et la 16^e de Guelph. Les 5^e et 15^e paraissent destinées à occuper la dernière place.

En ce qui concerne la Garrison Artillery, les exercices, dans les petits polygones, semblent consciencieusement exécutés. Ce sont les compagnies de Halifax et Montréal qui sont regardées, nous dit-on, comme les meilleures (1).

§ 4. — Écoles à feu.

Il saute aux yeux que, dans les pays où il n'existe pour les soldats que de courtes périodes d'instruction annuelles, tout devrait être sacrifié dans l'artillerie au service en campagne et aux écoles à feu. Pour des considérations pécuniaires ou autres, c'est généralement le contraire qui a lieu. Au Canada on est cependant plus avancé sous ce rapport qu'aux États-Unis dont les batteries de garde nationale n'ont pour ainsi dire jamais à faire de tir réel.

Chaque année, toutes les batteries de campagne doivent envoyer au champ de tir de Deseronto, près de Kingston, un détachement composé de tous les officiers et de trois hommes par pièce, soit 18 par unité ; ceux-ci reçoivent une instruction spéciale comme pointeurs et douze par batterie sont familiarisés avec le maniement des fusées. Ces écoles durent deux jours ; elles ont lieu d'ordinaire vers la fin de septembre. Il est alloué à chaque unité environ 75 obus à balles, plus un certain nombre de coups percutants (2).

(1) Toutefois, sur les tableaux que nous avons consultés, ces régiments avaient perdu des points à cause du nombre de « manquants » aux convocations.

(2) Le premier jour est consacré au tir direct sur panneaux et voliges ; le 2^e au tir indirect.

Cette partie de l'instruction a été aussi fort perfectionnée depuis un ou deux ans. Jusqu'en 1898 quelques batteries, tous les ans, étaient privées d'écoles à feu.

L'artillerie à pied exécute son tir à l'île d'Orléans (près de Québec), à Halifax, Charlottentown, Saint-John (New Brunswick) et Fort-Macaulay (Colombie anglaise). Quelques compagnies indépendantes ne paraissent pas pouvoir être exercées chaque année.

Il est impossible de s'occuper des écoles à feu de l'artillerie canadienne sans mentionner une institution à qui cette arme est redevable d'une partie des progrès qu'elle vient de réaliser : la *Dominion Artillery Association*. Cette société fut fondée en 1876 et depuis lors n'a jamais cessé de poursuivre avec énergie son double but : uniformer l'inspection des diverses unités et donner à celles-ci, qui sont éparses sur un vaste territoire, la cohésion qui leur manque. L'association, quoique privée, n'en a pas moins, en fait, les attributions d'un comité consultatif et quelquefois même « technique » dans le sens français du mot. C'est à elle d'autre part qu'est due la création des concours de tir tant à Deseronto pour l'artillerie de campagne, qu'à Fort-Dufferin, en New Brunswick, pour les pièces de côte ; elle a institué enfin un concours de conduite des voitures (*Gzowski Cup*). Remarquons en passant que la question des attelages, si vieille et toujours nouvelle, préoccupe beaucoup les *Artillery Associations* : celle d'Ottawa notamment préconise l'introduction au Canada de la conscription des chevaux, au moins pour le service de l'artillerie.

Nous devons mentionner, en terminant, que cette arme possède à Québec un atelier spécial. En outre, à la cartoucherie d'infanterie est détaché pour cinq ans un sergent de l'armée anglaise, sortant du collège d'ordon-

nance de Woolwich, et chargé des réparations au « nouveau » matériel des batteries.

On attache, au Canada, la plus grande importance à la publication et à la divulgation des tableaux comparatifs des « marques » obtenues par les diverses batteries. Sur le terrain, avec beaucoup de raison, on juge plutôt celles-ci par la discipline du feu et la manière dont chacun s'acquitte individuellement de ses fonctions que par la valeur des coups. C'est le plus sage parti à prendre quand la durée des exercices est insuffisante!

Le lieutenant-colonel Stone — un officier de l'artillerie anglaise, aujourd'hui chef du service et arbitre général de l'arme au Canada — ne ménage pas d'ailleurs ses critiques aux chefs de corps. Il a déclaré dernièrement aux batteries de campagne que leur manière d'exécuter les feux était « bien loin de ce qui est nécessaire pour permettre aux artilleurs canadiens de faire bonne figure sur le champ de bataille... » (1). Est-ce pour se venger que l'on regimbe dans la presse contre le choix d'un officier non Canadien pour occuper la plus haute situation de l'artillerie dans la colonie?.....

L'instruction d'une batterie à pied moderne étant extrêmement compliquée, il n'y a pas lieu de s'étonner que les diverses unités de la Garrison Artillery laissent, de leur côté, assez à désirer. Lord Monck, en 1866, écrivait au *Colonial Office* que c'est dans l'artillerie qu'il est le plus difficile aux volontaires d'obtenir de bons résultats : que dire aujourd'hui en face des exigences formidables de l'arme? La plupart des pays sans armée régulière, il faut le dire, semblent avoir bien compris ce danger. Au Transvaal et dans l'Etat libre d'Orange, comme en Australie, en Nouvelle Zélande ou au Canada

(1) Deseronto, 1899.

on a dû se résigner à créer des corps *permanents* d'artilleurs. Moins une armée est solide et entraînée, plus il est nécessaire de veiller avec une sollicitude spéciale sur la seule arme capable de produire de grands effets avec le minimum d'efforts individuels. Pour la même raison on doit, dans les armées de milices, généraliser l'emploi des mitrailleuses de bataillon. Il faut contrebalancer par l'usage des machines les défauts de cet « affût humain » qui, comme le dit si bien M. le général Luzeux, est, chez les troupes non aguerries, « trop mobile et trop impressionnable ».

CHAPITRE X

INSTITUTIONS

Canadiens, d'un courage égal
Allons moissonner de la gloire :
Le nom de notre général
De la victoire est le signal!...

(Vieux chant militaire canadien-
français.)

Comme tous les pays à milices, le Canada fourmille d'institutions et de sociétés militaires.

Nous avons déjà parlé en détail des *Rifle* et *Artillery Associations* ; mentionnons, dans le même ordre d'idées, une *Cavalry Association* qui toutefois fait assez peu parler d'elle.

Il existe en outre un *Military Institute* à Montréal et un *Garrison Club* à Québec.

Des sociétés plus intéressantes sont : 1° Le *Royal Military Colleg Club* de Kingston. C'est lui qui a obtenu pour les gradués de l'Académie militaire l'assimilation du certificat de sortie aux diplômes universitaires, pour l'étude du droit, de la médecine, etc. Il aurait été extrêmement difficile, sans cette prérogative, de recruter la grande école militaire canadienne, qui, nous l'avons vu, n'offre pas comme les établissements similaires des autres pays, la perspective d'une situation stable dans l'armée.

2° La *Field Officers Association of Canada*. C'est encore une de ces institutions hybrides dont on ne pourrait s'imaginer le fonctionnement au sein d'une grande nation militaire. On voit en effet le ministre de la milice s'adresser à elle pour tâter le terrain en matière de réformes. Il en part aussi des propositions, dues à l'initiative de ses membres. En somme cette société remplace

un peu les comités techniques des diverses armes en France. Fondée à une époque où le militarisme était tombé très bas dans la colonie, elle a fait beaucoup pour réorganiser les milices canadiennes et raviver l'esprit militaire défaillant.

Il n'y a plus guère de craintes à avoir sous ce dernier rapport aujourd'hui, s'il faut en juger par la nomenclature des sociétés qu'on relève dans une seule ville du Dominion.

Prenant par exemple Toronto, nous voyons côte à côte les institutions suivantes :

Batoche Association (Guerre de 1885).

Battleford Association.

Canadian Military Institute.

H. M. Army and Navy Veterans.

Highlanders Ambulance Mess.

Ontario Artillery Association.

Queen's Own Buglers Association.

Ontario Rifle Association.

Toronto Rifle Association.

Veterans of 1866.

York Ranger's Sergeants' Mess.

Red River Expedition Association.

Queen's Own Regiment's Reserve.

Queen's Own Sergeants' Mess.

Royal Green Sergeants' Mess.

Toronto Garrison Revolver Association.

Si l'on ne savait « ce qu'en vaut l'aune », on serait tenté d'en conclure qu'il n'y a rien de tel que l'absence d'armée régulière pour développer les sentiments guerriers !

Il serait injuste cependant de ranger dans la même catégorie qu'un club de clairons quelconque l'*Institut militaire du Canada*. C'est là une association qui par sa largeur de vue et son énergie dans le sens de réformes intelligentes commande le respect de tous ceux qu'intéresse un patriotisme éclairé, de quelque nation qu'il

émane. Il s'y fait des conférences très suivies et l'on y publie un bulletin appelé *Transactions of the Institute*. Sa bibliothèque, la plus riche de ce genre dans la colonie, compte 3.000 volumes militaires (1).

Bien que les grandes guerres du Canada remontent trop loin pour que les associations de vieux soldats aient en réalité beaucoup de raisons d'être, on en trouve quelques-unes relatives aux raids de 1866-1870 et à l'expédition de 1885 dans le Nord-Ouest : ce sont leurs efforts qui réussirent à faire accorder tout récemment des médailles aux vétérans de ces périodes (2). En ce qui concerne les raids fenians, nous ne voyons pas très clairement de quoi l'on prétend récompenser les survivants de la débâcle de Ridgeway — si ce n'est d'avoir survécu à l'impression extrêmement fâcheuse produite par leur défaite. Que le temps est donc un aimable vieillard, et comme il s'entend à transformer les choses à la satisfaction générale... et surtout particulière !

En parlant des institutions militaires canadiennes, nous ne devons pas oublier la *Canadian Military Gazette*, une publication bi-mensuelle, rédigée avec franchise et qui — chose rare à une époque d'admiration mutuelle — ne craint pas de dire, à l'occasion, quelques dures vérités aux miliciens ses lecteurs.

Un trait commun à tous les pays dont les troupes se composent en principe d'éléments non permanents (3), est le caractère mondain (« sociable ») que prend tout ce qui se rapporte à l'armée.

(1) Nous ne saurions manquer d'adresser ici nos sincères remerciements au secrétaire de l'Institut, qui, avec une courtoisie dont on trouve d'ailleurs au Canada maints exemples, a bien voulu nous faire les honneurs de l'établissement.

(2) La *General service Medal* est d'argent avec ruban jaune à raies rouges.

(3) La Suisse exceptée.

Les fêtes des Armories américains sont célèbres. Au Canada, sur une échelle plus modeste, on retrouve les bazars au bénéfice du régiment, les bals au hall à manœuvres, les « smoking concerts », etc. On peut voir les dragons et les hussards dépenser, en dressant leurs montures de louage à exécuter des valse de carrousel (*musical rides*), une patience et un temps qui, au point de vue strictement technique, seraient mieux employés au service d'exploration. Cet état de choses est inséparable du système militaire en vigueur. Le panache est cher aux bourgeois qui se mettent gracieusement à la disposition de l'autorité militaire !

D'ailleurs, sous une apparence frivole, les fêtes et les expositions régimentaires canadiennes ont souvent un but très pratique. Un « tour de lac au clair de lune » — ne vous y trompez pas — peut avoir un objet beaucoup moins poétique ou sentimental qu'on ne le croirait au premier abord : il s'agit généralement de remplir les caisses des escadrons qu'a vidées la location des chevaux du dernier exercice. Il n'est pas rare que la perspective d'un voyage, en corps, à New-York ou à Chicago donne, pour un moment, un grand stimulus à un bataillon : les habillements sont remis à neuf, des recrues à belle apparence sont racolées, clairons et musique multiplient les répétitions, officiers et soldats revoient le maniement d'armes et le défilé avec une ardeur qu'aucune inspection ne saurait leur communiquer au même degré que l'idée d'être le point de mire, pendant deux ou trois jours, des populations de l'autre côté du Saint-Laurent.

Soit dit en passant, ces excursions aux États-Unis sont assez mal vues en haut lieu lorsqu'elle ont pour but d'aller célébrer, avec la garde nationale de l'Oncle Sam, l'anniversaire de l'indépendance américaine, c'est-à-dire fêter la défaite de l'Angleterre. Mais cette étrange tradition est si bien entrée dans les mœurs que le géné-

ralissime ne peut refuser son autorisation à ces voyages anti-patriotiques (1). Il est intervenu cependant, en 1899, quand le 48^e Highlanders de Toronto a voulu aller figurer à l'entrée triomphale à New-York de l'amiral Dewey et des marins, vainqueurs des Espagnols.

La milice participe dans une large mesure aux réjouissances publiques ; comme en Angleterre, elle ne trouve rien d'extraordinaire à paraître dans des spectacles payants aux expositions, concours régionaux, etc. Fréquemment en outre on organise, à certaines occasions, un *Military Tattoo* — sorte de retraite aux flambeaux d'un cachet spécial. En général, au lieu de parcourir les rues, les différents corps de clairons, tambours et musiques défilent successivement et isolément devant des tribunes garnies de spectateurs et viennent se ranger ensuite sur une scène en plein air pour exécuter, tous ensemble, des morceaux et des sonneries. Nous avons assisté à une cérémonie de ce genre à Toronto en 1899. Quatorze corps de musique ou de fanfares y prirent part. Dans le cadre formé par le lac Ontario, les illuminations de l'exposition, et au milieu de décors s'harmonisant bien avec le paysage, les airs traditionnels des régiments anglo-saxons, *Garryowen*, la marche des *Bufs*, *Bonnie Dundee*, *Highland Laddies*, en dépit de la simplicité de la mélodie, produisaient, répétés crescendo au fur et à mesure que de nouvelles fanfares venaient s'ajouter à celles déjà placées, un effet saisissant, inoubliable.

Cadets. — Les bataillons scolaires, si bien défunts en France, sont très florissants au Canada. On considère

(1) Il faut dire que si ces visites du 4 juillet sont bien reçues par les Américains, ces derniers ne se font pas faute, entre eux, de se livrer à des commentaires appropriés et à maintes plaisanteries sur l'opportunité de ces voyages, si peu conformes aux traditions jingoïstes de l'Angleterre.

là-bas l'instruction militaire des élèves des diverses écoles comme une bonne préparation à leur court service de milicien.

En Ontario, par exemple, toute école primaire supérieur (High school) et tout collège peuvent former des compagnies d'élèves de plus de 14 ans. Le département militaire arme et équipe ces compagnies si elles atteignent le chiffre de 40 soldats. Celles-ci sont dès lors soumises à une certaine réglementation. Leurs instructeurs, qui appartiennent aux établissements mêmes, doivent être pourvus d'un certificat délivré par une *school of instruction* militaire. De plus on détache, si faire se peut, chaque année, pendant un mois, dans les écoles ou collèges, un instructeur tiré de la milice permanente. A la suite de l'inspection générale passée par un officier que désigne le ministre de la milice, le département de l'instruction publique d'Ontario accorde aux institutions de la province possédant les meilleures compagnies de cadets une subvention de 250 francs.

On pense en général que, sans compter les avantages qui peuvent en résulter pour la milice, l'organisation des *Cadet Companies* a une heureuse influence sur le caractère et les manières des enfants (1).

En plus de ces compagnies scolaires qui sont maintenant au nombre de 41, il y a des *Cadet Battalions* attachés à certaines unités de la milice active. Ce sont là des pépinières de miliciens, et surtout de futurs cadres. Les cadets doivent avoir plus de 14 ans et moins de 18 ; ils forment d'ordinaire quatre compagnies de 40 à 100 jeunes gens. Leurs officiers sont des adultes, mais portant des titres simplement honorifiques qui ne leur donnent aucune situation dans la milice véritable. Ces

(1) *The Public Schools' Cadets*, par J. N. Hughes (Canadian Militiaman).

corps ont l'uniforme de l'unité à laquelle ils sont rattachés (1).

Un desideratum canadien : Le vieux 100^e. — Il n'est pas nécessaire d'avoir passé longtemps dans les milieux militaires canadiens pour connaître un désir qui végète au fond du cœur des miliciens : le rapatriement du 100^e régiment.

On a pu voir, au courant de nos explications sur l'histoire de la milice, qu'en 1858 le Dominion avait levé, équipé et expédié à l'Angleterre, alors dans le besoin, un régiment *régulier*. Ce corps, désigné sous le n^o 100, et composé en entier de fils du Canada, perdit peu à peu, après des vicissitudes diverses, tout lien avec sa patrie d'origine; et à l'heure actuelle, bien qu'il jouisse du sous-titre de *Royal Canadians*, il n'en est pas moins le *Prince of Wales' Leinster Regiment*, purement anglais, avec dépôt à Birr, en Irlande.

Voilà ce qui désespère les bons Canadiens. Leur loyalisme pleure à la pensée que la contrée de la Maple-Leaf n'est plus représentée dans la grande famille militaire anglaise. Ils réclament l'honneur de recruter et de posséder, dans leur sein, un régiment régulier, composé exclusivement de leurs enfants. Le 100^e aurait son dépôt et sa portion principale à Halifax, et son 2^e bataillon partout où il plairait à Sa Majesté de l'expédier.

La colonie y gagnerait d'avoir dans sa population un certain nombre d'hommes ayant fait du service actif permanent, et, par suite, capables d'encadrer, au besoin, la milice sédentaire.

Pourrait-on décemment clore ce petit aperçu des institutions militaires canadiennes, sans un souvenir au gracieux emblème du Dominion, la feuille d'érable? C'est

(1) General Orders 60 et 61. 1899.

elle qui orne les édifices publics, pare le corsage des jeunes filles, décore les étendards et les coiffures des soldats. C'est elle qui donna son nom au chant national, aujourd'hui célèbre, composé par M. A. Muir, à Toronto, en 1867 :

In days of yore, the hero Wolfe
Britain's glory did maintain,
And planted firm Britannia's flag
On Canada fair domain.
Here may it wave, our boast, our pride :
And joined in love together,
The Thistle, Shamrock, Rose entwine,
The *Maple Leaf* for ever!

CHAPITRE XI

QUESTIONS GÉNÉRALES

Officiers. — L'élément français dans la milice canadienne. — Quelques mots sur la tactique défensive du Dominion.

§ 1. — Officiers.

On ne peut être officier au Canada si l'on n'a 18 ans révolus, cinq pieds six pouces de taille et 33 inches de tour de poitrine (1).

Ces conditions physiques et certaines influences politiques sont en somme les facteurs les plus importants pour arriver à l'épaulette. Nous avons vu, en examinant les écoles militaires, que les subalternes ne peuvent être *confirmés* dans leur grade qu'après l'obtention de diplômes spéciaux. Il n'en reste pas moins vrai que les garanties de capacité exigées des officiers sont extrêmement faibles et que les lieutenants des corps permanents eux-mêmes ne sortent pas tous, tant s'en faut, du collège militaire de Kingston. En réalité les meilleurs éléments de cet établissement vont souvent chercher dans l'armée régulière anglaise, où ils sont les bienvenus, des situations plus stables, plus rémunératrices que celles qui les attendent — en admettant qu'ils aient un bon entretient — dans la milice permanente.

Quant aux officiers de la milice active, le fait qu'ils ne sont pas élus par leurs hommes, comme aux États-Unis, ne prouve en aucune façon qu'ils sont de qualité

(1) Une inche — ou 2 centimètres 1/2 — de moins que les soldats.

supérieure à ceux de la garde nationale américaine. Etant donné que ni dans l'un ni dans l'autre pays on ne les oblige à faire preuve sérieuse d'aptitude au commandement, nous nous demandons s'il n'est pas préférable, en fin de compte, d'avoir des subalternes jouissant de la confiance des soldats leurs électeurs et ayant au moins servi, si peu que ce soit, dans le corps, que de voir le ministre « bombarder » d'office lieutenant un individu ne possédant pas la moindre notion du service. Cette réserve faite, le système canadien, en obligeant les officiers, pour avoir droit à l'avancement, à suivre des cours réguliers, est meilleur, pour les grades supérieurs, que celui en vigueur de l'autre côté du Saint-Laurent.

La première constatation que le jeune subalterne est appelé à faire lorsqu'il rejoint son corps est qu'il lui faut contribuer au *regimental funds*. C'est dix dollars (50 francs) à verser, et toute promotion subséquente lui coûtera autant.

L'officier qui, soit qu'il vienne de l'armée anglaise, soit pour tout autre motif, est promu d'emblée capitaine, major ou lieutenant-colonel, doit payer à la même masse 20, 30 ou 40 dollars. Ceci sans préjudice des souscriptions diverses réglementées par le chef de corps.

Si l'on rapproche ce fait de celui que l'officier ne touche de solde que douze jours par an, doit s'équiper à ses frais — alors qu'en Angleterre, dans les volontaires, il toucherait 20 livres sterling de première mise ; — si l'on considère enfin qu'il n'a droit à aucune retraite, même dans le corps permanent, on conviendra qu'il faut de la bonne volonté pour briguer l'épaulette au Canada. Rien d'étonnant donc à ce qu'il y ait actuellement un déficit d'environ 3.000 officiers.

La difficulté de recruter ces derniers et de les retenir sous les drapeaux lorsqu'ils s'y sont aventurés est, on le sait de reste, une des plus sérieuses auxquelles on

se heurte avec une organisation militaire non permanente. En France même on voit aujourd'hui les cadres de la réserve et de l'armée territoriale se dépeupler, les démissions se faire plus fréquentes alors que les institutions militaires sont battues en brèche de toutes parts (1).

De même qu'en France il existe toujours, malheureusement, une sorte de barrière entre les officiers de l'active et ceux de deuxième ligne ; au Canada, les miliciens se plaignent de la situation qui leur est faite aussi bien par la loi que par les coutumes, vis-à-vis des officiers de l'armée impériale employés dans les troupes canadiennes. Non seulement ceux-ci ont, à rang égal, la préférence sur leurs collègues de la milice même d'ancienneté supérieure, mais ils leur font sentir avec plus ou moins de tact — cela dépend du caractère — que ce ne sont que, premièrement : des *coloniaux* ; deuxièmement : des *gardes nationaux*.

L'état de choses actuel n'est cependant pas à comparer avec celui d'il y a trente ans. Les miliciens d'alors, tout en affectant officiellement une respectueuse considération pour les « puits de science » venus de la mère patrie, les déchiquetaient à belles dents entre amis et les abîmaient dans la presse : « Il n'y a pas de quoi être si fier, pour un régulier — se plaisait-on à dire — parce qu'on tient son menton plus haut et son dos plus cambré!... »

Mais le plus exaspérant, paraît-il, est de voir l'Angleterre, avec le sans-gêne dont elle use parfois envers ses coloniaux, expédier au Canada certaines non-valeurs auxquelles elle fait accorder d'emblée une bonne situation dans la milice permanente et qui sont ainsi « dé-

(1) Nous renvoyons sur ce point à un excellent article signé C. S. dans la *France Militaire* du 7 décembre 1900.

grossies » et instruites aux frais et aux dépens du Dominion. On cite, entre autres, le cas d'un officier de volontaires anglais, refusé à tous ses examens dans la mère patrie, et qu'on imposa à l'armée canadienne où il a coûté jusqu'à présent 10.000 francs sans aucun profit pour la colonie.

L'avancement, comme de juste, serait, dans de telles troupes, d'une lenteur insupportable, si l'on n'appliquait le système des brevets, avec lequel un officier, tout en conservant son commandement, reçoit une commission de grade supérieur. Après cinq ans de service, un lieutenant qui a passé avec succès les examens reçoit le brevet de capitaine. Ce dernier est breveté major au bout de 7 ans, dans les mêmes conditions, ou de 10 ans s'il n'a pas de diplôme. Après 15 ans de service (10 dans l'artillerie de campagne), un major est breveté lieutenant-colonel.

Le brevet est, en somme, un os à ronger en attendant le grade effectif supérieur. Dans la milice permanente il existe même une disposition permettant d'accorder le brevet de major au lieutenant ayant douze années de *grade effectif* ; celui de lieutenant-colonel au capitaine effectif après seize ans de service. On peut dès lors se rendre compte du gâchis d'appellations et d'attributions auquel conduit un système aussi élastique — disons le mot : aussi enfantin. Au régiment d'artillerie permanent, par exemple, un capitaine vient de se trouver ainsi breveté lieutenant-colonel parce qu'il avait plus de seize ans de grade effectif, et devient de la sorte le supérieur d'un major plus ancien que lui au corps, mais qui, n'ayant que trois années de grade effectif, ne peut recevoir le brevet de lieutenant-colonel. Mais ce n'est pas tout : au Royal Canadian Regiment d'infanterie on aura inévitablement dans deux ans au plus : 1 lieutenant-colonel chef de corps, 4 majors brevetés lieute-

nants-colonels, 4 capitaines également brevetés lieutenants-colonels : total neuf officiers portant ce titre pour un effectif de 370 soldats ! Ajoutons que peu après, sans doute, tous les subalternes seront pourvus du brevet de major. Il serait malséant aux Canadiens de tourner en ridicule les fameux « Kentucky Colonels » des Etats-Unis.

La limite d'âge pour les officiers est de 45, 50, 58 et 60 ans, selon le grade.

En ce qui concerne les chefs de corps, la durée du commandement est de cinq années. La « tenure » peut être renouvelée et quelquefois on a abusé de cette latitude : un régiment de cavalerie a ainsi possédé le même chef pendant 23 ans, *bloquant* l'avancement et décourageant l'ambition du corps d'officiers.

Il n'est plus possible, à l'heure actuelle, de commander une unité indépendante (bataillon, batterie, escadron) sans passer, dans un camp d'instruction, un examen technique (1). C'est là une des plus sages dispositions des règlements militaires de la colonie.

Il est presque inutile d'ajouter qu'en quittant leur régiment ou leur batterie les chefs de corps reçoivent des témoignages palpables et très pratiques de la sympathie de leurs subordonnés. On considère comme une chose parfaitement naturelle de glisser une bourse ou un chèque dans le « souvenir » — coupe, théière, etc. —

(1) Les épreuves sont :

1° La lecture d'une carte ;

2° Le commandement d'un détachement des trois armes pour la solution d'un problème de tactique élémentaire ;

3° Le commandement d'une unité de l'arme du candidat, contre un ennemi simulé ;

4° La solution, par écrit, d'une question de tactique (avec emploi des cartes).

Les officiers de permanents pour pouvoir devenir chefs de corps, passent le *technical fitness test to command* dans les mêmes conditions que les officiers de l'armée régulière impériale.

en le remettant au partant. Un lieutenant-colonel, commandant de district, a reçu ainsi dernièrement 800 dollars. On peut s'expliquer, au Canada, cette habitude par le fait qu'il n'existe pas de pension de retraite.

Le corps d'officiers le plus défectueux peut-être est celui de l'état-major. C'est là un état de choses qui a été constaté officiellement par le major général Hutton : « Il n'existe pas, dit-il, dans la milice canadienne, d'officiers ayant reçu l'instruction nécessaire aux hautes fonctions et aux responsabilités du *general staff*. » Il fait remarquer, à cette occasion, que le passé, comme les événements les plus modernes, sont là pour le montrer : quelque bien doués au point de vue militaire que soient des officiers, ils sont incapables de lutter contre une armée qui a sur eux l'avantage d'une organisation forte et est mûrie par une préparation scientifique pour le travail de la guerre.

On a bien ouvert une *staff course* à Kingston, mais étant donné qu'elle vient d'être désorganisée par le rappel en Angleterre des officiers réguliers détachés, comme instructeurs, il est impossible de prévoir qu'elle sera son utilité.

Officiers de réserve. — Cette catégorie comprend :

1° Les élèves diplômés du collège militaire qui n'ont pas reçu d'affectation dans la milice permanente ou l'active ;

2° Les officiers démissionnés ;

3° Les chefs de corps ayant terminé leur période de commandement et non appelés à d'autres fonctions.

Les uns et les autres sont retirés de la réserve lorsqu'ils atteignent la limite d'âge.

Cette catégorie a le droit de porter l'uniforme, mais avec la lettre R. sur les pattes d'épaule. Tant qu'un officier est dans la réserve, il ne peut être promu au grade supérieur.

Officiers hors cadres. — Cette classe vient d'être créée par un simple ordre général (n° 105 de 1898); sa valeur légale peut donc être contestée.

Elle a pour but de permettre de garder à disposition des officiers provisoirement sans affectation, et qui devraient par conséquent passer dans la position de retraite ou dans la réserve. Cela est d'autant plus important au Canada que souvent des officiers sont contraints par les exigences de leur profession, métier, affaires commerciales, etc., de changer de domicile et par suite de perdre leur situation dans l'unité locale à laquelle ils appartenaient. Le gouvernement n'a aucune raison de se priver de leurs services et leur permet de rester hors cadres (*unattached list*) jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé un emploi militaire dans leur nouvelle résidence.

Ainsi que nous le faisons pressentir un peu plus haut, de graves doutes se sont élevés sur la situation légale de l'officier hors cadres. Les puristes vont même plus loin et affirment que des questions analogues peuvent être soulevées pour la réserve.

La loi militaire, dit-on, ne prévoit, strictement parlant, qu'une seule position pour l'officier sans affectation, c'est la *retired list* ou retraite.

Seul l'officier en retraite peut être, au moyen de formalités spéciales, *légalement* replacé dans une situation de son ancien grade — en temps de guerre par exemple. Rien ne *garantit* son rang à celui qui est dans la réserve ou hors cadres.

Assimilation ou rang honorifique. — Même dans l'assimilation de grade on trouve au Canada ce vague, ce peu de logique qui caractérisent tout ce qui se rapporte à la position d'officier. Ainsi le quartier-maître est assimilé au capitaine; après 10 ans de service il est assimilé au major, sans autre formalité. Mais les médecins et vétérinaires n'ont rang que de lieutenant et devien-

nent majors après 15 ans de grade, et s'ils ont satisfait à des examens.

Il ne faut pas confondre le rang honorifique avec le *titre honoraire*. De grands personnages sont, comme dans la plupart des pays monarchiques, colonels honoraires de régiments de milice (1).

Quelques chefs de corps particulièrement populaires reçoivent l'honorariat au moment de leur départ du régiment (2).

Considérations générales. — En ce qui concerne l'influence des officiers sur l'instruction générale des corps, il y a une différence entre les unités des villes et celles des campagnes. Pour ces dernières, où les compagnies sont disséminées, et où le seul travail de l'année s'exécute dans les camps, il paraît résulter des rapports d'inspection (3) que tous les corps qui ont possédé à la fois un bon commandant de district et un intelligent directeur du camp se montrent supérieurs aux autres. L'action du chef de corps et des divers capitaines commandants n'est qu'un facteur accessoire.

Chez le bataillon citadin, rassemblé dans la main de son chef, le commandant de district a certainement une influence sérieuse, mais on est en droit de compter sur l'action des cadres du régiment.

Le zèle des officiers, paraît-il, est loin d'être partout à la hauteur des circonstances. On voit des subalternes s'inquiéter si peu de leurs obligations militaires, qu'ils vont au théâtre ostensiblement et avec une étonnante

(1) Sir George Kirkpatrick, K. C. M. G. est lieutenant-colonel honoraire du 47^e Frontenac.

Le marquis de Lornes appartient en la même qualité au 13^e Argyle et lord Strathcona, une des figures les plus proéminentes de la colonie, aux Victoria Rifles de Montréal.

(2) Cette mesure fut inaugurée avec le lieutenant-colonel Gibson du 13^e Hamilton (*The XIII Battalion*, par T. E. Champion).

(3) Notamment celui de 1896.

inconscience au moment même de l'inspection générale de leur corps ; à Ottawa, sur 18 officiers de compagnies d'une certaine unité, sept seulement étaient présents lors d'une récente revue.

A côté de ces défaillances, il y a des exemples — nous allions nous laisser entraîner à dire : des exceptions — brillants et réconfortants. La carrière du lieutenant-colonel Lessard, un Canadien français, peut être prise comme le type de celle de l'officier de milices du Dominion ; nous en relevons les traits principaux :

Engagé en 1878 comme simple cavalier milicien aux Queen's Own Canadian Hussar (Québec) ; passé successivement à l'artillerie à pied et au 65^e Rifles de Montréal ; entré à l'école d'instruction de cavalerie en 1880 ; commissionné lieutenant de cavalerie (milice active), 1881 ; capitaine, 1888 ; major, 1894 ; breveté lieutenant-colonel et nommé commandant des Royal Canadian Dragoons (Permanents), 1898 ; inspecteur général de la cavalerie de la milice active depuis 1896. A suivi en Angleterre, en 1895, les cours de l'École de Yeomanry Cavalry et y a obtenu un certificat d'aptitude.

Quoi qu'il en soit, les officiers modernes sont loin de valoir — cela se comprend — ceux qui reçurent leur instruction technique pendant la dernière guerre du Canada, en 1812-1814. Tout miliciens qu'ils étaient, les Salaberry, les Mac-Donnell, et les Battersby surent tirer un excellent parti des corps levés par eux. La recette de ces hommes forts est-elle à jamais perdue, ou verra-t-on, le cas échéant, surgir des héros dont rien au monde ne fait pressentir aujourd'hui l'existence ? C'est là, comme on dit en anglais, une « open question ».

Il ne faut pas se dissimuler que la guerre ancienne, avec sa mobilisation lente, sa concentration laborieuse, était plus favorable que l'état de choses actuel au système des milices ; il s'écoulait de si longs intervalles entre l'ouverture des hostilités et les premières affaires sérieuses ; les diverses phases de la lutte avaient entre elles de tels entr'actes que par la force des choses les troupes s'entraînaient et les soldats se formaient. Les

alertes Voltigeurs et la redoutable milice de Glengarry ne courent pas le risque d'être égalés au temps où nous vivons !

§ 2. — L'élément français dans la milice canadienne.

Le souvenir des braves de 1813 nous amène tout naturellement à dire quelques mots de la situation actuelle des milices canadiennes françaises.

Bien que l'Angleterre se montre très fière du loyalisme des Canadiens français; bien que ces derniers expriment souvent leur satisfaction que l'entente entre des adversaires séculaires ait pu se faire si vite (1), ces bons rapports, cette « mutuelle quiétude » n'en sont pas moins quelquefois très troublés. La « loyauté invariable et sincère » de la milice franco-canadienne n'est certes pas un mythe; mais l'élément anglais au Canada ne semble pas l'avoir toujours appréciée à sa juste valeur. En 1885 on choisit avec intention un régiment français pour combattre l'insurrection des métis du Nord-Ouest, et montrer à ceux-ci qu'ils ne devaient pas compter sur l'appui des colonistes de l'Est qui parlaient leur langue. Cependant la presse francophobe du Dominion ne cessa d'abreuver ce régiment d'injures et d'accusations impossibles à prouver.

On vit aussi pendant cette guerre les blessés français dépouillés par leurs frères d'armes anglais des envois qui étaient faits aux premiers par des sociétés et par la Croix-Rouge de Montréal. On vit bien d'autres choses... Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce ne sont pas les Franco-Canadiens qui ont commencé.

(1) « Quel spectacle que celui d'un antagonisme valeureux qui s'était manifesté sur vingt champs de bataille et qui, la lutte finie, se transformait du jour au lendemain en une situation d'entente cordiale et de mutuelle quiétude.....! » (*Histoire de Sulte*).

L'élément français entre aujourd'hui pour une proportion respectable dans l'ensemble de l'armée de la colonie. En 1812, il n'y avait guère, de cette nationalité, que la majorité des Voltigeurs de Salaberry, la cavalerie légère de Québec, les Voyageurs (bûcherons employés comme-soldats du train) et quelques bataillons *sédentaires* du Bas-Canada.

Le nombre des bataillons français a été, depuis cette époque, constamment en augmentant, surtout entre 1862 et 1883. On en compte dix-huit (1) auxquels il faut ajouter deux compagnies du 6^e régiment d'artillerie à pied (2).

Lorsqu'on feuillette l'annuaire du Canada — *The Militia List* — on voit figurer parmi les chefs de corps de ces bataillons les représentants des plus vieilles familles françaises du pays : les Taschereau, les Évanturel, les de Lotbinière, les Deslauriers, etc., tous noms qui ont une histoire au Canada.

L'élément qui nous occupe a en outre l'honneur d'être représenté actuellement au ministère de la milice par un sous-secrétaire d'Etat, M. le major L. Pinault (3).

(1) N^{os} 9, 17, 23, 61, 64, 65, 70, 76, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 92. Plus de la moitié de ceux-ci sont des corps ruraux.

(2) Le 85^e, que nous pouvons prendre comme type d'un corps canadien français rural, a été formé, en vertu d'un ordre général du 4 juin 1880, avec un noyau composé d'une compagnie indépendante de La Prairie (cap. Brosseau) et une compagnie irlandaise de Montréal. Il compte aujourd'hui 26 officiers et 6 compagnies de 42 hommes. Son quartier général est à Montréal, mais les compagnies sont chacune dans un village de la banlieue. Il a pour devise « Bon cœur et bon bras ». C'est un notaire qui remplit les fonctions de payeur, et le quartier-maître est, dans la vie civile, un comptable. Les capitaines commandants sont en général des avocats ou des négociants.

(3) Cet officier peut, lui aussi, être justement considéré comme un type de Canadien français, un membre de ces vieilles et laborieuses familles de fermiers, aux enfants nombreux dont l'un reprend la ferme paternelle tandis que les autres fournissent presque invariablement leur contingent au barreau, à la médecine et aux ordres.

Le fait que 20 p. 100 des troupes parlent le français a souvent occasionné des difficultés dans cette contrée où la langue militaire est en somme l'anglais. Le généralissime vient, en conséquence, de prescrire aux officiers de race anglo-saxonne d'apprendre le français — ce qui lui a valu de suite une réputation d'impartialité parmi la population de Québec (1). Notons qu'il encourage la formation de bataillons français, car ceux-ci, de l'aveu de tous, montrent toujours des qualités très sérieuses : « Il n'est pas juste, dit-il, que les Français canadiens, qui sont essentiellement militaires par leur histoire et leurs traditions, ne forment qu'une minorité au sein de l'armée de la colonie (2). »

§ 3. — Tactique.

Dans tous les pays dépourvus d'armée permanente, la convocation des troupes est toujours une question grave, autant à cause des dérangements qu'elle occasionne aux soldats-citoyens, que par suite de la perturbation morale qu'elle suscite parfois dans le pays. Les cas de mobilisation totale ou partielle sont donc en général limitativement énumérés dans la loi.

Au Canada, ces circonstances sont le service d'honneur (saluts, escortes, etc.), un danger public (inondation, sinistre considérable, etc.), un péril national (insurrection, invasion).

Dans les deux premiers cas, un ordre du commandant

(1) Banquet du 11 février 1899 à Saint-John (Québec).

(2) Une parodie, bien anglaise, de cet ordre fait dire au major général Hutton : « Dans tout régiment, les escouades feront la manœuvre en anglais ou en français, selon la langue des hommes. Les recrues qui ne parlent ni français ni anglais seront versées dans la musique, où les officiers les engageront fréquemment à exprimer leurs sentiments au moyen du trombone..... »

du district, ou même du chef de corps, est suffisant. Mais en ce qui concerne l'*Actual Service* (troisième cas susmentionné), la milice ne peut prendre les armes que sur un ordre de l'autorité militaire supérieure ou une réquisition régulière.

Y a-t-il danger d'émeute, le chef de corps ou de district agit au reçu d'une réquisition émanant soit du président, ou « *custos* » des *Quarter sessions of Peace*, soit de trois magistrats municipaux, dont le maire ou son remplaçant. Il convoque immédiatement les troupes sous ses ordres, quitte à en référer par télégramme à son supérieur hiérarchique.

En cas de guerre, les milices sont tenues de servir un an sans interruption. Cette période peut être prolongée de six mois sous l'empire d'une absolue nécessité.

La loi, d'ailleurs, ne distingue pas entre le service à l'intérieur du Canada ou une expédition à l'extérieur. Il est généralement admis que la Couronne peut demander des troupes à la colonie pour servir dans une guerre qui ne met pas le Dominion en péril (1).

Le Canada n'ayant qu'un voisin, ce dernier est naturellement l'ennemi héréditaire — au moins pour les nécessités de la théorie. Au point de vue défensif, on ne semble pas envisager, dans la colonie, d'autre danger que celui venant de la frontière américaine.

L'Angleterre fût-elle en guerre avec une autre puissance continentale, la France par exemple, il est peu probable que cette dernière puisse rien tenter sur le Canada. Un débarquement est hors de question ; quant à l'attaque par une flotte de Halifax ou des forts du Saint-Laurent — en admettant que cette flotte échappe aux escadres britanniques — on sait le peu d'effet ma-

(1) Dans les 30 dernières années, la milice a été appelée partiellement sous les armes 26 fois environ, pour des périodes variant de

tériel et moral produit de nos jours par ces sortes d'opérations.

Une tentative de la France sur le Dominion ne saurait donc avoir d'autre objet que d'essayer de provoquer un soulèvement de l'élément canadien français. Nous ne conseillerons pas de tenter l'aventure.

Ce n'est pas sans raison que l'Angleterre compte sur la fidélité de cette population, sentiment qui a des racines profondes : on a pu s'en apercevoir par les pages qui précèdent. Comme le disait si bien à Paris, dans une circonstance officielle, le Premier du Canada, sir Wilfrid Laurier : « Les Canadiens français sont liés à l'Angleterre par la reconnaissance » — reconnaissance pour

quelques heures à 3 mois. Les principales circonstances furent les suivantes :

DATES.	CAUSES.	EFFECTIF.	DURÉE.
1870, Avril.	Raids des Fenians.	6.000	10 jours.
Mai.	Id.	1.000	10 jours.
Juin.	Id.	13.488	10 jours.
1871, Oct.	Id.	942	4 jours.
1875, Nov.	Grève à Montréal.	1.100	Quelques heures.
1876.	Grève du Grand Trunk Railway.	Quelques compagnies.	Id.
1878, Juin.	Grève (chantiers maritimes) Québec.	Id.	Quelques jours.
Juill.	Grève à Montréal.	3.000	8 jours.
1884.	Émeutes d'Aylmer.	Quelques compagnies.	Quelques heures.
1885, Mars.	Expédition du Nord-Ouest.	5.400	3 mois (A).
Id.	Id.	1.140	3 mois (B).
Id.	Id.	942	3 mois (C).
1895.	Émeute des contribuables à Low.	Quelques compagnies.	2 jours.

(A) Service en campagne; (B) Sous la tente; (C) En caserne.

La milice a fourni, en outre, le 6 mai 1898, un détachement pour la garnison du Yukon (Klondyke), composé de 12 officiers permanents ou actifs, 325 permanents d'infanterie et d'artillerie, 4 infirmières militaires de l'ordre de Victoria.

la tolérance politique et surtout religieuse des vainqueurs de 1763.

Il faut avoir vécu dans la colonie pour apprécier l'étendue de cette gratitude au sein du clergé canadien, qui n'a jamais manqué une occasion de la manifester en actes ou en paroles. C'est le clergé catholique qui a étouffé au début les vellétés de soulèvement ; c'est lui — qu'on ne s'y trompe pas — qui, en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, maintiendrait dans le devoir l'élément français du Dominion. Sans doute les descendants des soldats de Montcalm ne feraient pas volontiers le coup de feu contre les enfants de la France, mais ils demeureraient infailliblement dans une absolue neutralité.

Il n'en serait pas ainsi lors d'une guerre avec l'Amérique ! C'est avec vigueur que les bataillons français canadiens marcheraient à la rencontre de leurs anciens adversaires de Chateauguay. De tout temps on a entretenu cette idée, au Canada, que les Etats-Unis avaient des vues sur la colonie ; on répète sur tous les tons que la guerre de 1812-1814 n'a point été faite seulement en réponse aux impertinences de l'Angleterre, mais bien aussi pour s'emparer du Dominion. En fait, la conduite des Etats-Unis à l'égard du Canada s'explique d'elle-même : il était en effet tout indiqué qu'en cas de conflit avec l'Empire britannique, les Américains envahissent les possessions de celui-ci sur leur continent. Il en sera ainsi dans l'avenir si les mêmes circonstances qu'en 1776 et 1812 se reproduisent. A une époque récente, lors des difficultés qui se sont élevées entre les cabinets de Washington et de Saint-James au sujet du Vénézuëla, on élabora aux Etats-Unis — c'est là un fait peu connu — un plan qui consistait à lancer sur le Canada trois colonnes : l'une destinée à saisir les canaux qui donnent accès au Saint-Laurent ; l'autre pour couper les voies

ferrées aboutissant dans l'Etat du Maine ; la dernière à l'ouest pour faire une diversion, vers Medicine Hat, et immobiliser les milices de cette région (1).

Les hauts faits de Salaberry et de ses voltigeurs contre la piteuse expédition de Hampton font croire encore aujourd'hui à maints officiers canadiens qu'une invasion américaine serait aisément repoussée par 5.000 hommes !

Dans les milieux militaires sensés on estime au contraire qu'il faudrait au moins 30.000 soldats pour garder la frontière du Niagara, et 200.000 en tout pour s'opposer à la marche des diverses colonnes ennemies. Ajoutons que certains auteurs, en comparant les forces des deux pays, se plaisent à considérer celles des Etats-Unis comme « négligeables » ou du moins peu dangereuses pour des milices canadiennes. Ils font ressortir que ces dernières sont *nationales* et centralisées ; que leur instruction, quoique rudimentaire, est uniforme, avantages que ne possèdent point les gardes nationaux de la grande République. Toutefois ces stratèges de cabinet paraissent oublier que celle-ci a l'appoint d'une armée permanente pouvant servir de couverture de mobilisation et suffisamment forte, au besoin, pour porter un premier coup au Canada par quelques raids de cavalerie avant que les milices du Dominion aient eu le temps de se sentir les coudes. S'imaginer, d'autre part, qu'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis serait suffisante pour provoquer une désintégration de l'Union ; que les anciens *Confederate States*, se rappelant l'appui moral offert à leur cause par la Grande-Bretagne en 1861, refuseraient de marcher, — ainsi que l'assure le capitaine J. R. Wicksteed (2), — ce serait bien mal connaître le tempérament et le patriotisme américain.

(1) United Service Journal, vol. XLIII, n° 251-1899.

(2) *The Canadian Militia* (Montréal 1875).

Heureusement pour la colonie qu'on ne se berce pas, en haut lieu, de pareilles chimères, et qu'on s'est occupé sérieusement de l'éventualité d'une brouille avec les voisins du Sud.

Les formations actuelles de la milice canadienne n'ont aucun rapport, nous l'avons déjà dit, avec celles du temps de guerre. La faiblesse des effectifs de paix, et la presque impossibilité de recruter assez d'hommes, au début des hostilités, pour mettre les corps existants en situation d'entrer en campagne dans des conditions satisfaisantes, ont amené l'état-major à décider de grouper, d'amalgamer les bataillons et escadrons, et de les répartir en *deux divisions* complètes d'infanterie, *deux brigades de cavalerie* indépendantes, et *deux brigades indépendantes des trois armes*.

La division serait ainsi composée :

État-major (8 officiers (1), 55 sous-officiers et soldats) (2)	67 h.
Deux brigades d'infanterie (3).....	8.692
Un escadron de cavalerie.....	160
Artillerie divisionnaire (3 batteries).....	530
Section de munitions.....	206
État-major du génie.....	7
1 compagnie du génie.....	212
Train divisionnaire.....	99
Hôpital de campagne de division.....	61
TOTAL.....	10.034 h.

(1) 1 major général, 2 aides de camp, 1 chef d'état-major, 2 sous-chefs d'état-major, 1 chef du service de santé, 1 officier de signaleurs.
Hors cadres : 1 aumônier, 1 prévôt.

(2) Secrétaires d'état-major, sergents d'escorte, commis, police à cheval, ordonnances.

(3) Composition de la brigade d'infanterie :

État-major (officiers 6, hommes 21).....	27	} 4.346
Quatre bataillons de guerre (A).....	4.040	
Train de brigade.....	121	
Ambulance (1 compagnie).....	97	
Hôpital de campagne de brigade.....	61	

(A) Formés d'un nombre plus ou moins considérable de bataillons actuels.

Chaque brigade de cavalerie indépendante aurait :

État-major (officiers 5, hommes 18).....	23 h.
Trois régiments à 3 escadrons.....	1.593
Une batterie d'artillerie à cheval.....	182
Section de munitions.....	110
Deux compagnies d'infanterie montée.....	306
Train	125
Ambulance.....	97
Hôpital de campagne.....	61
TOTAL.....	2.457 h.

Quant aux brigades indépendantes des trois armes, on les composerait de ce qui resterait, en admettant qu'il restât quelque chose. A l'heure actuelle on est encore loin de compte. On est en état, il est vrai, de constituer l'infanterie des deux divisions de guerre (1), et d'avoir un surplus de 5.500 hommes (2). Mais en ce qui concerne la cavalerie, on se trouve à court. Tous les régiments existant en Ontario et au district n° 5 seraient absorbés par une seule brigade indépendante — ce qui ne laisserait que 932 sabres pour former la 2^e brigade et la cavalerie divisionnaire. Les sections d'infirmiers et les hôpitaux de campagne ne sont qu'en formation; ni l'artillerie à cheval ni le train n'ont d'autre existence que sur le papier.

Il s'écoulera donc encore bien du temps avant que le Canada puisse mettre à exécution ses plans de mobilisation.

(1) Division de guerre n° I : Districts 1, 2 et 3. — Division de guerre n° II : Districts 4, 5, 6 et 7.

(2) Districts 8 à 12.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

L'impression générale qui se dégage de l'étude de l'organisation militaire du Canada est que dans cette contrée, plus que partout ailleurs, on se trouve en présence du conflit de la *politique* et du *militarisme* — si militarisme, dans le bon sens du mot, veut dire : nécessités matérielles de la défense nationale.

Le premier devoir d'un homme d'Etat, selon un membre du Parlement canadien lui-même (1), est de considérer par quels moyens on peut obtenir le maximum d'efficacité militaire avec un minimum de dépenses, l'un et l'autre étant réglés par les conditions politiques existantes et les ressources du pays.

Il ne semble pas qu'en l'espèce les personnalités diverses qui ont en mains les destinées du Canada aient rempli leur devoir, ou aient eu une conception exacte de la tâche qui leur incombe.

Le Dominion n'est pas, chacun le sait, une contrée opulente. C'est un immense pays, relativement peu peuplé, présentant des frontières naturelles de 3.000 milles, vulnérables sur toute leur étendue. Toutefois la population est indiscutablement animée d'un certain instinct guerrier, — bon sang ne peut mentir; — on en a la preuve dans le fait que sa milice a passé victorieusement par des épreuves où celle de mainte autre nation eût sombré.

On est en droit de lui demander, en temps et en ar-

(1) Lieutenant-colonel O'Brien. *Our Militia* (Canadian Mag, volume II, 1893.

gent, de plus grands sacrifices que ceux qu'elle accomplit aujourd'hui. La proportion d'impôts affectée, dans la colonie, aux dépenses militaires est de 5,8 p. 100 : or elle est de 14 p. 100 aux Etats-Unis; 23,6 p. 100 en Angleterre ; 50 p. 100 en Suisse. Dans ce dernier pays, qui n'est pas riche, cette partie des impositions représente 7 fr. 85 par tête — au Canada 1 fr. 51 (1).

Le mal qui ronge la milice de la colonie est l'insuffisance des crédits militaires.

C'est là qu'est la véritable cause de l'exiguïté ridicule des périodes d'exercices ; du manque de champs de tir ; de l'insuffisance des équipements ; des difficultés de la remonte (2) ; de la mauvaise qualité des instructeurs. Les choses en sont à ce point que, dans certaines localités, l'initiative privée vient en aide, pécuniairement, aux corps de troupe.

Un autre facteur contre lequel l'armée canadienne a eu longtemps à lutter, qui a contribué à ralentir son développement et qui se fait encore sentir de temps à autre, c'est l'indifférence de l'élément bourgeois et politicien. A cela on reconnaît la différence entre une nation à sentiments guerriers et un pays à esprit militaire. Au Canada on ferait en général plus volontiers le coup de feu qu'on ne délierait les cordons de sa bourse pour subvenir à l'entretien de la milice. Le patron qui, le cas échéant, n'hésiterait pas à saisir un fusil et à s'exposer à tous les dangers, toutes les fatigues d'une campagne, n'accorde qu'à grand'peine à son commis la permission d'aller faire douze jours par an d'exercices au camp. Y a-t-il une prise d'armes de quelque durée, le garde na-

(1) Discours du général Hutton (*Officers Association of the Militia*, 5 avril 1899). Aussi *Stat. Year Book*, 1896.

(2) On vient d'en voir un exemple lors de la levée, dans le Nord-Ouest, des escadrons destinés au contingent sud-africain.

tional risque de trouver, au retour, sa place donnée à un autre.

Le politicien, de son côté, paraît incapable de comprendre la nécessité de dépenser tant d'argent pour des institutions qui ne servent en rien son parti, et de faire des avances en retour desquelles il n'y a aucun enrichissement en perspective (1).

Pénétrons maintenant dans le détail et essayons de résumer les défauts les plus apparentes du système militaire du Dominion.

I. — La faiblesse de la solde, le surmenage, l'absence de pensions amènent peu à peu le découragement des simples soldats des corps permanents (2). Actuellement, sur 792 hommes, il y a par an, en moyenne, 66 libérations par achat, 86 libérations régulières, 161 désertions; 94 pertes pour raisons diverses : ce qui aboutit au total presque invraisemblable de 407 radiations des contrôles (3). La nécessité de combler avec des recrues ces vides énormes fait que ces soi-disant corps d'instructeurs renferment une proportion dérisoire d'hommes en état de dresser les miliciens actifs et d'assurer le service des écoles.

II. — La période annuelle d'exercices des unités rurales étant limitée à douze jours dont il faut déduire les trajets de concentration et de dislocation (très souvent

(1) Telle était la situation de l'Angleterre elle-même il y a quelque soixante-dix ans. L'indifférence, l'ignorance du public en tout ce qui se rapportait à l'armée étaient arrivées à un point qu'on a peine à se figurer aujourd'hui. Les romanciers les plus érudits, Dickens même, disaient des énormités quand, par hasard, ils abordaient un épisode de la vie militaire. Les temps sont bien changés! Voir *Our Militia*, par le colonel O. Brien; *The Militia yesterday and to day*, par Hamilton.

(2) Les désertions s'y sont élevées de 1892 à 1897, au chiffre de 847. Or l'effectif normal est de 792 hommes.

(3) *Canadian Military Gazette*, 1900, page 17. Les effectifs ont, en outre, été fort réduits par la garnison du Yukon.

augmentés par l'imprévoyance de l'administration), on a le tort de vouloir faire passer les hommes, en une semaine, de l'école de section à celle de brigade.

III. — Il n'existe pas assez de moyens de développer l'émulation entre les capitaines commandants ; il n'en existe aucun de donner des compensations quelconques aux soldats ou sous-officiers rengagés.

IV. — Les sous-officiers sont trop souvent nommés sans avoir fourni aucune preuve d'aptitude au commandement (1).

V. — Les cours des écoles d'instruction ayant lieu à une époque où les étudiants des universités ne peuvent y assister, la milice se trouve privée des services de jeunes gens susceptibles de lui fournir des cadres intelligents et zélés.

VI. — Les commandants de ces écoles sont surchargés de besogne comme inspecteurs généraux et commandants de district, au moment même où les établissements confiés à leurs soins sont en plein exercice. D'autre part, les écoles d'instruction d'infanterie ont tant soit peu dévié des lignes de conduite qu'on leur avait imposées : de plus en plus on tend à considérer les permanents qui en forment les cadres comme des corps de troupes ordinaires, au lieu de *réunions d'instructeurs* — leur destination originaire.

VII. — Nous avons dit que les résultats du collège militaire sont en partie paralysés par l'influence de la politique et du bon plaisir gouvernemental ; que les meilleurs éléments de cette école sont drainés par l'Angleterre. On voit se produire aujourd'hui ce phénomène que des officiers *permanents* nommés d'emblée de la vie civile se trouvent être les instructeurs d'officiers de milice active sortis du collège militaire. Enfin les

(1) *Canadian Military Gazette.*

cours d'état-major à Kingston ne semblent profiter qu'aux officiers permanents ; ceux de l'active n'y figurent pour ainsi dire pas.

VIII. — Au chapitre précédent nous avons fait ressortir les desiderata du corps d'officiers ; la disproportion entre le travail, les dépenses auxquelles on l'astreint et les avantages que lui procure la loi militaire. Ces officiers ont d'ailleurs le défaut des cadres de deuxième ligne de tous les pays, celui de s'imaginer que les périodes de convocation ne sont pour eux qu'un stage d'instruction ; qu'ils y participent *uniquement* pour *apprendre*, et non pour faire profiter la troupe des notions qu'ils *auraient dû approfondir* dans leurs foyers.

IX. — La difficulté pour les officiers canadiens non réguliers d'arriver aux hauts commandements militaires dans la colonie est une source considérable de mécontentement et de découragement (1).

X. — D'autre part, les frictions entre le ministre de la milice et le généralissime, envenimées par les politiciens, rendent souvent la tâche du commandant des troupes très pénible et ont à plusieurs reprises mis ce dernier dans l'impossibilité de conserver ses fonctions.

XI. — Le système actuel de milices volontaires, dont les unités se développent sous les influences les plus diverses et sans groupement ni effectifs rationnels, dans le temps de paix, ce système rend toute mobilisation extrêmement difficile et laborieuse.

XII. — Cette mobilisation est d'ailleurs entravée, ainsi que nous l'avons fait remarquer, par l'absence d'artillerie à cheval, l'insuffisance de la cavalerie, le peu de développement des services accessoires et sanitaires. Ajoutons que les effectifs déjà si restreints de l'infanterie

(1) *Canadian Military Gazette*. — *Military Education in Canada*, par le capitaine Dixon (déjà cité). — *Rapports officiels*, etc.

se trouvent encore diminués par l'obligation de former des sections de pionniers, de brancardiers et de canoniers pour les *Maxim Guns* des bataillons.

Bien que certains capitaines commandants soient plus heureux que les autres au point de vue de ces effectifs, le recrutement, dans beaucoup de régions, semble avoir atteint son maximum possible. Il ne reste plus guère, en cette matière, qu'à favoriser les rengagements.

XIII. — La situation matérielle des régiments d'infanterie ruraux, en rendant la surveillance de l'entretien des armes difficile, a été invoquée comme la raison qui fait conserver à nombre de ces unités le fusil Snider. Quant au tir dans les stands, il a, nous le savons, une tendance à dégénérer en une affaire de sport, de coupes, de championnat sans grand profit pour l'instruction générale des miliciens.

XIV. — La division des bataillons en ruraux et en citadins entrave l'uniformité des brigades. Les unités rurales actuelles ont beaucoup plus de cohésion entre elles qu'avec les corps des villes, lesquels ne paraissent qu'accidentellement dans les camps.

XV. — L'instruction de l'artillerie à pied ne paraît pas dirigée dans un sens pratique. On néglige presque entièrement les bouches à feu de siège et de position pour ne faire guère que des manœuvres de côte. Mettre par exemple sur le même pied les batteries de deux places aussi différentes que Montréal et Halifax est au moins étrange.

XVI. — L'instruction de la cavalerie laisse également à désirer. Le seul fait de supposer qu'elle demande le même nombre de jours que celle de l'infanterie montre l'étendue des connaissances militaires des législateurs canadiens. Il ne semble pas en outre qu'on ait pu encore se décider à choisir entre la tactique de la cavalerie

divisionnaire et celle de la simple infanterie montée (1). En attendant on donne aux régiments une vague teinte des deux services, avec des résultats faciles à imaginer.

XVII. — Le service du génie est à l'état embryonnaire. Les deux petites compagnies existantes ont été levées, d'ailleurs, aussi loin que possible des centres stratégiques importants du Canada. Toujours l'écueil des formations volontaires (2)! On ne peut ni prévoir ni diriger l'éclosion de ces unités. Elles poussent au hasard, un peu comme ces plantes folles dont la graine a été transportée au hasard des vents.

XVIII. — C'est à ces inexplicables caprices qu'on doit de posséder, au Canada, sur les Grands-Lacs, une forte proportion d'artillerie de campagne, alors que quelques batteries de côte et surtout de la milice navale seraient bien plus utiles. Cette dernière n'existe nulle part dans la colonie (3).

XIX. — L'insuffisance des crédits empêche la formation d'approvisionnements suffisants dans les magasins, et ceux-ci ne sont pas répartis suivant les besoins de la mobilisation.

XX. — L'instruction du personnel médical n'est point traitée avec le soin qu'elle mérite.

Le principal remède à tous ces maux serait la créa-

(1) Dans les pays à milices où l'équitation n'est pas une nécessité sociale, on a toujours une tendance à considérer le cheval simplement comme un moyen de transport pour une partie de l'infanterie. Cela s'est vu clairement, par exemple, dans les débuts de la guerre de Sécession, à l'armée du Nord. (Confér. : *Essai historique sur la tactique de la cavalerie*, commandant breveté Jérôme. — H. Charles-Lavauzelle, éditeur.)

(2) De même on voit, aux États-Unis, des batteries de campagne de la garde nationale dans des régions où la seule arme désirable serait de l'infanterie montée.

(3) Elle s'est au contraire assez développée aux États-Unis où elle a été mise à l'épreuve durant la guerre de 1898.

tion d'un état-major général capable de donner aux éléments épars qui composent l'armée canadienne la cohésion, l'impulsion, la confiance qui lui manquent ; un état-major assez fort pour obtenir du Parlement les crédits dont celui-ci ne comprend pas ou feint de ne pas comprendre la nécessité ; assez puissant et indépendant pour triompher de l'éternel ennemi des institutions de milices de tous les temps et de tous les pays, le politicien.

En terminant cet examen du système militaire du Canada, qu'on nous permette de faire observer que notre but, dans ce dernier chapitre surtout, n'a pas été seulement d'attirer l'attention sur les défauts dont souffre la milice, peu connue, d'une nation étrangère. Il est à peine besoin de le dire : ces inconvénients ne sont pas au fond, et en dépit des apparences, particuliers au Canada ; ils sont susceptibles de se manifester, avec plus ou moins d'intensité, sous des formes plus ou moins variées, au sein de tout pays sans armée permanente. C'est à ce titre principalement que nous en recommandons, respectueusement, l'étude à nos lecteurs.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

Canadian militia Reports (1871-1897).

History of the North West (Alexander Begg). Toronto, 1895.

Reminiscences of the North West Rebellion, by Maj. Boulton, commanding officier of the Boulton's Scouts. Toronto, 1886.

The Canada Militiaman n° 1. Toronto, 1899.

The creation of Manitoba or a history of the Red River Troubles, by Begg. Toronto, 1871.

The Red River Expedition, by Captain G. L. Huyshe, Rifle Brigade. London and New-York, Macmillan C°, 1871.

Cent vingt jours de service actif, récit historique très complet de la campagne du 65^e au Nord-Ouest, par Ch. Daoust, sergent c° 1. Montréal, 1886.

L'insurrection du Nord-Ouest, publié par les propriétaires du *Monde*. Montréal, 1886.

Origine and nature of the Fenian Raids, by lieut. col., G. T. Denison. Canada, an Encyclopædia of the country. Vol. IV Castell. Hopkins, Toronto.

Fenian invasion, by lieut. col. Th. Clarkson-Scoble.

The Militia system of Canada, by cap. W. Powell.

Military education in Canada, by cap. F. Dixon.

The History of Canada, by W. Clément. Toronto, 1897.

Histoire de la Milice canadienne française, par Benjamin Sulte. Montréal, 1897.

The Royal Military College of Kingston, by maj. C. D. Mayne. *Royal Eng.* Chatham (England).

The North West Rebellion of 1885, by lieut. col. J. Mason, of the Royal Grenadiers.

First things in Canada, by M. G. Johnson, Dominion statistician.

Canada Militia and Military History. (Hopkins Encycl.)

Re-armament of the Militia, by cap. C. F. Winter. *Canadian Mag.* Vol. V, 1895.

Our Militia, by lieut. col. O. Brien, *M. P. Can. Mag.* Vol. II, 1893.

The Militia yesterday and to day, by C. F. Hamilton. *Can. Militiaman*.

- The XIII Battalion*, by J. H. Champion. Can. Militiaman.
- The Canadian Military Gazette*. Montréal-Toronto.
- The Upper Canada Rebellion*, by J. Dent. Toronto, 1885.
- Militia List for 1899*, Ottawa.
- The Royal Military College*, by F. W. Fall. Can. Mag. Vol. IV.
- The Broad Arrow* (english).
- The Militia Medical Service*, by W. Tobin, Deputy, Surgeon general. Can. mag. Vol. VII.
- North West Mounted Police*, by Harold Christie Thomson. Can. Mag. Vol. VIII.
- A catechism on Military law as applicable tho the Militia of Canada*, by maj. Mac. Pherson G. C. F. G. Montréal, 1886.
- The Active Militia of Canada*, by cap. Thom. S. Blackwell. Outing. Vol. XVII, p. 284-365.
- The Northwestern Lakes Forces*, by lieut. J. H. Woodside. Outing. Vol. XIX, p. 323.
- The Northwestern Forces of Canada*, by cap. H. J. Woodside. Outing. Vol. XXV, p. 159.
- Regulations and Orders for the Militia of Canada.*
- The Officers' Association of the Militia of Canada*. Semi-annual meeting. 1899.
- The Toronto Evening News*. April 1885.
- The Canadian Magazine*.
- The Fenian Raids of 1866*, by J. A. Cooper.
- In Case of War*, by cap. W. Wood, adj. Royal Rifles.
- The last Forty Years*, by Dent. Vol. II, pp. 461-462.
- History of Canada*, by W. Kingsford. Vol. I, t. V.
- Battles of the American Revolution*, by col. H. B. Carrington (1887).
- The Old Regime in Canada*, by Parkman. Boston, 1897.
- Montcalm and Wolfe*, by Parkman. Vol. I, II. Boston, 1884.
-

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	Pages. 5
------------------	-------------

PREMIERE PARTIE

Historique abrégé des milices du Canada.

CHAPITRE PREMIER.

Les milices sous l'occupation française.

Section I. — Origines.....	7
Section II. — Période de la « petite guerre ». Prépondérance de la milice dans les opérations.....	16
Section III. — Guerre de la Succession d'Autriche et guerre de Sept ans. Prépondérance de l'armée régulière dans les opérations.	23
§ 1 ^{er} . Du début des opérations à la deuxième capitulation de Louisbourg.....	23
§ 2. — De la seconde capitulation de Louisbourg à la prise de Montréal.....	43

CHAPITRE II.

Les milices sous l'occupation anglaise.....

Section I. — De la conquête à la guerre de l'Indépendance américaine.	58
Section II. — Les milices canadiennes dans la guerre de l'Indépendance américaine.	61
Section III. — Les milices de 1784 à 1812.....	77
Section IV. — Guerre contre les États-Unis (1812-1815)....	81
§ 1 ^{er} . Période de mobilisation.....	81
§ 2. Opérations.	84
Section V. — Les milices de la paix de Gand, aux raids de Fenians (1814-1866).....	105
Section VI. — Les raids de Fenians en 1866.....	119

	Pages.
Section VII. — Evénements de 1870.....	130
Section VIII. — Expédition du Nord-Ouest en 1885.....	142
Section IX. — Le contingent de la milice canadienne dans la guerre sud-africaine (1899-1900).....	166

DEUXIÈME PARTIE

Organisation actuelle des forces militaires du Canada.

CHAPITRE PREMIER.

Milices permanentes.

Section I. — Origine, divisions, effectifs, économie intérieure.	182
Section II. — Instruction.....	192
Section III. — Officiers.....	195

CHAPITRE II.

Ecoles d'instruction.

Section I. — Ecoles royales des trois armes. Ecole provisoires. Division des cours.....	197
Section II. — Cours réduits (ou courts).....	200
Section III. — Cours longs.....	202
Section IV. — Cours spéciaux.....	203
Section V. — Cours divers.....	203
Section VI. — Cours d'état-major.....	204

CHAPITRE III.

Collège royal militaire de Kingston.

Section I. — Historique. Organisation.....	206
Section II. — Cours.....	209
Section III. — Economie intérieure.....	211
Section IV. — Examen critique du collège militaire de Kingston.	213

CHAPITRE IV.

Organisation générale de la milice.

Section I. — Lois de milices ; principes généraux ; divisions territoriales ; effectifs.	216
Section II. — Cavalerie.....	220
Section III. — Infanterie.....	221
Section IV. — Artillerie, génie, services auxiliaires.....	228
Section V. — Groupement des unités.....	230
Section VI. — Réserves ou troupes de deuxième ligne.....	232

CHAPITRE V.

<i>Service médical</i>	234
------------------------------	-----

CHAPITRE VI.

<i>Economie intérieure et questions accessoires</i>	239
---	-----

CHAPITRE VII.

Instruction et exercices..... 251

1. Corps citadins. 254
2. Corps ruraux. 258

CHAPITRE VIII.

Equipement, armement, questions de tir..... 263

CHAPITRE IX.

Service de l'artillerie.

- 1^{er}. Personnel. 270
2. Matériel. 273
3. Exercices. 274
4. Ecoles à feu..... 275

CHAPITRE X.

Institutions..... 279

CHAPITRE XI.

Questions générales.

- 1^{er}. Officiers. 287
2. L'élément français dans la milice canadienne..... 296
3. Tactique. 298

CHAPITRE XII.

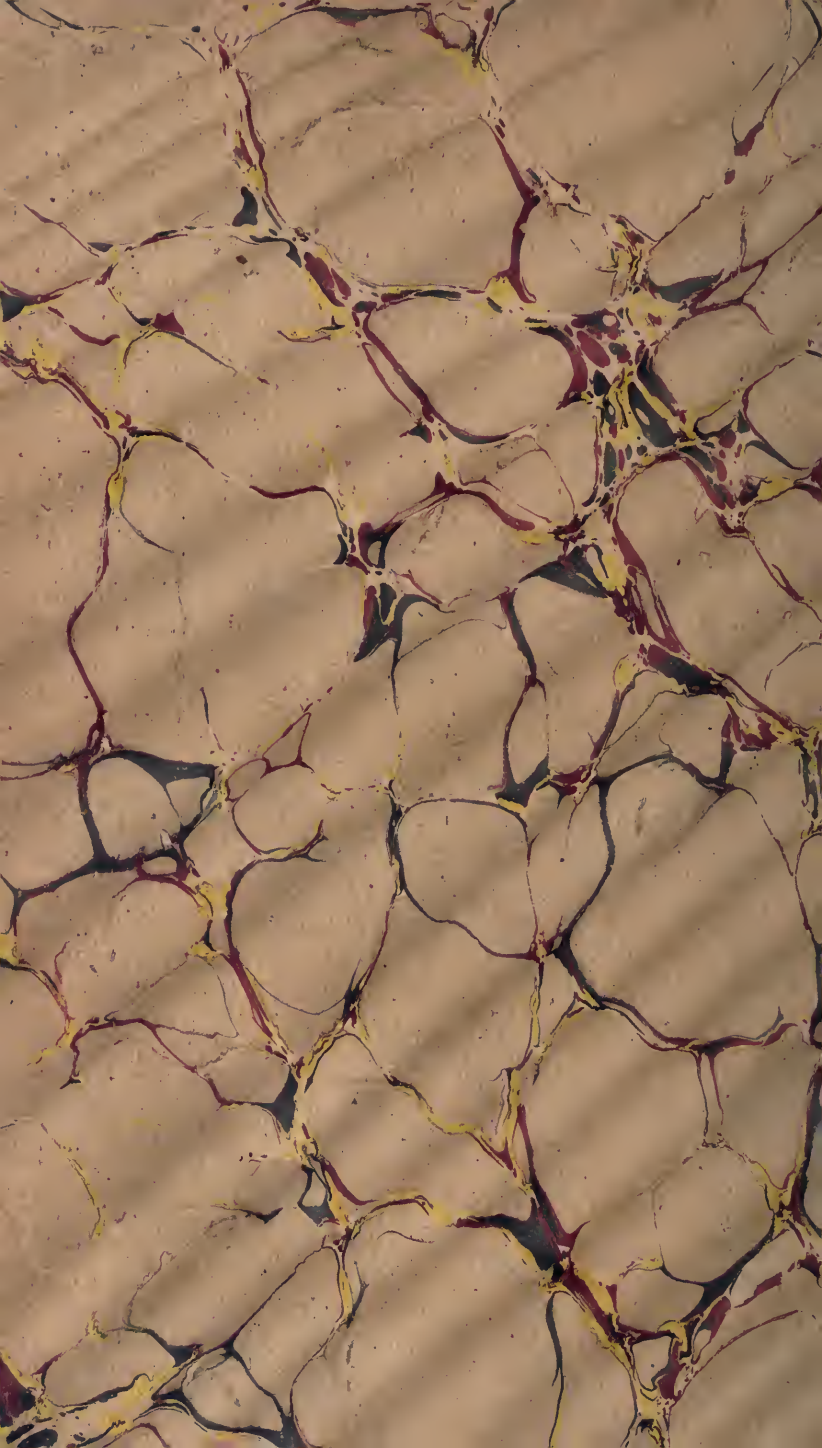
Conclusions..... 305

BIBLIOGRAPHIE. 313



Paris et Limoges. — Imp. milit. Henri CHARLES-LAVAUZELLE.





HC.
T824m

63812

Author [Tricoche, George Nestler]

Title La Milices francaises et anglaises au Canada,

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

